
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01590680 3

La

Pacification de la Côte d'Ivoire

LA PACIFICATION

de

LA COTE D'IVOIRE

1908-1915

Méthodes et Résultats

par

G. ANGOULVANT

GOUVERNEUR DE 1re CLASSE DES COLONIES

Lettre-Préface du Général GALLIENI

avec 32 cartes

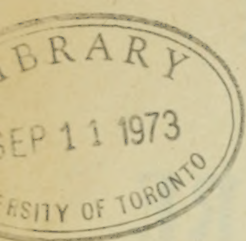
PARIS

ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

11, rue Victor-Cousin, 11

—

1916


LIBRARY
SEP 11 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

A la mémoire de la chère disparue, dont l'affection m'aida à supporter les rudes épreuves d'années trop vite écoulées.

G. A.

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL GALLIENI

ANCIEN GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE MADAGASCAR

en témoignage de respectueuse gratitude
pour l'enseignement que j'ai puisé dans ses méthodes
et pour l'appui si flatteur et si efficace qu'il m'a prêté en des heures difficiles.

G. A.

« Rien n'est plus nuisible, en matière coloniale, que des formules toutes faites, des principes importés qui, puisés le plus souvent dans nos idées d'Europe, ne conviennent ni aux milieux, ni aux situations, ni aux moments auxquels on veut les adapter ».

. . . .

« L'œuvre de la colonisation ne pourra fournir des fruits féconds et assurés que le jour où la tranquillité absolue régnera . . . »

Général GALLIENI (*Instructions* du 22 mai 1898).

PRÉFACE

Paris, le 19 février 1916.

Mon cher Gouverneur,

Je vous remercie de m'avoir offert de présenter votre œuvre au public : je déplore toutefois que la lourde tâche à laquelle je dois tous mes instants me condamne à être bref : j'aurais aimé, en effet, à suivre en détail avec vous les étapes successives du Développement de la Côte d'Ivoire qui, par votre œuvre de pacification, a pris un si large essor.

La Côte d'Ivoire, dont le nom jadis n'évoquait que l'image d'un littoral sauvage, a, depuis un quart de siècle, pris une place importante dans l'histoire coloniale. Au cours de cette période, elle a servi de point de départ ou d'arrivée aux missions les plus célèbres et les plus fécondes en résultats utiles : Binger, d'abord seul en 1889, lors de sa traversée fameuse de l'Atlantique au Golfe de Guinée, à travers le Soudan, puis en 1893, accompagné du Docteur Crozat et de Marcel Monnier, le capitaine Marchand (le futur chef de la mission Congo-Nil), le Lieutenant-Colonel Monteil, l'Administrateur Pobeguin, l'Administrateur Clozel, les lieutenants Woelffel et Mangin, enfin MM. Hostains et d'Ollone pour ne citer que les survivants, — car la grande forêt qui sépare la Côte d'Ivoire du Soudan a été

une terrible mangeuse d'hommes —, ont exploré politiquement et scientifiquement la contrée.

Après eux, après la capture de Samory dont l'influence néfaste s'étendait jusqu'aux confins septentrionaux du pays, est venue l'ère des études économiques du Capitaine Gros, de M. Chevalier, etc..., qui ont apporté des renseignements précieux sur les ressources exploitables de la Colonie.

Mais, faute d'une conquête initiale suivie d'une occupation sérieuse et intégrale, notre installation à la Côte d'Ivoire demeurait précaire : le progrès de la Colonie, l'exploitation de ses richesses restaient entravés par l'improductivité des régions fermées à notre activité : un malaise général se faisait sentir jusque dans les parties occupées et notre Administration n'y pouvait produire son plein effet.

Vous avez signalé cette situation, réclamé les effectifs indispensables, et une série d'opérations militaires où nos admirables troupes coloniales ont dépensé sans compter leurs forces de corps et d'âme, désarmèrent enfin les tribus rebelles.

« La solidité de l'œuvre accomplie, m'écrivez-vous, vient d'être démontrée par la tranquillité dont la Colonie n'a cessé de bénéficier, depuis le début des hostilités, malgré la mobilisation d'une grande partie du personnel administratif et le départ de presque toutes les troupes d'occupation ; et aussi par l'effort fourni pour le recrutement des troupes noires : en seize mois, treize mille hommes ont été incorporés, dont près de huit mille du Premier Novembre 1915 à fin Janvier 1916. »

Voici donc la Côte d'Ivoire arrivée à la période d'organisation et votre livre en donne l'histoire la plus complète : je suis heureux et fier d'y retrouver des méthodes qui me sont chères, appliquées en Afrique Occidentale par d'anciens collaborateurs et amis comme vous-même, Julien et

Guyon, dont j'ai, à Madagascar, apprécié la science et le dévouement.

Paix — Organisation — Richesse. — Ce sont les trois conditions essentielles du développement normal de toute colonie. Et c'est avec joie que la France voit la Côte d'Ivoire, sous votre active direction, réaliser ce programme.

Gallieni.

AVANT-PROPOS

Ce livre, je l'ai, en quelque sorte, écrit au jour le jour, tandis que se déroulaient les événements qu'il s'efforce d'exposer avec impartialité et précision. Mais je n'entendais le faire paraître qu'à l'heure où les résultats qu'il enregistre auraient subi l'épreuve du temps ou des circonstances, et pourraient être affirmés.

La guerre a précipité l'épreuve qui devait consacrer ou démentir la pacification de la Côte d'Ivoire ; la plus grande partie des troupes a été retirée, près de la moitié du personnel européen mobilisé ; l'obligation d'équilibrer désormais le budget, sans l'aide du Gouvernement général, nous a contraints à élever de 5 à 8 francs le taux maximum de l'impôt personnel ; enfin il a fallu lever, d'octobre 1914 à février 1916, 13.500 tirailleurs, dont 7.900 au cours des quatre derniers mois.

Nous n'avons eu à déplorer aucun incident exigeant l'emploi de la force armée. Après 18 mois de guerre, la situation de la Côte d'Ivoire est restée excellente à tous les points de vue : politique, financier, économique. Jamais la tranquillité n'a été plus complète ; nos budgets continuent à se solder en excédent ; nos exportations sont presque égales à la normale ; et nos importations ne restent encore faibles que parce que les marchés d'Europe ne peuvent satisfaire aux commandes ; enfin européens et indigènes ont envoyé plus de 600.000 francs aux diverses souscriptions.

Je me crois par suite autorisé à publier aujourd'hui l'ouvrage que M. le Général Gallieni — dont les méthodes m'ont guidé et dont la haute et amicale bienveillance m'a réconforté à certaines heures difficiles — a bien voulu présenter au public en des termes qui accroîtront, si possible, la gratitude que je lui dois.

Je n'ai eu d'autre ambition que de retracer, pour tous ceux qui y ont pris une part active, la grande tâche à laquelle, huit ans durant, nous nous sommes donnés tout entiers : de mettre en relief les principes dont je me suis inspiré, les méthodes devenues classiques, que j'ai simplement adaptées à la situation particulière de la Côte d'Ivoire, et appliquées inflexiblement ; de réfuter les sophismes, notamment celui de la « Conquête pacifique » par lesquels on a, trop souvent, égaré les esprits et compromis les intérêts de la France coloniale.

Peut-être s'étonnera-t-on que je n'aie point traité de la conquête morale du pays. Celle-ci s'est faite en même temps que la conquête par les armes. Elle se manifestait par la création de marchés, l'ouverture d'écoles et de dispensaires, la construction de routes, l'implantation de cultures nouvelles, le développement des plantations traditionnelles, l'assainissement des villes et villages, une mise en valeur plus intensive du pays, des conseils incessants donnés avec fermeté aux aborigènes afin de les amener peu à peu au bien-être matériel et à une vie morale plus haute et plus complète. Elle s'est traduite par des résultats, tangibles et indiscutables, dans tous les domaines. Si les soucis et les obligations de nos tâches nous en laissent le loisir, nous tenterons, probablement, quelques-uns de mes collaborateurs et moi, de les exposer en détail.

Jamais je n'aurais pu mener à bien ma tâche si je n'avais rencontré, autour de moi, jusqu'aux plus lointains postes de la Colonie, des dévouements intelligents et inlassables,

que je renonce à énumérer tant ils sont nombreux : si des amis éminents et très chers, tels que MM. Eugène Etienne, Chailley, Charles Humbert, Henry Bérenger, Boussenot, Cosnier... ne m'avaient soutenu de leur autorité ou de leur plume ; si des chefs respectés comme MM. Milliès-Lacroix, Messimy, Jean Morel, Lebrun et Doumergue ne m'avaient sauvegardé de ce péril de l'instabilité qui guette l'homme d'action aux colonies : si enfin M. le Gouverneur Général Ponty, dont je salue avec émotion la mémoire de grand africain, ne m'avait pas, après les hésitations bien naturelles du début, donné dans l'ensemble un appui précieux. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de ma profonde gratitude (1).

Bingerville, 15 mars 1916.

L. Angoulvant.

(1) Je remercie également les divers organes tels que le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*. — *L'Action*. — *Les Annales Coloniales*. — *La Dépêche Coloniale*.... qui en 1910 et 1911 ouvrirent si précieusement leurs colonnes à mes défenseurs.

TABLE DES MATIÈRES

TITRE II. — MÉTHODES ET MOYENS

TITRE III. — OPÉRATIONS MILITAIRES ET DE POLICE

TABLE DES CARTES

TITRE PREMIER

Le Passé

CHAPITRE PREMIER

Efforts et résultats jusqu'en 1908

La Côte d'Ivoire. — Situation géographique, aspect du pays. — Influence de la nature des diverses zones sur le caractère des habitants. — Premières tentatives d'installation. — Création administrative de la Colonie (1893). — Notre pénétration jusqu'en 1908 : explorations, tournées de police, opérations militaires. — Situation au 1er mai 1908.

« Les tribus les plus inférieures sont incapables, en général, de dépasser, dans leur concept du bien public, les limites de leur village ou de leur petit clan.

. . . .

Les pays à population rurale, agricole ou pastorale sont les plus faciles à occuper, mais les plus difficiles à soumettre. La conquête paraît d'abord se faire sans obstacles, mais la guerre qui semble éteinte d'un côté se rallume de l'autre, et l'envahisseur, maître seulement du terrain placé sous ses pieds, s'aperçoit qu'il lui faudra déployer, pour venir à bout de la population, beaucoup plus de forces et y consacrer un temps plus long qu'il ne l'aurait calculé ! Des indigènes peu nombreux par rapport à l'aire qu'ils habitent, pauvres et médiocrement guerriers, présenteront une opposition tenace, universelle mais insaisissable. La pulvérisation des intérêts les rend diffluents et impalpables. Ils sont comme ces êtres inférieurs que l'on coupe en mille morceaux sans qu'ils cessent de vivre et de se reconstituer.

Jules Harmand (*Revue Bleue*, 16, 23 juillet 1910).

La Côte d'Ivoire est limitée : au sud, vers le 5e de latitude nord, par le Golfe de Guinée ; au nord, vers le 10e de latitude,

par la Colonie du Haut-Sénégal et Niger ; à l'ouest, vers le 10e de longitude Ouest de Paris, par la République du Libéria ; à l'est, vers le 5e de longitude, par la Colonie de la Côte d'Or britannique.

D'une superficie d'environ 312.000 kilomètres carrés, la Côte d'Ivoire présente la particularité d'englober des régions géographiquement très différentes. Au sud, la zone maritime se présente rocheuse à l'ouest et avec un cordon littoral sableux à l'est protégeant une série de lagunes navigables. S'amorçant à la côte même, la zone sylvestre, à climat équatorial, couvre 120.000 kilomètres carrés du territoire et pousse des antênes, à l'est et à l'ouest, jusqu'au 8e degré de latitude nord. Enfin, la savane apparait au centre de la Colonie, vers le 6e de latitude, et va en s'éclaircissant de plus en plus vers le nord.

Le relief du pays, très usé, est insignifiant et présente de la côte une accession peu sensible vers le plateau soudanais.

Le régime hydrographique est d'une extrême irrégularité : tantôt le pays est en partie inondé, tantôt le plus grand nombre des affluents des grands cours d'eau sont asséchés et le demeurent de longs mois.

Ces caractères physiques ont eu une influence très nette sur la pénétration et la pacification du pays.

La grande forêt devait constituer l'obstacle le plus puissant à notre pénétration et être le refuge des dernières résistances.

Les tentatives infructueuses faites par de nombreux et hardis explorateurs pour relier la côte à l'intérieur suffiraient à montrer les difficultés de son accès.

La zone sylvestre de la Côte d'Ivoire n'a pas cet aspect de la forêt de haute futaie, facilement pénétrable, où les arbres géants ombragent de leurs cimes un sol rebelle, à défaut d'air et de soleil, au développement de la petite végétation. La flore y est au contraire d'une richesse et d'une luxuriance infinies. Elle présente un assemblage des specimens les plus puissants et les

(1) J'adresse ici mes remerciements à mon excellent collaborateur M. l'Administrateur Joseph, chef du bureau des Affaires politiques indigènes et militaires, pour les recherches qu'il a bien voulu faire et dont ce chapitre a bénéficié.

plus infimes du règne végétal, dans un réseau confus et inextricable de lianes.

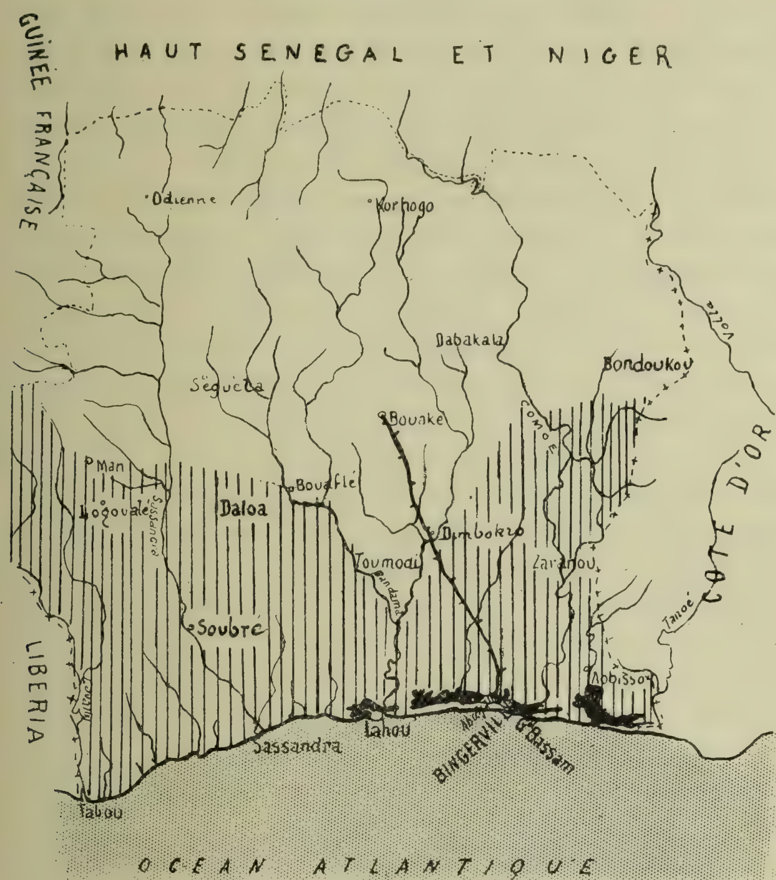


Fig. 1. — Carte de la côte d'Ivoire
Noir : lagunes. — ||| : — régionforestière. — blanc : région de savane.

La végétation accapare le sol quelle qu'en soit la nature. Elle captive l'air et la lumière, supprime tout horizon, tout espace libre. Sous cette voûte épaisse de verdure, une sensation d'oppression étreint et accable, accrue par la chaleur humide, le relent d'humus qui s'échappe de la terre et le silence infini de la nature.

Les arbres les plus puissants trouvent leur habitat sur des

terrains pierreux et stériles, étalant à la surface du sol leurs énormes et sinueuses racines, à forme de palette, que le ruissellement et le ravinement des pluies diluviennes déchaussent à la longue. Et, ainsi s'explique que les grands vents de tornade finissent par avoir raison de ces arbres qui, dans leur chute, entraînent avec fracas tout un amas de flore parasitaire attachée, enroulée, suspendue à leur tronc et à leurs branches, et brisent en s'écroulant les arbustes d'alentour.

Un fouillis impénétrable de carex, de lianes-rotang et de palmiers raphia envahit le lit des marigots et les vastes étendues marécageuses. Les emplacements défrichés, dès qu'ils sont abandonnés par les nécessités de la rotation des cultures, deviennent la proie de la forêt, et il ne tarde pas à s'y développer toute une flore très dense de hautes tiges frêles, spongieuses et à croissance rapide.

On conçoit les difficultés qu'il y avait à circuler dans une telle forêt, rebelle à l'incendie, et où on ne pouvait se frayer un passage qu'à la hache et à la matchette. A chaque pas un nouvel obstacle s'y présente : un arroyo à passer, une zone de « potopoto » à traverser où l'on enfonce jusqu'au ventre, un rideau de broussailles qu'il faut abattre, un énorme tronc d'arbre qu'il faut franchir, des épines qui arrachent et retiennent, des branches et des lianes qui obligent à se courber.

Du fait de cette région sylvestre, il existait une barrière quasi-infranchissable entre les régions soudaniennes, conquises en même temps que la boucle du Niger, et le littoral où notre implantation datait de loin. Il ne fallait pas songer à utiliser, pour son accès, les coursd'eau qui la traversent, à cause de l'encombrement de la plus grande partie de leur lit par des amoncellements rocheux. Les sentiers de brousse n'étaient souvent marqués que par le piétinement, à peine perceptible, du feuillage couvrant le sol, et, souvent aussi, n'avaient leur raison d'être que pour dérouter l'étranger qui osait s'y aventurer.

Ces caractères physiques ont eu une influence très nette sur les habitants de la forêt dense. « Dans son obscur séjour, l'homme des bois mène une existence inquiète, troublée par d'incessantes alertes. Il se défie de tout. Sa conduite obéit à je

ne sais quel mobile tortueux et sournois. Tiré de ses taillis, amené au grand jour, en pays découvert, il paraît ébloui et troublé comme la chauve-souris que la lumière aveugle. Son esprit ténébreux clignote dans le monde libre et spacieux comme l'œil amené sans transition des ténèbres au grand soleil » (1).

Autre est l'indigène de la savane septentrionale, agriculteur paisible, qui s'acharne à faire produire une terre souvent très ingrate. L'homme des plaines « est gai, exubérant, il aime le bruit et les chants. Sa drôlerie, son enjouement lui font pardonner ses vices. Son langage est doux, sonore, imagé, plein de couleur et de mouvement » (1).

L'indigène de la forêt est individualiste. La vie isolée, indépendante, en campement de quelques familles, d'une seule même, lui sied et c'est là une influence bien caractéristique du milieu.

En forêt, les grosses agglomérations étaient très rares. Il n'y avait que des campements de quelques huttes, souvent éloignés les uns des autres, parfois très rapprochés dans les régions fertiles, mais cependant bien isolés avec leurs zones de cultures propres et leurs sentiers respectifs.

Tant ils sont épris d'indépendance et d'anarchie, des hommes de même origine, de même race, de même dialecte restaient étrangers les uns aux autres. Des agglomérations voisines s'ignoraient lorsqu'elles n'étaient pas en perpétuel état de guerre. Et la guerre, pour ces primitifs, consistait à tendre des embuscades et à s'emparer des individus qui y tombaient.

L'homme des bois d'ailleurs excelle dans l'art d'utiliser les taillis, de s'y glisser sans bruit et sans être vu à quelques pas. Ce fait expliquera les pertes relativement sérieuses que coûta la pacification de la région sylvestre.

Un officier, cependant fort distingué, au coup d'œil sûr, à la décision prompte, et qui joua de fin 1909 à avril 1910 un rôle militaire de tout premier ordre, mais qui servait pour la pre-

(1) Dr Cureau, Gouverneur honoraire des Colonies. *Les Sociétés primitives de l'Afrique Equatoriale*, p. 31.

mière fois en Afrique et que hantaient ses souvenirs d'Indo-Chine, était ainsi amené à prétendre à tort, en 1910, devant l'insoumission de divers groupements « que la guerre actuelle était pour l'ensemble des noirs une guerre nationale ». Il était impossible de se tromper plus complètement, et sans chercher, dans la marche des événements, une réfutation à cette erreur, il suffit de connaître le morcellement de la Colonie en une infinité de tribus, sans lien entre elles, parlant pour le moins soixante dialectes différents, en lutte même les unes avec les autres et sans cohésion possible.

C'est dans ce morcellement, dans cette absence de toute hégémonie que devaient résider à la fois la facilité relative de conquête de ce pays — qu'on prend tribu par tribu sans qu'aucune d'elles vienne en aide à l'autre — et sa difficulté, puisqu'on ne peut, par un coup heureux et unique, frapper au cœur de la résistance,

Le caractère des populations a subi l'influence de la forêt; l'empreinte qui en résulte est si durable que des peuplades venues de l'Est — les Baoulés par exemple — sont restées individualistes à l'excès même dans les savanes qui constituent leur habitat actuel. Et cette remarque s'applique non seulement à la branche baoulé de la race agni, mais aux Agnis en général, orpailleurs, que la recherche et l'exploitation des gîtes ont pu contraindre à la vie isolée.

L'une des difficultés de la soumission du Baoulé devait précisément résider dans la facilité avec laquelle les indigènes, installés en agglomérations dans la savane mais à proximité souvent de zones boisées assez étendues, savaient trouver dans celles-ci un refuge durable et y demeurer en campements.

Ainsi donc, la forêt a laissé une empreinte caractéristique, profonde, atavique sur les peuplades qui l'ont abandonnée de longue date pour s'établir dans la savane. Mais il convient de noter également que des groupements originaires du Soudan, refoulés dans la région sylvestre, comme les Gouros, ont acquis très rapidement les traits de caractère des autochtones et sont devenus comme eux craintifs, farouches, avec cette indépendance particulière qui ne tolère aucune autorité.

*
* *

La découverte par les navigateurs de la Côte de Guinée remonte à plus de cinq siècles : le premier voyage fut effectué par des marins dieppois vers 1339.

D'autres voyages furent entrepris, sans donner lieu à aucun établissement sur la Côte, jusqu'au XVIII[e] siècle, époque à laquelle une mission religieuse s'installa à Assinie.

La prise de possession effective date de la moitié du XIX[e] siècle. Elle est illustrée, dans l'histoire locale de la Côte d'Ivoire, par les noms de Fleuriot de Langle, Bouet-Willaumez, Faidherbe, et par celui de Verdier, commerçant de La Rochelle à qui, pendant la guerre de 1870, fut confiée la garde des intérêts de la France sur cette partie de la Côte d'Afrique.

Longtemps, la pénétration du pays rebuta les explorateurs les plus hardis, non seulement à cause de la difficulté d'accès de la forêt dense, mais aussi en raison de la mauvaise réputation — très justifiée — des gens de la côte et de l'intérieur qui valut longtemps à la Colonie l'appellation de « Côte des mal gens ».

La première exploration, celle de René Caillé, qui traversa en partie la région d'Odienné, remonte à 1826.

En 1882, partant du littoral, Treich-Lapleine visita l'Indénié, le Bettié et se rendit à Bondoukou puis à Kong.

De 1888 à 1889, se poursuivit la mission du Capitaine Binger, du Soudan au Golfe de Guinée. Les renseignements précieux qu'elle donna ouvrirent aussitôt le pays à une série d'explorations, qui affirmèrent notre établissement dans la haute vallée de la Comoé et sur la rive gauche de ce cours d'eau.

En 1890, le Capitaine Ménard, parti de Bassam, se rendit à Kong puis à Seguéla, où il fut tué le 14 février 1892.

En 1892 et 1893 eurent lieu les missions, dans l'Est et le Nord-Est, de Binger, de Braulot, de Monnier, et celle du docteur Crozat qui explora la région de Koroko et mourut à Tengréla.

Les explorateurs du moment s'efforcèrent enfin de réaliser la liaison de la côte avec le Soudan par la forêt. C'est le but que

se proposèrent d'atteindre, sans succès d'ailleurs, le lieutenant Arago par la vallée du Sassandra, Quiquerez par le San-Pedro, Armand et Tavernaut par la Bandama.



Un décret du 10 mars 1893 créa la Colonie de la Côte d'Ivoire à peu près dans ses limites actuelles.

A dater de la constitution de la Colonie vinrent s'ajouter, aux explorations, les premières tentatives d'établissement de notre autorité dans l'intérieur. Celles-ci provoquèrent immédiatement des résistances violentes et opiniâtres des peuplades indépendantes, primitives et guerrières. De ce moment, on assista à une longue suite de luttes épiques où l'on vit, engagés contre les masses rebelles, avec l'insouciance de la bravoure, le mépris du danger, la volonté de vaincre, un ou deux Européens à la tête d'une poignée de miliciens ou de tirailleurs.

Tiassalé est pris d'assaut, en 1893, par le Capitaine Marchand, et la même année, le Lieutenant Hayes, attaqué à Ahuakrou, perd près de la moitié de son effectif.

L'année suivante, non loin de Bassam, le Commandant Pineau subit de grosses pertes en attaquant le village de Benoua, réduit un peu plus tard par la colonne Monteil. Celle-ci est dirigée ensuite contre Samory ; elle atteint Satama, prend Dabakala et revient à la côte.

En 1895, le Lieutenant Lecerf, venu du Soudan, meurt tragiquement dès qu'il aborde la forêt.

De grands itinéraires continuent à sillonner la région de l'ouest, et il convient notamment de citer les missions Decressac-Villagrand, Pobéguin, Hostains-d'Ollone dans le Cavally, puis Woelfel-Mangin qui visitent Danané, Logoualé et installent un poste à Nouantoghouin.

En 1896, l'Administrateur Clozel est chargé d'organiser l'Indénié et de poursuivre la pénétration du pays, commencée par l'Administrateur Poulle assassiné trois ans auparavant. Le poste d'Assikasso est créé ; en 1898 éclate la révolte de l'Assikasso. Le poste subit un siège de 63 jours. Clozel, qui participe

à sa délivrance, se heurte à une résistance acharnée d'un ennemi très supérieur en nombre. Sa colonne a 3 tués et 14 blessés, et lui-même est atteint de cinq blessures.

La Colonne Lartigue poursuit Samory, qui est capturé par la Compagnie Gouraud à Guélémou.

La même année, les régions de Toupa et d'Osrou se soulèvent. Deux Européens sont tués. Une colonne de répression envoyée contre Osrou perd 54 hommes et rebrousse chemin.

Le Lieutenant Blondiaux, venant de Guinée vers le Haut-Cavally, est brutalement repoussé par les Dans non loin du poste de Man.

En décembre, le nord du Baoulé se soulève ; 300 indigènes attaquent, le 29, le poste de Bouaké et sont défaits après de rudes combats.

En 1899, des troubles éclatent dans le Bas-Cavally où le Commandant Kolb effectue la répression nécessaire.

Les Ngbans et les Ouarébos se soulèvent dans le Baoulé-Sud. Le poste de Toumodi est brûlé par les rebelles. La révolte se généralise, des renforts sont envoyés ; le Capitaine Lemagnen et l'Administrateur Delafosse répriment l'insurrection Le Commis des affaires indigènes Seigland est mortellement blessé.

En 1900, le Baoulé est occupé par de forts effectifs, malgré la présence desquels les communications sont interrompues entre Bouaké et Kodiokofi. Des embuscades sont tendues sur les sentiers, les courriers sont arrêtés ; les reconnaissances rentrent le plus souvent avec des morts et des blessés. Le 16 octobre, le Lieutenant Aubert du poste de Bouaké est reçu à coups de fusils au village de Konakro, à 4 kilomètres du poste.

La lutte se continue avec violence dans le Baoulé pendant l'année 1901, en particulier contre les Nanafoués et les Ngbans. Deux compagnies attaquent et prennent Kokumbo, perdant 4 tués et 15 blessés. Les Agbas de la vallée du N'Zi commencent à nous attaquer.

En 1902, toujours dans le Baoulé, le Lieutenant Larçon est tué le 2 mars. Le 28 juin, le chef des Ngbans essaie de s'emparer par surprise du poste de Ouossou, mais est fait prison-

nier. Les indigènes pillent nos convois commerciaux. Le sergent Bos est tué.

Une tournée de police est effectuée par le Capitaine Privey contre les Faafoués. Il faut 214 fusils pour assurer l'évacuation, de Kodiokofi à Lomo, d'un convoi de blessés.

Plusieurs opérations ont lieu dans la vallée du N'Zi et la région de Tiassalé.

Les Nanafoués bloquent le poste de Salékro.. Le Capitaine Privey, qui va à son secours, est violemment attaqué, le 10 septembre, à Zaka et grièvement blessé. De nouveau le poste est assailli en octobre ; il faut une nouvelle colonne qui nous coûte une dizaine de tirailleurs et le Lieutenant Dessuze. Nous devons évacuer Salékro.

Les reconnaissances se poursuivent, dans chaque poste, sans directive générale malheureusement. Elles sont trop souvent laissées à l'initiative des chefs de poste, jeunes officiers ou même simples sous-officiers.

Dans le secteur de Ouossou, la situation n'est guère meilleure ; nous avons de nombreux engagements en octobre et novembre. Une opération est menée contre le massif de l'Orumbo Bocca. En même temps, sur la rive droite de la Bandama près de Bouaflé, de nouvelles rébellions se produisent et exigent un vigoureux effort.

En 1903, les opérations continuent dans le Baoulé. Les indigènes attaquent le poste de Sakasso. La pénétration des cercles des Lagunes (pays attié et abbey) est entreprise par l'Administrateur Lamblin. Des difficultés ont de nouveau lieu avec les Bouboury des alentours de Toupa (lagune Ebrié).

En 1904, des incidents graves se produisent dans le Mango, au nord du Cercle de N'Zi-Comoé, et dans la région de Grand Alépé (Cercle des Lagunes).

Au Baoulé, à partir de 1905, on s'efforce de maintenir le statu quo en immobilisant les troupes dans les postes.

Aux alentours immédiats de Bingerville, des troubles éclatent. Le chef-lieu administratif de la Côte d'Ivoire est un moment menacé par les gens d'Akouadio, agglomération située à 8 kilomètres de Bingerville. Le village est enlevé par

une compagnie envoyée de Lahou avec l'aide de la flottille locale. L'Administrateur Lamblin est blessé.

Dans la région d'Erymakouguié, le chef Soboa cherche à provoquer un mouvement insurrectionnel pour s'opposer à la construction de la voie ferrée. Pris, ce chef est déporté au Cavally.

Les Agbas du sud se soulèvent, et le Commandant Betselère mène contre eux une colonne de 400 fusils : nous avons 3 tués, dont 1 sergent européen et 25 blessés.

En 1906, la pénétration du Haut-Cavally est entreprise par le Lieutenant Laurent ; le poste de Danané est créé ; mais nous avons à déplorer la mort du sergent Hittos tué au cours d'un engagement.

Dans le Haut-Sassandra, le poste de Daloa est fondé puis bientôt bloqué ; le Commis des Affaires indigènes Lecœur est assassiné en septembre, les Capitaines Schiffer et Thevenin doivent venir dégager le poste défendu par l'Adjoint des Affaires Indigènes Bouvet.

Une colonne, commandée par le Chef de Bataillon Chasles, opère en pays gouro, en 1907. Les postes de Sinfra et de Bouaflé sont créés. Peu après, dans cette région, le Capitaine Caveng est tué et le lieutenant Begbeder est blessé.

Des troubles sérieux éclatent dans le Haut-Sassandra. Le lieutenant Hutin est assassiné près de Daloa, le sergeut Carboneil est blessé. Le Commandant Betselère vient du Baoulé dégager de nouveau ce poste et débloquer Soubré. La situation est telle que l'envoi de la colonne Metz, forte de 640 fusils, est décidée. Elle livre pendant quatre mois de nombreux et violents combats.

*
* *

Lorsque, le 1er mai 1908, je pris effectivement possession de mon poste, je me trouvai en présence de la situation suivante :

Les cercles de Bassam, d'Assinie, de l'Indénié, de Bondoukou, de Kong, de Korhogo étaient complètement en mains et ne sollicitaient plus d'autres efforts que ceux destinés à rendre plus parfaite leur administration, à assurer leur développe-

ment économique et moral. Tout au plus avions-nous à nous plaindre de la turbulente et petite tribu des Lobis, placée à l'extrême nord du cercle de Bondoukou.

Du cercle des Lagunes, nous ne possédions réellement que la partie sud. Tout le reste était à peu près inconnu, comme les pays attié et abbey. A l'ouest même de la lagune, près de Toupa, à quelques heures de Bingerville, la région d'Ossrou s'était affirmée, depuis 1898, franchement hostile et nous n'avions sur elle aucune action.

Le Cercle du N'Zi-Comoé avait été parcouru une fois, du sud au nord, par un administrateur qui avait dressé une carte sommaire de son itinéraire ; mais, en dehors du pays agba, à l'ouest, et de la partie qui confine aux cercles de Bondoukou et de Kong, nous n'en connaissions rien.

Du cercle du Baoulé, la partie occidentale — comprenant le cercle annexe des Gouros, les tribus Kodés, Ayaous, Nanafoués, Yaourés, Watas, Ouanfoués, à cheval sur le Bandama ou fixées sur l'une ou l'autre rive de ce fleuve, — était en état de révolte ouverte ou latente, suivant les saisons et nos demandes. Toute administration y était absolument impossible. Le reste du cercle était soumis depuis peu.

Dans le cercle du Ouorodougou, les populations relevant de Seguéla et de Mankono et habitant au nord de ces postes nous donnaient toute satisfaction, tandis que les tribus habitant au sud de ces postes ou relevant de ceux de Touba et Danané étaient ou douteuses ou hostiles.

Du cercle du Cavally, nous connaissions le littoral et la ligne des postes allant de Tabou à Pagouéhi. Le reste était du ressort de l'exploration.

Les cercles du Sassandra et de Lahou méritaient la même appréciation. La bande littorale et, pour la première de ces circonscriptions, la ligne du fleuve jusqu'à Soubré, puis la voie Soubré-Issia-Daloa, mises à part, nous étions en présence de l'inconnu total. L'insurrection régnait dans le Sassandra, où une colonne importante venait d'opérer sans résultat définitif ni même appréciable autour et au nord de Daloa. Notre autorité ne s'exerçait qu'aux abords immédiats des postes ; ceux-ci

Fig. 2. — Situation politique au 1er mai 1908.

Zone blanche : Régions soumises. — Hachures verticales : Régions insuffisamment en mains ou douteuses. — Hachures croisées : Régions franchement hostiles ou inconnues.

étaient constamment menacés, leurs garnisons presque isolées et réduites à l'impuissance. La reconnaissance de ce vaste pays et sa conquête, nécessitée par le caractère farouche des habitants, s'imposaient.

Nous ne percevions aucune somme dans les régions ci-dessus désignées comme inconnues, hostiles ou douteuses. Le commerce y était presque nul, ou n'y jouissait d'aucune sécurité.

La carte ci-contre met nettement sous les yeux l'état de choses que je viens d'exposer.

Notre installation à la Côte d'Ivoire demeurait par suite précaire ; le progrès économique de la Colonie, l'exploitation de ses richesses étaient entravés, les parties insoumises formant comme une barrière infranchissable entre le haut pays et la mer ; la vie des Européens se trouvait sans cesse menacée ; le budget était notablement lésé par l'improductivité des circonscriptions fermées à notre action; un malaise général se faisait sentir jusque dans les portions occupées et s'opposait à ce que notre administration produisît son plein effet social, économique et financier.

Comment, après l'effort considérable poursuivi pendant près de quinze ans, une telle situation avait-elle pû subsister ?

C'est ce que je me propose d'élucider dans le chapitre qui va suivre.

CHAPITRE II

Les erreurs du passé : la « conquête pacifique »

Causes de la situation : l'annexion a précédé la prise de possession ; nécessité, qui fût méconnue, d'un gouvernement militaire. — Insuffisance des effectifs demandés. — Pas de plan d'occupation méthodique. — Pas d'ordre dans les opérations militaires. — Pas de permanence dans l'occupation. — Insuffisance des sanctions infligées : pas de désarmement. — Erreur de la « conquête pacifique » : elle est improductive, trompeuse, instable, immorale et indélicate. — Erreur de la « conquête commerciale » : opinion de Leroy-Beaulieu. — Nécessité d'un changement de méthode : il faut se résoudre d'avance à l'emploi presque continu de la force.

Les causes d'une situation aussi peu avantageuse sont, à la vérité, multiples ; mais il en est deux, tout au moins, qui procèdent d'erreurs de principe.

Tout d'abord, l'annexion a précédé la prise de possession. On a décidé que la Côte d'Ivoire serait, dès 1893, colonie française, alors que nous n'étions installés — et dans des conditions précaires, exclusives de tout prestige, de toute dignité, de sécurité même — que sur quelques points du littoral ; alors que le pays venait seulement d'être traversé, sur quelques itinéraires sans lendemain assuré, par des explorateurs admirables mais qui avaient négocié, et disons le mot, acheté leur passage.

Il aurait fallu, dès cette époque, envisager froidement et résolument le problème. La Côte d'Ivoire était à nous, mais au regard seulement des puissances étrangères ; il restait à la conquérir sur les peuplades de la zone sylvestre et du Baoulé,

frondeuses, indépendantes, guerrières. C'était le pays des « malgens » comme disaient déjà, il y a plusieurs siècles, les navigateurs qui entrèrent en contact avec eux; notre occupation allait sans doute leur apporter ses bienfaits habituels, de la sécurité et de la prospérité; mais ils n'en avaient cure, ne les ayant jamais entrevus même en rêve. Et ceux-là mêmes qui, sur le littoral, étaient déjà en relations d'affaires avec nous, devaient être forcément ruinés par notre occupation, si elle devenait effective, car nous ne pourrions laisser subsister leurs privilèges commerciaux et non désintéressés de transitaires obligatoires entre la mer et l'intérieur, c'est-à-dire entre nous et les tribus. Il ne s'agissait pas seulement d'explorer le pays afin de le mieux connaître; il fallait le conquérir complètement pour pouvoir l'administrer normalement et assurer intégralement son développement économique et social.

Une semblable tâche, étant donnés la nature du pays et les instincts des habitants, ne pouvait être confiée qu'à des militaires.

Le premier Gouverneur de la Colonie aurait dû être un Colonel ou un Général, qu'on aurait délégué dans les fonctions de Gouverneur et qui aurait concentré entre ses mains tous les pouvoirs. C'est un principe absolu. Toutes les fois que, dans une de nos nouvelles possessions, on s'en est écarté, on a dû y revenir quelques années plus tard, sous la pression des événements, devant les dangers de la situation .. à moins qu'on ne se soit contenté de résultats instables et insuffisants, ou qu'on ait accepté, avec la complaisance de qui ne veut pas agir, les appréciations aussi optimistes qu'inexactes envoyées de la Colonie.

Si cette solution, virile autant que logique et raisonnable de l'institution d'un gouvernement militaire avait prévalu en 1893 ou dans les quelques années qui suivirent, et si le choix de la métropole s'était porté sur un officier supérieur ou général possédant les qualités requises pour une pareille tâche, il n'est pas douteux que la mise en valeur de la Côte d'Ivoire aurait été avancée de plus de dix années et qu'on aurait évité la perte de bien des vies humaines.

Mais on était hanté, à l'époque, par la conception généreuse de la « conquête pacifique ». La colonie est tranquille, affirmait à l'époque l'explorateur éminent qui venait, par son magnifique voyage, d'appeler l'attention sur la Côte d'Ivoire et de consacrer, au point de vue diplomatique, nos droits sur elle. Or, nous n'étions installés que sur quelques points du littoral, et il est toujours possible de considérer comme paisible un pays dans lequel on n'a pas pénétré ou qu'on a seulement traversé en négociant son passage. De cette erreur de la conquête pacifique sont venues toutes les autres.

C'est parce qu'on était hanté par cette conception utopique qu'on ne songea pas à demander l'institution d'un gouvernement militaire et qu'on refusa, à plusieurs reprises, les troupes qu'offrait Dakar. Et quand, débordé par les événements, il fallut se résigner à réclamer du secours, on demanda timidement un peloton, puis une compagnie, à regret semble-t-il, comme si la venue des troupes devait frustrer l'administration civile de situations acquises...

Mais les événements se précipitèrent. Chaque pas en avant créait un nouveau foyer de rébellion, suscitait d'autres difficultés, compliquait l'action future. Les effectifs militaires, progressivement, se renforcèrent, sous le choc des incidents sanglants, malgré tout ce qu'on fit pour éviter ce qu'on considérait comme un malheur. Alors, au lieu d'envisager, cette fois, froidement et résolument la tâche à accomplir, de tracer un programme méthodique d'occupation, de sérier celle-ci en tranches qu'on aborderait successivement, soit de l'est vers l'ouest, soit du nord vers le sud, on se lança dans les colonnes à gros effectifs, qui ne firent que passer, sans résultats appréciables. On n'occupa pas progressivement le pays ; on délaissa les contrées si riches du sud, qui auraient suffi pendant longtemps à notre activité économique, pour gagner d'urgence le Soudan et ouvrir rapidement entre la mer et les régions du nord, sans bases d'action suffisantes, des couloirs où le passage libre et sûr n'était même pas garanti.

Quand l'emploi de la force était inévitable et indispensable, on s'y résignait, non pas seulement avec les angoisses de con-

science que j'ai bien des fois connues, lorsque ma décision devait entraîner des sacrifices en vies humaines, mais avec une sorte d'hésitation dans l'action qui était pire que l'abstention.

On réduisait les effectifs employés, de sorte qu'on frappait un coup rude mais sans lendemain, et qu'on exerçait une répression alors qu'il aurait fallu obtenir une soumission durable. A peine le coup principal était-il porté qu'on arrêtait l'élan des troupes, dès les premières offres de soumission qui sont rarement sincères et n'ont d'autre but que de gagner du temps pour reprendre du souffle.

On rappelait ou on réduisait les effectifs, de sorte que l'indigène, avec sa vantardise habituelle, tirait de ce retrait l'opinion qu'il était demeuré maître du champ de bataille, et n'avait interrompu le combat que faute de poudre. Chaque pas en avant n'a pas été suivi de l'occupation du terrain conquis.

Enfin, on se contentait de sanctions insuffisantes : peu ou pas d'internements des chefs rebelles, des féticheurs instigateurs des révoltes. Quelques amendes de guerre, mais pas assez élevées. L'impôt également était infiniment trop faible.

Mais le principal obstacle opposé à notre occupation découlait de la liberté du commerce de la poudre et des fusils, et de l'absence de tout désarmement après chaque répression. Laissés en possession de leurs armes, les indigènes, ayant pris du repos, réparé leurs pertes, s'étant réapprovisionnés de poudre, oubliaient vite la leçon reçue et qu'ils contestaient d'ailleurs ; ils ne tardaient pas à se rebeller de nouveau et l'histoire de la Côte d'Ivoire témoigne pour les Ngbans, les Agbas, les Ayaous, les Nanafoués, etc. de cette persistance dans la révolte qui se manifeste, tous les deux ou trois ans, alors qu'on aurait pu en finir, dès le début, par un coup décisif, tel que ceux que j'ai fait assèner dans les conditions exposées au chapitre IV du titre II.

Toutes ces erreurs de détail procèdent, je le répète, de la grave erreur de la « conquête pacifique ». C'est elle que je veux exposer, réfuter, combattre, extirper. Elle a fait trop de mal, provoqué trop de deuils, causé trop de pertes matérielles.

Il faut, en ce qui la concerne, vider une fois pour toutes le débat.

* * *

On a proclamé que, malgré tout et dût-on aller plus lentement, il fallait par humanité, par prudence, user exclusivement de moyens pacifiques et persuasifs.

C'était rester tout d'abord aveugle devant des enseignements tragiques et péremptoires, c'était aussi se duper soi-même sur les mots et les idées.

Car, qu'on le veuille ou non, la méthode de pénétration pacifique, telle qu'on la conçoit, par l'extension abusive qu'on en fait, est à la fois improductive, trompeuse, instable, immorale et indélicate.

Sans doute, appliquée à l'établissement, dans des pays étrangers que nous ne saurions songer à conquérir et à administrer, de notre prééminence morale et économique, elle se justifie entièrement. L'expression elle-même peint à merveille, littéralement, l'action entreprise. C'est cette action que pratiquent les peuples civilisés désireux de se créer une situation privilégiée et de s'ouvrir un marché chez d'autres peuples également civilisés, mais moins développés. Les diplomates, les commerçants font de la pénétration pacifique, et de la meilleure, en Extrême-Orient ou dans l'Amérique du Sud. C'est alors une lutte louable, une émulation profitable, d'où sortent des avantages moraux et matériels pour les plus habiles, sans que le peuple pénétré, dont l'indépendance et la dignité ne sont point en jeu, s'en trouve amoindri, bien au contraire.

Peut-être, aussi, une telle méthode est-elle susceptible de s'appliquer fructueusement, en matière de colonisation cette fois, soit à des groupements ethniques affaiblis, accoutumés par un long apprentissage au joug étranger, pacifiques à outrance par nature, préférant la sujétion à la vie libre qui nécessite une activité fatigante, soit à des peuples intelligents et forts, mais retardataires, qui voient, dans l'influence à laquelle ils vont être soumis, un moyen de marcher à grands pas vers la civilisation, de bénéficier à cet effet des avantages

qu'on leur apporte et qui acceptent librement une intervention tutélaire. Mais où sont de tels groupements, de tels peuples ?

Ce n'est pas dans la forêt de la Côte d'Ivoire qu'on les trouvera.

Il fallait, pour admettre que la méthode de pénétration pacifique pût, ici, donner des résultats, ou bien être complètement ignorant du caractère des habitants, ou bien être un utopiste que la générosité mène à l'erreur, ou bien encore avoir intérêt à flatter une fausse tendance de l'opinion.

A n'en pas douter, la méthode que j'incrimine est bien faite pour séduire. Conception de notre humanitarisme souvent outrancier, elle répond dans son principe à notre idéal de peuple-apôtre, respectueux du droit d'autrui, désireux de répandre la civilisation par le seul prestige de celle-ci, soucieux de convaincre, ennemi de la force. Il n'est pas un Français qui ne lui accorde sa préférence. Elle suffirait à faire admettre la colonisation par ceux mêmes qui en sont les adversaires, parce qu'elle dispense cette dernière d'être oppressive pour ne lui laisser que son caractère libérateur, que sa fin éducatrice et économique.

Mais ce n'est pas tout, pour une méthode, d'avoir des qualités et des vertus indubitables dans sa conception. Encore faut-il qu'elle puisse être appliquée. Or l'application de celle qui nous concerne est, je l'ai dit, une question d'espèce. Et la Côte d'Ivoire ne lui offrait malheureusement pas un champ d'application.

Qu'on veuille bien dire, en effet, ce qu'elle a produit dans cette colonie, en admettant qu'on en ait usé réellement, en abondant ainsi dans le sens de ceux qui opposent à la politique que j'ai suivie le mode d'action passé. Pour lui trouver, après l'exposé historique du chapitre Ier, un avantage pratique, il faut nier la réalité des événements, s'obstiner à fermer les yeux sur l'inutilité d'efforts renouvelés. Car, si après ces efforts, nous avions pu jeter quelques jalons dans la forêt, sans répondre de leur solidité, la certitude a été douloureusement, tragiquement acquise que nous ne pouvions ni administrer ni développer économiquemeut le pays jalonné.

Au surplus, en dehors des utopistes sincères ou professionnels, de ceux qui n'ont pas la charge des initiatives à prendre et le poids des responsabilités, il n'est pas un colonial pratiquant qui, s'il est sincère, ne soit prêt à reconnaître l'impossibilité absolue de faire accepter bénévolement et complaisamment notre autorité, notre tutelle et leurs charges à des indigènes sauvages, libres jusqu'alors dans la barbarie, bien armés et amoureux de la guerre comme d'un sport recherché.

Certes, des explorateurs peuvent une première fois passer dans un pays neuf, des commerçants même peuvent le parcourir. C'est qu'ils n'ont, eux, rien à demander ; ils donnent, au contraire, et d'autant plus largement qu'ils veulent obtenir plus de résultats. Rien ne serait plus aisé que de trouver, dans l'histoire de la Côte d'Ivoire, de singuliers et fréquents exemples d'une telle manière de faire.

Il est également possible que des postes soient créés, en profitant du prestige dont jouit au début le Blanc et de la surprise, de la crainte aussi qu'inspirent sa venue, sa présence, ses procédés, son genre de vie.

Mais le chef de poste n'est pas placé dans une région, il n'est pas payé pour observer seulement la nature et procéder à des études ethnographiques, botaniques, géologiques ou linguistiques. Il a pour mission d'administrer. Qu'on traduise ce mot. Dans tous les pays du monde, en Europe comme en Afrique, administrer, c'est, en fin de compte, en vue des buts à atteindre dans l'intérêt supérieur de la civilisation, imposer des règlements, limiter les libertés particulières au profit de la liberté de tous, percevoir des taxes. Que l'on trouve, sur notre terre, une contrée, si petite soit-elle, où l'administration soit aimée, sauf par ceux qui en vivent, où les entraves qu'elle fait naître forcément soient acceptées d'un cœur joyeux, où le contribuable vienne spontanément, empressé, satisfait et reconnaissant, verser sa quote-part. Cette contrée n'existe pas. Et l'on voudrait que l'administration fût accueillie sans heurts et sans révoltes par des sauvages qui n'ont jamais connu que les lois du bon plaisir, de l'instinct et de la force ? Le prétendre, c'est soutenir un paradoxe. Il est vrai que cette sorte de proposition a un

cours de faveur dans l'opinion française et qu'il suffit, pour plaire généralement à cette dernière, d'émettre une idée en apparence généreuse et humanitaire, fût-elle d'une application impossible.

Or, la méthode de pénétration pacifique répond-elle vraiment à une idée de cette nature ? Est-il généreux, est-il humanitaire d'employer une telle méthode, quand on sait qu'elle entraîne, dans un pays déterminé, des pertes considérables et constantes, qu'elle ne fait pas progresser d'un pas la civilisation ? Peut-on admettre qu'on perpétue, en réalité, l'état de guerre sous le couvert trompeur de la persuasion et du pacifisme, qu'on soit obligé, pour se défendre, d'envisager toujours, comme une nécessité inévitable et prochaine, la mort de centaines d'indigènes tués dans des engagements dont on se garde bien de parler ? Et ne faut-il pas plutôt voir, dans cette idée, dans cette méthode, les fruits de pures spéculations de l'esprit qui répondent à un désir élevé, sans doute, mais favorisent l'inaction, si chère à la majorité des natures humaines ?

Pour conclure, ne peut-on pas qualifier, dès lors, d'improductive et trompeuse la méthode de pénétration pacifique ?

Je disais plus haut qu'elle est instable. Et, en effet, ses résultats n'ont pas d'autre base que la confiance inspirée par un homme à une catégorie déterminée d'indigènes.

Un administrateur convaincu peut paraître, sans doute, la pratiquer un moment avec succès. Supposons-lui des qualités de patience et de douceur rares, une force de conviction exceptionnelle, une autorité morale admirable, une puissance de persuasion sans égale, disons une séduction surhumaine. Faisons — en, en un mot, le missionnaire rêvé de la civilisation, l'apôtre idéal de la colonisation ; admettons encore qu'il exerce ses facultés anormales sur une tribu non pas habituellement douce, aisément abordable et disposée par nature à subir toutes les influences, car ce serait alors prendre un exemple qu'on ne trouve nulle part dans la forêt de la Côte d'Ivoire, mais sur une tribu momentanément en paix, en état spécial de réceptivité, si l'on peut ainsi s'exprimer.

Cet administrateur agira et, certes, obtiendra des résultats

sur lesquels, tout d'abord, on ne manquera pas de s'extasier. Je veux même encore supposer qu'il est livré à ses seuls moyens moraux et qu'il n'emploie pas, suivant la règle habituelle en pareil cas, le « cadeau » comme argument, car, dans ce cas, l'expérience perdrait singulièrement de sa valeur.

Les résultats qu'il aura acquis seront néanmoins passagers, incertains. D'une part, en effet, la mentalité des indigènes se modifie du jour au lendemain sous l'action d'une ivresse, d'une contestation banale, d'une jalousie, d'un féticheur. C'est une vérité évidente, primordiale, que telle tribu, hier absolument calme, s'agite aujourd'hui subitement, parce que les fétiches en ont ainsi ordonné, parce qu'une femme a excité les cœurs, parce qu'un jeune guerrier a voulu affirmer son courage et sa force, parce que le vin de palme a coulé à trop larges bords, parce que deux villages se disputent un gîte aurifère ou un peuplement de caoutchouc ou qu'une succession s'est ouverte. De ce jour, notre administrateur perd de sa puissance morale. Heureux encore s'il n'est pas aussitôt englobé dans les haines d'un parti, car il devra se prononcer, juger peut-être et, ne serait-ce qu'en apparence, il favorisera les uns contre les autres.

D'autre part — c'est là le point délicat — nous ne pouvons supposer que l'administrateur aura pour unique mission de plaire. Un moment viendra où il devra demander. Une première fois, il est possible qu'il reçoive sans aucune peine un léger tribut. Mais, déjà ce tribut, dans toutes les parties de la forêt de la Côte d'Ivoire, sera baptisé « amende » par les indigènes. Pour eux, il n'est pas, en général, d'autre conception lorsqu'il s'agit de l'impôt. Encore, notre fonctionnaire-type devra-t-il ou bien être extrêmement modéré dans ses demandes, ou bien accepter ce qu'on lui donnera de bon gré. Mais qu'il ne renouvelle pas son exigence, car il éprouvera un refus et, s'il passe outre, il deviendra l'ennemi que l'on guette, que l'on abat au coin du bois comme un gibier de choix. Quoi que l'on ait tenté, on n'a pu faire admettre encore à tous les indigènes que l'impôt est une contribution annuelle, versée en échange d'appréciables bienfaits.

Et si notre administrateur change — ce qui est la règle dans

un pays tropical où les séjours ne sauraient se prolonger sans risques graves pour la santé — il y a de grandes chances pour que son successeur ne possède pas toutes ses qualités d'exception et, surtout, les mêmes qualités. Tout est remis en question, car tout est question de personnes et de nuances.

Les indigènes, également, se remplacent, les chefs se succèdent et chaque changement crée une période d'hésitation, d'observation, de défiance, qui nuit à une bonne administration quand elle ne se traduit pas par un conflit.

Nul ne pourrait prétendre que je ne viens pas de tracer un tableau de la réalité et de peindre l'instabilité de la pénétration pacifique.

Ce caractère est, on l'a vu, la résultante de l'application fatale du seul mode d'administration praticable en pareil cas, je veux dire du procédé de politique personnelle.

Celle-ci peut, évidemment, produire des effets passagers dont il est loisible de se déclarer satisfait, mais son moindre défaut est de remettre en état la situation de chaque division administrative à toute mutation.

Bien plus, l'administrateur qui la pratique, soit par suite d'une tournure spéciale et fâcheuse de son esprit, soit parce qu'il est dans l'impossibilité de compter sur d'autres moyens que les ressources de sa propre nature, ne tire pas de sa circonscription tout ce qu'elle peut donner. Il est entraîné à se créer des sympathies qui lui assurent à tout prix la tranquillité, à rechercher une popularité destinée à lui servir d'appui moral, à favoriser sans cesse ceux qui le secondent, toujours par intérêt. Il donne des garanties aux tribus et, nécessairement, « lâche la main », obligé qu'il est de ne s'aliéner personne, de fermer les yeux sur des actes déplorables. Il perd la force nécessaire pour satisfaire aux légitimes exigences de l'administration et du progrès. La perception de l'impôt est faite sur des données inexactes, soit qu'elle ne porte pas sur la totatité de la population imposable, soit qu'elle n'ait pas pour base le taux à adopter. Les chemins et pistes ne sont pas entretenus comme il conviendrait, parce que l'apathie de l'indigène n'étant pas suffisamment secouée, celui-ci ne fait rien pour collaborer,

quoique dans son intérêt, à l'œuvre commune. Le respect même dû à l'Européen se perd vite. L'impersonnalité de l'administration, en un mot, n'étant pas respectée, la tâche accomplie par chaque administrateur devient inutile. Il faut un renouveau d'initiative et de travail créateur à chaque changement de personnel. Le labeur des individus peut se comparer à celui de Sisyphe, image de l'action toujours opérante, mais toujours improductive.

Mais la méthode de pénétration pacifique n'est pas seulement entachée des vices que nous venons déjà de trouver en elle ; il faut encore lui reprocher son immoralité.

Impuissante, en effet, devant les groupements qui, sauvages à l'extrême ou simplement réfractaires par suite d'un incident, d'une succession, d'une mutation, se refusent à admettre notre contact, elle fait supporter toutes les charges de l'administration aux seules tribus soumises. Ainsi, la soumission devient rapidement odieuse et ne se paie pas seulement d'un renoncement à des habitudes barbares, mais anciennes et douces, à des instincts chers : ceux qui se soumettent sont imposés, ceux qui résistent sont libres et sans sujétions. Les premiers, en outre, encourent généralement des représailles pour nous avoir acceptés et sont honnis par les tribus voisines. Singulière politique que celle qui donne une prime à l'insurrection ! Mais spectacle longtemps ordinaire à la Côte d'Ivoire, au sujet de laquelle on peut réellement dire que les appréciations ci-dessus constituent une partie de son histoire traduite en principes.

La méthode de pénétration pacifique, enfin, est indélicate, car les résultats instables et immoraux qu'elle entraîne trompent l'opinion publique, laissant croire à une pacification profonde quand la paix obtenue — moyennant un prix, d'habitude fâcheux pour la dignité du peuple colonisateur — est seulement une façade prête à se lézarder au moindre fait inattendu. Heureux encore quand ce trompe-l'œil n'est pas exploité par des ambitieux !

Bien plus, comme cette même méthode ne produit d'effets que si ceux qui la pratiquent ne demandent rien, elle abuse les indi-

gènes sur nos intentions légitimes et raisonnables, contribuant encore, de la sorte, à entretenir une dangereuse instabilité. C'est ainsi qu'en mainte colonie, outre la Côte d'Ivoire, il nous faut souvent revenir, les armes à la main, à la vive surprise de la métropole, dans des régions considérées depuis longtemps comme soumises, alors que nous avions seulement, en réalité, endormi tout à fait provisoirement les craintes et les défiances des natifs.

*
* *

Si donc il faut renoncer à la pénétration pacifique, quel autre moyen s'offre au Blanc pour établir son autorité sur les races indigènes, au cas où celles-ci n'acceptent pas d'emblée notre présence et sont résolues à repousser nos efforts colonisateurs ?

Une méthode particulière a été prônée. C'est celle qui consiste, dans l'esprit de ses partisans, à laisser au commerce le soin de séduire l'indigène et de préparer l'avenir. L'idée n'est pas nouvelle : elle constitue un reste de l'histoire coloniale. Par elle se perpétue le rôle autrefois dévolue aux « grandes compagnies ». De nos jours, c'est à la multitude des commerçants qu'il appartiendrait de gagner la confiance de l'indigène, de faire tomber les armes de ses mains pour y mettre un outil de travail joyeusement accepté, de gagner définitivement et sans arrière-pensée des esprits frustes.

Etrange utopie ! Comme si, à regarder l'humanité, on pouvait concevoir que les vertus de l'apôtre se trouvent davantage chez les individus livrés à eux-mêmes, préoccupés seulement des gains à réaliser, absorbés par des occupations matérielles et, surtout, dépourvus de toute doctrine, opposés par obligation à toute uniformité, plutôt que chez des agents préparés à leur tâche, disciplinés, encadrés, surveillés, désintéressés, commandés par des principes davantage que par des hommes.

Mais qu'il est aisé d'écrire des pages séductrices et littéraires à propos d'une telle théorie ! Et comme l'on trouve facilement des admirateurs disposés à croire, d'une façon absolue, sans distinction de colonies et de races, qu'il est, pour l'apaisement de régions sauvages, « un profit plus grand du premier sac de

caoutchouc honnêtement troqué contre des cotonnades que d'un village réduit ou d'une peuplade vaincue ».

Cette affirmation qu'exprimait, il y a quelques années, l'une de nos revues coloniales, est de nature à donner le change à ceux qui n'ont aucune notion des nécessités que crée le devoir de civiliser en administrant. A l'admettre, on se prépare de tristes et décevants réveils.

Si la méthode, du reste, a trouvé dans le passé des motifs de survivance, elle nous est revenue d'Allemagne en droite ligne. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Voici comment, dès 1885, le savant économiste, M. P. Leroy-Beaulieu, s'exprimait à son propos :

« Quant aux colonies d'Allemagne sur la côte d'Afrique, elles affectent, jusqu'ici, la forme de simples comptoirs commerciaux. Si elles s'en tenaient là, le développement ne pourrait pas en être bien rapide.

« Au Cameroun, par exemple, le commerce était estimé à 3 millions de francs à l'exportation et 2 millions à l'importation. Dût-il doubler ou tripler, ce serait un mince résultat. Pour que le trafic s'accroisse considérablement avec les peuplades d'Afrique, il faudrait établir une autorité ferme à l'intérieur, qui fît régner la paix et y supprimât l'esclavage, les massacres. M. de Bismarck s'est toujours défendu de cette pensée d'intrusion. Il ne veut pas, dit-il, faire de la colonisation à la française ; il entend seulement protéger les commerçants allemands là où ils sont établis. Si l'Allemagne reste fidèle à ce programme, ses comptoirs pourront avoir un certain intérêt politique et même scientifique, mais de longtemps ils n'atteindront pas à une importance très considérable. Seulement, une fois le pavillon allemand engagé sur ces côtes, on le portera peut-être beaucoup plus loin qu'on ne le pense aujourd'hui.

« La distinction que veut établir M. de Bismarck entre la colonisation française, qui serait essentiellement et traditionnellement militaire et conquérante, et la colonisation allemande, qui resterait perpétuellement pacifique et commerciale, n'a pas toute la portée que lui attribue sincèrement le grand chancelier de l'Empire. Ce n'est pas volontairement et en raison

d'un plan prémédité que la colonisation française recourt aux armes. Les premiers établissements de la France en Afrique, au Sénégal, étaient de simples comptoirs ; les colons français, à l'origine de notre installation au Canada, ne furent, pour la plupart, que de hardis chasseurs et des trafiquants en pelleteries. De même, au Tonkin, les premiers Français qui visitèrent ce pays, à savoir Dupuis et ses compagnons, ne se proposaient que de faire le commerce. A Madagascar aussi, nos nationaux s'étaient installés pacifiquement, faisant le commerce et achetant des terres aux naturels. Mais quand les nationaux d'un grand Etat civilisé se trouvent dispersés au milieu de populations sauvages ou barbares, qui n'ont pas de gouvernements fixes et qui ne se font pas une idée exacte de la puissance des peuples européens, il est inévitable qu'au bout d'un temps plus ou moins long, des incidents surgissent qui obligent la nation colonisatrice à intervenir dans les affaires intérieures de la population indigène, à lui imposer par la force une loi et une administration. Quelques dénis de justice à l'endroit des commerçants ou résidents européens, quelques pillages, quelques massacres de trafiquants ou de colons, quelques insultes au pavillon civilisé, ce sont là des incidents inévitables, qui deviennent d'autant plus fréquents qu'on hésite davantage à les châtier. Aussi faut-il, en fin de compte, malgré toutes les résolutions pacifiques de la première heure, établir solidement la prépondérance politique et administrative de la nation colonisatrice sur toute la population du territoire où quelques colons européens ont commencé à mettre le pied. Il est des abus, d'ailleurs qui, tout en ne s'appliquant pas à la population indigène, ne peuvent laisser insensibles et froids des résidents européens... Les désordres, en quelque sorte permanents, de la barbarie attirent nécessairement l'intervention de plus en plus active et de plus en plus complète du gouvernement européen qui en est le témoin et qui, s'il ne s'efforçait pas de les réprimer, en deviendrait le complice. »

Citant un exemple de colonisation commerciale allemande, M. Leroy-Beaulieu ajoute :

« La concession de pouvoirs politiques et administratifs à une

compagnie de capitaux n'a jamais été jusqu'ici qu'un des procédés d'une colonisation récente... Qu'on lui accorde, si l'on veut (à cette compagnie), un quart de siècle d'existence, même un demi-siècle ; au bout d'un temps plus ou moins long, cet intermédiaire de la première heure disparaîtra, laissant voir le véritable colonisateur, à savoir l'Empire allemand. Il est facile de s'abstenir complètement de toute colonisation ; mais il est chimérique, entré dans cette carrière entraînante, de vouloir limiter à un cercle étroit et à un mode déterminé d'avance l'activité colonisatrice d'un grand Etat.

« L'idée que l'on peut, en quelque sorte, civiliser l'Afrique ou, tout au moins, en développer les richesses naturelles sans prendre toute la direction économique et politique des peuplades africaines est une idée frivole. Les années écoulées ont donné un prompt démenti aux théories tout idéales exposées par M. de Bismarck » (1).

En dehors de la valeur de vérités que donnent à ces idées l'expérience et l'autorité de leur auteur, leur expression les dispense de tout commentaire qui en affaiblirait la force. Je me bornerai à dire qu'il ne reste plus guère de choix, désormais, parmi les méthodes à appliquer en vue de la pénétration, de la pacification et de la colonisation des pays noirs.

Il faut prendre un parti, ou renoncer à la possession de colonies. Car il convient d'admettre que des tribus nègres, accoutumées à un état social dont elles ne voient pas, comme nous autres, civilisés, les abus intolérables, ne sauraient davantage accepter de gaieté de cœur l'établissement d'une autorité étrangère réformatrice, que nous n'accepterions nous-mêmes un

(1) Le même problème s'est posé pour le Sénégal et Cultru, dans sa remarquable *Histoire du Sénégal du XVe siècle à 1870*, conclut comme suit : « Seule, la conquête militaire, en assurant la paix, a rendu possible la mise en valeur du sol et de richesses cachées à ceux qui nous ont précédés. C'est donc au temps de Faidherbe que s'arrête l'histoire du Sénégal, de la colonie-comptoir : par lui nous sommes enfin devenus les maîtres du fleuve et des côtes ; et sur cette base s'est fondée, depuis 1879, l'Afrique occidentale française, dont les rapides progrès nous permettent d'augurer les futures destinées. »

joug quelconque sans révolte ni résistance. Il est donc de toute honnêteté d'envisager les conséquences fatales d'une extension territoriale en Afrique qui constitue toujours, considérée en soi, abstraction faite des exigences morales et économiques actuelles et quelle que soit sa forme, une atteinte portée à la liberté, aux traditions, à l'existence des peuples noirs. Ces conséquences sont, du reste, pleinement légitimées par l'usage inadmissible que font, de cette liberté, les peuples dont il s'agit.

Du moment que la colonisation s'impose aux grandes puissances, celles-ci sont tenues d'en subir elles-mêmes les lois, au premier rang desquelles se placent l'obligation de faire disparaître les excès et, conséquemment, la nécessité de disposer du pouvoir convenable. Mais celui-ci, on l'a vu, ne saurait s'acquérir par les seuls procédés de persuasion qui ne convainquent nullement les indigènes et leur laissent seulement l'impression de notre faiblesse, d'une faiblesse dont ils sont si vite résolus à faire bon marché. L'exemple de la Côte d'Ivoire me permet d'affirmer à nouveau, en me basant sur les seuls faits, sans crainte d'être démenti sinon par des déclarations de principes, séduisantes peut-être, mais oiseuses, que les méthodes purement pacifiques sont plus meurtrières, plus dangereuses, moins dignes de nous dans leurs résultats qu'une méthode de pénétration active et ferme. Celle-ci, en effet, loin de perpétuer un état de choses aussi fâcheux que celui dont la Côte d'Ivoire fut quinze ans le théâtre, entreprend au plus tôt la lutte, dans tous les cas inévitable, de la civilisation contre la barbarie; elle réduit du même coup au minimun l'emploi de la force, à la condition expresse qu'elle soit appliquée selon des principes humanitaires et des directives consciencieuses.

Le président Roosevelt n'exprimait pas une autre idée lorsque, pendant son séjour en Angleterre, il prononça le discours fameux resté présent à toutes les mémoires : « Le rôle de colonisateur, disait-il en substance, impose comme premier devoir de se mettre en mesure de civiliser; or, la mentalité de certains peuples constituerait toujours un obstacle invincible si la force n'était prête à répondre à leurs propres violences

de barbares irréductibles. Le choix du but se substitue, dès lors, au choix des moyens, étant entendu que ceux-ci ne sauraient jamais, sous aucun prétexte, outrepasser les droits que crée la défense ni les règles que trace la civilisation elle-même. »

Le langage du grand homme d'Etat américain a semblé rude à nos sensibles esprits et, pourtant, il traduisait une réalité qu'on se refuse à regarder en face. Par suite d'une singulière tendance de notre nature, nous voyons, sans parler ici des purs théoriciens de la colonisation, des coloniaux véritables soutenir l'opinion, plus facile à émettre qu'à pratiquer, d'après laquelle les Noirs, sensibles à nos bons procédés, viennent à nous par unique sympathie et nous aiment. La vérité est que les indigènes jouissent de ces procédés, mais n'en continuent pas moins de nous considérer comme des intrus, estimant, dans leur for intérieur, qu'ils n'étaient point si misérables avant notre venue. Que nous ne puissions admettre l'existence du bonheur social là où se pratiquent tous les excès de la barbarie, rien de plus naturel. Mais nous ne pouvons davantage empècher notre présence d'être, en tout état de cause, considérée comme un joug ; nous n'avons pas la possibilité de faire disparaître cette sorte de répulsion physique éprouvée par les Noirs à l'égard des Blancs, parce que, disent les premiers, nous sentons la mort. C'est la nature qui parle dans les deux cas. A nous de mettre notre tutelle obligatoire au service unique de la noble cause de la civilisation et, sans nous laisser décourager par l'insuffisance immédiate de notre action morale sur des âmes primitives et barbares, de faire le bien quand même

Est-ce à dire que toute politique coloniale soit inopérante ? Non point. Cela signifie seulement qu'il ne faut pas considérer la nature humaine comme uniformément belle et avide de civilisation. Tout est relatif et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'est vrai le proverbe suivant : Vérité en deçà des mers, erreur au delà. On admettra bien que les Noirs, pas plus que les Jaunes, ne sont préparés à trouver d'emblée supérieures, enviables et dignes d'être aussitôt substituées aux leurs, les conceptions que,

pour nos besoins, pour notre propre satisfaction intellectuelle et morale, nous voulons faire admettre par tous les peuples de la terre.

Concluons en rappelant ce que fut l'histoire de notre établissement en Afrique. Il suffit de se souvenir que les pages les plus glorieuses de l'armée coloniale tiennent dans cette histoire pour accepter comme une vérité essentielle l'affirmation qu'un peuple noir n'accepte pas définitivement notre autorité et ses conséquences avant d'avoir pris conscience de notre force. Celle-ci, seule, impose le respect à des individus qui l'ont prise de tout temps pour base unique de leur droit; bien plus, elle entraîne leur sympathie et leur admiration (1).

(1) Je pourrais citer, à l'appui de cette affirmation, maints souvenirs personnels.

Jamais je n'ai entendu citer avec sympathie par les indigènes le nom d'un administrateur connu pour sa bonté. Au contraire ce nom, s'il était évoqué, était accompagné soit d'un qualificatif soit d'une intonation significatifs de l'irrespect...

L'indigène ne se souvient que des grands conquérants noirs ou des chefs blancs reconnus pour leur courage, leur habileté... et leur dureté.

En tournée dans l'Indénié en 1912, j'admoneste les indigènes pour leur incroyable paresse qui laisse inexploitées d'immenses richesses naturelles. Le soir, le chef — qui parlait le français — me demande un entretien particulier : « Tu as raison, me dit-il — mais cela tient à ce que depuis de longues années, nous ne sommes pas commandés. A une époque, nous travaillions bien, parce que nous avions un *bon* commandant, M. X... » Rentré au chef-lieu je m'informe de l'affectation de cet oiseau-rare, décidé à le rendre aux administrés chez lesquels il avait laissé un souvenir aussi persistant. Gardez-vous en bien, me prévint un des vieux fonctionnaires de la Colonie, car voici son dossier. Or, cet administrateur — le seul dont on se souvint et qu'on regrettât « parce qu'il savait commander » — s'était montré particulièrement nul en des circonstance d'ailleurs difficiles.

En fin 1908, je me rends à Bouaké, et sur ma parole qu'il ne leur serait fait aucun mal, les chefs Kodés, alors dissidents, viennent au palabre. Je leur expose les dangers de leur attitude : incessamment, je devrai lancer contre eux des tirailleurs; la victoire des blancs est certaine, leur dis-je, et vous subirez les conséquences de la lutte (villages cassés, guerriers tués, récoltes perdues, bétail disparu); pourquoi ne pas, dès maintenant, faire la soumission. Et certain de pouvoir parler sans crainte, le chef me répond : « Pourquoi veux-tu que nous fassions camarades, nous ne

Qu'elle fasse couler du sang, c'est là une nécessité déplorable, sans aucun doute. Mais, ce sang n'est épargné par aucune méthode colonisatrice et il coule trop abondant, même chez

nous sommes jamais battus. Battons-nous d'abord et si tu es le plus fort on fera camarades ». On s'est battu, et la tranquillité est aujourd'hui complète.

C'est le même sentiment qui poussait le chef de la tribu des Sinfras à envoyer, en 1908, au lieutenant du poste voisin, un porte-canne (envoyé, sorte de parlementaire) pour lui dire : Je suis plus fort que toi, et suis prêt à accepter ta soumission ; tu me donneras 10 tirailleurs comme captifs, 20 barils de poudre, etc...

L'indigène de la forêt ne comprend pas l'humanité dans la guerre J'avais, bien entendu, prescrit de sauvegarder, même dans le combat auquel ils se mêlaient souvent, la vie des non combattants. Eh bien, en 1909, après une première opération contre les Ayaous, ceux-ci envoyèrent au Capitaine Foussat un porte-canne pour lui dire : « Tu n'es pas un grand guerrier, tu ne nous fais pas peur, tu n'as même pas tué une femme ». Inutile d'ajouter que l'objection ne modifia pas mes instructions.

Ils ne conçoivent pas de pénétration sans l'emploi des armes. J'ai rappelé au chapitre précédent la colonne Chasles qui, en 1907, fut envoyée pour pénétrer « pacifiquement » le pays gouro. Elle ne répondit pas aux provocations ; c'est tout au plus si elle se défendit ; elle ne demanda rien aux indigènes sauf la « permission » d'installer deux postes, à bonne portée des villages voisins. Aussi ne pacifia-t-elle que le sentier de 0,60 de largeur qui reliait ces deux points. Or, en 1909, traversant le pays, en état d'insoumission, j'essayai de parlementer et je rappelai à l'un des rares chefs qui avaient accepté d'entrer en relations, le souvenir de la colonne de 1907. « Il n'y a pas eu de colonne, me dit-il, il est passé des dioulas (colporteurs) armés de fusils ». Et comme je me récriais, il ajoute : « ce ne sont pas des guerriers, ils n'ont tué personne, ont payé tout ce qu'ils ont mangé et ne demandaient pas de porteurs. »

L'indigène n'obéit qu'à celui qui détient non pas seulement le pouvoir de commander, mais surtout le droit de punir. Et l'on voit les agents d'Agriculture, malgré leurs broderies, à peu près impuissants à obtenir quoi que ce soit s'ils ne sont pas appuyés par l'autorité d'un agent de l'ordre administratif, qui peut appliquer les punitions disciplinaires.

Aucune haine collective contre le vainqueur, même si celui-ci a dû parfois exercer des répressions sévères. La guerre faite, le pays reprend peu à peu son aspect primitif, les nuits d'amour réparent les deuils, les troupeaux se reconstituent, et la *justice* de l'administrateur fait rapidement oublier jusqu'au souvenir des répressions passées. « Ne parle plus de cela, me répondait un chef, à qui je rappelais, pour mieux accentuer ses bonnes

les peuples civilisés, sans avoir toujours l'excuse d'être versé au nom de la civilisation.

résolutions, la nécessité où j'avais été, un an auparavant, d'ordonner une opération, avec ses conséquences toujours déplorables... N'en parle plus. On s'est battu, tu es le plus fort, c'est fini... »

Aucune haine individuelle. En tournée, dans un pays de soumission récente, et dont les habitants manquaient encore d'apprivoisement, j'avise un porteur qui semblait plus dégourdi que les autres. Il connaît donc les blancs, interrogeai-je? Et à l'interprète qui traduit ma question, l'intéressé répond en riant : « oui je connais bien les blancs, le Commandant des soldats, parce que je ne voulais pas rendre mon fusil, m'a fait passer à tabac » (Je traduis, bien entendu) La prise de contact, évidemment anormale et que seules la guerre et la nécessité de désarmer pouvaient expliquer, ne lui avait laissé, si cuisante qu'elle eût été, aucun souvenir désagréable. Il trouvait la chose toute naturelle.

Enfin, fait significatif : à peine la pacification de la Région militaire de l'Ouest était-elle terminée que la guerre de 1914 éclatait ; on me demandait un gros contingent de tirailleurs, et je ne pouvais pas continuer à faire peser toute la charge du recrutement sur les populations du nord et du centre qui jusqu'alors, seules, l'avaient supporté. Je résolus donc d'étendre le recrutement par voie d'appel aux régions de soumission récente, et ces mêmes hommes qui, la veille, luttaient les armes à la main contre nous, répondirent sans trop d'appréhension aux convocations des officiers, commandants de cercles et chefs de postes, leurs adversaires d'hier. Ils se sont battus, à l'ombre de notre drapeau, au Maroc, au Cameroun, en Turquie et en Europe.

TITRE II

Méthodes et moyens

CHAPITRE PREMIER

Politique indigène

§ 1. — « *La manière forte* »

Bilan de la situation au 1er mai 1908. — La situation n'était pas complètement inconnue : opinion de l'Inspecteur de Lapalud, pétition à M. Milliès-Lacroix, extrait de l'*Almanach du Marsouin*. — Deux solutions possibles. — Impossibilité de continuer la « conquête pacifique ». Celle-ci a existé d'ailleurs plus dans les intentions que dans les faits : la période 1893-1908 est une longue série d'opérations militaires. — « La manière forte ». Elle est préconisée, annoncée : mon exposé à l'Union Coloniale. — Discours de M. Ponty au Conseil du Gouvernement. — Premiers résultats.

« Le *Conquérant* seul est assez fort pour se permettre des actes de clémence que le peuple ne prendra pas pour de la faiblesse et qui le rallieront à nous ».

« L'action politique et l'action de force sont les deux principaux agents de la première période d'une occupation ou d'une conquête ».

Général Galliéni (*Instructions* du 22 mai 1898).

Le bilan que j'ai établi de l'état politique en avril 1908 déchire suffisamment, pour les moins informés, le voile qui dissimulait alors le péril et laissait croire à l'existence d'une pacification générale, sous le couvert de laquelle notre administration se perfectionnait à l'aise et étendait ses bienfaits.

(1) J'adresse ici un souvenir reconnaissant à mes anciens collaborateurs de la première heure, notamment à M. l'Administrateur-adjoint Lecocq qui dirigea pendant vingt mois, en 1908 et 1909 le cabinet et le bureau politique, avec un rare dévouement à l'œuvre commune et à ma personne.

Pour tout dire, la colonie de la Côte d'Ivoire se trouvait dans la situation d'une personne qui aurait, de longues années, vécu de son seul crédit et fait figure, malgré de lourdes charges cachées, parce que l'échéance fatale et révélatrice ne serait point encore survenue. Pendant quinze ans, il avait été possible de ne pas se heurter à des obstacles trop considérables et, bien que la pénétration ne se fût pas — on l'a vu — ébauchée sans peine, l'immensité du territoire, la faiblesse des moyens employés et, conséquemment, la lenteur de notre progression, la merveilleuse abondance en ressources propres au commerce des seules régions abordées, abondance qui avait donné le change sur le développement économique réel de l'ensemble du pays, toutes ces raisons s'étaient en quelque sorte liguées pour faire admettre et dire que les 312.000 kilomètres carrés de notre possession connaissaient une paix définitive.

On en était arrivé à ce degré de tension après lequel la rupture se produit si l'on veut agir encore. A moins de rester totalement inactif et d'amener, ainsi, un recul fatal autant que rapide dans les conditions de notre établissement déjà si précaire, n'importe quel gouverneur était acculé à des difficultés inévitables. La crise prochaine ne dépendait nullement des moyens à employer, car ces moyens n'offraient pas le choix: ils consistaient à aborder franchement le mal pour le réduire à l'heure de notre convenance et non à l'heure des indigènes, à conduire les événements au lieu d'être conduits et débordés par eux.

La situation n'était d'ailleurs pas, en réalité, absolument inconnue.

L'Inspecteur des colonies, venu en mission à la Côte d'Ivoire de novembre 1907 à mai 1908, avait signalé cette situation et condamné la méthode de pénétration pacifique comme impuissante, indiquant de la sorte qu'il fallait en appliquer une autre.

Le commerce se plaignait, non sans raison.

Lorsque M. Milliès-Lacroix, alors Ministre des Colonies, vint à Grand-Bassam, le 1[er] mai 1908, négociants et colons lui remirent une pétition, signée de tous, qui débutait en demandant que le nécessaire fût fait pour mettre un terme, sans retard, à

un état politique intolérable, puisqu'il empêchait le développement de la colonisation. Il est évident que les résultats commerciaux ne pouvaient plus être, désormais, en proportion des efforts pratiqués ; alors, en effet, que le champ d'action restait identique, menaçant même de se restreindre si les indigènes prenaient conscience de leur force et de notre hésitation, le nombre des commerçants allait croissant d'année en année. Si bien que le profit de chacun devait nécessairement se réduire et qu'une crise était l'aboutissement certain de cette situation.

Les officiers et les fonctionnaires qui avaient servi dans la forêt et souffert de se sentir impuissants, obligés de s'en tenir à un « à peu près » continuel, sous peine de provoquer un incident toujours redouté ou de perdre inutilement leur vie, traduisaient assez ouvertement leur malaise.

L'*Almanach du Marsouin* pour l'année 1909 faisait, dans les termes suivants, connaître le péril :

« En résumé, malgré tant d'efforts, malgré tout le sang versé et qu'on eût épargné avec plus de monde, la situation reste très précaire à la Côte d'Ivoire... Nous avons montré ces poignées d'hommes prodiguant leur activité et, malgré des difficultés que d'autres auraient jugées inextricables, faire face partout, et partout sauver une situation compromise par la réduction ou la faiblesse des effectifs... A ceux qui continuent de vouloir faire croire à la pacification quand même de la colonie et qualifient d'incidents les faits de guerre où succombent nos officiers, il suffit de rappeler les pertes subies par nos troupes coloniales à la Côte d'Ivoire, en seize mois : 22 tués dont 3 officiers, 61 blessés dont 3 Européens ; au total 83 hommes hors de combat, plus du quart des pertes subies par le corps de débarquement de Casablanca »...

Notons que ces lignes ont été écrites à la suite du compte rendu de la colonne Metz et que l'effectif total des tirailleurs présents à la Côte d'Ivoire était, budgétairement, non réellement, de 840 hommes, en comprenant dans ce chiffre les deux brigades indigènes existantes, troupes hors cadres et payées par le budget local.

Deux solutions s'offraient :

Ou bien s'efforcer de maintenir le *statu quo* et, conscient des difficultés auxquelles j'aurais à faire face, poursuivre avec tranquillité, avec philosophie, une politique d'action et de progression lentes en même temps qu'une carrière jusqu'alors brillante, avantageuse et sans nuages.

Ou bien découvrir ces difficultés et s'appliquer à les faire disparaître, au prix d'une activité incessante.

Cette seconde solution était la plus dangereuse à tous égards.

Elle paraissait opposer au passé, en le condamnant, une politique nouvelle, dont le promoteur prenait tous les caractères d'un critique, d'un novateur sans égard pour les habitudes prises et les traditions, d'un audacieux désireux d'attacher son nom à une œuvre sans utilité réelle, mais poursuivie dans un but personnel : on conçoit ce qu'ont de risqué, à notre époque, une initiative et une attitude aussi agissantes.

Elle laissait craindre des troubles répétés et substituait à une paix apparente — mais considérée comme réelle — une série d'agitations, de soubresauts et d'opérations militaires : on se fait aisément une idée du peu de faveur avec laquelle l'opinion devait accueillir un pareil changement.

Elle allait à l'encontre des principes admis en matière coloniale, d'après lesquels l'emploi de la force est aujourd'hui condamnable en toutes circonstances et la méthode dite de pénétration pacifique seule concevable, étant bien établi, à l'heure actuelle, que nous sommes capables, par notre unique exemple, par notre puissance de persuasion, notre amour du juste et notre générosité, de gagner sans coup férir, à la cause de la civilisation, les tribus les plus sauvages : on se rend compte sans peine que la politique d'action devait apparaître comme un anachronisme stupéfiant.

Elle obligeait l'homme assez osé pour se mettre ainsi en marge de l'opinion à réussir sans cesse, à ne pas enregistrer le moindre arrêt dans l'exécution de son programme, dans sa marche en avant, à répondre toujours, par d'éclatants succès, aux critiques qui ne devaient pas manquer de le viser pour

l'accabler et qui le guettaient comme le chasseur à l'affût.
C'est cette solution que j'adoptai.

*
* *

Les mesures nécessaires romperaient-elles, au surplus, si complètement qu'on l'a prétendu, avec la réalité du passé ? On a bien soutenu que, jusqu'à mon arrivée à la Côte d'Ivoire, notre administration y avait pratiqué cette fameuse méthode de pénétration pacifique, si chère aux esprits généreux et dont il suffit de se réclamer pour s'assurer l'admiration émue, nous allions dire la reconnaissance d'un bon nombre de ceux qui font l'opinion en matière coloniale. Mais où est donc le caractère pacifique d'une action politique après laquelle, au bout de quinze ans, ses résultats mis à part, on enregistre des combats, des opérations, des meurtres si fréquents, des pertes en hommes si élevées, qu'on se demande s'il n'y a pas eu erreur grossière lorsqu'on a revendiqué la Côte d'Ivoire comme l'un des champs d'application les plus remarquables et les plus constants de ladite méthode.

La vérité est que les Gouverneurs de la Côte d'Ivoire avaient fait de leur mieux, avec les moyens trop faibles mis à leur disposition, et parce qu'ils avaient l'impérieux devoir de ne point nuire, en faisant naître des incidents, à l'organisation du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale et à l'établissement de son crédit. Leur mérite n'était pas mince d'avoir su maintenir notre autorité, en dépit d'une quasi-impossibilité et, somme toute, de l'avoir étendue sur l'ensemble de la forêt, quoique faiblement et d'une façon précaire. Leur habileté préparait l'avenir ; elle n'allait pas sans abnégation (1).

Le pire est qu'on se soit payé d'apparences, qu'on ait pris celles-ci pour des certitudes. L'aboutissement de cette erreur a été une émotion générale, accrue de surprise et d'incompréhension, quand la réalité est apparue. Cette réalité, impos-

(1) J'imagine que cette attitude a dû souvent peser à mon prédécesseur dont l'énergie s'était manifesté tant de fois, notamment lors des troubles de l'Assikasso.

sible désormais à dissimuler, devait malheureusement m'être imputée à tort, à moi qui avais hérité de la charge si lourde, si ingrate, inéluctable et fâcheuse, d'en instruire l'opinion et d'y parer.

La longue expérience du passé se dressait donc devant moi.

Si, même, j'avais pu, pendant quelque temps encore, persévérer dans la voie ancienne, sachant à quels risques elle nous exposait sans profit, et quels flots de sang elle exigeait, j'aurais encouru une lourde responsabilité morale ; je me serais fait, sciemment et désormais sans justification possible, le pourvoyeur de la mort. Et, d'autre part, j'aurais non seulement aggravé la situation en laissant les indigènes prendre du courage, de l'audace, accroître leurs moyens de résistance, mais j'aurais avec préméditation entretenu l'erreur, arrêté l'essor du commerce. C'était une tâche facile et de tout repos, mais non le lot d'un honnête homme.

Etait-il besoin que je me fisse, en 1908, tous ces raisonnements pour me déterminer à user de ce qu'on a appelé la « manière forte » ?

La première vertu d'un administrateur est la décision ; son premier devoir est de s'assurer la possibilité d'administrer. En l'espèce, cette possibilité n'existait pas pour la partie forestière de la colonie ; quinze ans de piétinements meurtriers avaient démontré l'erreur commise en intervertissant l'ordre des rôles confiés, partout ailleurs, aux officiers et aux fonctionnaires civils, ceux-ci ayant précédé ceux-là, contre toute logique ; le pays était en défiance, sourdement hostile, préparé par notre mansuétude antérieure à nous refuser toute marque de soumission, pénétré de cette idée que sa force était égale à la nôtre, par suite des résistances qu'il nous avait opposées, des échecs qu'il nous avait infligés, de l'habitude que nous avions prise de ne pousser à fond aucun avantage de manière à le rendre décisif.

Notre prestige était en jeu ; des nécessités administratives, financières et économiques commandaient de changer d'urgence la face des choses.

La situation, aussi bien que les mesures que je comptais

prendre, je fis tout connaître non seulement à l'administration supérieure, mais encore au grand public, notamment dans mes instructions du 26 novembre 1908.

De plus venu à Paris, en juillet 1909, pour quelques jours, je trouvai l'occasion de m'expliquer à nouveau, en public, sur la situation de la Côte d'Ivoire, au sein de la section africaine de l'Union coloniale française. J'avais, en juin, exposé sans ambages, à Dakar, pendant la session du Conseil de gouvernement, cette situation, et je tenais à n'en rien dissimuler — non plus que des projets d'action à la veille d'être appliqués pour y apporter un remède nécessaire — aux commerçants appelés à se ressentir momentanément, dans leurs affaires, de la mise en vigueur du programme conçu. Après avoir fait connaître, cercle par cercle, l'état réel du pays, je déclarai que l'on pouvait soit n'y rien changer et s'en rapporter au temps du soin de faire tomber les résistances, soit y mettre un terme rapidement aux prix de sacrifices temporaires. Je montrai que ces sacrifices ne seraient pas supérieurs à ceux qu'entraînerait, à la longue, comme par le passé, une politique de vaine persuasion, d'avances sans cesse repoussées, de confiance toujours rebutée. Je prouvai, au surplus, que nous en étions arrivés au point où toute prise de contact avec les tribus hostiles, dans les intentions même les plus pacifiques, devenait impossible, ces groupements opposant *a priori* la violence aux tentatives d'entrée en relations faites par nos administrateurs : les inutiles expériences poursuivies dans le N'Zi-Comoé, en pays attié et dida, sur les rives du Bandama, témoignaient surabondamment de la résolution bien arrêtée chez les indigènes de se refuser à tous rapports avec nous, tant qu'ils se croiraient de force à nous résister les armes à la main.

Elevant la question, je fis voir l'autorité de la France méconnue et bafouée, son prestige menacé dans les personnes de ses représentants civils et militaires, ses intérêts économiques compromis avec ceux des commerçants et colons.

Les membres de la section africaine furent presqu'unanimes à penser que le problème de la pénétration devait être résolu sans retard par un effort militaire approprié. Seul, l'un d'eux

formula quelques objections relatives à l'emploi d'une méthode non plus exclusivement pacifique, mais qui impliquait l'intervention des troupes partout où les indigènes persévéreraient dans leur résistance aveugle : rappelant, une fois encore, quinze années d'expérience sanglante et improductive, je ne crus pouvoir mieux faire que d'offrir à mon contradicteur de le laisser appliquer, dans un territoire limité et déterminé, à ses risques et périls, la méthode qu'il préconisait. Les régions inconnues ne manquaient pas dans la moitié ouest de la colonie et l'expérimentateur bénévole aurait tout loisir pour apprécier, autrement que par des considérations de principes et théoriquement, la valeur de son système. Cette offre fit aussitôt retirer l'objection et l'assemblée se rangea, par un vœu sans réserve, à mon avis.

Cette partie anecdotique de notre étude n'est pas sans portée, car elle montre qu'aucun mystère ne présida, à l'égard du public, aux décisions de l'administration locale et à leur application.

Le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale avait pris soin, du reste, d'instruire lui-même l'opinion de la situation politique de la Côte d'Ivoire et des moyens qu'il jugeait nécessaire d'employer, désormais, pour l'améliorer au plus tôt :

« L'attrait des richesses naturelles de la Côte d'Ivoire, disait-il, le 21 juin 1909, dans son discours d'ouverture de la session du Conseil de gouvernement, la nécessité d'élever cette contrée au degré d'exploitation des territoires voisins français ou étrangers, ont fait, en un court délai, succéder la période de la mise en valeur économique à celle de l'exploration géographique. Celle-ci s'est, d'ailleurs, d'autant plus prolongée que le pays, d'accès malaisé, est généralement habité par des tribus primitives et rudes, superstitieusement hostiles à l'étranger, quel qu'il soit, qui marque l'intention de s'installer chez elles, et admirablement protégées par l'épaisseur de la forêt. L'insuffisance des moyens mis à la disposition des autorités locales les avait trop souvent, jusqu'à ces derniers temps, obligées à composer avec certains groupements qui, ignorants de notre force, se sont, dans leur extrême simplicité, habitués à l'idée qu'ils

pouvaient traiter avec nous de puissance à puissance. Aussi, dans l'œuvre de prise de possession effective du pays, que l'autorité locale avait dû résolument aborder, nous trouvions-nous en butte à des résistances qui nous obligeaient, si nous voulions avancer, à agir avec énergie. Dans ce cas, j'estime que lorsque les procédés purement pacifiques sont épuisés, l'occupation du pays, avec des forces suffisantes pour que leur présence décourage définitivement l'adversaire, doit être entreprise ».

L'emploi de la force, jusqu'alors continu mais ignoré, allait sans doute devenir, pendant le temps de la pénétration, plus fréquent et plus certain, car le principe d'autorité est de ceux que les natures humaines, sous quelque latitude que ce soit, admettent difficilement. Mais cet emploi se ferait ouvertement. Il n'y avait pas à dissimuler des besoins et des moyens qui touchent à la civilisation, au prestige national, aux intérêts du commerce et des indigènes eux-mêmes.

Le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale, M. Ponty, entendait, du reste, que les événements se déroulent en pleine lumière :

« Au sud, dit-il dans un discours d'ouverture du Conseil de Gouvernement, en peignant l'état politique de la Côte d'Ivoire, une bande forestière d'environ 300 kilomètres de largeur, servant d'asile à des tribus farouches et guerrières dont la plupart, il faut le dire, nous sont inconnues ou hostiles. Celles-ci, admirablement défendues par l'épais rideau de verdure derrière lequel elles s'abritent et se défendent avec une remarquable ténacité, ne se sont jusqu'ici laissé pénétrer que dans une faible mesure, quand elles ne nous ont pas tenu en échec. C'est que, pour réduire ces peuplades belliqueuses, il faut leur opposer des forces militaires importantes, très supérieures à celles dont avaient disposé jusqu'à ces derniers temps les différentes administrations de la Colonie.

« Nous devons la Côte d'Ivoire à la vaillance de nos explorateurs. Avec une habileté digne des plus grands éloges, ils s'y sont répandus en de nombreuses directions, prodigues de cadeaux et de promesses, traitant d'égal à égal avec ces tribus dont les coutumes barbares sont souvent un défi à la civilisa-

tion. Il le fallait pour obtenir leur neutralité. Mais, dès le jour où nous avons voulu une prise de contact moins incertaine, où nous avons manifesté nos premières exigences — exigences rationnelles à moins de consentir à une véritable abdication de notre mission civilisatrice et de nos droits — les rôles se sont trouvés renversés et les difficultés ont commencé. Il ne pouvait en être autrement chez des populations primitives dépourvues de toute organisation, vivant en pleine anarchie, livrées à leurs pires instincts. »

Cette substitution de la « manière forte » à une méthode stérile de pénétration dite « pacifique », qui ne le cédait en rien à la première par ses résultats meurtriers, avec cette circonstance aggravante qu'elle les perpétuait, cette substitution s'effectua donc catégoriquement. Le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale l'avait hautement légitimée ainsi qu'on vient de voir ; je ne fus pas moins explicite dans mes instructions du 26 novembre 1908 (1).

(1) « La pacification de la Côte d'Ivoire est une œuvre de longue haleine dont je n'ai plus besoin de montrer les difficultés. . . Le problème à résoudre exigeant une grande persévérance, la permanence de l'effort et, surtout, l'application d'une méthode invariable, il est de mon devoir de dire quelle doit être cette dernière...

L'immense zone forestière a servi de champ d'action pour la méthode pacifique. . . Celle-ci ne résistait pas à un examen un peu sérieux de la situation et, si l'on demandait des résultats positifs, tels qu'un chiffre d'impôt en rapport avec la population admise, qu'un développement économique proportionné aux ressources connues, on se rendait compte, de suite, que le désir d'agir pacifiquement n'avait créé qu'une équivoque.

En effet, l'action pacifique n'est, ne peut être ici autre chose que l'absence de toute action... Nous paraissions avoir occupé et pacifié le pays parce que, n'agissant pas, incapables d'agir, nous ne provoquions naturellement aucune résistance.

Certes, la colonie avait des ressources déjà sérieuses, bien que notoirement inférieures à ses besoins et à sa capacité financière. Certes, elle produisait, bien que beaucoup au-dessous de ce qu'elle aurait pu produire. Mais, la majeure partie de ses moyens budgétaires provenait des cercles soudaniens et par suite, la Côte d'Ivoire n'avait pas sensiblement progressé depuis l'époque où, pour la faire vivre, les dits cercles lui étaient rattachés.

On ne peut même dire que, dans la région forestière, ce que l'indigène

Au surplus, les exemples abondaient qui prouvaient l'impossibilité de s'en tenir aux procédés pacifiques et persuasifs.

fournissait en taxes ou en produits était le fruit de la méthode pacifique en vigueur. Car, chose curieuse, cette méthode ne s'appliquait que là où nous n'agissions ni administrativement ni économiquement. Partout où notre action s'exerçait sous ces deux formes — et combien faiblement — nous avions, à un moment donné, employé la force : toute l'histoire militaire de l'occupation de la Côte d'Ivoire tenait dans les régions administrées et mises en valeur.

Ailleurs, nous avions, il est vrai, des postes. Mais leurs chefs ne sortaient pas. Ils n'eussent pu le faire qu'à la condition de ne jamais exercer la moindre autorité et de beaucoup donner. En réalité, si notre pénétration était pacifique, c'est que nos agents se bornaient à rester dans leurs résidences ou payaient de cadeaux, en même temps que de leur dignité, le droit de circuler sans prétention...

Comment notre représentant servirait-il, dès lors, la civilisation ? N'est-il pas constant que nos administrateurs ont dû, souvent, sans possibilité d'intervenir, obligés qu'ils étaient de garantir leur maintien à tout prix, tolérer des pratiques barbares, telles que les sacrifices humains, l'esclavage, les luttes intestines, les exactions de chefs ? C'était la part du feu. Avouons qu'elle était large et retirait à l'autorité française sa première raison de s'exercer.

Oserait-on soutenir que cette manière d'être rend les indigènes moins rebelles à notre domination ? La vérité est qu'ils n'ont de celle-ci aucun respect et qu'elle ne fait aucun progrès pacifiquement. Dans ces conditions, les indigènes auraient mauvaise grâce à s'insurger. Ils n'ont pas eu, néanmoins, dans certaines régions, cette réserve naturelle, bien que la persuasion doublée de cadeaux ait été l'unique procédé employé à leur égard jusqu'à l'an dernier. Leur mentalité ne leur permet pas d'apprécier notre patience et ils ne goûtent nullement notre présence parmi eux, quand bien même cette présence ne se traduit par nul acte d'autorité. Nous sommes les « Blancs », donc l'ennemi qu'il faut détruire ou chasser, si possible. Dire que nous serons acceptés le jour où les indigènes auront compris, à force de conviction, la beauté de nos principes, les avantages de notre civilisation, c'est se contenter de mots, témoigner d'un optimisme de convention, faire preuve d'un esprit abusivement généralisateur, car les habitants de la forêt, dont les Soudanais eux-mêmes ont la plus fâcheuse opinion, sont absolument incapables de cette compréhension. Ils se rendent à peine compte des bénéfices immédiats susceptibles de résulter de notre établissement, à condition que ces bénéfices ne demandent de leur part aucun effort, aucun sacrifice de temps ou de travail...

Je voudrais que l'on considérât sous son véritable aspect la situation

C'est la vaine tentative de pénétration du pays attié faite, en 1908 et 1909, par l'administrateur Lamblin et le commis Gourgas, et dont l'aboutissement est l'assassinat de ce dernier, après des efforts aussi répétés qu'inutiles pour entrer en relations avec les villages dépendant du poste d'Adzopé.

Ce sont les administrateurs Hostains et Vallon menacés, plusieurs mois durant, jusque dans leur poste de Sahoua, alors chef-lieu du cercle du N'Zi-Comoé, bien qu'ils aient déployé une diplomatie consommée, fait preuve d'une patience, d'un oubli des injures auxquels peu de natures consentiraient à se plier. Ils en sont récompensés par le soulèvement des Agnis, sans lui avoir même donné le prétexte de percevoir l'impôt et de faire exécuter des travaux d'intérêt général de première nécessité.

Ce sont, en novembre 1909, l'administrateur Lahaye et l'adjoint de Villers, lâchement assaillis dans le pays Dida, dont l'administrateur Terrasson de Fougères a fait une reconnaissance pacifique admirable de courage, d'audace, de bienveillance, d'habileté et au cours de laquelle il a été plusieurs fois l'objet de tentatives d'assassinat. Au cours de cette agression, de Villers est blessé.

Ce sont les pays akoué, yaouré, ayaou, sur les rives du Bandama, qui n'ont jamais fait, jusqu'en 1909, l'objet d'une pénétration armée, qui ont répondu à l'absence de toute prétention de la part des officiers ou fonctionnaires civils chargés de les administrer par de continuelles rebuffades et qui, se croyant forts parce que nous n'avons pas usé de la force, se soulèvent un beau jour ouvertement, déclarant leur intention de nous chasser.

C'est le Sassandra, soumis d'emblée à l'Administration civile, organisé avec une grande douceur, comblé de marques

faite ici à nos administrateurs civils et militaires de tout rang par l'état primitif des esprits indigènes, par l'existence d'une incroyable anarchie sociale, par l'habitude séculaire de ne rien faire, par la barbarie naturelle de tous et, aussi, par le caractère d'indépendance que la vie dans une forêt intense a donné à la longue aux tribus, voire aux villages.

L'erreur est de croire qu'il suffit d'avoir de bonnes intentions. Or, si paradoxal que cela paraisse, meilleures sont ces intentions, plus certain est l'échec. »

de notre excessive générosité sous forme de cadeaux abondants et renouvelés distribués à la population, qui nous récompense de ces bons procédés par l'assassinat, en 1906 et 1907, du commis Lecœur, du lieutenant Hutin, du capitaine Caveng.

N'étais-je pas, dès lors, fondé à tirer des faits ci-dessus les conclusions suivantes :

« L'expérience du passé aurait pu suffire à me dicter une politique indigène qui n'entraînât pas, en échange de notre mansuétude, de notre patiente douceur, des sacrifices irréparables... Les données que j'ai acquises, depuis, m'ont amené à considérer comme entraînant une responsabilité morale trop lourde le fait d'imposer à des fonctionnaires l'emploi de la méthode pacifique. Connaissant le pays et ses habitants, je ne me déciderai plus, désormais, à aventurer la vie d'un de mes collaborateurs dans une région à pénétrer, en lui laissant, pour tout moyen d'action, la persuasion.

Depuis que j'ai adopté une pratique différente et partout où j'en ai usé, j'ai obtenu en peu de temps des résultats autrement avantageux, à tous égards. Je n'ai pas seulement, en effet, enregistré la soumission définitive des tribus par leur désarmement ; j'ai acquis l'assurance que les indigènes, nous voyant déterminés à ne pas leur céder, ont pour nous plus d'estime et, disons-le, cet attachement fait de respect et de crainte témoigné par les êtres primitifs à ceux qui sont forts.

La lutte est, ici, absolument inévitable. Qu'en nous insinuant, au début, et en payant le droit de nous installer d'une façon modeste et précaire, exclusive du pouvoir d'administrer, nous retardions le moment où nous serons combattus, il n'est pas moins vrai que ce moment arrive toujours. J'estime qu'il faut mieux montrer tout de suite nos intentions. Il n'est pas douteux, en effet, que les indigènes, s'ils ne sont pas prêts à la guerre, ne résistent pas, je veux dire ne recourent pas à l'insurrection générale d'un groupe ou d'une région. Des incidents isolés peuvent se produire ; ils entraînent moins de pertes que la lutte à outrance, aboutissement certain, en ce pays, de la méthode dite de « pénétration pacifique » ».

Ainsi, M. Ponty, avec la généralité de vues que comportait

sa haute fonction et son rôle directeur, et moi-même, avec la précision nécessaire, puisque j'étais chargé de l'exécution, étions entièrement d'accord sur l'état politique de la colonie, ses causes anciennes, les moyens propres à le modifier. Nous ne nous payions pas de mots ; nous voulions désormais des réalités et, pour les obtenir, la « manière forte » serait employée, comme la seule efficace.

Cette manière j'en caractérisai l'usage de la façon suivante :

« Je déterminerai ainsi la suite des moyens à employer pour occuper d'une manière décisive et presque sans coup férir une partie quelconque de la zone forestière : y envoyer un fonctionnaire ou un officier, appuyé d'un solide détachement de troupes, inviter les villages à désarmer aussitôt, atteindre immédiatement les dissidents qui sont l'infime minorité, puis organiser le pays méthodiquement, le lever, le recenser, le soumettre à l'impôt au taux normal sans songer à l'augmenter d'année en année, mais en tenant compte des ressources, instruire les indigènes des procédés propres à améliorer leur sort matériel et à les enrichir. »

Il n'était plus besoin de faire de nouvelles expériences ; quinze ans d'épreuves et d'insuccès avaient permis de repérer les groupements hostiles et de mesurer leur hostilité. Partout, on pouvait donc agir à coup sûr. La méthode, du reste, n'est pas seulement pacificatrice, elle est aussi productive et civilisatrice immédiatement. J'en trouve la preuve dans l'Attié, qu'a pacifié, suivant les instructions précises dont il a été pourvu, le lieutenant Boudet.

Après avoir désarmé complètement cette importante tribu, ce dernier a fait construire d'excellentes pistes pour relier le cœur du pays aux centres administratifs ou commerciaux d'Agboville, d'Adzopé, de Zaranou, d'Alépé. Il a appris aux indigènes à récolter le caoutchouc, se transformant lui-même en instructeur technique de ceux dont il avait résolu de faire des moniteurs pour les villages et qu'il avait choisis avec soin parmi les plus intelligents; il les a pressés de se livrer à cette industrie : en trois mois, de ce fait, dix tonnes de latex sont

sortis de la région jusqu'alors étrangère au trafic général. Il a fait dégager le lit de la rivière Mé, voie de transport naturelle des billes d'acajou, satisfaisant ainsi le désir des exploitants de bois européens. Il a montré aux habitants des villages la manière d'édifier leurs cases hygiéniquement et avec un certain souci du confort. Il procéda en outre à une étude approfondie du pays et le résultat de ses observations fut publié au *Journal Officiel* de la Colonie.

Voici donc une contrée ouverte à la vie sociale et économique aussitôt que pacifiée. Sans doute, il a fallu, au début, frapper quelques rudes coups, mais l'attitude ancienne des Attiés, l'assassinat du commis Gourgas, la déclaration qu'ils ont faite de l'état de guerre justifiaient l'emploi des armes, limité au minimum par notre prompte énergie, immédiatement suivi d'une première et généreuse éducation dont profitèrent sans tarder nos ennemis de la veille.

La méthode avait donc fait ses preuves ; la colonie ne pouvait que gagner à ce qu'elle fût généralisée. Malgré tout, je tins à la mieux justifier encore ; car j'avais pris d'avance la mesure de la difficulté qu'allait rencontrer, dans l'opinion mal préparée, sa substitution aux procédés de pénétration si fâcheusement expérimentée dans le passé :

« On objectera que la politique vigoureuse, « la manière forte », puisqu'on lui a donné ce nom, est contraire à nos principes, à notre génie.

Ce serait exact, si elle s'employait *a priori*, sans que nous nous soyons rendu compte des dispositions de l'indigène, si nous pénétrions dans les pays neufs à la façon de conquérants barbares qui commencent par écraser et s'imposent par la terreur.

Tel n'est point notre cas. Mais du moment que nous connaissons la mentalité commune à toutes les tribus et que cette mentalité les pousse obligatoirement à nous combattre, serait-il pratique et humain d'adopter un moment à leur égard une attitude dont nous ne pouvons attendre que des deuils, des guerres sanglantes, une inutile perte de temps ?

Le tout est de savoir, évidemment, si nous voulons occuper

le pays et le civiliser. Si oui, il n'y a pas d'autre méthode à employer que celle à laquelle nous avons dû en venir et qui constitue ici une règle impérieuse. Si non, nous pouvons nous en tenir au procédé de la pénétration pacifique. Ce procédé, puisque nous en savons les résultats, aura, non moins que l'autre, le mérite de la franchise. J'ai fait mon devoir en en montrant les dangers et les conséquences.

Je serais tout disposé d'ailleurs, si on voulait tenter un nouvel essai, à faire une expérience dans telle région que l'on voudrait bien me désigner, parmi les parties restant à occuper de la colonie. Le cercle du Haut-Sassandra renferme des territoires immenses absolument inconnus, dans lesquels aucun Européen n'a jusqu'ici pénétré. Il serait aisé d'en constituer un cercle, exclusivement soumis au régime de la persuasion. De cette manière pourraient être dissipés, autrement que par le récit d'événements passés, bien que proches, tous les doutes susceptibles de subsister encore sur la meilleure méthode de politique indigène à adopter.

Pour diriger ce territoire et en commander les postes, je ne désignerais, toutefois, que des fonctionnaires de bonne volonté, prévenus à l'avance des dangers auxquels ils s'exposeraient, ayant fait le sacrifice de leur vie et auxquels je n'hésiterais pas à conseiller de prendre au préalable des dispositions extrêmes pour la sauvegarde de leurs intérêts personnels. J'ajoute que je n'entreprendrais pareille tentative qu'après avoir fait, malgré toutes les précautions prises, les plus extrêmes réserves.

Je crois ne pouvoir mieux exprimer à quel point je considérerais comme imprudent, sinon néfaste, d'apporter le moindre tempérament à l'exécution du programme actuellement appliqué à la Côte d'Ivoire, non, certes, sans difficultés, mais avec la certitude d'un succès aussi prompt que possible. Je n'hésite pas à dire que modifier ce programme en changeant la méthode serait remettre en question les résultats acquis et retarder indéfiniment la pacification définitive, l'organisation administrative, l'ouverture à la civilisation et au progrès économique de la Colonie. »

On ne peut pas plus humainement accorder les rigueurs de

la guerre inévitable et le souci de préparer un avenir de paix et de prospérité. Cette méthode observe cette règle fondamentale que M. l'ambassadeur Harmand indiquait dans la *Revue bleue* du 16 juillet 1910 : l'économie des efforts et des sacrifices. Elle tient compte de ce fait que, selon l'expression de l'éminent écrivain « toute destruction de vie ou de biens matériels, qui n'est pas strictement indispensable, est une faute à la fois économique et politique et parfois un crime » ; elle est créatrice de richesses nouvelles, puisque, jusqu'alors, les régions ainsi soumises n'ont rien produit ; génératrice d'efforts et de travail, puisque, précédemment, les indigènes sont restés dans l'oisiveté.

La « manière forte », ainsi comprise, devait trouver, dans son application même, sa plus belle, sa plus légitime raison d'être.

§ 2. — *Orientation nouvelle de la politique indigène.*

Premières instructions individuelles aux administrateurs. — Instructions d'ensemble du 26 novembre 1908 : situation morale de la Colonie ; nous ne sommes pas aimés ; il faudra modifier complètement la mentalité noire pour nous faire comprendre ; plus d'hésitation sur la politique à suivre ; nous ne devons pas faire preuve d'une sensiblerie sans résultat ; la politique indigène doit être bienveillante mais très ferme ; il est dangereux de témoigner de la faiblesse. — Il est à désirer que l'emploi de la force soit évité, mais si celle-ci nous est opposée, nous ne devrons pas craindre d'y recourir à notre tour ; la politique indigène ne peut pas être faite exclusivement à l'heure actuelle de sympathie réciproque ; notre autorité doit être établie sur des bases inébranlables. — Collaboration des chefs indigènes ; suppression des campements et groupement en villages.

Dans les premiers mois qui suivirent mon arrivée, à l'occasion de chacun de mes déplacements, j'avais été amené à donner à quelques administrateurs des instructions, assurément différentes de celles qu'ils avaient reçues jusqu'alors.

A l'Administrateur du Baoulé j'écrivis, le 16 août 1908 :

« Il existe encore certains groupements qui ne semblent pas

avoir absolument accepté notre autorité : je citerai ainsi les Nanafoués-Kpris et les Kodés. J'ai eu l'occasion de notifier aux représentants de ces populations ma ferme volonté de les voir immédiatement rentrer dans la normale et, comme preuve de complète soumission, acquitter l'impôt comme tous les indigènes du cercle.

Vous veillerez à la stricte exécution de mes ordres. Je ne veux pas d'exceptions. Celles-ci, du reste, proviennent généralement de la présence, dans certaines tribus, de mauvais éléments qui exercent, par la crainte le plus souvent, une influence fâcheuse et contagieuse sur la masse.

Vous n'hésiterez pas à sévir contre tous ces fauteurs de résistance, s'ils ne se soumettent pas d'une manière absolue et sans nouvelle injonction. Toute hésitation serait considérée par les indigènes comme une faiblesse d'autant plus regrettable que les ordres récemment donnés l'ont été solennellement. »

Au moment d'une mutation dans le personnel administratif du cercle de Lahou j'écrivis, le 29 juillet 1908, au Commandant de cercle :

« La politique indigène doit être pour vous la préoccupation dominante. Je désire que vous en soyez bien persuadé, car c'est à ce prix, seulement, que vous pourrez donner tous vos soins et exiger de vos subordonnés un concours éclairé, en vue de rendre meilleure une situation qui est loin de me satisfaire.

Vous savez déjà quelle est cette dernière. En dehors d'une étroite bande de terrain bordant la mer, notre autorité est bien faiblement établie dans le cercle de Lahou. A quelques exceptions près, on peut dire que toute la partie située au Nord de la lagune et de Fresco ne nous appartient que nominalement.

Des renseignements que je possède, de la constatation des résultats obtenus et des déclarations même de votre prédécesseur, je puis, en effet, conclure que tout le pays Dida nous échappe. Je sais bien qu'il a pu le parcourir seul, sans escorte, sans incident. Mais je n'ignore pas, non plus, que ce tour de force ne saurait être renouvelé aisément par d'autres que son auteur ; qu'il n'a, du reste, été accompli qu'au prix de généro-

sités personnelles sur lesquelles on ne saurait baser une action politique ; qu'il constitue, en un mot, un record méritoire, sans plus. Or, ce que je veux, c'est une politique positive, aux effets définitifs et tangibles.

Ce qu'il faut poser avant tout, c'est le principe indiscutable de notre autorité. Il doit dominer toute notre politique. Il se manifeste, de notre part, au moyen d'une grande fermeté, qui ne saurait admettre que nos ordres — puisqu'ils sont certainement toujours dictés par les sentiments de justice, de bienveillance et d'intérêt — soient acceptés avec réticence, observés avec arrière-pensée, à plus forte raison méconnus. De la part des indigènes, l'acceptation de ce principe doit se traduire par un accueil déférent, un respect absolu de nos représentants quels qu'ils soient, le paiement intégral de l'impôt au taux uniforme de 2 fr. 50, un concours sérieux donné à la construction des pistes et routes, l'acceptation du portage rétribué, l'observation de nos conseils relatifs à la nécessité du travail, le recours à notre justice.

Ce sont là des principes essentiels et de portée très générale. Ils ne peuvent être appliqués que par une politique vigoureuse et persévérante. Ils s'opposent à ce que soit pratiquée cette erreur trop fréquente dans la Colonie : l'emploi de la « politique personnelle », si inefficace en dehors des apparences, si fâcheuse puisque la situation d'un cercle se trouve remise en état à chaque mutation.

Certes, je reconnais que le procédé d'insinuation a du bon. L'immixtion dans les affaires des indigènes, pour les amener à nous par habitude, est un moyen de pénétration recommandable. Encore faut-il, toutefois, que ces méthodes soient appliquées convenablement. Or, elles exigent, pour porter des fruits, la permanence et l'extrême division de l'effort, conditions que nous ne pouvons prétendre réaliser en l'état actuel de nos finances et de notre effectif du personnel administratif. Elles risquent donc de rester purement théoriques et, comme elles sont fort séduisantes, je dirai plus « fort à la mode », elles leurrent alors, malheureusement, celui qui les invoque.

Votre prédécesseur a pratiqué une politique toute de tempo-

risation et d'action personnelle : elle a abouti à des résultats quasi-négatifs, puisque le pays dida est resté impénétrable pour notre administration régulière. Or, votre prédécesseur ne saurait prétendre que lui ont fait défaut, pour réussir, la confiance de l'autorité supérieure ni le temps. J'ajouterai que les moyens ne lui furent pas mesurés ; il y a moins d'un mois qu'il a refusé, comme superflus et même dangereux, ceux que j'ai mis à sa disposition.

. . . .

Le pays dida est, pour ainsi dire, celui dans lequel l'établissement de notre influence et de notre autorité a fait le moins de progrès. Il faut mettre un terme à cette situation. Votre cercle doit, tout entier et le plus tôt possible, rentrer dans la normale. Voilà le but essentiel. Les résultats à obtenir, je vous les ai énumérés plus haut, en vous détaillant les modes d'application des principes politiques à adopter vis-à-vis des indigènes et les preuves de bon esprit par lesquelles se manifeste la soumission absolue de ces derniers. »

Enfin j'avais été très frappé, au cours de divers déplacements, de l'attitude arrogante des indigènes du cercle des Lagunes où se trouvent, avec le chef-lieu, les centres européens d'Abidjan, de Dabou, de Jacqueville et d'Alépé. Cette attitude n'était pas nouvelle : lorsque, en 1903, M. le Gouverneur Général Roume se rendit à Dabou, les chefs le reçurent, ivres pour la plupart, sans aucune marque de déférence, le chapeau sur la tête, la pipe à la bouche et assis. Le 13 août 1908, après avoir fait part à l'Administrateur des Lagunes de mes constatations, j'ajoutais :

« J'ai tenu à vous signaler cette attitude, persuadé que, malgré les difficultés certaines rencontrées dans le cercle des Lagunes, vous apporterez tous vos soins à améliorer la situation.

Je désire que cette situation cesse d'être telle que nous ne puissions être assurés, en toute circonstance, de l'obéissance des indigènes à nos ordres. J'ai l'intention d'entreprendre très prochainement un gros effort agricole dans votre cercle ; il serait fâcheux que j'en fusse empêché par le mauvais esprit des populations.

Déjà, je considère comme regrettable que, dans la circonscription même où se trouve le chef-lieu de la Colonie, on puisse concevoir quelques inquiétudes tirées des oppositions récemment faites, dans le territoire du poste d'Ery-Makouguié, à la présence du Chef de poste ; la résistance sourde, mais réelle, que nous font certains villages de la région de Toupa est trop significative pour que je ne me préoccupe pas de mettre un terme à ces difficultés.

Je vous prie donc de me soumettre, dans le plus bref délai possible, un exposé — accompagné d'un croquis schématique (1) — de la situation politique exacte de votre cercle. Vous envisagerez, *d'une façon concise mais nette*, chacun des groupes, tribus ou sous-tribus ; vous me désignerez, si besoin, les villages dont vous n'avez pas lieu d'être absolument satisfait. Nous arrêterons alors, de concert, les mesures propres à assurer la complète tranquillité et la soumission indiscutable du cercle des Lagunes.

J'ai besoin, en effet, de pouvoir, sans crainte de provoquer des mécontentements aussi injustifiables que fâcheux pour notre prestige, appliquer dans cette circonscription un programme d'action économique dont je vous entretiendrai ultérieurement. »

Mais je ne pouvais vraiment pas adresser à chaque Commandant de cercle des instructions spéciales. Il devenait indispensable de fixer, dans un document public, les principes de la politique indigène que j'entendais voir appliquer. Tel fut le but de mes instructions du 26 novembre 1908 (2).

. . . .

« Une des plus grosses difficultés qu'ait rencontrées l'établis-

(1) Je recommande l'emploi de ces cartes, en couleurs différentes suivant les zones (pacifiées, de soumission récente, douteuses, hostiles, encore impénétrées). Elles parlent aux yeux, et sont forcément plus sincères que n'importe quel exposé, écrit ou oral, car on peut par des associations de mots, des expressions atténuées, dissimuler la gravité d'une situation.

(2) Ces instructions s'appliquaient à une situation déterminée — celle qui existait en 1908. Elles ne répondent plus, depuis plusieurs années, à la situation que mes efforts ont amenée.

ment de notre influence réside dans l'état d'esprit des indigènes, ou, pour tout dire d'un mot, dans la situation morale du pays. Je ne parle pas des régions du Nord, dont les habitants ont trop d'attaches avec le Soudan pour ne pas participer, au point de vue mental et si j'ose dire, intellectuel, du degré de civilisation, relatif il est vrai, mais néanmoins incontestable, des populations soudanaises. Les groupes qui peuplent ces régions ont été assouplis, par une rude accoutumance, au joug des conquérants noirs. Ils ne discutent pas notre suprématie, dont l'exercice constitue pour eux une amélioration incomparable de leur condition morale et matérielle.

Chez les indigènes du centre de la Colonie et de la basse Côte d'Ivoire, l'état anarchique antérieur, avec ses avantages réels pour des populations sauvages, est encore trop persistant ; il a laissé partout où il a cessé des traces trop profondes ; sa disparition progressive cause trop de regrets pour qu'il n'en subsiste pas des effets.

Ceux-ci se manifestent par la survivance des luttes intestines, des haines, des jalousies, que traduisent, trop souvent encore, des coups de force, des combats de village, des crimes individuels. L'ordre, qui est fait, ici, idéalement, du sacrifice des libertés particulières au profit de la liberté de tous, semble à la masse une pénible, sinon insupportable atteinte à ses seules aspirations conscientes faites d'instincts, de désirs dont la satisfaction serait coupable à nos regards. L'indigène est si peu capable de réflexion qu'il ne compare pas spontanément le présent au passé, ne se rend pas compte que nous lui avons apporté la paix, le droit de circuler à son gré, de s'enrichir par son travail, de jouir du fruit de ce dernier. Nous sommes des maîtres et, par conséquent, des individus dont la force est respectable, mais dont les actes, si pleins qu'ils soient de justice et de bonté, ne provoquent pas l'affection.

Il faudra modifier du tout au tout la mentalité noire pour nous faire comprendre. Ce ne sont pas, en effet, les contemporains des époques d'anarchie qui nous suivront, nous admettront bénévolement, nous aimeront. Si nous avions là-dessus quelque illusion, elle serait détruite par l'empressement qu'ap-

portent trop souvent à tirer profit des avantages de leur situation pour abuser du commun, les favorisés, ceux qui savent nous servir et mériter ainsi notre intérêt spécial. Reconnaissons-le : à l'heure actuelle, l'indigène est encore hostile à nos institutions, indifférent aux efforts que nous faisons pour rendre son sort moins misérable.

Constatation attristante mais bonne à faire, car, si elle ne peut modifier nos intentions, elle nous dicte notre conduite. De longtemps encore, il faudra donc que nos sujets viennent au progrès malgré eux, comme certains enfants acquièrent l'éducation en dépit de leur répugnance au travail. Nous devons jouer vis-à-vis de l'indigène le rôle de parents fermes et volontaires et c'est à l'autorité à obtenir ce qui serait refusé à la persuasion.

La tâche la plus urgente est d'arrêter toute velléité d'insoumission comme de mauvais vouloir.

. . . .

Ce que je veux, c'est que, malgré la diversité d'aspects et de caractères présentée par la Colonie, la marche en avant soit uniforme et que, si ses effets diffèrent nécessairement, rien ne soit négligé, du moins, pour la rendre partout fructueuse. Tout se tient dans un pays soumis à la même direction ; il s'ensuit que le développement et la prospérité qu'on peut lui donner ne sont qu'apparents et précaires si l'on néglige certaines régions, moins favorisées de la nature, moins aisées à suivre, au profit des mieux pourvues et des plus proches.

. . . .

Il convient d'établir entre nous et le natif un contact permanent et de lui faire apprécier, par l'exemple comme par le conseil, que nous sommes guidés par des principes d'humanité dont il est appelé, en toute première ligne, à tirer un bénéfice moral et matériel. Son caractère, indifférent à nos bienfaits, ne saurait nous décourager ; qu'il veuille ou non, notre influence s'exerce sur lui et les générations qui viennent, du moins, se ressentiront de nos efforts et de notre action.

. . . .

Au point de vue administratif, il n'est pas douteux que nous puissions, je ne dirai pas modifier sa mentalité, lui faire com-

prendre l'intérêt de nos décisions et de nos mesures, mais lui rendre supportable et habituelle l'observation de ces dernières.

Les indigènes habitués à voir un Européen, à s'adresser à lui, à lui soumettre sans obstacle leurs doléances, leurs différends, leurs désirs, prennent plus d'assurance, deviennent confiants ; leur appréhension naturelle se dissipe de proche en proche ; leur allure même s'améliore, devient plus franche. On peut dire, en effet, de l'habitant des pays primitifs, qu'il s'apprivoise. Or, c'est au fonctionnaire qu'il appartient d'exercer cette action morale.

. . . .

J'ai été frappé rapidement, en consultant les administrateurs ou en lisant leurs rapports, par la fausse idée que les indigènes se font de notre occupation. En bien des points de la Colonie, ils la considèrent encore comme provisoire et n'hésitent pas à le dire. D'autre part, lorsque j'ai pris contact avec certaines tribus, mon étonnement a été grand en voyant leurs chefs affecter à notre égard une attitude assez peu déférente et une indépendance de caractère qui les poussait jusqu'à vouloir discuter avec nous l'opportunité de nos mesures les plus justes.

Je désire donc qu'il n'y ait désormais aucune hésitation sur la ligne politique à suivre. Cette ligne de conduite doit être uniforme pour toute la Colonie, encore que celle-ci, bien éloignée de sa maturité, soit en état de perpétuelle évolution et qu'il s'y présente, en une même région, des situations essentiellement différentes qui entraînent, au point de vue du détail, des modes d'action fort dissemblables.

Si les modalités de cette action sont indéfinies, puisqu'elles doivent suivre le développement du pays et s'adapter aux circonstances, elles n'en doivent pas moins avoir une raison d'être invariable, un principe fixe, qui est le principe d'autorité.

Ce dernier s'inspire du but à atteindre, but que j'ai indiqué déjà nettement dans des instructions spéciales adressées à quelques administrateurs, et qui se caractérise ainsi qu'il suit : soumettre tous les éléments hostiles ; gagner les hésitants ; encourager la masse qui, toujours, peut être attirée à nous par l'intérêt en attendant qu'elle le soit un jour par la sympathie ;

asseoir, en un mot, notre autorité de telle sorte qu'elle soit indiscutable ; traduire, enfin, ces résultats par des effets tangibles, tels que la perception intégrale de l'impôt, le concours donné par l'indigène à la création de l'outillage public, le progrès économique et social.

Pour que ce but soit atteint, il faut que les administrateurs ne le perdent jamais de vue, appliquent à sa poursuite tous les moyens dont ils disposent, fassent taire, si besoin, certaines tendances de leur caractère personnel qui se traduiraient par des initiatives, louables sans doute, mais sans effet immédiat.

. . . .

Ce que je ne veux pas, c'est que nous fassions, dans ce pays où les esprits au moins sont encore à conquérir, étalage d'une sensiblerie sans résultat. Dussions-nous ne pas sembler tenir compte, dès l'abord, des désirs de l'indigène, il importe que nous suivions sans faiblesse l'unique voie susceptible de nous mener au but. Il ne faut pas s'y tromper : ces désirs indigènes sont essentiellement improductifs, opposés à tout progrès. Les respecter, c'est vouloir différer indéfiniment l'établissement de l'ordre.

Certes, dans un pays neuf, où le guide du natif fut jusqu'ici presque exclusivement l'instinct, cet ordre ne peut s'obtenir sans provoquer des mécontentements et des heurts : ceux-ci proviennent, du reste, des mauvais éléments, c'est-à-dire de l'infime minorité qui, malheureusement a, d'ordinaire, le don d'entraîner la masse à commettre des fautes dont elle est la première, ensuite, à déplorer les conséquences et à répudier les auteurs véritables.

La politique indigène à pratiquer dans ce pays doit donc, littéralement, être bienveillante, mais ferme ; sa fermeté se manifeste par la réduction de toutes les résistances, ce qui ne signifie pas qu'elle puisse s'écarter un moment des principes d'humanité dont s'inspire notre action coloniale. S'il convient d'empêcher tous les abus et les excès particuliers, de viser surtout à atteindre le raisonnement de l'indigène et à solliciter sa bonne volonté, d'user de patience, de diplomatie, de longanimité même, il est aussi dangereux qu'impolitique de témoigner

de la faiblesse. Il est à désirer que l'emploi de la force soit évité, mais si celle-ci nous est opposée, nous ne devons pas craindre d'y recourir à notre tour et je suis résolu à donner aux indigènes les plus rudes leçons toutes les fois que, lassant notre mansuétude, ils croiront possible de mettre en échec notre autorité.

Si notre politique est bienveillante, il ne s'ensuit pas qu'elle doive se traduire par une condescendance exagérée vis-à-vis de l'indigène, par un respect outré des intérêts de quelques-uns, chefs pour la plupart, privilégiés, fréquemment peu dignes d'estime, car ils ont acquis leur prestige par des excès préjudiciables à la masse qu'ils nous font trop souvent perdre de vue.

Il est vain de supposer qu'à l'heure actuelle la politique indigène puisse être faite exclusivement de sympathies réciproques. Le croire, c'est s'exposer à une confiance aveugle dont quelques-uns ne manquent jamais de profiter. L'administrateur doit donc ne se départir en aucune circonstance de sa vigilance ; il convient même qu'il soit défiant, les symptômes les plus apparemment futiles pouvant dissimuler des mouvements profonds et étendus.

En un mot, je ne saurais trop dire que la première des conditions à remplir pour tenter quelque chose d'utile et de pratique dans notre Colonie, c'est d'établir notre autorité sur des bases inébranlables. S'il existe la moindre fissure, tout ce que nous ferons sera précaire ; aussi, ne devons-nous tolérer aucune atteinte, si légère soit-elle, à la sécurité. Les événements ont, en pays indigène, une singulière répercussion et le moindre incident, surtout s'il est fâcheux pour nous, se trouve aussitôt grossi et dénaturé. Il appartient, en conséquence, aux administrateurs de veiller attentivement et, si je puis dire, de se tenir aux écoutes. Les manifestations d'impatience ou d'irrespect à l'égard de notre autorité, les manques voulus de bonne volonté sont à réprimer sans délai. Il importe que les populations soient tenues en haleine, maintenues dans la bonne voie par la présence renouvelée de ceux qui ont mission de les commander. Il est de toute nécessité aussi que les mauvais esprits, en

général seuls fauteurs de désordre, soient isolés et éliminés.

. . . .

Maintenant que j'ai indiqué l'attitude à adopter vis-à-vis des populations, je puis aborder la question de l'administration indigène.

J'ai l'impression que celle-ci a été, jusqu'à présent, primée par des considérations de pure politique indigène.

Or, celle-ci est seulement un moyen. C'est d'après ses principes, variables selon les caractères et les conceptions individuelles, que se règle la conduite à suivre à l'égard de ces populations. L'administration indigène est également un moyen, mais elle est aussi et surtout une fin : il est permis, en effet, de considérer le but comme bien près d'être atteint lorsque l'on peut administrer à l'aide des éléments indigènes au lieu de trouver en eux des obstacles.

Ce résultat est acquis dans les cercles du Nord. Il nous faut l'obtenir dans la zône sylvestre et dans le Baoulé.

. . . .

Ce n'est pas que j'aie le moins du monde dans l'idée de tenter ici un essai d'administration indirecte. La Côte d'Ivoire ne possède, parmi les natifs, sauf dans quelques cercles du Nord, aucun sujet susceptible de remplir, même approximativement, le rôle de fonctionnaire indigène, détenteur de la moindre parcelle de l'autorité publique. Il faudra de longues années avant que nous trouvions des individus à la fois pourvus d'une instruction relative, énergiques, actifs, honnêtes, dévoués, prêts à affronter les dangers qu'offre pour l'indigène l'exercice du pouvoir dans son propre pays, suffisamment désintéressés aussi pour nous servir d'auxiliaires administratifs, fut-ce au prix d'un contrôle étroit et permanent.

Nous devons donc nous borner à pratiquer l'administration directe, la plus morale du reste en pays noir, parce qu'elle prête infiniment moins aux excès qui découlent, sans conteste, de toute participation de l'indigène aux affaires publiques.

Toutefois, je pense qu'il est possible de songer à apporter à ce mode d'administration quelques tempéraments destinés à

rendre notre tâche plus aisée et à servir les intérêts généraux de la Colonie.

J'estime qu'il est à la fois possible d'utiliser les ressources existantes, d'en mettre à jour de nouvelles, de donner au pays tout entier une impulsion vigoureuse, de remplir le programme moral que nous imposent les traditions et l'esprit de notre race, en ayant recours, dans la mesure où cette nouveauté est possible, à la participation de l'indigène à notre administration, déjà très amorcée dans les cercles détachés de l'ancien Soudan.

Cette forme de l'association, je la conçois de la manière suivante : emploi judicieux des chefs indigènes, introduction dans l'esprit des habitants des villages d'un sentiment de cohésion et de solidarité qui permette de leur faire exécuter avec facilité et, en quelque sorte, spontanément les mesures prises en vue d'améliorer leur sort matériel et moral.

Quelques-uns penseront sans doute qu'innover dans les conditions que je viens de définir et que je développerai plus loin, c'est porter gravement atteinte à un état social existant auquel ils considèrent que nous ne saurions, sans faute, substituer une organisation introduite de toutes pièces.

Mais j'estime, au contraire, que nous sommes précisément dans ce pays pour modifier l'état social des populations aujourd'hui soumises à nos lois. Cet état se traduit, en effet, chez les indigènes de la forêt et du Baoulé par une anarchie permanente, générale, résultant de l'absence de toute autorité et opposée à la réalisation de toute réforme utile. Il m'a été dit trop souvent que les chefs indigènes — tout en faisant preuve, de bonne volonté par crainte, par lassitude après la lutte qui entraina leur soumission, par indifférence ou par tactique, — se déclaraient impuissants à obtenir l'obéissance des populations qu'ils dirigent pour que, en présence du résultat négatif de leur intervention, je me déclare satisfait de cette bonne volonté.

Il en est de celle-ci comme des bonnes intentions. Si l'on s'en contente, on se condamne à l'immobilisme, on laisse sciemment persister un état de choses contre lequel nous protestons et réagissons par notre seule présence.

Cette protestation ne doit pas rester un vain mot ; cette réaction doit être réelle. Nous avons mission d'apporter ici la civilisation, le progrès moral et social, la prospérité économique. Nous n'y atteindrons jamais si nous croyons devoir ménager une situation déplorable, un passé hostile à toute réforme, ou bien, si nous y parvenons, ce sera avec une lenteur que l'importance des sacrifices faits et des intérêts engagés nous interdit.

Rien n'est plus dangereux en matière de politique coloniale, qu'une politique conservatrice. Pourquoi de fermes résolutions, si elles doivent faiblir devant une situation à laquelle, justement, elles avaient pour but de mettre fin ?

Pourquoi tant d'efforts, si nous les vouons par avance à l'insuccès et si, sous le prétexte de respecter les mœurs et les instincts de l'indigène, nous condamnons ces efforts à rester platoniques ?

Les résultats seront ce que nous les ferons et non ce que nous attendrons des circonstances. Nous devons réagir sans cesse. L'autorité dont nous disposons ne mériterait pas d'être mise au service de la noble cause de la civilisation, si elle ne hâtait l'avènement de celle-ci. Elle s'emploierait bien mal, si elle se manifestait seulement lorsqu'il s'agit de briser des résistances matérielles, si elle n'avait d'autre fin que la conquête.

Notre devoir ne consiste pas seulement à être justes, humains, attentifs, à vouloir théoriquement le bien de l'indigène. Il convient aussi que nous réalisions. Les représentants les plus autorisés de la cause coloniale ne cessent d'affirmer que notre administration s'est donnée une tâche civilisatrice ; il importe qu'elle y réussisse.

Or, je ne pense pas qu'elle ait de sérieuses chances de succès si nous attendons que la mentalité et la condition de l'indigène se modifient sur nos seuls conseils et à notre seul exemple. Notre intervention peut être effective, sans, pour cela, bouleverser de fond en comble l'ordre de choses établi par un passé qui n'a fait que servir des instincts et créer de déplorables habitudes.

. . . .

Il est frappant de constater que les agglomérations indigènes même les plus importantes, sont toujours formées d'un assemblage de cases minables, à demi-démolies, d'une saleté repoussante, construites sans souci de l'hygiène ni des commodités de l'existence. D'autre part, la brousse abonde en cases isolées ou groupées par deux ou trois, de telle sorte que, si les habitants de ces tristes demeures jouissent d'une liberté plus grande, ils sont à la merci de n'importe quel coup de force et perdent les avantages qu'ils trouveraient dans des groupements plus importants, à la condition qu'une autorité réelle s'exerçât sur ces derniers.

Je désire donc que les Administrateurs et Chefs de poste réagissent, par la formation des villages, contre la fâcheuse tendance à l'isolement de la population indigène.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les avantages que procurera cette réforme sociale aux commandants de cercle et aux chefs de poste pour l'administration de leur territoire. Il n'est pas douteux non plus que les indigènes en tireront de multiples profits. C'est là une mesure en quelque sorte indispensable.

Je prie également les Administrateurs et Chefs de poste de veiller à ce que les villages soient édifiés ou reconstruits dans des conditions plus hygiéniques, plus coquettes aussi, et surtout entretenus en bon état de conservation et en parfait état de propreté.

C'est ici que le rôle des chefs commence à apparaître. Il ne serait évidemment pas possible aux chefs de poste de veiller d'une façon constante au bon entretien de tous les villages; aussi, faut-il qu'ils puissent compter sur les indigènes les plus capables de remplir ce rôle de surveillance et de direction. Mais ces chefs eux-mêmes, si l'on admet même que leurs ordres puissent être sanctionnés par les fonctionnaires européens, risqueraient trop souvent de rester impuissants devant l'inertie de tout un village, si les habitants de ce village n'étaient rendus solidaires lorsqu'il s'agit de l'observation de nos prescriptions.

Le groupement des indigènes en villages, joint à l'emploi des chefs, aurait cet autre avantage de permettre aux adminis-

trateurs de procéder sur toute l'étendue de la Colonie au recensement nominatif des indigènes.

Je ne veux point ici discuter les mérites respectifs du recensement nominatif et du recensement numérique. Je constate seulement que le premier fait ressortir sur le second des accroissements de population considérables dans les régions encore imparfaitement dénombrées et que, dans les autres, il n'est pas douteux qu'il donne à ce dénombrement une précision dont l'intérêt est aussi grand pour nous que pour les indigènes. Au surplus, le recensement nominatif constitue, en cette matière, la dernière étape du progrès et, partout où il y a été procédé, on a enregistré, sinon presque toujours un rendement plus exact et plus avantageux de l'impôt, du moins une satisfaction réelle des individus, assurés de ne plus rien payer désormais au delà de ce qu'ils doivent.

En outre, ce mode de recensement permettrait de déterminer dans quelle mesure des régions diverses pourraient contribuer au développement économique de la Colonie en fournissant leur part de travail dans les entreprises publiques comme dans les entreprises privées.

Enfin il est de nature à faciliter la police dans les postes, en mettant obstacle, dans une large proportion, au vagabondage. Il aura, par la suite, d'autres heureux effets, car un jour viendra où il permettra d'instituer un état civil indigène et de rendre plus aisée la création de la propriété privée en même temps qu'il donnera, pour les conventions, plus de sécurité. Or, ce sont là deux mesures dont l'importance ne peut échapper à personne dans une colonie où l'esclavage, sous la forme domestique, il est vrai, n'a pas encore cessé de subsister et constitue une survivance du passé que nous pouvons difficilement admettre. »

Cette politique indigène a provoqué des critiques, rencontré des oppositions. C'était inévitable. Mais elle a fait ses preuves et son bien-fondé n'est plus aujourd'hui discuté.

Sans doute il est possible de concevoir et de pratiquer une autre politique, celle du laisser-faire, qui abandonne aux bonnes volontés problématiques des intéressés, et au temps, le soin de réaliser, en quelques siècles, le progrès des pays soumis à notre autorité. Une telle politique est facile à suivre, et elle ne risque pas d'entraîner au surmenage ; elle est à la portée de tous et surtout des paresseux. Et comme ceux-ci sont proportionnellement les moins rares, elle a l'agrément du plus grand nombre.

Mais gouverner ce n'est pas seulement prévoir, c'est, avant tout, *vouloir*, c'est-à-dire imposer à tous sa volonté réfléchie, et subir ou souffrir, pour une cause juste, en silence ou non, mais toujours avec courage, les oppositions irraisonnées des uns, les critiques injustes des autres, la défaveur momentanée de l'opinion, les attaques de la presse, l'appui chancelant, parfois, de l'autorité supérieure...

Je reconnais à l'épreuve qu'il eut été plus avantageux pour moi de me laisser vivre et de suivre la politique qui, en provoquant le moins d'incidents, était de nature à sauvegarder mes intérêts de carrière, surtout à l'époque où, sous l'influence d'une paix trompeuse et cependant précaire, la nation s'était laissée envahir par un humanitarisme décevant, un pacifisme imprudent et une indigénophilie sentimentale autant que stérile.

Mais il est des erreurs qu'on ne regrette pas et qu'on renouvellerait volontiers.

CHAPITRE II

Organisation administrative

§ 1. — *Période des préoccupations politiques.*

Nécessité d'une réorganisation administrative : rapport au Gouverneur Général; arrêté du 23 décembre 1908; création d'un cercle militaire (Haut-Sassandra et Gouros); passage du Baoulé à l'Administration civile; suppression des « Circonscriptions » dans les cercles; création et suppression de postes. — Réorganisation de février-juillet 1910 : création du Cercle militaire du Haut-Cavally ; modifications territoriales diverses. — Création de la Région militaire et du secteur Dida (3 décembre 1910) ; organisations successives des cercles du Haut-Cavally et du Haut-Sassandra-Gouros ; créations et suppressions de postes dans les cercles civils. — Progrès de la pacification : Réorganisation du 25 novembre 1912. ; passage à l'Administration civile du cercle des Gouros; nouvelle organisation de la Région militaire.

Toute organisation administrative doit suivre la colonie dans son développement naturel... A toute évolution politique et économique doit correspondre une évolution administrative...

Les zones pacifiées reçoivent immédiatement une organisation administrative.

L'organisation administrative... laissera la plus complète initiative aux délégués de l'autorité supérieure. Ils auront toute liberté dans le choix des moyens à employer, mais garderont aussi toute la responsabilité des résultats obtenus. En centralisant dans leurs mains les pouvoirs civils et militaires... on met à leur portée les éléments d'action indis-

> pensables à tout administrateur énergique et intelligent.
>
> Tant que la méfiance existera (dans l'esprit des populations) le régime civil sera prématuré. L'organisation des territoires militaires, avec sa surveillance étroite, est seule capable de fouiller assez profondément dans les bas-fonds pour en extirper les germes de rébellion.
>
> Au fur et à mesure que l'œuvre militaire s'achève... l'Administration civile prend à sa charge les pays pacifiés et organisés. Le but et les principes restent les mêmes; mais les détails économiques se compliquent, tandis que les préoccupations disparaissent. Le moment est donc venu de substituer au régime militaire le régime civil...
>
> (GALLIÉNI. *Instructions* du 22 mai 1898).

C'est en m'inspirant étroitement des principes posés par le Général Galliéni et rappelés au début du présent chapitre que, dès mon arrivée dans la Colonie, j'ai conçu et exposé au Gouverneur Général la nécessité d'une réorganisation administrative (1).

(1) Bingerville, le 15 juin 1908.

Comme toutes les Colonies où l'action de la Métropole n'a pu s'exercer sans l'emploi préalable de la force, la Côte d'Ivoire doit traverser deux stades différents : l'occupation et la pénétration, l'organisation administrative.

Par suite de l'insuffisance des moyens qu'il a été possible de mettre en œuvre jusqu'à ce jour, il se trouve que la première période n'est pas close et que, si certaines régions en sont venues au point où l'Administration peut désormais agir seule, une grande partie du pays est encore loin de pouvoir être considérée comme réellement soumise à notre autorité. Les préoccupations politiques y sont restées trop absorbantes et font du tort à la réalisation du programme administratif et financier qu'il est temps d'appliquer dans toute la Colonie.

Le présent rapport envisage les moyens propres à achever l'œuvre d'exploration et de pacification poursuivie jusqu'alors, à accentuer, dans les régions complètement soumises ou tout au moins bien en mains, les résultats obtenus, à mettre un terme, enfin, partout ailleurs, aux résistances

Le programme d'action politique, que j'avais conçu, pouvait se résumer comme suit :

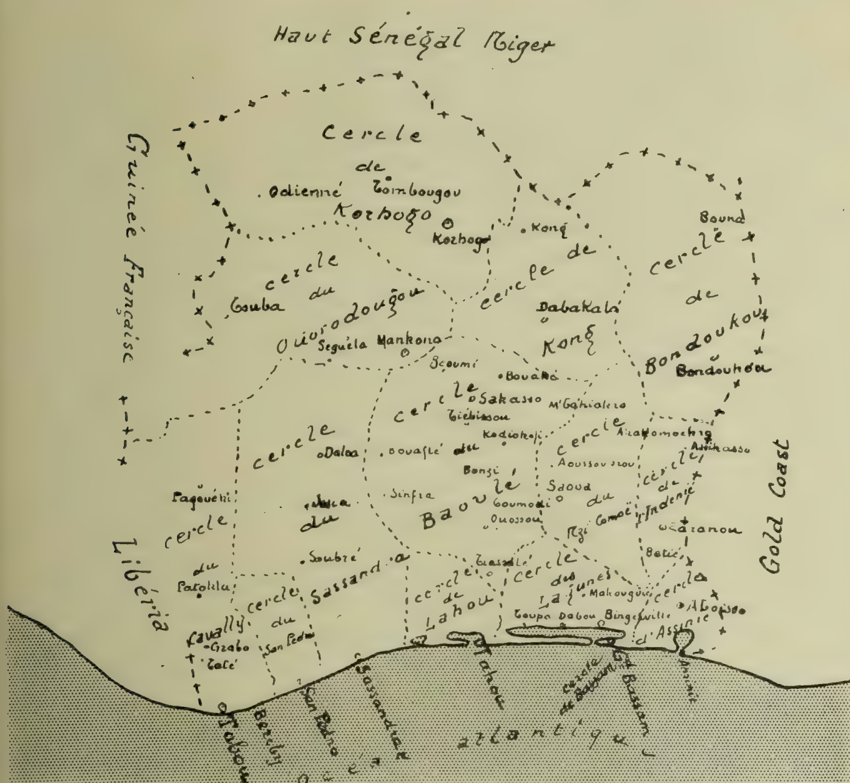


Fig. 3. — Carte administrative de la Côte d'Ivoire au 1er mai 1908.

qui sont restées un obstacle à l'organisation définitive du pays et à sa mise en valeur économique.

La Côte d'Ivoire offre assez de ressources de toute nature : financières, agricoles et industrielles ; elle constitue pour le commerce un champ d'action assez favorable pour que l'on considère comme fâcheux et intolérable même une progression aussi lente de sa production budgétaire et économique, un accroissement aussi faible de sa capacité de consommation. Cette « croissance » tardive ne saurait durer sans préjudice pour le bon renom de notre colonisation et les intérêts multiples qui, confiants dans l'avenir, sont déjà venus chercher ici le succès. L'immobilisme est toujours une erreur ou une nécessité déplorable ; il ne saurait s'admettre quand il s'agit d'ouvrir à la civilisation une contrée aussi favorisée naturellement que l'est la Côte d'Ivoire.

1° Poursuivre, dans les circonscriptions complètement soumises l'œuvre, purement administrative qui, désormais, s'im-

Les moyens d'action décisive que je préconise peuvent paraître prématurés, alors que je viens de prendre, tout récemment, possession de mon Gouvernement et que je me suis trouvé en présence d'une organisation remontant seulement à quelques mois, puisqu'elle date du 31 décembre 1907. Mais, tout d'abord, je n'hésite pas à déclarer que cette organisation n'est pas de nature, à l'heure actuelle, à permettre d'atteindre, sinon dans un lointain avenir, le triple but : politique, administratif et financier, qui est celui de mon administration. Non pas qu'elle n'ait point été dictée par une expérience approfondie du pays. Je tiens, au contraire, à reconnaître la sagesse et l'ampleur des vues de mes devanciers et à leur rendre hommage. Je dois, toutefois, déclarer que les circonstances ont changé pour une partie de la Colonie, depuis l'élaboration du programme d'où est sorti l'arrêté précité, du fait des troubles de la Haute-Sassandra et de la répression qui s'en est suivie.

J'ai pu étayer mon opinion sur la manière de voir de M. l'Inspecteur des Colonies de Lapalud, dont la mission, qui a duré plusieurs mois, vient de prendre fin.

Je me suis, au surplus, inspiré du désir que vous avez bien voulu m'exprimer, lors de mon passage à Dakar, de voir la Colonie qui m'étai confiée s'orienter décidément vers une tranquillité générale suffisamment complète pour qu'elle réponde, sans retard, aux sacrifices qui ont été faits pour elle.

En me décidant, enfin, à vous soumettre un projet de réorganisation administrative, je me suis rapporté à ce principe absolu d'après lequel, en matière coloniale, rien n'est plus nuisible que la fixité des mesures politiques, lorsque, surtout, on se trouve dans le premier stade, celui de la pacification. Il est, au contraire, une règle dont on ne saurait négliger l'observation sans s'exposer à commettre les plus graves erreurs : c'est celle qui consiste à donner à un pays, dans les formes multiples et continuellement variables de son évolution, une organisation telle qu'elle s'adapte d'une façon exacte à tous les changements que font naître les progrès de notre occupation, qu'elle marque les phases de cette dernière, mais n'ait pas d'autre but que de préparer de nouvelles étapes.

Le programme que j'ai conçu peut, d'une façon générale, s'exposer ainsi qu'il suit :

1° Poursuivre, dans les circonscriptions complètement soumises l'œuvre purement administrative qui, désormais, s'impose et qui doit avoir pour manifestation un rendement financier et économique en rapport avec les ressources locales ;

2° Achever, dans les cercles où notre autorité n'est plus mise en péril,

posait, et qui devait avoir pour résultats un rendement financier et économique en rapport avec les ressources locales;

2° Achever, dans les cercles où notre autorité ne semblait

l'œuvre de pénétration, en dissipant les craintes, les rancunes et les préventions des indigènes, en facilitant l'établissement, sur tous les individus imposables, de la taxe de capitation et la venue de colons et de commerçants européens;

3° Entreprendre, sur des bases nouvelles et par des procédés suffisamment efficaces, l'occupation réelle des parties de la Colonie où notre installation est restée nominale ou tout au moins précaire.

Je suis ainsi tout naturellement amené à examiner la situation politique exacte de chacune des circonscriptions de la Côte d'Ivoire, de façon à faire ressortir l'utilité d'appliquer à chacune d'elles, selon l'état dans lequel elle se trouve, des mesures appropriées rentrant dans chacune des trois catégories ci-dessus énumérées.

I. — *Cercles dans lesquels doit se poursuivre une œuvre purement administrative.*

Ces cercles sont au nombre de 7; ce sont : le Cercle de Bassam, le Cercle d'Assinie, le Cercle de l'Indénié, le Cercle de Bondoukou, le Cercle de Kong, le Cercle de Korhogo et le Cercle de San-Pedro.

II. — *Cercles dans lesquels doit s'achever l'œuvre de pénétration.*

Ces cercles sont au nombre de 5; ce sont : le Cercle des Lagunes, le Cercle de Lahou, le Cercle du N'Zi-Comoé, le Cercle du Baoulé à l'exception du Cercle annexe des Gouros, le Cercle du Cavally.

J'ajouterai à cette énumération la partie du Cercle du Sassandra qui forme le territoire du poste de Sassandra. Je reviendrai tout à l'heure sur cette subdivision administrative.

Cercle des Lagunes. — Malgré sa situation exceptionnelle, la présence du chef-lieu, l'existence de ports de commerce fréquentés, la circulation intense qui se fait sur la lagune et sur les cours d'eau, malgré les travaux de construction du chemin de fer, l'œuvre administrative y est encore très délicate. La population indigène y a gardé, vis-à-vis de nous, une réserve peu sympathique, une défiance et une susceptibilité inquiétantes.

Le Nord-Ouest du Cercle des Lagunes qu'habitent les Attiés, tribu peu malléable restée encore en dehors de notre action, nécessite, de notre part, une véritable pénétration.

Cercle de Lahou. — La situation politique est bonne dans la partie environnant Grand-Lahou et les villages de la plage; elle est satisfaisante

pas alors en péril, d'après les renseignements officiels, l'œuvre de pénétration, en dissipant les craintes, les rancunes et les

dans la région de Fresco ; tout est à faire dans l'arrière-pays, qui comprend les deux tiers du Cercle.

La pénétration n'y est qu'ébauchée par les tournées de reconnaissance effectuées au début de l'occupation.

Nous ne pouvons prétendre actuellement qu'à obtenir le passage libre, lorsque nous voudrons parcourir le pays, sous la réserve, toutefois, que nous ne nous montrerons pas des hôtes exigeants. Il ne saurait être question de se livrer à une manifestation d'autorité.

Nous voyant occuper le pays environnant et leur laisser leur indépendance, les indigènes ont conclu que nous n'osions pas leur imposer notre autorité ou que nous n'avions pas les moyens de le faire ; il en est résulté tout naturellement, chez eux, une opinion peu flatteuse, à notre égard, renforcée, chaque fois que nous avons paru vouloir agir, par l'hésitation dont nous avons fait preuve en raison de la nécessité dans laquelle nous nous sommes trouvés de progresser avec des moyens insuffisants. Limitée comme il convient, cette hésitation est de la sagesse ; exagérée, elle se traduit par un manque d'assurance qui échappe rarement à l'indigène et lui donne une fausse idée de sa force. D'où, lorsque nous nous décidons à agir, des velléités de résistance qui sont les manifestations d'un sentiment d'indépendance que nous avons contribué à faire naître.

La situation morale de l'arrière-partie du Cercle de Lahou est identique dans toutes les régions qui n'ont pas été, jusqu'ici, pénétrées avec vigueur. Les procédés à mettre en œuvre pour la faire cesser sont sensiblement les mêmes partout où nous en sommes restés à l'occurence nominale.

Cercle du N'Zi-Comoé. — Ce Cercle date de l'arrêté du 31 décembre 1907 ; profitant de l'impression produite, en 1905, par la colonne qui a opéré contre les Agbas, nous nous y sommes insinués très prudemment, nous bornant, jusqu'ici, à reconnaître le pays et à préparer, par une étude de ses populations et de ses ressources, une action politique et administrative qui ne s'est encore nullement exercée, sauf dans les régions d'Akakoumouékrou et d'Aoussoukro.

A l'heure actuelle, les zones d'influence des postes de Sahoua, d'Aoussoukrou et d'Akakoumouékrou sont trop étendues pour qu'on puisse agir efficacement sur des indigènes qu'il faut visiter avec fréquence et amener à l'acceptation complète de notre autorité.

En principe, je demande la réorganisation du Cercle du N'Zi-Comoé sur les bases suivantes : division de la circonscription en quatre postes, dont l'un qui remplacerait Sahoua, serait le chef-lieu du Cercle.

Il y aura lieu de rechercher s'il convient de rattacher, au Cercle des Lagunes, le groupe des Attiés, placé au Sud et qui devrait normalement

préventions des indigènes, en les habituant à une obéissance plus complète, en facilitant l'établissement, sur tous les indi-

faire partie de cette circonscription, à la fois pour des motifs ethniques et politiques. Ces Attiés, qui habitent de part et d'autre de la frontière des deux Cercles, ont échappé jusqu'ici, comme je le disais plus haut en considérant le Cercle des Lagunes, à notre action. La construction projetée d'une route entre Ery-Macouguié et M'Basso, point situé sur la Comoé, à peu de distance de Zaranou, va permettre de traverser complètement leur pays, au milieu duquel il sera indispensable de créer un poste. J'ajouterai que cette route contribuera à alimenter le chemin de fer en lui amenant des marchandises de l'Indénié et de Bondoukou. De la sorte, le groupe Attié sera promptement pénétré et soumis à l'impôt. Pour compenser l'établissement de deux postes, je vous demanderai, le moment venu, la suppression des postes de Bettié et d'Alépé (1), qui font partie des Cercles de Zaranou et des Lagunes et dont l'utilité, déjà très relative, sera tout à fait nulle.

Cercle du Baoulé (à l'exception du Cercle annexe des Gouros). — Le Cercle du Baoulé exige, à mon avis, de sérieuses modifications territoriales. Tout d'abord, j'en ai isolé le pays gouro, trop récemment pénétré et dans lequel se sont produits, il y a seulement quelques mois, des faits qui prouvent que l'état des esprits est encore loin d'y être satisfaisant ; l'incident de Konéfra remonte, en effet, au mois de novembre dernier et il convient de ne pas oublier qu'il est inséparable du mouvement général que nous avons eu à réprimer dans le Cercle du Sassandra. Jusqu'ici, le Commandant du Cercle du Baoulé n'a pu encore déclarer la région gouro assez sûre pour qu'il soit possible d'y circuler sans escorte. Je considère donc cette région comme à reprendre presque complètement, une occupation aussi précaire que celle à laquelle nous avons procédé ne pouvant, si on s'en contente, amener que des erreurs fâcheuses et probablement que des conflits nouveaux. Je reviendrai donc dans un moment sur le Cercle annexe des Gouros.

Dans le Baoulé oriental, qui fut pour nous d'une conquête si difficile et dont les habitants se sont montrés si combatifs, la période d'action militaire doit faire place à une pénétration intensive, que les préoccupations de la conquête, un peu trop prolongées, sans doute, ont fait négliger jusqu'à ce jour d'une façon exagérée.

On semble y avoir piétiné sur place : l'insuffisance du recensement et l'accroissement trop peu rapide du rendement de l'impôt le prouvent surabondamment.

(1) Sur ce point je m'étais montré trop optimiste parce qu'induit en erreur. La région d'Alépé était loin d'être en mains et avait besoin d'être surveillée par un poste.

vidus imposables, de la taxe de capitation, et la venue de colons et de commerçants européens ;

L'organisation actuelle du Baoulé doit être sensiblement modifiée. Le cercle, même séparé du pays Gouro, est vaste ; en outre, il est fort peuplé. La surveillance et la direction des opérations, que nécessitent le recensement et la reconnaissance d'une telle région et dont il faut charger un grand nombre d'agents, ne peuvent être assurées convenablement par un chef unique, qu'absorbent à la fois trop de préoccupations. Or, il conviendrait non seulement que le Commandant de la circonscription fût un chef, mais aussi qu'il agît lui-même, qu'il s'assurât que ses prescriptions sont fidèlement observées, en ce qui concerne la politique à suivre vis-à-vis de tribus ou de sous-tribus nombreuses, de mentalité différente, bien qu'elles appartiennent à une même famille ethnique, et dont les intérêts, si mesquins soient-ils, doivent être suivis par nous dans leur antagonisme fréquent.

Je propose, en conséquence, de dédoubler la besogne en partageant le pays Baoulé en deux Cercles distincts dont les chefs-lieux respectifs seraient Toumodi et Bouaké.

Je ne puis encore donner aucune indication définitive en ce qui concerne l'emplacement à fixer aux postes administratifs de ces circonscriptions si elles sont formées. Sans aucun doute quelques-uns des postes actuellement existants devraient être supprimés et d'autres créés.

J'aurais aussi l'intention de retirer à l'Administration du Baoulé le caractère presque exclusivement militaire qu'elle possède actuellement. Si l'on considère, en effet, l'effectif des forces dont dispose la Colonie, on constate que le Cercle actuel du Baoulé possède 660 hommes et 52 Européens, effectif injustifiable. En effet, une Compagnie entière de tirailleurs (la 5e) se trouve inutilisée à Kodiokofi ; une autre tient garnison à Toumodi, soit, pour ces deux points, qui ne sont l'objet d'aucune menace, 400 hommes et 27 Européens.

Il conviendrait donc de réduire sensiblement les forces stationnées dans le Baoulé, de maintenir à Toumodi et à Bouaké des effectifs suffisants pour parer à toute éventualité et de placer dans chacun des autres postes des groupes raisonnables. Le reste des troupes et des gardes indigènes serait reporté à l'ouest du Bandama (1), j'y reviendrai tout à l'heure.

(1) Je signale au Chap. V du présent titre, que j'ai commis sur ce point une erreur de tactique ; les événements ont démontré que j'aurais mieux fait de négliger l'Ouest et de conserver à ma disposition les compagnies disponibles du Baoulé pour réduire les îlots rebelles du Centre et de l'Est ; mais je n'avais pas encore pu, en juin 1908, deux mois après mon arrivée, apprécier à quel point notre situation était précaire, même dans l'Est et le Centre, trompé que j'étais par des compte-rendus trop optimistes.

3° Entreprendre, sur des bases nouvelles et par des procédés suffisamment efficaces, l'occupation réelle des parties de

Quant aux deux nouvelles circonscriptions et aux postes, ils seraient confiés à des fonctionnaires civils ; j'y maintiendrais des Officiers hors-cadres dans la mesure des besoins et des disponibilités.

Cercle du Cavally. — Le Cercle du Cavally devrait rigoureusement être mis en dehors des circonscriptions que j'ai placées dans cette deuxième partie de mon rapport. Je ne parle pas de la région comprise entre le littoral et Patokla (Fort Binger). La situation y est aussi bonne que possible, en ce sens que nous n'avons aucun conflit à déplorer. Toutefois, les indigènes, restés méfiants, ne mettent pas grand empressement, sauf sur la côte même, à entrer en rapports avec nous et le recrutement des porteurs rencontre de grosses difficultés.

Au nord de Fort-Binger, nous entrons complètement dans une région qui n'en est qu'au stade d'exploration. Le Chef de poste la dépeint comme peu peuplée ; nous ne serons, d'ailleurs, exactement fixés sur ce qu'on peut attendre de ce territoire qu'au retour de mission de M. l'Administrateur Joulia.

Nous aurons l'occasion de songer sérieusement à une organisation plus complète du Haut-Cavally.

III. — *Cercles et régions dans lesquels il convient de faire cesser la précarité de notre occupation.*

Ces Cercles sont au nombre de deux ; ce sont :

Le Cercle du Ouorodougou et le Cercle du Sassandra.

Il faut, d'une part, y ajouter le pays gouro, que j'ai réservé tout à l'heure, lorsque j'ai étudié le Cercle du Baoulé ; d'autre part, en excepter le Bas-Sassandra que sa situation permet de ne pas traiter de la même façon.

Cercle du Ouorodougou. — Le Cercle du Ouorodougou date de l'arrêté du 31 décembre 1907. Sa situation politique est très spéciale. La région située au-dessus d'une ligne idéale qui joindrait Séguéla, Mankono et Touba a gardé la forte empreinte, si favorable à notre autorité, des incursions de Samory. Elle est généralement facile à conduire et les rapports des chefs de circonscriptions signalent le bon esprit de la population, manifesté par le paiement aisé de l'impôt.

Au Sud de cette ligne, les indigènes ont besoin d'être surveillés et, dans cette partie du Cercle, la pénétration est presque entièrement à effectuer. Connaissance insuffisante du pays, hostilité marquée de la majeure partie des tribus, défiance générale, telles sont les conditions actuelles de notre occupation. J'ai pris les mesures nécessaires pour que le poste prévu au

la Colonie où notre occupation était restée nominale ou tout au moins précaire.

Dans le premier groupe, je rangeai les cercles de Bassam,

budget, à créer dans la région de Man, à l'Est de Danane, le soit le plus tôt possible et j'ai envoyé pour l'établir, un officier du plus grand mérite, M. le Lieutenant Laurent, qui a l'avantage d'avoir déjà servi avec beaucoup de distinction dans cette région où il a fondé le poste de Danane.

Un autre poste est indispensable dans la partie située au-dessous de la ligne Séguéla-Mankono. Cette contrée a vivement ressenti le contre-coup des troubles du Haut-Sassandra. Les populations y ont eu, depuis la mort du Capitaine Caveng, une conduite assez équivoque et la nécessité s'impose de prendre plus étroitement contact avec elles.

L'année dernière, dans une lettre du 16 août 1907, M. le Gouverneur Général Roume faisait remarquer que cette circonscription est beaucoup trop grande. « Le Cercle du Ouorodougou, disait-il, comprend deux cir- « conscriptions, une militaire celle de Touba et une civile dont le chef-lieu « est à Mankono. Touba et Mankono sont reliés électriquement à Binger- « ville et chacune des deux circonscriptions comprend, en même temps « qu'une partie non pénétrée, une partie administrée sur laquelle doit « s'appuyer la pénétration. Rien ne s'opposerait donc à ce qu'elles fussent « rendues indépendantes... Toute la région comprise entre Beyla, Kankan, « Gouecké, Touba n'a pas été jusqu'ici véritablement pénétrée. Cette « pénétration, sur laquelle doit porter, en grande partie, l'effort de la « campagne prochaine et que la délimitation imminente de la frontière « franco-libérienne rend urgente, exige une collaboration étroite des « autorités administratives voisines de la Côte d'Ivoire et de la Guinée. « Cette collaboration s'établira plus aisément entre les Commandants du « secteur Libérien et de la circonscription de Touba, si aucun intermédiaire « n'est interposé entre ces deux officiers à qui il suffirait de recevoir, du « Lieutenant-Gouverneur de leur Colonie, les Instructions nécessaires.

« Je vous prie donc de vouloir bien examiner à nouveau l'opportunité « de scinder le Cercle du Ouorodougou en deux circonscriptions adminis- « tratives distinctes... ».

Je me range pleinement à l'avis exprimé dans ces considérations si judicieuses et je demande que me soit donnée l'autorisation de réaliser cette division du Cercle du Ouorodougou, de laquelle nous pouvons attendre les meilleurs résultats.

Le Ouorodougou serait, d'après le projet que je présente, divisé en un Cercle de Mankono ou Séguéla, avec un troisième poste à créer entre ce point et la frontière du Sassandra, et en un Cercle de Touba, avec postes à Danane et dans la région de Man. La nature semble, d'ailleurs, avoir voulu marquer elle-même la frontière de ces deux circonscriptions, qui

d'Assinie, de l'Indénié, de Bondoukou, de Kong, de Koroko, du San-Pedro.

seraient limitées par la Feredougouba, prolongement du fleuve Sassandra, jusqu'à l'endroit où ce cours d'eau s'oriente vers l'Ouest et, au delà, par la rivière Boa.

Cercle du Sassandra. — Ce cercle mérite une mention spéciale. La région côtière de la circonscription ne présente, en effet, aucune difficulté ; pénétrée par le commerce, voisine de la mer, placée sous l'influence constante des Européens, cette région ne doit pas normalement, à l'heure actuelle, être rattachée au reste du Sassandra.

Je vous propose donc de l'en séparer, d'en former, par sa jonction avec le Cercle de San-Pedro, un Cercle nouveau qui prendrait le nom du Cercle du Bas-Sassandra, avec chef-lieu à Sassandra et poste à San-Pedro. De la sorte, toute cette région serait administrée sans augmentation de l'effectif en personnel.

Reste le territoire des postes actuels de Soubre et Daloa. Je vais m'y arrêter un long moment et vous exposer la méthode que je crois la meilleure pour mettre un terme à la situation difficile et peu flatteuse que nous avons dans cette région.

Création d'un cercle militaire du Haut-Sassandra et du pays Gouro.

Dans cette revue de la situation de chacune des circonscriptions de la Colonie, j'ai isolé expressément le pays gouro et la partie du Sassandra qui nous a donné, ces derniers mois, de graves préoccupations d'ordre politique et militaire.

Je vous propose de réunir ces deux régions, d'en former une circonscription militaire et de la soumettre, pendant un temps indéterminé, au régime spécial de l'occupation du même nom.

Les seuls incidents qui se sont déroulés dans cette partie de la Colonie, depuis que nous y avons pénétré, suffiraient à justifier des mesures d'exception. Notre autorité y a été non seulement méconnue mais combattue ; nous y avons subi des pertes qui n'ont pas été seulement douloureuses mais qui ont constitué autant d'atteintes déplorables à notre prestige. Nous avons dû, à grands frais et à grand peine, y faire opérer des colonnes, dont la dernière a été conduite par M. le Lieutenant-Colonel Metz.

Je me refuse à considérer comme pacifiées des régions dans lesquelles on ne saurait sans danger se passer d'une escorte assez imposante, où la vie d'un Européen isolé serait certainement compromise, et où pour transporter une lettre d'un point à un autre, il est nécessaire de mettre en mouvement 20 à 30 hommes. Je déclare qu'une contrée dans laquelle, non seulement il ne saurait être question de percevoir l'impôt, mais où le

Dans le second je classai les cercles des Lagunes, de Lahou, du N'Zi-Comoé, du Baoulé (à l'exception du pays Gouro), du Cavally (région côtière), du poste de Sassandra.

paiement d'amendes de guerres acceptées ne peut être exigé intégralement et sans user des plus grands ménagements, est non pas soumise, mais en expectative d'hostilité. J'estime que supporter un pareil état de choses constitue un danger permanent pour notre prestige, car les moindres faits qui ne nous sont pas favorables retentissent, la chose est certaine, de la façon la plus fâcheuse dans toutes les parties de la Colonie où les indigènes seraient heureux de trouver un prétexte pour s'encourager eux-mêmes à entraver notre action. Il y a, enfin, dans cette situation, un inconvénient grave pour le budget général et le budget local, qui supportent de ce fait, sans compensation, des charges trop long- temps pesantes.

Le Haut-Sassandra et le pays gouro doivent donc être traités comme les territoires contaminés, et c'est un devoir impérieux de prendre des dispositions qui limitent le danger en permettant de le faire disparaître avec le plus de célérité possible.

La méthode à suivre s'indique d'elle-même ; elle consiste à placer les populations suspectes ou franchement hostiles sous la menace constante d'une répression immédiate, si énergique que la punition soit exemplaire ; elle consiste également à assurer la pénétration par une action continue, appuyée sur une force latente, dont la manifestation doit se traduire par la présence d'effectifs élevés et par l'emploi judicieux de ces derniers. Seule, dans de semblables circonstances, l'autorité militaire peut agir efficacement, son intervention devant se trouver tempérée par des directives impérieuses venues du pouvoir gouvernemental et administratif.

Pratiquement, voici comment se traduisent les principes que je viens d'énoncer :

Le Cercle militaire du Haut-Sassandra et du pays Gouro serait placé sous le commandement d'un officier supérieur. Il ne serait assisté que d'officiers ; des effectifs suffisants seraient mis à sa disposition. Un point suffisamment central — en l'espèce, Sinfra ou Issia, mais plutôt, semble-t-il, cette dernière localité — deviendrait le chef-lieu de la nouvelle circonscription.

Pas plus que je ne l'ai voulu faire en considérant plus haut les autres circonscriptions à réorganiser, il n'entre dans mes intentions de déterminer dès maintenant les emplacements des postes à prévoir : ils dépendent de besoins que, seul, le chef de la circonscription sera à même d'apprécier lorsqu'il aura pris son commandement.

Pas davantage, je n'ai l'idée de lui imposer un programme précis, limitant son action et risquant ainsi d'entraver les initiatives que lui

Enfin, dans le troisième prenaient place, incontestablement : la partie ouest du cercle du Ouorodougou, le cercle du

dicteraient son expérience, la conscience de son devoir et de sa responsabilité.

Je vous dois d'indiquer ici la ligne générale de conduite qui m'a dicté ces instructions.

Successivement, le pays gouro et le Haut-Sassandra ont été parcourus par des colonnes militaires, déploiements de forces importants destinés à châtier des rebelles, à tirer vengeance de leurs crimes et à imposer du coup, sans conteste, notre autorité. Or, il est patent que si ces colonnes ont obtenu des résultats immédiats assez satisfaisants, elles n'ont pas répondu aux espérances qu'on avait fondées sur elles pour l'avenir. Il n'en pouvait être autrement car, à aucun moment, les régions dont il s'agit n'ont offert aux colonnes les éléments indispensables à leur succès qui justifient seuls la mise en œuvre de semblables moyens d'action.

Un autre inconvénient de la colonne réside dans ce fait que son chef, — une fois atteint le but militaire de l'opération, — demeure impuissant pour organiser le pays conquis, car il ne dispose ni de pouvoirs politiques, ni de pouvoirs administratifs.

Les conditions dans lesquelles ont eu à agir, dans les régions de l'Ouest, les colonnes formées à la Côte d'Ivoire, affirment la vérité de ce principe.

Ici, pas d'insurrection à proprement parler, autrement dit pas de mouvements conduits par des chefs influents dont la disparition entraînerait la cessation des hostilités. Mais seulement une agitation à main armée qui jette contre nous des tribus guerrières, mécontentes des inconvénients que notre venue peut avoir pour leurs intérêts particuliers, enchantées que l'occasion leur soit donnée de se livrer, à notre détriment, à ces luttes continuelles auxquelles elles se livrent à l'ordinaire les unes contre les autres et qui constituent un sport particulier, parfois fructueux. Jamais on n'y a vu les indigènes nous combattre en masse ou d'après une tactique donnée, soit pour servir une cause nationale inexistante ou des intérêts dynastiques. Ce furent toujours des explosions anonymes, impersonnelles, d'un mécontentement analogue à celui du chasseur qui défend, au prix d'un meurtre, le terrain qui lui est réservé, et ces explosions, sous l'influence de causes fétichistes ou par un entraînemnnt naturel, s'étendent de proche en proche, parmi les tribus, jusqu'à gagner toute une région.

Dans ces conditions, la colonne ne peut que « passer », donner de temps en temps quelques leçons insuffisantes, tandis que, derrière elle, rendus audacieux par le peu de mobilité de nos forces, les indigènes reprennent haleine, se reforment et recommencent.

Sassandra (moins le district même du poste côtier de Sassandra), le pays Gouro.

Les colonnes qui ont opéré dans les régions de l'Ouest ont parfois frappé fort, mais ce ne fut jamais, faute d'adversaires constants, en proportion de leur puissance. En outre — et par suite de l'insuffisance de pouvoirs, ce fut le cas pour la colonne Metz — elles ne remplirent pas cette condition de l'efficacité de leur action qui eut dû consister, selon un principe absolu de toute opération militaire coloniale, dans l'occupation effective du terrain conquis, sous la forme de l'établissement de postes permanents ou provisoires qui eussent constitué les traces durables de leur passage.

Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence de la situation suivante : la colonne Metz est passée, peut-on dire, sans coup férir. Toutefois, elle a pu donner quelques exemples, mais, surtout, elle a laissé dans l'esprit des indigènes une impression de force qui peut être avantageuse, si on en tire parti. Déjà, M. le capitaine Schiffer, commandant actuel du Cercle du Sassandra, comprenant la nécessité de mettre à profit l'effet moral produit par la colonne, n'a cessé, depuis la dislocation de cette dernière, de parcourir le pays, poursuivant sans merci et sans répit les rebelles irréductibles, en amenant un grand nombre à composition, obtenant d'eux des gages matériels de soumission.

Ce qu'il faut, c'est généraliser ce procédé et, donnant aux officiers chargés de l'appliquer des moyens suffisants, le compléter par une méthode qui tiendra à la fois de l'exploration, de la conquête, de la pacification et de l'organisation administrative.

En effet, ainsi que le précisent mes Instructions, les officiers auxquels incombera le soin délicat d'atteindre le but que je détermine ne devront pas oublier, tout d'abord, que leur action tirera sa force des connaissances qu'ils acquerront sur le pays et ses habitants. Ils devront donc se livrer à l'étude géographique et ethnographique du pays confié à leur autorité.

Ces connaissances acquises leur permettront d'activer l'œuvre de conquête. Mais là, je préconise l'action lente, qui consiste à tenir le pays par des postes nombreux, permanents ou non, dans l'intervalle desquels circuleront des petits détachements actifs que l'on évitera d'envoyer assez loin pour qu'ils se trouvent en l'air, mais dont la première qualité sera une extrême mobilité. Les postes permanents trouveront dans les postes provisoires des points d'appui et de repère que l'on déplacera, par bonds successifs, au fur et à mesure des progrès de la pacification. Quant aux détachements, ils nettoieront le pays, ne gagnant en avant qu'autant que la marche des postes provisoires vers la périphérie du territoire placé sous l'action directe des postes permanents, bases fixes, leur permettront de se mouvoir sans sortir du secteur limité qui leur sera attribué.

Cette méthode a fait brillamment ses preuves, en particulier au Soudan,

En vue de réaliser progressivement mon programme je proposai tout d'abord :

De détacher de l'immense cercle de Sassandra, dans son

au Tonkin et à Madagascar ; elle est devenue classique ; elle est infaillible.

Appliquée par des officiers expérimentés et doués d'un grand sang-froid, qui n'oublient jamais que leur rôle n'est pas exclusivement militaire, mais que, au contraire, ils doivent plutôt sacrifier au côté administratif de leur mission, elle aura à la Côte d'Ivoire des conséquences heureuses. C'est en me basant sur cette prédominance administrative que j'ai considéré, comme nécessaire, de préparer des instructions détaillées touchant au côté militaire de la question. Je prierai, du reste, le commandant des Troupes de la Colonie de les compléter par les avis que lui dictera son expérience professionnelle.

L'action par la force étant déterminée, avec ce me semble, le maximum de tempéraments, il convient d'envisager l'action politique et administrative.

Celle-ci consistera à entrer en contact étroit avec les populations : chose facile, en raison du nombre et de la mobilité des détachements qui seront constitués. Les gradés, officiers ou sous-officiers, placés à la tête de ces détachements, auront pour devoir de rechercher et de faire disparaître les motifs de mécontentement : méfiance ou répulsion instinctive, excitations de factieux influents, racontars ou conseils perfides, fanatisme, fétichiste, ignorance, ambition, duplicité de certains chefs, simple crainte ou timidité, intérêts lésés, etc., etc... Il leur faudra discerner les éléments utilisables et s'en servir, détruire les éléments funestes ou neutraliser leur influence.

A côté de cette action morale, ils devront réaliser des résultats pratiques : acceptation de l'impôt, ouverture de routes, circulation des indigènes, fréquentation des marchés à créer, exploitation et vente des produits locaux, recours à notre médiation et à notre justice pour le règlement des différends ; ils auront, en un mot, à ouvrir le pays à la vie administrative et économique, à préparer les voies aux autorités civiles, aux colons et aux commerçants.

J'envisagerai également, dans un avenir prochain, l'extension à cette région de l'assistance médicale indigène, la création d'écoles, le renforcement de l'autorité des notables et de celle si précaire des chefs. Pour compléter ces mesures, je me propose de faire rattacher, le plus tôt possible, les postes les plus importants au réseau électrique déjà existant, de manière à établir la liaison entre le nouveau cercle, le chef-lieu de la Colonie et les circonscriptions voisines.

Ainsi, le commandant de la circonscription militaire et ses subordonnés

ensemble insoumis ou inconnu, le territoire du poste côtier du même nom, qui était suffisamment en mains ; et, en lui adjoignant le cercle du San-Pedro, également paisible et peu peuplé, de former avec le tout, le nouveau cercle, qu'on pouvait classer dans la deuxième des catégories citées plus haut, du Bas-Sassandra ;

De distraire du vaste cercle du Baoulé, qui dans sa partie Est, commençait à nous donner satisfaction, la région Gouro, en état d'insoumission ; puis, pour faciliter l'Administration normale du Baoulé, ainsi réduit, de diviser le cercle en deux circonscriptions, dites du Baoulé Nord et du Baoulé Sud ;

De diviser en deux le Cercle du Ouorodougou, en vue d'isoler, de la partie est (chef-lieu Mankono) à peu près en mains, la partie ouest (chef-lieu Touba), encore insoumise et inconnue.

Enfin de former avec le pays gouro (distrait du Baoulé) et le cercle du Sassandra (moins la partie côtière du même nom), une nouvelle circonscription, dite « Cercle militaire du Haut-Sassandra et pays Gouro », qui serait soumise pendant un temps indéterminé à l'occupation et à l'administration militaire.

Haut-Sassandra et pays gouro devaient être traités comme des territoires contaminés; il fallait y placer les populations encore hostiles sous la menace constante d'une répression immédiate et énergique ; la pénétration devait y être assurée par une action continue, appuyée sur une force latente dont la manifestation devait se traduire par la présence d'effectifs élevés et par l'emploi judicieux de ces derniers.

Mes propositions soulevèrent diverses objections, mais furent finalement acceptées et, le 14 décembre 1908, le projet d'arrêté réorganisant les circonscriptions administratives de la

recevront une mission étendue, qui peut se résumer ainsi : elle consistera moins à détruire et à punir qu'à ramener à nous des égarés, à faire cesser l'anarchie dans le pays, à le réorganiser.

La tâche sera lourde. Elle n'est pas au-dessus des forces et du dévouement de nos officiers qui ont été, à la Côte d'Ivoire comme dans toutes nos possessions, les pionniers de l'occupation, les artisans de la pacification, les missionnaires de la civilisation. »

Côte d'Ivoire était soumis en Conseil de Gouvernement, à la signature du Gouverneur Général (1). Le rapport de présentation, sous la prudence des termes, n'en donnait pas moins une idée assez nette de la situation.

« La réforme présentée, disait ce rapport, a pour but de renforcer l'action administrative et politique dans la région sur laquelle elle porte et où il convient de diminuer graduellement la précarité de notre occupation.

« En effet, si la situation du Baoulé se présente maintenant comme satisfaisante au point que nous puissions considérer ce cercle comme à la veille d'entrer franchement dans la voie économique, il n'est pas niable qu'en l'état actuel, notre établissement dans les régions à réorganiser est encore rudimentaire. Une occupation plus active du pays s'impose.

« Le Haut-Sassandra est la région sur laquelle doit porter notre principal effort. Pour le réaliser il importe que les territoires dans lesquels notre pénétration n'a jamais été que superficielle forment des circonscriptions bien définies, répondant aux besoins à satisfaire. Si des résistances viennent à se manifester,

(1) En conséquence :

I. — Le territoire du poste de Sassandra était détaché du cercle du Sassandra et réuni au cercle de San-Pedro pour former le cercle du Bas-Sassandra.

II. — Le cercle annexe des Gouros était retranché du cercle du Baoulé.

III. — Le cercle du Baoulé était partagé en deux cercles :

1° le cercle du Baoulé-Nord qui comprenait les territoires des postes de Bouaké, M'Bahiakro, Béoumi, Sakasso, Tiébissou et Kouadiokofi avec Bouaké comme chef-lieu ;

2° le cercle du Baoulé-Sud comprenant les territoires des postes de Toumodi, Bonzi, Ouossou et Tiassalé. Le chef-lieu était fixé à Toumodi.

IV. — Le cercle de l'Ouorodougou était divisé en deux cercles :

1° le cercle de Mankono, avec chef-lieu à Mankono et postes à Seguéla et à Mankono ;

2° le cercle de Touba avec chef-lieu à Touba et postes à Touba, Danané et Diarapalé poste nouvellement créé dans la région de Man.

V. — Le cercle annexe des Gouros et le cercle du Sassandra à l'exception du territoire du poste de Sassandra étaient réunis pour former le cercle militaire du Haut-Sassandra et du pays Gouro. Le chef-lieu était fixé à Daloa.

il faut que l'autorité locale dispose de moyens d'action suffisants pour les réduire. »

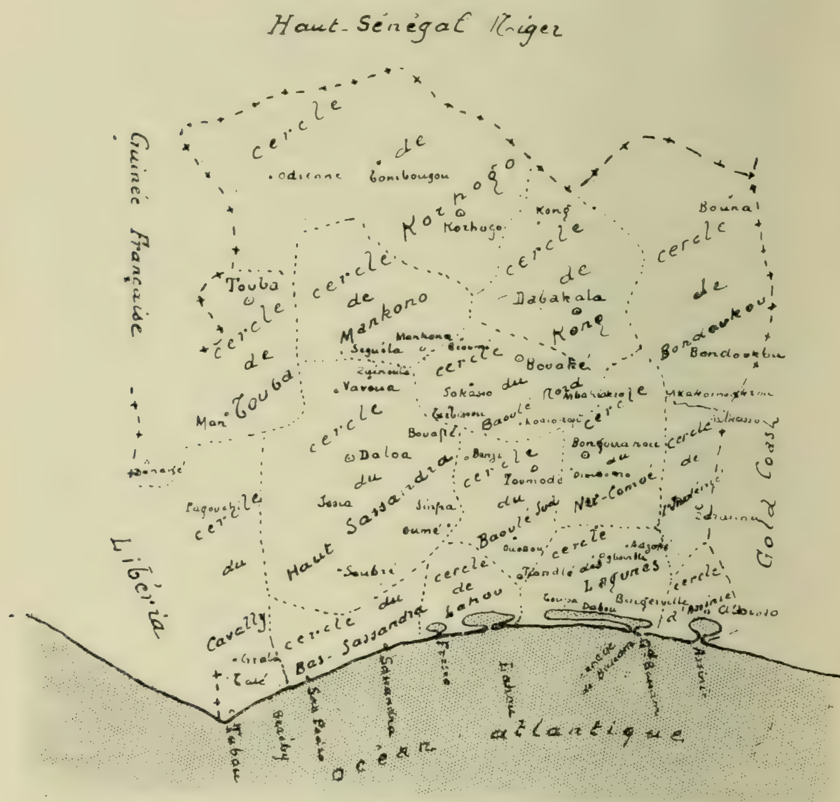


Fig. 4 — Carte administrative de la Côte d'Ivoire au 1er janvier 1909.

Le 18 décembre un arrêté local fixait les limites de ces nouvelles circonscriptions administratives. Je profitais de cette réorganisation (1) pour supprimer un rouage administratif

(1) L'organisation de ce cercle militaire a été prématurée, et il a fallu la reprendre plus complètement, deux ans plus tard, en fin 1910 et premiers mois de 1911. Je m'explique nettement sur ce point au chapitre V du présent titre ; mais l'idée du cercle militaire n'en était pas moins, question d'opportunité à part, très heureuse et très justifiée. Seulement l'est et le centre de la Colonie exigeaient encore, non pas en apparence, mais au

quasi autonome « la circonscription » interposée entre le cercle et le poste et qui ne répondait à aucune utilité. C'est ainsi, par exemple, que le cercle du Baoulé comprenait quatre circonscriptions : Toumodi, Tiassalé, Kouadiokofi et Bouaké, au-dessus des postes administratifs de Tiébissou, Ouossou, Béoumi et Bonzi. Il en résultait, même pour l'Administration de chacun des cercles, des complications, et dans une large mesure, l'absence de cette unité de vues qui, sur un même territoire, est la première condition de la bonne marche du service. On avait dans la pratique, pour une même politique, autant de modes d'application dans un cercle qu'il y avait de chefs de circonscriptions.

Désormais les cercles ne furent plus divisés qu'en un certain nombre de postes administratifs tous étroitement subordonnés au Commandant de cercle (1).

En outre, après examen de la situation nouvelle créée par la réorganisation, et au fur et à mesure de la marche des événements, je donnai à certains postes un emplacement plus logique, et je décidai, pour des considérations d'ordre politique, militaire ou même économique, l'installation de nouveaux postes administratifs (2).

fond, trop d'efforts pour qu'on pût disposer des troupes pour l'occupation du cercle militaire et, *si j'avais su*, j'aurais probablement négligé complètement tout l'Ouest, le laissant comme terre réservée pour les efforts de l'avenir.

(1) Je n'ai pu suivre complètement, en matière de réorganisation, mes idées personnelles, obligé que j'étais de me conformer aux règles adoptées par le Gouvernement Général.

A mon avis, les appellations de « cercle » et de « postes » sont archaïques et inexactes. Une Colonie doit être divisée en « circonscriptions » et celles-ci sont à leur tour divisées en « subdivisions » administratives, dont les chefs sont subordonnés au Commandant de circonscription comme celui-ci l'est au Chef de la Colonie.

(2) C'est ainsi que je transférai à Agboville, gare importante du Chemin de fer au kilomètre 82, le poste d'Ery-Makouguié, placé sans motifs valables à 6 kilomètres de là ; le poste d'Adzopé que je créai, comme base de notre action dans l'Attié ; ceux de Dimbokro, sur la voie ferrée au kilomètre 182, et de Bongouanou, plus central que Sahoua comme chef-lieu de cercle dans le N'Zi-Comoé ; celui de Fresco, centre d'une région riche en palmier à



Une nouvelle étape fut franchie dans les premiers mois de 1910, et l'arrêté du 9 février 1910 qui la consacra procédait des mêmes idées directrices que la réorganisation précédente : distraire des régions insoumises, au fur et à mesure de leur mise en mains, les régions paisibles ; comprendre dans une même circonscription les régions auxquelles devait être encore appliqué un régime exceptionnel.

La nouvelle réorganisation comportait les mesures suivantes :

I. — Le district de Touba, qui donnait toute satisfaction, était séparé du district de Man, encore insuffisamment en mains ; et réuni au district d'Odienné, également paisible et qu'on enlevait au Cercle de Koroko, il formait le cercle de Touba, avec chef-lieu Touba et postes à Touba et Odienné.

II. — Le district de Pagouéhi, où d'assez graves incidents venaient de se produire, était séparé du cercle du Cavally pour former avec les districts encore insoumis de Man et de Danané, de l'ancien cercle de Touba, le cercle militaire du Haut-Cavally, avec chef-lieu à Man et postes à Danané, Man et Pagouéhi ; entre ces deux derniers postes subsistait une large bande du territoire presque complètement impénétrée.

Ce nouveau cercle comprenait en outre la portion du cercle actuel du Haut-Sassandra et pays Gouro comprise entre les limites présentes de ce cercle et du cercle du Cavally d'une part, et le fleuve Sassandra d'autre part, sur toute la hauteur du poste de Pagouéhi.

III. — Le cercle du Cavally diminué du territoire du poste de Pagouéhi formait le cercle du Bas-Cavally.

Enfin, durant cette même année 1910, diverses décisions

huile et base d'action vers le Dida, dans le cercle de Lahou ; ceux de Vavoua, Gaouzera, jalons de notre occupation définitive et bases d'action dans le cercle du Haut-Sassandra ; celui d'Oumé, en région caoutchoutifère, sorte d'annexe commercial de Tiassalé et base d'action en pays gouro ; celui de Man, dans le cercle de Touba, marquant notre avance vers le Haut-Cavally ; celui de Kong dans le cercle de Kong ; celui de Boudougou (appelé plus tard Divo) créé le 31 janvier 1909 dans le cercle de Lahou.

apportèrent, pour des raisons politiques et économiques, de légères modifications (1).

*
* *

Le renforcement des effectifs mis à la disposition de l'Administration locale et les progrès de la pacification qui en résultèrent, permirent, dans la fin de l'année 1910, trois mesures particulièrement importantes.

I. — Un arrêté du 30 octobre détachait du cercle militaire du Haut-Sassandra le district de Soubré, suffisamment en mains et le rattachait au cercle du Bas-Sassandra, qui, devenu de ce fait trop étendu, se voyait enlever le district de San-Pedro, rattaché au cercle du Bas-Cavally. De plus, le 6 décembre, le chef-lieu du cercle du Bas-Sassandra était transféré à Soubré, point central de cette circonscription situé dans les régions de pacification, qui venaient d'être détachées du cercle militaire du Haut-Sassandra, et où la présence du Commandant de cercle pouvait être particulièrement utile.

II. — La constitution, en fait, d'un régiment à 8 compagnies et la réduction au cours de l'année 1910 des îlots rebelles du centre et de l'est, permettaient d'occuper solidement les deux cercles militaires du Haut-Cavally et du Haut-Sassandra. Il apparut qu'il y aurait tout avantage à concentrer, en un même cercle administratif, les deux cercles dont s'agit, et de le placer sous une même autorité — en l'espèce le Lieutenant-Colonel Commandant Militaire — relevant administrativement du Lieutenant-Gouverneur et recevant de lui des instructions politiques, des directions sur la marche de la pacification et les conditions de soumission à imposer aux rebelles. C'était en somme l'ex-

(1) Par arrêté du 6 janvier, le poste de Bonzi (Baoulé-Sud) était transféré à Yamoussoukrou, qui présentait un emplacement plus favorable à la vie des européens et plus avantageux au point de vue politique. Le 29 novembre, le poste d'Akakoumoékrou (N'Zi-Comoé) était transféré à Duokrou, en pays Ouellé, au cœur de la tribu des N'Daméfoués dont les chefs avaient une influence considérable dans la région. Enfin, le 3 décembre, le chef-lieu du cercle de N'Zi-Comoé était transféré de Bongouanou à Dimbokro, grand centre commercial sur la voie ferrée.

tension de l'idée déjà mise en pratique dans la réorganisation du 18 décembre 1908 ; au cercle militaire du Haut-Sassandra et pays gouro, créé à cette époque, venait s'adjoindre, pour former une région militaire, le cercle militaire du Haut-Cavally, créé en février 1910.

Fig. 5. — Carte administrative de la Côte d'Ivoire au 31 décembre 1910.

III. — Par arrêté du 30 décembre 1910, le pays Dida, du cercle de Lahou, également à mettre en mains, était constitué en secteur militaire. Ce secteur était placé sous la direction du capitaine commandant la deuxième brigade ; cet officier réunissait entre ses mains les pouvoirs militaires et politiques et dépendait directement du Lieutenant-Gouverneur avec lequel il correspondait sous le couvert de l'Administrateur du cercle.

Puis au cours de l'année 1911, des arrêtés des 23 janvier et 21 avril fixèrent l'organisation provisoire des Cercles du Haut-Cavally et du Haut-Sassandra de la région militaire de l'Ouest (1).

Enfin, les progrès croissants de la pacification, la connaissance chaque jour plus complète que nous avions du pays, des événements, provoquèrent fréquemment des mesures d'ordre diverses mais qui toutes tendaient aux mêmes fins et procédaient des mêmes directives : supprimer les petits postes trop rapprochés, et à un agent, afin de constituer des districts plus importants et pourvus de deux agents ; création de postes dans les régions de soumission récente ou de pénétration nouvelle, suppression de ceux que le bon esprit des habitants rendait inutiles, etc. (2).

(1) Chacun de ces cercles placé, sous la haute direction du commandant de la région, avait à sa tête un chef de bataillon et était divisé en secteurs et sous-secteurs placés sous le commandement d'officiers commandant les troupes occupant ces circonscriptions.

Le cercle du Haut-Cavally comprenait :

1° Le secteur Dan Ouobé, chef-lieu Man, avec trois postes, chefs-lieux de sous-secteurs : Man, un poste à créer sur la lisière des pays Toura et Ouobé, un poste à créer à 40 kilomètres au nord-ouest de Man.

2° Le secteur Dan-Guéré, avec chef-lieu à créer à la limite du canton Yaro, et trois postes chefs-lieux de sous-secteurs à créer l'un à la limite sud du canton Yaro, l'autre aux environs de Guéoupolé et le troisième à Danané.

3° Le secteur du Zò, avec chef-lieu à créer sur la route allant du poste de Yaro à Soubré, chef-lieu du cercle Bas-Sassandra.

Le cercle du Haut-Sassandra comprenait cinq secteurs :

1° Secteur de la Lobo, chef-lieu Daloa, postes chefs-lieux de sous-secteurs : Daloa, Issia, Vavoua.

2° Secteur de Zuénoula, chef-lieu Zuénoula, avec deux sous-secteurs.

3° Secteur de Bouaflé, chef-lieu Bouaflé, avec deux sous-secteurs à déterminer par le commandant de cercle, et qui auraient pour chefs-lieux Bouaflé et un poste à créer sur la route Bouaflé-Zuénoula.

4° Secteur de Sinfra, avec chef-lieu Sinfra, avec chefs-lieux de sous-secteurs Sinfra et un poste à créer dans la région Shien.

5° Secteur d'Oumé, chef-lieu Oumé.

L'organisation de ces deux cercles ne devait être établie que progressivement, au fur et à mesure de la pénétration des tribus à soumettre.

(2) Par arrêté du 4 mars, afin d'éviter la dissémination des efforts et de

J'ajoute que dans le courant de mars 1911, j'avais chargé un lieutenant d'Infanterie Coloniale hors cadres, à la tête d'un détachement de gardes de cercle, d'une mission spéciale sur les confins ouest du cercle du Bas-Cavally, en vue d'assurer la protection de la frontière franco-libérienne et le règlement des

constituer des districts importants, pourvus chacun de deux agents et permettant d'obtenir une plus grande unité d'action, les postes de Kodiokoffi, M'Bahiakro et Sakasso (Baoulé nord) étaient supprimés ; les territoires dépendant de ces postes étaient rattachés, le premier au poste de Tiébissou, le deuxième au poste de Bouaké, le troisième au poste de Béoumi. Un poste était créé, après la soumission des Agbas, à Bocanda dans le N'Zi-Comoé (arrêté du 30 septembre) ; ce poste permettait la surveillance du pays Agba trop éloigné d'Ouellé (ancien poste de Duokrou dont l'appellation avait été changée en celle de Ouellé) et que les fonctionnaires de Dimbokro ne pouvaient suffisamment surveiller par suite de l'importance croissante des affaires urbaines de ce centre ; un poste militaire était créé le 17 mai à Logoualé (cercle du Haut-Cavally).

En 1912 — le 30 avril — les progrès accomplis dans la région militaire permettaient une réorganisation plus rationnelle du cercle du Haut-Cavally, il comprenait désormais : 1° le secteur Dan-Ouobé, auquel étaient rattachées des fractions d'origine Ouobé primitivement placées dans le secteur Dan-Guéré, son chef lieu restait Man, avec sous-secteurs à Man, Sémien et Kouibly (poste provisoire créé par arrêté du 6 mai). 2° Le secteur Dan-Guéré, auquel étaient rattachés des cantons de l'ancien secteur du Zò sur lesquels aucune action administrative n'avait jamais été exercée ; le chef-lieu était Logoualé avec deux sous-secteurs ; celui du Ko, centre Logoualé, avec poste provisoire à Beouré, et celui du Nuon avec centre à Danané. 3° Le secteur du Zò, chef-lieu Duékoué, et deux sous-secteurs : Zanié-Braou à l'est, centre provisoire, Duékoué et Zaguié-Braou à l'ouest.

La tribu des Nanafoués, de la circonscription de Toumodi (Baoulé-Sud) qui, en fait, dépendait politiquement du poste de Yamoussoukrou, était rattachée officiellement à ce dernier poste (17 mai) ; tandis que par arrêté du 28 mai, en raison de l'amélioration des esprits chez les N'Gbans, depuis la colonne de 1910 et leur soumission, la circonscription administrative de Ouosson (Baoulé-Sud) était supprimée et les groupements indigènes qui l'habitaient rattachés aux districts de Toumodi et de Tiassalé.

Le 18 juillet 1912, un poste administratif était créé dans la haute région du cercle du Bas-Sassandra, au confluent du Zò et du Sassandra, à Buyo. Le 4 novembre le canton Kouzié du cercle du Haut-Sassandra, dont les opérations militaires avaient amené la pacification, était rattaché au territoire de ce cercle qui acquérait ainsi une existence économique et politique suffisante.

affaires politiques s'y rattachant. Mais, en raison des difficultés que présentaient l'Administration même de ce détachement, je lui donnai, le 17 juillet 1912, à titre provisoire, jusqu'à ce que la pénétration du Haut-Cavally fut achevée et la jonction faite entre les régions de Logoualé, Duékoué et la mer, une constitution autonome. Il prit le nom de « Détachement mobile de la frontière libérienne » et opéra principalement dans la région de Taï-Sakré-Patokla. Il fut ultérieurement rattaché à la Région militaire.

Mais les progrès de la pacification ne tardèrent pas à exiger d'autres remaniements.

*
* *

L'acte le plus important de 1912 fut signé par le Gouverneur Général, en conseil de Gouvernement, le 25 novembre : les circonscriptions de Zuénoula, Bouaflé, Sinfra et Oumé, du cercle du Haut-Sassandra, étaient détachées de la région militaire de l'ouest et réunies en un cercle qui prenait le nom de « cercle des Gouros » dont le chef-lieu était provisoirement à Bouaflé ; le secteur militaire Dida était supprimé et la région dida était rattachée au cercle de Lahou ; enfin la région de Patokla était rattachée à la région militaire de l'ouest.

C'était la première étape accomplie dans la pacification des cercles, à occuper militairement et à conquérir, et qu'on avait réunis en une région militaire. La concentration, entre les mêmes mains, de tous les pouvoirs civils et militaires, avait permis de faire bénéficier cette œuvre d'une unité d'action et de méthode qui donnait la preuve de sa valeur en permettant, une année après la constitution de cette région, de remettre à l'Administration civile le pays gouro.

En outre le pays dida, désarmé et dans l'ensemble soumis, pouvait être rattaché au cercle de Lahou et administré à peu près normalement.

Il était par contre nécessaire de rattacher à la région militaire la partie nord du cercle du Bas-Cavally, au-dessus de Grabo, où l'exercice de notre autorité était rendu difficile par le

voisinage de turbulentes tribus relevant théoriquement du Gouvernement libérien. Cette région était placée sous l'autorité du Commandant Militaire, en attendant qu'elle fît d'elle-même partie de la région militaire lorsque la jonction avec la mer serait un fait accompli.

L'organisation administrative de la Colonie avait franchi une nouvelle étape.

La remise à l'Administration civile du cercle des Gouros permettait une nouvelle répartition des troupes : un bataillon était affecté à chacun des cercles de la région militaire qui recevaient une nouvelle organisation administrative (1).

Cette réorganisation avait encore pour conséquence la création et la suppression d'un certain nombre de postes (2).

(1) Le cercle du Haut-Sassandra avait pour chef-lieu Daloa et était divisé en quatre secteurs comprenant eux-mêmes un certain nombre de sous-secteurs :

1° Secteur des Shiens, chef-lieu Gagnoa ;

2° Secteur de Vavoua, chef-lieu Vavoua, avec chefs-lieux de sous-secteurs à Vavoua et un poste à installer dans la région M'Néso ou Jouissio ;

3° Secteur de Daloa, chef-lieu Daloa, sous-secteurs : deux postes à créer en tribus encore inconnues à l'ouest de la Lobo ;

4° Secteur d'Issia ou du Goré, chef-lieu Issia : sous-secteurs, un poste en tribu Yokolo, un poste en tribu encore inconnue des Loboués.

Le cercle militaire du Haut-Cavally, par décision du 27 mai, était remanié et également divisé en quatre secteurs :

1° Secteur Dan-Ouobé ;

2° Secteur Dan-Guéré comprenant le sous-secteur du Kô, plus le bassin du Sio, chef-lieu du secteur Logoualé ;

3° Secteur du Cavally, comprenant l'ancien sous-secteur Oua auquel devaient être attachés au fur et à mesure de la pénétration les cantons limitrophes du Cavally sur les deux rives jusqu'à hauteur du canton de Toulepleu ;

4° Secteur du Zô.

(2) Par arrêtés des 11 janvier et 11 septembre, des postes militaires provisoires étaient créés à Guiglo (Haut-Cavally), Taï, Patokla, Sakré (secteur Taï Patokla), Gagnoa, Guopa, Boudouhoa et Borabo (Haut-Sassandra). Par contre, le poste de Tikékro (cercle des Gouros) était supprimé,

§ 2. — *Période des préoccupations économiques.*

Réorganisation d'ensemble de décembre 1913 ; les considérations économiques apparaissent ; Les cercles du centre doivent se trouver à cheval sur la voie ferrée. — Les intérêts économiques deviennent prépondérants car la pacification est achevée : nouvelles réorganisations découlant du tracé des voies ferrées. — Considérations générales.

Avec l'année 1913, nous allons entrer dans la voie des réorganisations administratives, qui ne seront pas seulement dictées par les nécessités ou les progrès de la pacification, mais aussi par des raisons ethniques et surtout économiques.

C'est sur ces principes que reposait la réorganisation administrative adoptée au conseil de Gouvernement de 1913.

La pacification définitive de la région Man-Semien du cercle du Haut-Cavally permettait le rattachement de cette contrée au district de Touba pour former le cercle de Touba chef-lieu Man. Les Diolas et Diomandés de même organisation sociale se trouvaient groupés.

La circonscription d'Odienné enlevée au cercle de Touba formait avec le district de Boundiali le cercle d'Odienné chef-lieu Odienné.

Le railway projeté devant traverser sur leurs confins les cercles de Kong et de Korhogo, il en résulterait une dualité de direction dans le draînage des marchandises vers la voie ferrée qui porterait préjudice au trafic du chemin de fer. Aussi la contrée formée par ces deux circonscriptions fut-elle partagée non plus par une ligne nord-sud mais par une ligne est-ouest : les cercles seraient traversés par le rail dans leur plus grande largeur. Les chefs-lieux situés sur cette voie ferrée constitueraient ainsi des centres d'attraction pour les marchandises destinées à alimenter le trafic du chemin de fer (1).

par suite de l'amélioration de l'état d'esprit des Yaourés, depuis la colonne de janvier 1911, tandis que les postes de Lakota et de Zikisso (secteur Dida) étaient supprimés en tant que postes militaires, mais restaient postes administratifs civils.

(1) L'arrivée d'une quatrième compagnie de tirailleurs dans le cercle du

Haut-Cavally, disais-je, dans mon rapport en Conseil de Gouvernement (session de 1913) compagnie devenue disponible à la suite du passage du cercle des Gouros à l'Administration civile ; les mesures prises pour le désarmement complet ; le groupement en villages, dans la plaine, des habitants vivant sur des hauteurs difficilement accessibles, à la suite d'instructions très fermes données au commandant de la région militaire, ont permis de mettre en mains la région comprise entre le Zô, le Sassandra et le Bafing où sont situés les postes de Man et de Sémien. Cette contrée peut donc être remise à l'Administration civile à partir du 1er janvier 1914, et par suite le projet d'organisation de la Colonie, par la réorganisation des cercles du nord, être repris.

La région Man-Sémien, pacifiée, est rattachée au district actuel de Touba pour former le cercle de Touba, avec Man pour chef-lieu.

Ce cercle, ainsi réorganisé, offre l'avantage de grouper des populations de même organisation sociale, Diolas et Diomandés de la région de Touba — que l'état d'anarchie dans lequel vivaient les populations de la région de Man-Danané n'avait pas permis de réaliser jusqu'ici de façon durable.

Nous plaçons ainsi, sous l'autorité civile, les cantons Dans et Touras du nord et du nord-est de Man et une partie des cantons Ouobés. Mais je laisserai à Man une force suffisante et confierai le cercle de Touba à des fonctionnaires expérimentés, à la fois prudents et énergiques, capables par leur autorité de continuer l'œuvre commencée par l'Administration militaire, et de parfaire les résultats acquis, afin de ne pas laisser naître dans l'esprit des indigènes l'impression d'un relâchement ou d'un changement de régime.

Le cercle de Touba ainsi organisé, la circonscription d'Odienné qui lui est enlevée formera avec la circonscription de Boundiali — moins le canton du Gbato sud rattaché au cercle de l'Ouorodougou — le cercle d'Odienné, chef-lieu Odienné.

Ces modifications entraînent la réorganisation des cercles de Kong et de Korhogo, réorganisation également nécessitée par le passage du rail dans ces régions. En effet, le chemin de fer, tel qu'il est projeté, passerait sur les confins des cercles de Kong et de Korhogo, s'ils étaient maintenus dans leur état actuel. Il en résulterait une dualité de direction dans le drainage des marchandises vers la voie ferrée, dualité qui pourrait parfois être préjudiciable au développement économique du railway.

Deux solutions se présentaient pour remédier à cet état de choses : ou réunir sous une seule direction le cercle de Kong et celui de Korhogo, diminué de la circonscription de Boundiali — c'est la première solution que j'avais envisagée en novembre 1912 — ou remanier les cercles de Kong et de Korhogo pour en faire deux divisions administratives, dont les limites entre elles ne seraient plus orientées nord-sud, mais est-ouest. On aurait ainsi deux cercles que le railway traverserait dans toute leur largeur. C'est à cette deuxième solution, qu'après les constatations faites au

cours de ma tournée de janvier et février 1913 dans le nord de la Colonie, je me suis arrêté.

La fusion, en un seul cercle des territoires de Kong et de Korogho, aurait eu en effet pour principal inconvénient de former une circonscription trop considérable, l'Administration en eut été difficile et son développement économique en aurait souffert. La formation de deux cercles, au contraire, divise cette région en deux parties d'une étendue qui peut être facilement administrée ; en outre, cette contrée n'étant plus divisée par une ligne nord-sud, mais est-ouest, le chemin de fer, dont l'orientation générale est nord-sud, traversera chacun de ces cercles dans sa plus grande largeur. Les chefs-lieux seront situés sur cette voie ferrée et constitueront ainsi des centres d'attraction pour les marchandises destinées à alimenter le trafic du chemin de fer.

Enfin ces circonscriptions correspondent exactement à des groupements ethniques, l'une englobant les populations purement Sénoufos, l'autre des tribus de races Sénoufos mélangées de Baoulés tels que Djiminis, Diamalas et Tagouanas.

Le premier de ces cercles, constitué par une partie du cercle de Kong actuel, prendra le nom de « cercle des Tagouanas », aura pour chef-lieu Kanangono situé sur la voie ferrée avec un poste à Dabakala. Le second, composé du nord du cercle de Kong et de la circonscription de Korhogo — moins le canton de Boron rattaché au cercle de l'Ouorodougou — conservant l'appellation du cercle de Kong, aura pour chef-lieu Tafiré, situé sur la voie ferrée, avec postes à Kong et Korhogo.

Une distance moyenne de 100 kilomètres séparera les trois centres de Bouaké, Kanangono et Tafiré. Cette distance est suffisante pour ne pas gêner le développement de chacun de ces points ; Kanangono n'ayant toutefois au début que l'importance d'un centre secondaire, les populations du nouveau cercle des Tagouanas ayant leur zone d'attraction économique vers Bouaké. Tafiré par contre, grande gare bien outillée, centre d'attraction économique des habitants du nouveau cercle de Kong, sera appelé à devenir dans quelques années comme Abidjan, Dimbokro et Bouaké, un centre commercial important vers lequel convergera tout un réseau de routes qui relieront au rail les centres et les régions de production de la Haute-Côte et du Soudan.

Cette réorganisation permettra enfin le rattachement, au cercle de l'Ouorodougou, du canton de Boron détaché du district de Korhogo et habité par des Mandés Malinkés se rattachant aux populations du district de Mankono, et du Gbato-Sud, du district de Boundiali, occupé par des Dioulas relevant normalement de l'Ouorodougou.

Bien entendu, le transfert des chefs-lieux de cercles, de Dabakala à Kanangono, et de Korhogo à Tafiré, n'aura lieu qu'au moment de l'arrivée du rail en ces points.

L'organisation administrative de la colonie va franchir une nouvelle

L'arrêté du 11 novembre 1913 fixait la nouvelle organisation administrative de la Côte d'Ivoire (1).

étape ; et le seul changement, purement de forme, que nous aurons ensuite à enregistrer, consistera dans la remise à l'Administration civile, après le 1er juillet 1914, du cercle du Haut-Sassandra, dans lequel quatre compagnies ont entamé depuis le mois d'avril 1913, l'action pacificatrice, qui sera certainement terminée avant longtemps.

La Côte d'Ivoire va comprendre désormais, après le 1er juillet 1914, 18 cercles — dont 17 civils et un (celui du Haut-Sassandra), provisoirement militaire, mais qui passera à l'Administration civile après le 1er juillet 1914 — et un secteur militaire pour la protection de notre frontière contre les peuplades ressortissant théoriquement de l'autorité du gouvernement libérien, mais vivant en fait dans une anarchie absolue et dont les incursions sur notre territoire nécessitent la présence de troupes bien encadrées.

(1) Arrêté du 11 novembre 1913.

. . . .

Article VIII. — En conséquence, après le 1er janvier 1914, l'organisation administrative définitive de la Côte d'Ivoire sera la suivante : 18 cercles civils et un secteur militaire dit de protection de la frontière libérienne ;

Article IX. — Les cercles civils sont :

Cercles	Chefs-Lieux	Postes secondaires
Assinie.	Aboisso.	Assinie.
Bassam.	Bassam.	
Lagunes.	Abidjan.	Abidjan-ville, Dabou, Alépé, Agboville, Adzopé, Bingerville (poste urbain), Jacqueville poste auxiliaire.
Lahou.	Grand-Lahou	Fresco, Divo, Lakota, Zikisso.
Bas-Sassandra.	Soubré.	Sassandra, Buyo.
Bas-Cavally.	Tabou.	San-Pedro, Grabo, Béréby poste auxiliaire.
Indénié.	Zaranou	Assikasso.
Bondoukou.	Bondoukou.	Bouna.
N'Zi-Comoé.	Dimbokro.	Bongouanou, Bocanda, Ouellé et un poste à créer.
Baoulé Nord.	Bouaké.	Tiébissou, Béoumi, M'Bahiakro, Bouaké-ville.

Cet acte eut pour conséquence un arrêté du 26 janvier 1914 fixant les limites des nouvelles circonscriptions et une nouvelle organisation du cercle militaire du Haut-Cavally, diminué de la région Man Sémien (1) et divers arrêtés portant suppression et création de postes (2).

Cercles	Chefs-Lieux	Postes secondaires
Baoulé-Sud.	Toumodi.	Yamoussourou, Tiassalé.
Gouros.	Bouaflé.	Oumé, Sinfra, Zuénoula.
Ouorodougou.	Seguéla.	Mankono.
Haut-Sassandra.	Daloa.	Issia, Vavoua, Gagnoa.
Touba.	Man.	Touba.
Odienné.	Odienné.	Boundiali.
Tagouanas.	Kanangono (1).	Dabakala.
Kong.	Tafiré (2).	Kong, Korhogo.

(1) Provisoirement poste secondaire jusqu'à l'arrivée du rail en ce point ; Dabakala restant jusqu'à cette date chef-lieu du cercle puis devenant poste secondaire.
(2) Provisoirement poste secondaire jusqu'à l'arrivée du rail en ce point ; Korhogo restant jusqu'à cette date chef-lieu du cercle puis devenant poste secondaire.

Le Cercle du Haut-Sassandra n'étant toutefois passé à l'Administration civile qu'après l'achèvement de sa pacification à une date que fixera le Lieutenant-Gouverneur, après le 1er juillet 1914.

Article X. — Le secteur militaire sera constitué approximativement par les régions placées entre le Cavally à l'ouest, le Sassandra à l'est, les 7° 5°5 de latitude au nord et au sud. Des postes militaires y seront créés conformément aux prescriptions de la circulaire n° 28 CM. du 24 octobre 1911 sur le classement, la création et la suppression des postes militaires en Afrique occidentale française.

(1) Ce cercle comprend quatre secteurs :

1° Secteur Dan-Guéré, chef-lieu Logoualé, avec deux sous-secteurs ;

2° Secteur du Haut-Cavally, chef-lieu Danané, avec deux ou trois sous-secteurs ;

3° Secteur Ouobé-Guéré, chef-lieu Duékoué ;

4° Secteur du moyen Cavally, chef-lieu Guiglo, avec deux ou trois sous-secteurs.

(2) Etaient créés les postes de Guésabo (Haut-Sassandra) 6 janvier.

La déclaration de guerre et la mobilisation qui s'en suivit enleva à la Côte d'Ivoire six compagnies sur onze et une bonne partie de ses fonctionnaires, et le cercle du Haut-Sassandra, qui ne fût plus occupé que par deux compagnies, pût être

Fig. 6. — Carte administrative de la Côte d'Ivoire au 11 novembre 1913.

remis progressivement à l'Administration civile dans le courant du premier trimestre de 1916.

Par suite des nécessités de la mobilisation, un détachement de gardes-cercles, sous les ordres d'un agent des affaires indi-

Sayéoua (Haut-Sassandra), Danipleu, Toulepleu et Dieya (Haut-Cavally), 17 juillet.

Le poste de Man était supprimé le 17 avril comme poste militaire, mais restait poste administratif civil.

gènes du cercle de Touba, avait remplacé à Kouibly (Haut-Cavally) le détachement de tirailleurs qui tenait cette région. La situation politique de ce secteur étant satisfaisante, un arrêté du Gouverneur Général en date du 10 août 1915 a consacré l'état de choses existant en rattachant au cercle de Touba le district de Kouibly.

Enfin, par arrêté du 12 mai 1915, le chef-lieu du cercle du Bas-Sassandra qui, logiquement, devait se trouver à Sassandra, port important de la Colonie, et qui avait été placé à Soubré pour permettre une plus active surveillance de tribus nouvellement mises en main, a été transféré à Sassandra, les tribus des environs de Soubré — devenu simple poste administratif — étant dans une situation politique excellente.

*
* *

Cette organisation n'était pas définitive.

Les cercles ayant le privilège d'être traversés par la voie ferrée (complètement achevée jusqu'à Bouaké sur 316 kil.), qui rend moins onéreux les transports, économise la main-d'œuvre, facilite, accélère et active les transactions, devaient être organisés de façon à utiliser au mieux cet instrument économique en dirigeant vers ses stations, par un réseau de routes appropriées, la production des territoires qui l'avoisinent.

Or, l'organisation administrative des circonscriptions des abords du chemin de fer ne répondait pas exactement au but à atteindre et des modifications y ont été apportées par un arrêté du Gouverneur Général en date du 10 août 1915.

C'est ainsi que le cercle *des Lagunes* a été réduit des subdivisions d'Agboville et d'Adzopé, en raison des charges excessives qu'assumait le Commandant de cercle.

Les cercles de l'*Agnéby* a été créé, avec chef-lieu à Agboville et postes à Adzopé et Tiassalé.

Le cercle du *N'Zi-Comoé* comprend, avec son chef-lieu à Dimbokro, les postes de Bongouanou, de Bocanda, Ouellé, de Toumodi et Yamoussoukro. Ces deux derniers pourraient plus tard être remplacés par un poste unique à Akouessekro, station

prévue de l'embranchement Dimbokro-Daloa de la voie ferrée en construction.

Le cercle du *Baoulé* garde ses postes actuels de Bouaké, Béoumi, Tiébissou et M'Bahiakro.

Cette nouvelle délimitation présente les avantages suivants :

Fig. 7. — Carte administrative de la Côte d'Ivoire au 10 août 1915.

La plupart des cercles se trouvent, ainsi que le montre la carte schématique ci-dessus, à cheval sur la voie ferrée ; leurs chefs-lieux sont ou seront à 100 kilomètres en moyenne les uns des autres (Abidjan, tête de ligne, Agboville kilomètre 82, Dimbokro kilomètre 182, Bouaké kilomètre 316, Kanangono kilomètre 400, Tafiré kilomètre 480 ; et vers l'ouest, à partir de Dimbokro tête d'embranchement, Gouras kilomètre 105, Daloa kilomètre 200). Les postes administratifs secondaires sont tous situés, à l'est et l'ouest sur la grande ligne, au nord et au sud sur l'embranchement de l'ouest, à 50 kilomètres environ de

chaque grande gare, dont le développement commercial serait ainsi assuré, grâce aux routes convergeant vers elles ; plus tard même des voies ferrées de 0,60 de largeur partiront probablement de chacune de ces contrées, apportant toujours plus loin le rayonnement de la vie économique.

*
* *

Conclusions. — Avant de terminer ce chapitre, il me paraît expédient de dégager les idées directrices des diverses organisations administratives qu'a reçues la Colonie.

Antérieurement à mon arrivée, les organisations semblent avoir été presque toujours inspirées par des considérations ethniques et de pure politique indigène.

De 1908 à fin 1912, les réorganisations ont été exclusivement dictées par les nécessités de la pacification : les territoires d'Administration normale sont nettement séparés de ceux où il reste encore des éléments réfractaires ; les territoires impénétrés et à conquérir sont isolés pour former des cercles militaires, d'où sont détachées progressivement les tranches pacifiées. jusqu'à ce que la région militaire ne comprenne plus que la région frontière avec le Libéria.

A partir de 1913 apparaissent, pour devenir prépondérantes lors de la dernière réorganisation, les considérations économiques. Elles seules entreront, désormais, en ligne de compte.

Processus normal de l'organisation d'une Colonie qui, en quelques années, a dû subir, sur une grande partie de son territoire, une quasi-conquête, et qui a bénéficié en même temps d'une mise en valeur rapide par le développement de son outillage économique et notamment de ses voies ferrées. Mais grâce à la souplesse de la réglementation (arrêtés du Gouverneur Général pour les organisations d'ensemble, arrêtés locaux pour les délimitations et les créations ou suppressions de postes), l'organisation administrative a pu se modifier, progresser en même temps que la situation politique et le développement économique, les suivre étroitement dans leur évolution, ainsi que le recommandait expressément en 1898, dans ses instructions, le Général Galliéni.

CHAPITRE III

Effectifs militaires

§ 1. — *Augmentation des effectifs.*

Situation en fin 1908 : les effectifs sont manifestement insuffisants ; on projette de les réduire ; mes protestations, mes avertissements répétés ; avis au commerce ; efforts du Gouvernement Général. — Soulèvement des Abbeys : augmentation des effectifs, création du 3e sénégalais. — Progrès de la pacification : proposition de réduction des effectifs ; organisation des troupes noires. — Effectifs qu'a exigés, en définitive, la pacification. — Inutilité d'effectifs plus considérables, mais utilité qu'aurait présenté leur mise à ma disposition dès 1908.

> « Le meilleur moyen pour arriver à la pacification est d'employer l'action combinée de la politique et de la force ».
> Général Galliéni (*Instructions* du 22 mai 1898).

La nécessité, que j'ai démontrée dans le Chapitre II du Titre I, de substituer à l'erreur de la « conquête pacifique » une méthode nouvelle, qui comportait l'emploi continu de la force, exigeait un renforcement des moyens d'action mis à ma disposition.

Quels étaient-ils, quelque temps après mon arrivée, en fin 1908 ?

Je mettrai tout de suite de côté la garde de police, dont la valeur militaire, la cohésion, le degré d'entraînement étaient insuffisants et le resteront pour ainsi dire toujours, dans une certaine mesure, à cause du morcellement des effectifs, qui

s'oppose à une préparation continue et de l'absence de cadres européens. Cette force a, au surplus, un rôle presque exclusivement administratif et de conservation.

La Colonie avait alors à sa charge deux brigades indigènes, c'est-à-dire deux compagnies de tirailleurs, à cadres réduits, et payées sur le budget local.

La première était tout entière concentrée à Toumodi et devait rester essentiellement mobile et disponible. Elle répondait, à elle seule, de l'ordre dans le centre, l'est et le sud de la moitié orientale de la Colonie. Je comptais alors la mettre en mouvement presque toute l'année et lui faire visiter régulièrement les régions suspectes de cette partie du territoire dont je parlais plus haut. Il n'était pas possible, sauf le cas d'extrême urgence, de songer à lui demander autre chose.

La 2e brigade occupait le cercle de Touba, mais suffisait tout juste pour le tenir. On ne pouvait oublier que, peu de temps avant, faute d'effectifs assez importants, M. le capitaine Laurent avait dû limiter les reconnaissances à la suite de l'attaque de Man et laisser naître, peut-être, dans l'esprit des Diolas rebelles, une impression fâcheuse pour notre prestige.

Quant aux quatre compagnies, elles occupaient le nouveau cercle, qui venait d'être créé, du Haut-Sassandra et pays Gouro. Chacune comptait théoriquement 130 hommes, sur lesquels une trentaine étaient indisponibles, presque en permanence, pour raison de santé et pour les besoins du service intérieur des postes, ainsi que de la section hors rang. C'est donc à 400 hommes, auxquels la maladie et les rapatriements réguliers avaient laissé seulement, pour cadres, 9 sous-officiers sur 24, que revenait le difficile honneur d'en finir avec les dangers qu'offrait la situation politique de cette région immense, couverte de forêts quasi-impénétrables.

Je ferai cette remarque, en passant, que la colonne Metz (novembre 1907 à février 1908) avait compté un peu moins de 600 hommes et que son œuvre était à reprendre presque entièrement.

L'effectif de troupes régulières dont disposait la Côte d'Ivoire était donc manifestement insuffisant.

Or, à cette même époque (fin 1908), j'étais informé par le Gouverneur Général « qu'il entrait dans les vues du Gouvernement de la métropole de procéder, le plus tôt possible, à la réduction et même à la suppression des effectifs militaires actuellement stationnés à la Côte d'Ivoire » !

Une pareille décision n'a rien qui doive étonner après ce que j'ai dit, dans un précédent chapitre, de l'ignorance dans laquelle on était en France, même dans les milieux officiels, de la véritable situation de la Côte d'Ivoire, et des illusions dangereuses qu'avait fait naître un peu partout l'erreur de la « conquête pacifique ».

J'insistai, énergiquement, pour le maintien des maigres effectifs dont je disposais. « Je ne saurais, écrivais-je le 31 décembre 1908, cacher mon inquiétude... Réduire les troupes, c'est nous mettre en difficile posture au point de vue politique, c'est ralentir les progrès administratifs et économiques, c'est maintenir l'instabilité et nous exposer à des incidents dont il n'est jamais possible de calculer le retentissement ».

Et comme le Département suggérait de remplacer le bataillon par deux nouvelles brigades indigènes, j'ajoutais : « Comment le budget local pourrait-il supporter, dès 1910, le fardeau nouveau que lui procurerait cette création (320.000 francs) alors qu'il doit déjà faire face au développement normal des services et à la diminution progressive de la subvention du Gouvernement Général » ?

Le Département se laissa en partie toucher par les raisons invoquées. Le budget colonial de 1909 fût établi en admettant que le bataillon de la Côte d'Ivoire était supprimé et que la Colonie n'avait plus, comme garnison, que des brigades de garde indigène ; les quatre compagnies qui le composaient devaient donc cesser d'être groupées en un bataillon formant corps, pour former un bataillon prélevé sur le 1er et le 2e Sénégalais, en garnison au Sénégal.

Il en résultait la suppression des emplois de lieutenant-colonel, de capitaine-major, de lieutenant-comptable et de la section hors rang du bataillon de la Côte-d'Ivoire avant le 1er mars 1909.

Cette solution provisoire ne pouvait pas me satisfaire, et j'insistai à nouveau, dès le 14 février 1909, non point pour sauvegarder ma responsabilité — c'est une pensée à laquelle je n'ai jamais obéi — mais pour mettre en garde l'Administration supérieure contre un optimisme injustifié et des réductions dangereuses.

« La situation politique de la Côte d'Ivoire, écrivais-je, laisse beaucoup à désirer. C'est un devoir pour moi d'insister sur ce point. A vrai dire, au fur et à mesure que je m'efforce, par des moyens politiques et économiques, de faire progresser la pénétration du pays, je m'aperçois que celle-ci est, en réalité, une conquête partielle à opérer. J'ajoute qu'il ne peut s'agir là d'une conquête purement pacifique, car, devant tout administrateur qui se présente dans une région mal connue, se dressent des indigènes en armes, prêts à tous les excès de la force. Et, trop souvent, j'ai à redouter, sinon à déplorer des incidents qu'il ne tient pas aux habitants des pays en cause de ne pas rendre chaque fois meurtriers pour nous. J'aurai prochainement à vous rendre compte de la marche de notre « quasi-conquête » — je maintiens ce mot — jusque dans le cercle des Lagunes et vous pourrez apprécier les difficultés que nous rencontrons, comme vous aurez le loisir de juger, à la lecture de ce courrier, de la situation de la région de Man.

« Je sais bien qu'il est nécessaire de réaliser des économies et, pour ma part, je suis tout disposé à les favoriser au profit du budget colonial aussi bien que du budget général. Mais je craindrais, si je ne faisais connaître toute la vérité, de sacrifier à ce désir, sans tenir compte de ce que les économies actuelles auront, par la suite de grandes chances d'être considérées comme les regrettables conséquences d'une hâte excessive. Et je manquerais ainsi à mes obligations.

« Sans doute, la Côte d'Ivoire n'occupe pas, dans les préoccupations de l'autorité supérieure, le premier rang parmi les colonies du groupe. Surtout, elle n'est pas, tant s'en faut, celle qui donne le plus d'inquiétudes, car les incidents susceptibles de s'y dérouler ne paraissent pas devoir mettre en péril notre autorité ou émouvoir beaucoup l'opinion.

Mais, je ferai remarquer que ses richesses en feront, dans un prochain avenir, un pays d'élection pour le commerce et la colonisation, que des intérêts de plus en plus nombreux et puissants s'y font jour, que la Métropole économique lui accorde sans cesse plus d'attention. Or, les initiatives s'y trouvent non seulement presque limitées à la bande littorale, mais incapables de s'exercer. Si elles ne sont pas menacées, c'est qu'elles n'osent pas aller de l'avant comme il serait souhaitable.

« Je dois le dire sans détour : il y a, dans l'état politique déclaré de cette colonie plus d'apparence que de réalité et nous sommes, jusqu'auprès de

Bingerville, là où la colonisation est le plus intense, *à la merci d'un geste malheureux.* »

Et le 19 juin de la même année, j'insistai à nouveau pour qu'on voulût bien tenir au complet les compagnies réduites de 130 hommes à 100 hommes par les incomplets prescrits, le prélèvement de la section hors rang et de la portion centrale, les maladies. Privées en outre d'une partie de leurs cadres européens, ces unités-squelettes occupaient les postes sans pouvoir agir ni même se garder par le mouvement.

Il serait certainement difficile, maintenant, de soutenir, comme l'ont prétendu, en 1910 au moment de la révolte des Abbeys, des publicistes mal informés et des personnalités officielles, que je n'avais pas prévenu l'autorité supérieure...

J'ai gardé, à l'époque, devant les attaques injustes dont j'étais l'objet, le silence le plus complet; mais ce sacrifice fait à la discipline, je ne crois pas aujourd'hui qu'il y ait des inconvénients à rétablir la vérité en apportant les précisions nécessaires (1).

Mes efforts, appuyés par le Gouverneur Général, n'obtinrent auprès du Département, comme résultat, que le maintien provisoire en Côte d'Ivoire, pour une nouvelle année (1910), des quatre compagnies prélevées sur les 1er et 2e Sénégalais.

(1) Le commerce a pu difficilement soutenir, lui aussi, à la même époque, qu'il n'avait pas été prévenu. Car, en dehors de l'exposé que j'avais fait à l'Union Coloniale, en juillet 1909, voici ce que j'écrivis, en janvier 1909, à la Direction de la plus importante firme de la Colonie :

« Je tiens, d'autre part, à revenir sur le point de votre lettre à M. X. qui traite de la situation politique de la Colonie.

« Vous exprimez l'opinion que la Côte d'Ivoire est aujourd'hui complètement pacifiée, ou peu s'en faut. J'ai le devoir de vous retirer à ce sujet une illusion qui pourrait être fâcheuse, si vous faisiez état de votre manière de voir dans l'orientation de vos affaires. Il est bon que la réalité de la situation apparaisse.

« Evidemment, une partie du pays est aujourd'hui bien en main, mais tout le Sassandra, le pays gouro, la région de Touba, le N'Zi-Comoé, le nord des cercles des Lagunes et de Lahou ont besoin d'être pénétrés et, dans une large mesure même, conquis sur l'anarchie et la barbarie. Tout y reste à faire, la sécurité y est inexistante et non seulement, je n'engagerais pas une maison à y installer une factorerie, mais je n'hésiterais pas à m'opposer à la circulation d'Européens non escortés dans ces régions. »

Et nous devions prévoir « toutes mesures utiles pour que, dès le début de 1911, ces unités puissent être rendues à leur affectation normale, en ne faisant état, pour achever la pénétration du pays, que des forces de police mises à la charge du Budget local ».

« La situation militaire de la Côte d'Ivoire, écrivait-on encore de Paris en octobre 1909, doit, en 1910, rester ce qu'elle était en 1909 ». Par une ironie des circonstances, copie de cette dépêche me parvenait le 7 janvier 1910, au moment où, prévenu de la révolte des Abbeys, je partais sur la voie ferrée, que les rebelles détruisaient...

Ce soulèvement ouvrit enfin les yeux aux pouvoirs publics sur la précarité de notre occupation et la nécessité de l'affermir et de l'étendre. Non seulement il ne fût plus question de réduire nos effectifs, mais on les augmenta considérablement. Questionné par M. le Député Le Hérissé, Délégué de la Colonie, dans la séance du 22 février 1910, le Ministre promit de mettre à la disposition du Gouverneur Général les troupes sénégalaises supprimées à Madagascar. M. Ponty, accouru de Dakar, amena avec lui trois compagnies, toujours prélevées sur les régiments du Sénégal, comme l'avait été déjà la compagnie envoyée de Dakar en octobre 1909, en vue des opérations contre les Akoués, puis contre Osrou ; deux nouvelles brigades furent créées et mises à la charge du budget local, que vint aider généreusement, par une subvention supplémentaire, le budget général. D'un effectif de six compagnies dont deux brigades, nous étions passés en quelques mois à un régiment de douze compagnies dont quatre brigades...

On allait pouvoir, enfin ! à compter de février 1910, entreprendre, avec des moyens d'action suffisants, la pacification de Côte d'Ivoire.

Quelques mois plus tard une extension de l'utilisation des troupes noires fût envisagée, après une ardente campagne du Colonel Mangin, et je m'engageai (note du 24 octobre 1910) à fournir, immédiatement, par an, 1.200 recrues dont 700 pour l'extérieur, et plus tard, après l'achèvement de la pacification, 1.500 recrues dont 1.000 pour l'extérieur. Il devenait par suite

indispensable d'avoir, dans la Colonie, des compagnies-réservoirs pour l'instruction des incorporés.

Ces considérations, jointes à une connaissance plus exacte qu'avait acquise le Département de la situation politique de la Côte d'Ivoire et de ses besoins militaires, amenèrent, en 1911, la création du 3e régiment de tirailleurs sénégalais, administrativement constitué pour compter du 1er janvier 1913. Car jusqu'alors, les 8 compagnies étaient toujours considérées comme détachées des 1er et 2e régiments en garnison au Sénégal, ce qui entraînait, au point de vue de la discipline, des inconvénients évidents, et au point de vue de la comptabilité et des approvisionnements, une complication d'écritures et des difficultés de gestion presque inextricables.

Chacune des 8 compagnies était à l'effectif de 200 hommes ; les 4 brigades comptaient 150 hommes en moyenne, soit au total 2.100 hommes « effectif reconnu actuellement indispensable », écrivait le Département, « pour procéder à l'occupation méthodique et à la pacification du pays ».

Il est intéressant de rapprocher ce langage de celui tenu — et rappelé plus haut — en octobre 1909, alors que la situation était infiniment plus grave.

Mais l'extension de notre domaine colonial, dans le centre africain et au Maroc, exigeait la mobilisation de forces militaires chaque jour plus considérables. Je savais la large participation de l'Afrique Occidentale au gros effort que s'imposait la Métropole, et je ne manquai pas, fidèle aux engagements que j'avais pris lorsque je réclamais une augmentation *momentanée* des effectifs, d'étudier à quel moment, et dans quelle mesure, l'effectif des troupes régulières de la Côte d'Ivoire pourrait être réduit sans inconvénient.

En septembre 1912, je jugeai que la pacification avait fait suffisamment de progrès pour permettre la suppression immédiate d'une compagnie, et promettre la suppression, en fin 1913, de deux autres.

Mais l'autorité supérieure ne crut pas devoir accueillir ces propositions.

« La création du 3e sénégalais, me fut-il répondu, n'a pas été

motivée uniquement par les besoins de la pacification. Le 3e sénégalais fait partie intégrante du corps d'occupation de l'Afrique Occidentale Française, dont l'organisation générale se poursuit d'après un programme qui répond à des nécessités d'ordre supérieur. C'est en vue des mêmes nécessités que l'effectif de toutes les compagnies sénégalaises a été porté uniformément à 200 hommes, que la Guinée est pourvue, dorénavant, d'un détachement permanent de troupes régulières, et que les corps indigènes du Sénégal et du Haut-Sénégal-Niger sont complétés progressivement à 12 compagnies ; ces mesures ne sont nullement commandées par la situation politique intérieure des pays intéressés.

Toutes les Colonies du groupe de l'Afrique Occidentale Française doivent collaborer à l'exécution de ce programme de constitution des troupes noires, qui vise beaucoup moins à satisfaire à des besoins momentanés qu'à réaliser un plan d'ensemble par des moyens permanents. Dans cet ordre d'idées, une réduction des effectifs à la Côte d'Ivoire, qui procurerait, il est vrai, quelques disponibilités immédiates, aurait l'inconvénient plus sérieux de diminuer l'importance des éléments organisés pour concourir au recrutement et à la relève de l'ensemble des troupes noires. »

La guerre de 1914-15 est venue démontrer le bien-fondé de cette solution. Mais en offrant de restituer progressivement au Service général les unités mises à ma disposition je ne faisais, je le répète, que tenir des engagements pris.

Depuis, les brigades ont disparu, transformées en unités régulières, entièrement à la charge du budget de l'Etat, qui bénéficie en retour d'une augmentation de la contribution militaire de l'Afrique Occidentale Française.

L'achèvement de la pénétration a permis d'ailleurs de ne maintenir que quatre unités, dans les régions frontières encore occupées militairement en raison de l'anarchie qui règne au Libéria ; les autres, réservoirs pour les troupes noires, sont en garnison dans les camps d'instruction de Bouaké et de Dimbokro. Situation normale d'une Colonie, maintenant paisible, qui, au lieu de réclamer à l'extérieur des effectifs pour son

occupation, contribue désormais, dans une large mesure, à la formation des troupes noires destinées aux champs de bataille d'Europe, du Maroc, du Cameroun et de l'Orient.

*
* *

Ainsi donc, au point de vue des effectifs militaires, quatre phases successives, qu'on retrouvera également dans l'exposé de la marche générale de la pacification, fait au titre III.

De mai 1908 à fin janvier 1910, les effectifs sont manifestement insuffisants : 4 compagnies-squelettes constituées tout d'abord en un bataillon autonome, puis détachées à partir de 1909 des régiments du Sénégal, et 2 brigades indigènes ; en fin 1909 une compagnie de renfort, envoyée de Dakar. C'est la période des tâtonnements inévitables, des à-coups, où l'on pare au plus pressé.

A partir de février 1910, les effectifs s'accroissent de deux nouvelles brigades, et de trois nouvelles compagnies également détachées des garnisons du Sénégal, mais qui, toutes, sont sur le pied de guerre, à 200 hommes. Ils sont suffisants, mais l'organisation est défectueuse et ne permet pas d'obtenir le maximum de rendement. On achève néanmoins la pacification des cercles des Lagunes, du N'Zi-Comoé, du Baoulé-Sud et du Baoulé-Nord.

A partir d'avril 1911, en fait, le régiment est constitué ; il occupe et conquiert la Région militaire de l'ouest.

Enfin à compter d'août 1914, la mobilisation réduit de moitié les effectifs de la région militaire et celle-ci, amputée en 1916, du Cercle du Haut-Sassandra, bien en mains, n'exige plus que la présence d'un bataillon de trois compagnies à effectifs réduits, moins pour des nécessités intérieures qu'en raison des troubles permanents, provoqués sur la frontière, par les peuplades ressortissant, théoriquement, du Gouvernement Libérien.

La pacification de la Côte d'Ivoire aura, en définitive, exigé de la métropole un effort très modéré, puisque les effectifs employés furent en fait de :

650 hommes pendant 16 mois (mai 1908 à novembre 1909),

770 hommes pendant 4 mois (novembre 1909 à janvier 1910), dont 240 payés par le budget local.

2.100 hommes pendant 4 ans (janvier 1910 à janvier 1914), dont 500 payés par le Budget local.

1950 hommes pendant 6 mois (janvier à juillet 1914) pour tomber ensuite, à partir de la mobilisation, aux 3 compagnies de la Région militaire soit environ 500 hommes.

Que l'on compare ces chiffres aux sacrifices qu'exigèrent d'autres colonies de même étendue, et l'on appréciera davantage la valeur d'une méthode, que le général Galliéni a rendue classique, et dont j'exposerai, dans le Chapitre V qui traite de *l'action militaire*, les modalités d'application à la Côte d'Ivoire.

Certes la pacification de la Côte d'Ivoire m'était chère et j'ai tendu vers cet objectif toutes les forces de mon être ; mais j'aurais cru remplir incomplètement mon devoir envers mon pays si je ne m'étais montré, en même temps, économe de ses ressources en hommes et en argent.

Un officier, dont je veux oublier le nom, me reprochait un jour « de faire de la pacification au rabais ». J'enregistre le grief comme un éloge, et je me félicite d'avoir su imposer à tous le respect du programme qu'avait bien voulu approuver et faire sien M. le Gouverneur Général Ponty : laisser momentanément de côté certaines régions, n'entreprendre la pacification que par tranches successives, faire en un mot la tache d'huile, n'engager ainsi, dans des opérations limitées et méthodiques, que les effectifs dont on pouvait disposer.

* * *

Ce programme n'aurait-il pas pu être exécuté plus rapidement si j'avais eu à ma disposition des effectifs plus importants ?

Je n'hésite pas à répondre nettement par la négative.

La pacification n'est pas seulement une question d'effectifs. C'est avant tout — le choix des hommes mis à part — une question de méthode, et il n'est de méthode réellement efficace que celle qui, en sériant les efforts, en faisant la tache d'huile, permet de n'aborder les régions insoumises que l'une après l'autre et de consacrer successivement, à chacune d'elles, les mêmes effectifs, rendus disponibles par les soumissions anté-

rieurement obtenues. Elle s'adaptait admirablement à la Côte d'Ivoire, pays morcelé en une infinité de peuplades sans cohésion, et même sans liens entres elles, qu'il s'agissait de conquérir les unes après les autres, sans qu'on put, hélas ! espérer que le coup frappé sur l'une amènerait la soumission de la voisine.

Sans doute, le chef militaire qui aurait entrepris « ab ovo » je veux dire dès 1893, la conquête du pays, aurait pu concevoir une autre méthode : des effectifs considérables, partis du Soudan — remarquable base de ravitaillement ainsi qu'inépuisable réservoir de porteurs, de partisans et de recrues — auraient progressé vers la côte, acculant vers la mer, sans issue pour eux, les derniers groupes rebelles. J'estime qu'on aurait pu, après deux ou trois ans de tâtonnements passés à acquérir la pratique de la guerre en forêt, obtenir très rapidement la pacification complète, avançant ainsi de plus de quinze années la mise en valeur de la Colonie (1).

Mais cette solution virile — qui fut adoptée au Dahomey comme au Soudan et y a produit les remarquables résultats que l'on connaît — ne fut pas retenue sous l'influence, toujours, de l'erreur de la « conquête pacifique », erreur que professait, avec une conviction sincère, l'explorateur illustre à qui la France doit de s'être établie en Côte d'Ivoire. J'ai expliqué au Chapitre II du Titre I combien ces illusions avaient de prise sur l'esprit de ceux qui, pour passer sans obstacles, parlementent, négocient, ne demandent rien, donnent beaucoup, voyageurs diplomates plutôt que représentants de l'autorité française.

Mais il est des solutions dont le temps fait disparaître l'opportunité et la valeur. Il n'était plus possible, en 1908, d'entreprendre la conquête de la Côte d'Ivoire, du Soudan vers la Côte. Les intérêts privés, qu'on aurait pu négliger à leur

(1) J'appuie cette thèse, de la conquête par le Soudan, sur l'opinion de Jules Harmand, dans ses articles de la *Revue Bleue*, déjà cités : « L'occupation d'une cote est d'un effet nul sur un hinterland profond. Pour être vraiment maître d'un pays étranger, il faut le menacer par derrière et l'histoire nous fait voir qu'il en fut toujours ainsi... ».

naissance, avaient grandi et s'étaient implantés un peu partout ; des opérations, entreprises sans méthode, au hasard des événements, n'en avaient pas moins imposé, dans une partie du centre et dans l'est, une sécurité relative de sorte que, dans des zones en général pacifiées, subsistaient seulement des îlots de rébellion, dont on ne pouvait entreprendre la réduction qu'avec d'infinies précautions, pour ménager les populations paisibles voisines et les intérêts commerciaux.

Augmenter les effectifs, c'eut été accroître les difficultés de ravitaillement et de transport, obliger l'Administration locale à recruter davantage encore de porteurs, qui ne pouvaient être pris que dans les régions depuis longtemps pacifiées ; c'était mécontenter gravement des populations paisibles, et les acculer peut-être au désespoir et à la révolte : c'était risquer de généraliser jusque dans le nord, accoutumé à l'obéissance par le rude joug des conquérants noirs, lié à nous par la reconnaissance, une situation troublée, restée jusqu'alors le triste apanage de la zone sylvestre.

Il fallait donc se borner tout d'abord à « l'action *vive* », c'est-à-dire par des colonnes amener à la soumission les *îlots* dont je viens de parler ; puis, ce résultat obtenu, employer les effectifs des colonnes à l'occupation lente mais progressive, des régions entièrement insoumises et négligées provisoirement.

8 compagnies de tirailleurs, c'est-à-dire 1.600 hommes suffisaient largement, soit pour les opérations contre les *îlots* insurgés, soit pour l'occupation progressive, par tranches, des régions à conquérir.

Les quatre brigades avaient pour mission de s'installer, la paix faite, dans les régions où on venait d'opérer, pour y parachever la soumission et obtenir l'exécution intégrale des conditions imposées.

Toutefois, l'objectif recherché — la pacification intégrale — aurait pu être atteint beaucoup plus tôt si on avait mis à ma disposition, dès juillet 1908, les effectifs que je n'obtins qu'en février 1910. On aurait de plus évité le sacrifice de bien des vies humaines, des pertes matérielles et les graves difficultés qui marquèrent le début de l'année 1910.

Mais il aurait fallu connaître la véritable situation de la Côte d'Ivoire — et tout le monde, en France, semblait l'ignorer, en dépit de mes rapports dont on ne contestera pas la franchise et la netteté.

Il aurait fallu, également, exposer en même temps, au Parlement, les besoins militaires de la Colonie et l'augmentation inévitable des crédits.

Si le Parlement avait su, s'écriait éloquemment, en janvier 1915, M. le Président de la Chambre des Députés, faisant allusion aux défauts de préparation militaire qu'avait révélés la guerre...

Malheureusement, les administrations centrales, si elles possèdent les qualités les plus rares de désintéressement matériel, de probité morale, de dévouement aux intérêts généraux, d'ardeur au travail, sont affligées d'une peur insurmontable des responsabilités et surtout d'une sorte de terreur des mots exacts et des idées qu'ils représentent. « Conquête militaire » devient, sous la plume de ses rédacteurs, une « pénétration pacifique » ; des opérations de guerre indispensables sont exposées comme les « déploiements de troupes suffisantes pour ne pas avoir à employer la force ». La magie des mots opère, endormant ministres, parlement, presse, opinion dans une quiétude trompeuse, d'où les tirent, comme un coup de gong, la nouvelle d'un massacre de compatriotes ou de l'échec d'une troupe insuffisante en nombre. Alors, l'émotion se répand, la vérité surgit, des résolutions viriles naissent, et c'est le Parlement lui-même, auquel on dit pour la première fois, souvent, la vérité, qui exige un tableau sincère, des propositions fermes, et... qui vote tous les crédits qu'on lui demande.

Puisqu'il faut toujours en arriver à dire la vérité, ne serait-il pas plus simple de commencer, de suite, par l'exposer, sinon dans son intérêt, du moins dans celui du pays !

Je n'ose espérer que l'avenir modifiera la procédure traditionnelle. L'histoire est un perpétuel recommencement.

§ 2. — *Dépenses de pacification.*

Inconvénients de la procédure critiquée au paragraphe précédent : on n'ose dire la vérité et c'est la Côte d'Ivoire qui doit supporter les frais de sa propre conquête. — Principe posé par le Département ; abus commis dans son application par l'Intendance. — Le principe posé consacrait une inégalité de traitement avec les autres colonies ; il allait à l'encontre des vues et volontés du Parlement ; il commettait une véritable injustice ; il violait la loi. — Mes protestations. — Emission d'ordres de recette contre le budget colonial. — Avis de l'Inspection. — Arbitrage équitable de M. le Ministre Lebrun. On rembourse à la colonie 523.000 francs sur les crédits disponibles en fin des exercices 1910-1911. — Ce qu'a coûté, en définitive, la pacification.

La règle fondamentale qui doit présider à la conquête coloniale, c'est l'économie.

Jules Harmand (*Revue Bleue*, 16, 23 juillet 1910.)

La procédure bureaucratique, que j'ai critiquée au paragraphe précédent, n'entraînait pas que des inconvénients politiques. En prêtant à la Côte d'Ivoire, depuis janvier 1910 jusqu'à la constitution administrative du 3e sénégalais, des effectifs prélevés sur ceux *budgétairement prévus* pour le Sénégal, on engageait des dépenses — frais de transport, indemnités de route, renouvellement des munitions, différence entre les indemnités de vivres de Dakar et celles de la Côte d'Ivoire — que le budget colonial ne pouvait supporter sans éveiller l'attention des rapporteurs au Parlement. Et on demanda au budget local de la Côte d'Ivoire de les prendre à sa charge ; il dut s'y résigner, provisoirement.

Qu'on imagine un simple particulier, attaqué dans une propriété rurale. Il téléphone, réclame du secours. Et la police lui répond : entendu, à la condition que vous payiez tous les frais. Il acceptera, mais le danger passé, il discutera les prétentions de ses sauveurs...

C'est, à peu de choses près, ce qui s'est passé pour la Côte

d'Ivoire, avec cette aggravation que le décompte des sommes réclamées était fait par l'Intendance Coloniale, dont le moins que j'en veuille dire, aujourd'hui, pour ne pas rompre « l'union sacrée », est que je ne souhaite à personne d'être en règlement de comptes avec ses représentants.

Elle imputa notamment au budget local :

1° L'achat et le transport non seulement des munitions consommées en opérations, mais encore de celles destinées aux tirs réglementaires d'instruction.

2° La différence entre les indemnités de vivres dues aux tirailleurs à Dakar et à la Côte d'Ivoire, mais en laissant celles-ci à un taux supérieur d'un tiers au coût réel de la vie ; et de plus les frais de transport des approvisionnements cédés aux troupes de sorte que la Colonie supportait deux fois la dépense.

3° Les frais d'hospitalisation du personnel européen, tout en faisant bénéficier le budget colonial des retenues de solde correspondantes, etc., etc.

On peut affirmer que le budget local fut mis à contribution sans mesure et sans limites, dans l'application du principe posé par le Département et qui, lui-même, était contestable, en droit comme en équité, pour les raisons suivantes :

1° Il consacrait une inégalité de traitement avec les colonies de domination conquises aux frais de la métropole.

L'action des troupes en Côte d'Ivoire ne consistait pas, en effet, en simples opérations de police ; il s'agissait, au contraire, en l'espèce, d'opérations militaires, de véritables opérations de guerre (1).

L'autorité militaire, d'ailleurs, reconnaissait bien qu'il s'agissait d'opérations de guerre puisque, sur sa proposition, depuis 1908, le bénéfice de la campagne de guerre et le droit à l'obtention de la Médaille coloniale étaient attribués aux troupes de la Côte d'Ivoire. Il y avait lieu de remarquer en outre le nombre important des récompenses de toute nature (avancement, Légion d'Honneur, Médaille militaire, etc.) qui ont été accordées pour « faits de guerre » à la suite des colonnes.

(1) Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur l'exposé

Au surplus, si c'étaient des opérations de police, j'aurais eu tout pouvoir pour les décider et les diriger. Or ce droit m'avait été formellement dénié parce qu'il s'agissait d'opérations militaires. Celles-ci changeaient donc de caractère suivant les circonstances. S'agissait-il de les décider? j'en étais incapable ; mes pouvoirs ne réapparaissant que quand il s'agissait de régler les factures.

La vérité est qu'il ne s'agissait pas ici de rétablir l'ordre dans des régions depuis longtemps soumises et momentanément troublées, mais bien d'établir la paix française dans des régions souvent inconnues. Nous poursuivions à la Côte d'Ivoire une œuvre d'exploration et de conquête dont la métropole aurait acquitté toutes les charges si l'annexion n'avait précédé la prise de possession effective. Il n'en a d'ailleurs pas été autrement pour le Soudan, le Dahomey, pour ne parler que des Colonies du Groupe de l'Afrique Occidentale Française. Et c'était un fait sans précédent dans les annales de notre expan-

ci-après qui indique, pour chaque colonne effectuée à la Côte d'Ivoire, l'importance des effectifs mis en ligne et les pertes subies :

Colonnes	Effectifs mis en ligne	Tués	Blessés
Colonne du Bandama (octobre 1909 à janvier 1910)	5 compagnies et 200 gardes de police.	18	61
Colonne des Abbeys (7 janvier au 7 avril 1910). .	6 compagnies.	21	71
Colonne des N'Gbans (1er mai au 1er août 1910) .	800 hommes.	11	58
Colonne des Agbas (1er juillet au 1er décembre 1910)	500 hommes.	13	33
Opérations en pays Ouellé (5 au 21 octobre 1910) .	169 hommes.	5	9
Haut-Cavally (15 janvier au 10 mai 1911)	3 compagnies et 1 pièce d'artillerie.	8	24
Colonne du Bandama (1er janvier au 1er juillet 1911)	1.150 hommes et 1 pièce d'artillerie.	10	93

sion coloniale, que de voir une colonie consacrer la plus grosse partie de ses ressources à sa propre conquête.

2° Ce principe allait à l'encontre des vues et volontés du Parlement.

En effet, sur l'intervention de M. le député Le Hérissé à la séance de la Chambre du 22 février 1910, le Ministre des Colonies déclara que le crédit du chapitre relatif aux troupes de Madagascar avait été, à titre d'indication, réduit de 1.000 francs et que cette réduction avait été opérée dans le but de rappeler les tirailleurs sénégalais afin de les mettre à la disposition du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française, qui aurait la facilité de les utiliser notamment pour renforcer les effectifs de la Côte d'Ivoire.

Ce principe du renforcement des effectifs étant adopté et le programme de pacification méthodique et progressive ayant été approuvé, le 3e régiment de Tirailleurs sénégalais fut créé, pour les besoins de la pacification de la Côte d'Ivoire, par des actes émanant du pouvoir central; et sa répartition sur les territoires à conquérir (région militaire de l'Ouest) fut minutieusement fixée par l'autorité militaire supérieure avec l'approbation du Gouverneur Général, dépositaire des pouvoirs de la République française, investi de pouvoirs militaires.

3° Le principe dont s'agit consacrait une véritable injustice.

Pour la police et sa sécurité intérieure, la Côte d'Ivoire supportait déjà en effet des charges très lourdes car elle entretenait alors 1.200 gardes de cercle et 4 brigades de Garde Indigène (1).

23 0/0 des crédits budgétaires étaient affectés aux dépenses d'occupation, alors que dans les autres colonies du groupe, ces mêmes dépenses n'absorbent que de 8 à 14 0/0 du budget.

4° Enfin, ce principe violait la loi.

Car aux termes de l'article 127 § 2 de la loi de Finances du 13 juillet 1911, « aucune dépense ne peut être mise à la charge d'un budget général ou local, en dehors des dépenses inscrites dans ce budget, si ce n'est en vertu d'une loi ».

(1) Le tableau ci-après présente la comparaison entre les charges de la

Les dépenses militaires proprement dites n'avaient jamais été inscrites au budget local de la Côte d'Ivoire, aucun acte législatif ne les lui avait imputées. Les dépenses de cette nature mises à la charge du budget local l'étaient donc en violation de la loi.

Pour sauvegarder les droits du budget local, j'avais émis des ordres de recettes contre le budget colonial ; ils se sont élevés un moment à près de 1.700.000 francs, et je les fis insérer aux « restes à recouvrer », sur les comptes définitifs des exercices 1910 et suivants. Si je n'en avais pas obtenu le remboursement, ils auraient attesté à jamais le préjudice subi par la Colonie, la violence qui lui avait été faite, l'illégalité dont elle avait souffert, l'inégalité de traitement qui lui avait été infligée.

Fort heureusement, le budget local trouva, dans M. l'Inspecteur Général des Colonies Rheinhart, un défenseur militant et dans M. le Ministre Lebrun un arbitre équitable. « Les opérations poursuivies à la Côte d'Ivoire, voulut bien reconnaître le Département en août 1913, revêtent non pas le caractère d'opérations de police, mais celui de véritables opérations de guerre et de pacification et ne peuvent rester à la charge du budget

Côte d'Ivoire et celles correspondantes des autres Colonies du Groupe en 1912.

	Budget de	Dépenses pour la garde de police	Dépenses pour les brigades	Totaux	0 0
Côte d'Ivoire. .	5.919.328	628.458 30	689.993 28	1.375.463	25,3 0/0
Guinée . . .	6.740 000	427.800 »	305 000 »	832.800	12,4 0/0
Dahomey . .	3.039.200	347.906 »	»	347.000	9,1 0/0
Haut-Sénégal et Niger . . .	8 325 000	543.325 »	508.702 »	1.051.707	12,6 0/0
Sénégal . . .	6.003.213	310.154 »	172.406 »	463.560	8,1 0/0
Territoire militaire du Niger.	1.510.000	216.000 »	»	216.000	14,4 0/0

local. » Et après avoir tenté de mettre à la charge du budget général — qui lui aussi se défendit vigoureusement — les dépenses militaires mises *indûment* à la charge du budget local, le Département décida de laisser de côté les dépenses de 1908 et 1909, et d'atténuer les dépenses faites en 1910 et 1911, soit 1.026.950 par un versement de 523.729 fr. 61 prélevé sur les crédits disponibles en fin des mêmes exercices.

Voilà donc ce qu'aura coûté à la métropole, sans augmentation des crédits budgétaires, la pacification de la Côte d'Ivoire : 523.729 fr. 61 !

« La justice d'une cause, écrivais-je en mai 1913, est parfois lente à apparaître, mais elle n'en finit pas moins par être reconnue, lorsqu'on apporte à sa défense suffisamment d'ardeur. Ce n'est pas également sans satisfaction que je vois apprécier mon attitude, dont on atteste aujourd'hui « l'admirable ténacité », d'une façon sensiblement différente qu'à l'époque où il me fallait lutter seul, sans appui contre les services administratifs militaires de toutes armes..,.. Pour goûter de semblables satisfactions, il suffit de durer... . et aussi de ressentir les bienfaits du passage de l'Inspection des Colonies..... »

§ 3. — *Forces de police.*

Situation des forces de police en mai 1908. — Mesures prises pour leur amélioration : arrêté organique du 11 octobre 1910. — Amélioration de la situation matérielle des gardes : retraites, emplois. — Part prise par les gardes-cercles dans la pacification : tués, blessés, médaillés. — Emploi de partisans et de volontaires. — Conclusions.

> Pendant cette période (d'organisation) les troupes n'ont plus qu'un rôle de police qui passe bientôt à des troupes spéciales, milice et police proprement dite.
>
> Les zones pacifiées... sont tenues et surveillées par des troupes régulières d'abord, puis quand le calme est bien rétabli par de la milice.
>
> Général GALLIÉNI (*Instructions* du 22 mai 1898).

La police militaire indigène est le véritable instrument du rétablissement de l'ordre.

(Lord Dufferin, vice-roi de l'Inde).

Rien n'est aussi compromettant, pour le conquérant, qu'une troupe composée d'éléments sans honneur. Les désordres et les vices des mauvais soldats font douter de la supériorité de la nation conquérante ; leurs excès entretiennent les haines et provoquent les vengeances suivies de nouvelles répressions.

(Jules Harmand, *Revue Bleue* des 16 et 23 juillet 1910).

La force de police locale, dénommée milice, qui avait rendu les plus grands services pour la pénétration du pays, se trouvait, à mon arrivée, dans une situation, non point mauvaise, mais défectueuse.

Cette situation tenait à plusieurs causes : la milice ne possédait pas de garanties suffisantes au point de vue de l'avancement et tel garde, qui avait rendu dans les centres et postes des services d'ordre personnel, prenait le pas sur un vieux broussard ; la discipline s'était relâchée, les gardes étaient trop livrés à eux-mêmes, leur instruction était insuffisante et beaucoup de gradés incapables de la donner. Enfin l'armement était défectueux : la mauvaise qualité des munitions avait enlevé aux gardes toute confiance en leurs armes (fusils et mousquetons du modèle 1874).

Il fallait rendre à cette force de police, dont nous allions avoir besoin, toutes ses qualités primitives ; en faire en un mot une troupe capable de rendre tous les services qu'on est en droit d'exiger d'elle aussi bien en temps normal qu'en cas de troubles et d'insurrection.

Etant données les circonstances, il était nécessaire que nous puissions, le cas échéant, constituer, avec la garde de police, 1° des détachements mobiles capables d'exécuter, sous le commandement d'officiers, ou d'administrateurs anciens officiers, des tournées de police, 2° des détachements autonomes pouvant occuper des secteurs déterminés, 3° des détachements pouvant

renforcer, lors d'opérations de plus grande envergure, les effectifs insuffisants des troupes régulières.

Pour arriver à ce résultat, il était indispensable de prendre toute une série de mesures en vue de relever le moral des gardes, de leur imposer une discipline sérieuse, de leur donner une bonne instruction militaire, de leur assurer un habillement convenable et un bon armement.

*
* *

Tout d'abord, par circulaire du 30 juin 1908, je rappelai aux administrateurs toute l'importance du concours que la garde de police était appelée à leur donner dans l'exercice d'une de leurs plus délicates fonctions : le maintien de la sécurité et de l'ordre public ; et je leur indiquais les moyens les plus propres à atteindre ce but (1).

(1) « De ce rôle découle tout naturellement la nécessité de donner à cette force locale le maximum de valeur, en l'amenant à un état d'entraînement qui en permette l'utilisation permanente. Je crois donc devoir vous signaler l'obligation qui vous incombe de veiller à ce que son instruction militaire ne soit pas négligée et vous indiquer quelques-uns des moyens qui me paraissent les plus propres à atteindre ce but.

Ces moyens consistent à améliorer la tenue et l'attitude des gardes en général peu satisfaisantes ; à leur donner en un mot conscience de ce qu'ils sont réellement ; à se préoccuper de leur instruction professionnelle. Celle-ci doit être assurée, entretenue, perfectionnée par des exercices judicieusement répartis et suivant un tableau de service. Il faut encore faire exécuter chaque année aux gardes des tirs d'instruction. Ces mesures sont d'autant plus indispensables que la situation de la Côte d'Ivoire, colonie qui compte peu d'anciens tirailleurs parce qu'elle n'a pas encore contribué au recrutement des troupes noires, ne nous permet pas de n'engager, dans notre force de police, que d'anciens soldats recrutés sur place, pénétrés de l'esprit de discipline, pourvus du certificat de bonne conduite et possédant des notions appréciables de la langue française, comme cela se pratique dans les autres colonies de l'Afrique Occidentale Française

Pour remédier à ce grave inconvénient, j'ai constitué, à la brigade-dépôt de Bingerville, un cadre d'instructeurs composé d'un adjudant et d'un sergent européen des troupes coloniales. Ce personnel est placé sous l'autorité et la surveillance immédiates de l'officier détaché au Bureau militaire,

Puis, je soumettais, le 11 octobre 1910, à la signature du Gouverneur Général, l'arrêté qui consacrait toutes ces mesures et organisait, sur des bases définitives, notre force de police locale (1).

Cet acte réorganisant les gardes de cercle, en faisait une force de police digne de ce nom et apte à remplir son rôle.

de cette façon je puis envoyer désormais dans les cercles des soldats présentant déjà toutes les garanties nécessaires ; il est de plus possible de compléter ainsi l'instruction des hommes de l'intérieur qui laisse à désirer au point de vue de la discipline. Enfin c'est le moyen d'associer à notre œuvre tous les bons éléments du pays et de les faire participer ainsi, suivant leurs aptitudes, aux charges diverses que nous nous imposions.

Je confère aux administrateurs, pour faciliter leur tâche et la simplifier, des pouvoirs plus étendus en matière disciplinaire, et leur donne la faculté de réprimer immédiatement les actes d'insubordination, les manquements à la règle en prononçant des peines en rapport avec les fautes commises. Mais j'insiste sur ce point que ce n'est pas par la crainte qu'il faut inculquer aux gardes les qualités que nous sommes en droit d'exiger d'eux. Le temps de service qu'ils accomplissent doit être aussi une période d'instruction morale.

(1) Les gardes-cercles constituaient une force de police relevant de l'autorité du Lieutenant-Gouverneur. Leur effectif était fixé chaque année en Conseil d'Administration, lors de l'établissement du budget Les crédits nécessaires à l'entretien des gardes de cercle étaient inscrits au budget local.

Les gardes-cercles étaient répartis en peloton, par cercle ; l'ensemble des pelotons était placé sous la surveillance de l'officier hors cadres (c'est aujourd'hui un administrateur des colonies) chef du Bureau militaire du gouvernement ; les administrateurs des cercles avaient le commandement et assuraient l'administration des pelotons stationnés dans leur cercle. Ils veillaient à leur instruction et à leur entraînement militaire et adressaient au Lieutenant-Gouverneur les propositions pour l'avancement,

Au chef-lieu de la colonie était constitué un peloton-dépôt destiné :

1° A former les recrues et compléter l'instruction militaire des gardes jugés insuffisamment instruits ;

2° A former des cadres (brigadiers-chefs et brigadiers).

Ce peloton était placé sous les ordres directs du Lieutenant d'Infanterie Coloniale hors cadres adjoint au chef du Bureau militaire, secondé par un ou plusieurs sous officiers d'Infanterie Coloniale hors cadres et, si besoin était par un certain nombre de sergents indigènes hors cadres détachés des brigades indigènes. Un sous-officier comptable tenait la matricule des

A partir de la mise en vigueur de cet arrêté, la garde de police reçut des effets d'habillement et d'équipement à dates

gardes, les contrôles du personnel et gérait le magasin d'habillement, d'équipement, d'armement et des munitions.

Il était de plus institué un conseil d'administration des gardes-cercles pour examiner et régler l'emploi des crédits affectés au chapitre Police (matériel) du budget de la Colonie et pour examiner éventuellement les questions d'ordre général qui pouvaient se présenter.

L'arrêté du 11 octobre 1910 fixait encore la hiérarchie, les conditions de recrutement et d'avancement.

La proportion maxima des gardes de chaque classe était déterminée. Les engagements ne pouvaient être contractés qu'au peloton-dépôt de Bingerville et ne se faisaient qu'à la 4e classe, sauf pour les anciens gradés et tirailleurs des régiments sénégalais et des brigades indigènes. Tout garde-cercle nouvellement incorporé, à l'exception des anciens tirailleurs ayant quitté le service depuis moins de six mois, devait accomplir un stage d'au moins trois mois à la brigade-dépôt pour y recevoir une instruction militaire complète avant d'être envoyé dans un cercle. Les rengagements étaient acceptés par le Lieutenant-Gouverneur soit pour la classe et le grade auxquels appartenait l'intéressé, soit pour une classe ou un grade inférieur. Cette règle restait applicable en cas d'interruption de services. L'avancement avait lieu exclusivement au choix, après un maximum de deux ans de service effectif dans le grade ou la classe inférieure, sauf pour faits de guerre. Les nominations étaient prononcées par le Lieutenant-Gouverneur, d'après le tableau d'avancement établi sur la proposition d'une commission de classement qui se réunissait le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Les candidats au grade de brigadier ne pouvaient, en principe, être nommés à ce grade qu'après avoir été reconnus aptes à en remplir les fonctions par une commission réunie à cet effet au chef-lieu de la colonie. Les candidats étaient astreints, s'il y avait lieu, à suivre la section d'instruction du peloton-dépôt.

Cet acte réglait encore :

La solde des gardes ainsi que le taux d'une indemnité journalière de vivres fixée, pour chaque région, en tenant compte des difficultés de ravitaillement et des circonstances particulières qui pouvaient se présenter ;

L'uniforme des gardes, les effets qu'ils recevaient et leur durée, l'armement et les munitions.

Les punitions des gardes et les limites dans lesquelles ces punitions pouvaient être infligées par chacun des fonctionnaires sous les ordres desquels les gardes étaient placés étaient également arrêtés, ainsi que les récompenses et les permissions qu'ils pouvaient obtenir.

Les gardes licenciés pour inaptitude physique, si les infirmités avaient

fixes. Leur tenue ne laisse rien à désirer et leur uniforme leur donne l'allure que nous devons exiger de nos auxiliaires.

Enfin l'armement, si défectueux par suite surtout du mauvais état des munitions — car le fusil et le mousqueton gras sont d'excellentes armes aux mains des indigènes en raison de leur robustesse — fut remplacé par des mousquetons à chargeurs modèle 1892 dont les munitions sont parfaites.

La force de police était organisée et sa valeur s'accentuait chaque jour. Il fallait songer à améliorer la situation matérielle de nos gardes, en leur allouant des indemnités de route et de séjour (1) et en leur accordant des pensions de retraite (2).

été contractées dans le service, recevaient des secours ne dépassant pas 100 francs, sur le vu d'un certificat médical établissant l'origine de l'infirmité. Ce secours pouvait être renouvelé annuellement.

L'arrêté fixait les règles d'administration et de comptabilité qui devaient être suivies et prévoyait, enfin, que pour assurer la police et la garde de certaines exploitations d'utilité publique, telles que wharf, port, chemins de fer, des gardes de cercle pouvaient être mis hors cadres à la disposition des directeurs de ces entreprises. Dans ce cas la solde, l'indemnité de vivres et l'habillement de ces gardes étaient à la charge des budgets respectifs de ces différents services.

(1) A la date du 1er avril 1911, un arrêté local fixait, pour le personnel indigène — dont les gardes — les droits au transport lorsqu'ils voyageaient, pour eux, leur famille et leurs bagages, dans des conditions déterminées, dans l'intérieur de la colonie ou entre les colonies du groupe, ainsi que les indemnités de route et de séjour auxquelles ils pouvaient prétendre pendant ces déplacements.

(2) Le 17 juillet 1911, le Gouverneur Général prenait, sur ma proposition, un arrêté de la plus haute importance pour les gardes des forces de police locale. Cet acte fixait les pensions de retraite et gratifications de réforme des gardes de cercle de la Côte d'Ivoire. Cet arrêté était rendu applicable à toutes les colonies de l'Afrique occidentale le 25 novembre 1912.

Il pouvait être alloué aux gardes de cercle de la Colonie :

1° Des pensions proportionnelles ;

2° Des pensions de retraite pour ancienneté de services ;

3° Des pensions pour cause de blessures et infirmités ;

4° Des gratifications de réforme.

Les pensions et les gratifications étaient accordées aux intéressés sur les fonds des budgets locaux des différentes colonies du groupe, soit sur leur

Enfin tout récemment — octobre 1914 — je fixais par arrêté les emplois qui devaient être réservés aux gardes-cercles retraités. Ces emplois étaient de deux catégories :

1° Ceux réservés aux anciens brigadiers chefs et brigadiers — les plus honorifiques et rétribués de façon telle que la solde cumulée avec la retraite donne un total annuel de 600 francs.

2° Ceux réservés aux anciens gardes accordant au titulaire une solde annuelle de 480 francs, retraite comprise.

*
* *

L'ensemble de ces mesures a permis de transformer la milice de 1908, qui ne comprenait que 855 hommes, en une véritable troupe, forte de 1.300 hommes, et qui, en maintes circonstances, a prouvé qu'elle était apte à jouer le rôle qui lui était dévolu aussi bien en temps normal qu'en cas de troubles et d'insurrection.

En temps normal, elle assure :

1° Le service de la police urbaine et rurale ;

2° La transmission des ordres des administrateurs et chefs de poste ;

demande, soit d'office, lorsqu'ils remplissaient les conditions nécessaires.

Le droit à la pension proportionnelle était acquis par quinze années de service effectif, dont cinq années consécutives en dernier lieu en cas d'interruption de service.

Le droit à la pension à titre d'ancienneté de service était acquis par vingt années de service effectif.

Le droit à la pension de retraite pour blessures ou infirmités était acquis sans condition d'ancienneté de services, sous réserve que :

1° Les blessures ou infirmités aient été contractées dans le service ;

2° Elles aient été reconnues incurables ;

3° Elles aient atteint un degré déterminé.

La gratification de réforme était concédée aux gardes-cercles pour les blessures ou infirmités contractées au service qui, tout en ne remplissant pas les conditions pour ouvrir le droit à la pension de réforme, étaient cependant de nature à réduire d'une façon appréciable leurs facultés de travail. Elle était renouvelable ou permanente et le taux en était fixé selon la gravité ou l'infirmité.

3° Les escortes ;

4° La garde des convois ;

Le taux des pensions et le taux des gratifications de réforme étaient fixés de la façon suivante :

Grades	Pensions proportionnelles		Pensions de retraite pour ancienneté de service	Pensions de retraite pour cause de blessures ou infirmités							
						Blessures ou infirmités qui occasionnent la perte absolue d'un membre ou qui y sont reconnues équivalentes			Blessures ou infirmités moins graves		
	Minimum à 15 ans de service	Accroissement jusqu'à 25 ans de service pour chaque année de service accomplie après 15 ans de service	Maximum à 25 ans de service	Cécité ou amputation de 2 membres. Pension fixe quelle que soit la durée de services	Amputation d'un membre ou perte absolue de l'usage de deux membres. Pension fixe quelle que soit la durée des services	Minimum	Accroissement pour chaque année de service au-dessus de 15 ans	Maximum à 25 ans de service	Minimum jusqu'à 20 ans de service	Accroissement pour chaque année de service au delà de 20 ans	Maximum à 25 ans de service
Gardes.	100	7,50	175	200	175	150	2,50	150	175	5	175
Brigadiers.	150	7,50	225	250	225	200	2,50	200	225	5	225
Brigadiers chefs.	200	7,50	275	300	275	250	2,50	250	275	5	275

Ces droits ainsi fixés, je prescrivis de faire établir pour chaque garde, à la date du 1er janvier 1912, les services donnant droit à pension, accomplis dans les différentes colonies de l'Afrique occidentale française. Le tableau de ces services était inséré au *Journal officiel* de la Colonie à la date du 5 avril 1912.

Je prescrivais en même temps aux commandants de cercle de donner la plus grande publicité à cet acte, appelé à transformer la situation de nos gardes de cercle et à montrer aux populations indigènes la façon dont nous récompensions leurs services.

Ce droit à pension me permettait encore d'améliorer la valeur de la force de police en rajeunissant les cadres En effet, de vieux brigadiers, serviteurs dévoués et d'une loyauté parfaite mais trop âgés, étaient con-

5° La garde des prisonniers ;

6° La surveillance des travaux de route.

Leur instruction et leur discipline sont très satisfaisantes et lors de la mobilisation et depuis le début des hostilités, on a pu maintenir, grâce à notre force de police, une tranquillité absolue.

Pendant la pacification, de 1908 à 1915, la garde de police a pris part à des colonnes, accompli des tournées de police, effectué des escortes de convois et de courriers dans des conditions périlleuses et la simple énumération de ces opérations, en indiquant l'effectif et les pertes des gardes qui y ont participé, montre la valeur de leur action (1).

servés par pitié ; on ne pouvait décemment jeter après vingt-cinq années de service de pareils soldats sans assurer leur vieillesse, la création d'une retraite permettait de les renvoyer chez eux avec une situation raisonnable. Leur départ assurait de plus un avancement normal qui mettait un terme au découragement ressenti par les gardes jeunes, actifs et très méritants dont nous ne pouvions faire des gradés par suite de la présence des vieux brigadiers et brigadiers-chefs. Grâce à la retraite, le corps des gardes de cercle pouvait ainsi être débarrassé des non-valeurs ; des places de gradés devenaient disponibles, l'avancement s'améliorait pour tous les échelons de la hiérarchie et le recrutement devenait plus facile.

(1) I. — Opérations militaires auxquelles les gardes ont pris part en coopération avec les troupes régulières :

1908. Colonne des Wata (Capitaine Marx), 35 gardes, 3 blessés,
— Répression des Ayaous (Capitaine Foussat, lieutenant Bel), 44 gardes, 1 tué, 12 blessés.
— Tournée de police en pays Gouro (Commandant Betselère), Capitaine Schiffer), 50 gardes, 3 tués, 9 blessés.
Opérations dans le Sassandra, 16 gardes, 3 blessés.

1909. Tournée de police en pays Gouro (Commandant Betselère (39 gardes, 1 tué, 6 blessés.
— Tournée de police en pays Gouro (Commandant Betselère et Capitaine Schiffer), 27 gardes, 3 blessés.
— Colonne de répression de la tribu Akoué (Lieutenant Kaufman), 15 gardes, 2 blessés.
— Opérations contre Osrou, 40 gardes.

1910. Colonne des Abbeys, 80 gardes, 14 blessés.
Répression en pays Abbey, 90 gardes, 4 blessés.
— Colonne des N'Gbans, 30 gardes, 2 blessés.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire de leur valeur c'est que plus de six cents gardes ont reçu la médaille coloniale.

1901. Colonne en pays Saléfoué, 18 gardes, 5 blessés.
— Opérations en pays Akoué, Agba et Kodé, 29 gardes, 2 blessés.
— Opérations dans le Yobéri (pays Dida, Capitaine Lalubin), 15 gardes, 4 blessés.

Durant cette période, 448 gardes avaient pris part aux opérations militaires. Cet effectif comptait 5 tués et 54 blessés.

II. — Tournée de police et opérations militaires mais sans coopération avec les troupes régulières :

1908. Escorte de l'administrateur Simon (Commandant le cercle du Baoulé-Sud) bloquée par les Akoués, 18 gardes, 3 tués, 3 blessés,
— Tournée de police de l'administrateur Terrasson en pays dida, 15 gardes.
1909. Tournée de police en pays dida (l'Administrateur Terrasson), 25 gardes.
— Répression des Attiés (Lieutenant Boudet), 70 gardes, 11 blessés.
— Défense du poste de Bonzi bloqué par les Akoués, 25 gardes, 3 blessés.
— Tournée de police en pays Akoué (Lieutenant Bouët), 28 gardes, 2 blessés.
— Opération de répression en pays Abidji Abbey (Lieutenant Boudet), 22 gardes, 5 blessés.
— Opération de répression en pays Attié (Lieutenant Boudet), 32 gardes, 4 blessés.
— Tournée en pays Yobéri (Administrateur Lehaye et Adjoint des Affaires Indigènes de Villers), 27 gardes, 2 blessés.
— Défense du poste de Pagouéhi (Bas-Cavally), 10 gardes, 2 tués, 2 blessés.
— Tournée de police chez les Kroubés (Adjoint des Affaires Indigènes Sargenton), 20 gardes, 1 blessé.
— Tournée de police chez les Ayaous, 40 gardes, 5 blessés.
1910. Attaque du poste d'Adzopé, 25 gardes, 3 blessés.
— Défense du poste d'Agboville, 30 gardes, 2 blessés.
— Escorte du Gouverneur lors de l'attaque du train par les Abbeys, 20 gardes, 1 tué, 1 blessé.
— Prise de Daoukrou (administrateur Cornet), 35 gardes.
— Tournée en pays Nanafoué, 30 gardes.
— — dans la région d'Oumé, 25 gardes.
— — en pays Gouro et Bété, 60 gardes.
— — dans le Sassandra, 50 gardes, 1 blessé.
— — de police contre les Yabas :

*
* *

Au cours des diverses colonnes et actions de guerre qui ont amené la conquête et la pacification de la colonie, l'emploi des partisans et des volontaires fut tenté.

Très vite je dus interdire l'emploi des partisans qui, en raison des haines de races — si vivace en Côte d'Ivoire où, avant notre arrivée, les tribus, voire même les villages étaient en guerre perpétuelle — commettaient les pires abus : tuant pour piller, tuant par vengeance, emmenant des prisonniers pour en faire leurs captifs.

Les volontaires, composés d'ouvriers du chemin de fer, nous rendirent par contre des services en protégeant la voie ferrée, au moment des troubles de 1910, en prenant même part à des opérations. De même, en 1909, lors de la délivrance du poste de Bonzi bloqué par les Akoués, le détachement chargé de cette opération comprenait un groupe de dioulas volontaires qui firent le coup de feu vaillamment aux côtés de nos gardes.

*
* *

De tout ce qui précède j'ai le droit de conclure que la force de police locale de la Côte d'Ivoire possède aujourd'hui une réelle valeur militaire, qu'elle a prouvée en contribuant pour une large part à la pacification du pays. Sans son concours, celle-ci n'aurait pu s'accomplir aussi rapidement.

1910. Premier engagement de Sakré, 30 gardes, 9 blessés.
— Deuxième engagement de Sakré, 20 gardes, 1 tué, 3 blessés.
— Engagement contre les Kroubés, 10 gardes, 1 tué, 2 blessés.
— Tournées en pays Bété, 29 gardes, 2 blessés.
— Escorte d'un courrier entre Pagouéhi et Patokla, 5 gardes, 1 tué, 3 blessés.
— Attaque et défense d'un convoi entre Pagouéhi et Patokla, 28 gardes, 1 tué, 2 blessés
— Sur un effectif de 750 gardes employés à ces opérations, 7 ont été tués et 63 blessés.

CHAPITRE IV

L'action militaire.

§ 1. — *L'emploi de la force et ses modalités.*

L'action pratiquée de mai 1908 à septembre 1909 fut imposée par la situation trouvée à mon arrivée ; il fallait avancer sous peine de reculer. — Cette période ne fut pas perdue pour la pacification ; on put mesurer à fond le péril, parer au plus pressé, expérimenter les nouvelles méthodes. — L'action vive (septembre 1909 à avril 1911) : opérations militaires ; leur justification, leurs méthodes, leur efficacité. — L'action lente, progressive, dite de la tache d'huile ; ses modalités d'application : dans la Région militaire, dans le Dida. — Mesures d'exécution. — Rôle du Commandant Militaire. — Délégation de pouvoirs consentis au Commandant Militaire. — Unité de direction. — Modifications successives du plan primitif.

« Le meilleur moyen, pour arriver à la pacification, est d'employer l'action combinée de la politique et de la force.

L'action vive est l'exception : c'est l'action des colonnes militaires. Elle ne doit être mise en œuvre que contre des objectifs bien déterminés, où il y a à faire œuvre de force, la force étant la caractéristique des colonnes; leur durée, à moins de cas de force majeure, ne doit pas dépasser trois mois ; au delà les troupes s'épuisent, les effectifs fondent.

Les colonnes, je le répète, doivent être employées seulement contre des rassemblements nombreux et dangereux, fortifiés dans des repaires, *forêts*, cirques, d'où ils menacent la sécurité des régions environnantes, empêchent la

soumission et l'obéissance des populations hésitantes.

Mais la méthode la plus féconde, celle qui a déjà fait ses preuves au Soudan, au Tonkin, à Madagascar même, c'est la méthode progressive : c'est celle de la tache d'huile. On ne gagne du terrain en avant qu'après avoir complètement organisé celui qui est en arrière. Ce sont les indigènes insoumis de la veille qui nous aident, qui nous servent à gagner les insoumis du lendemain. On marche à coup sûr, et le dernier poste occupé devient, tout d'abord, l'observatoire d'où le Commandant de cercle, de secteur examine la situation, cherche à entrer en relation avec les éléments qu'il a devant lui en utilisant ceux qu'il vient de soumettre, détermine de nouveaux points à occuper, et prépare en un mot un nouveau progrès en avant. Cette méthode ne manque jamais. C'est elle qui ménage le plus le pays et les habitants et prépare le mieux la mise sous notre influence de ces nouveaux territoires.

Tout mouvement de troupes en avant doit avoir pour sanction l'occupation effective du terrain conquis. C'est un principe absolu.

Général Galliéni (*Instructions* du 22 mai 1898).

* * *

Ce qui importait, en effet, et c'était la raison même de la création du commandement du Sud, c'était d'empêcher la pénétration de se poursuivre sur tous les points à la fois, avec des moyens souvent insuffisants, au risque d'échecs qui nous auraient engagés malgré nous en obligeant à y remédier sur-le-champ, et de subordonner l'action de chaque cercle à un programme d'ensemble pour tout le Sud, programme qu'il fallait tout d'abord étudier et préparer sur place. Le plan d'action une fois adopté, le besogne s'engagerait sur un seul point à la fois, où il serait alors possible de porter tout l'effort, en prélevant, s'il était nécessaire, sur les effectifs de régions momentanément réservées, et en ouvrant successivement de nou-

veaux chapitres qu'après avoir complètement terminé les précédents.
(Général LYAUTEY, *Pacification du Sud de Madagascar*).

Des esprits chagrins — j'en ai rencontré quelquefois, surtout au cours de ces sept dernières années — s'étonneront peut-être qu'un « civil » ait l'audace d'étudier ici la guerre coloniale, dans les applications qu'elle reçut à la Côte d'Ivoire.

Mais, ainsi que l'écrivait très judicieusement, dans les articles de la *Revue bleue* déjà cités, un colonial éminent, écrivain courageux autant qu'homme d'action, « en raison de l'immense supériorité de nos connaissances, de nos armes et de notre discipline, de nos facultés administratives et financières, l'étude de la guerre coloniale est d'ordre autant politique que militaire. La stratégie, la tactique même n'y jouent que rarement le rôle le plus important. »

On voudra donc bien me pardonner d'avoir abordé ici, quoique « civil », un sujet que je n'ai point étudié seulement dans les livres, mais que les hasards de l'existence, l'impulsion que j'ai donnée à l'action militaire, les directives d'ensemble que j'ai dû tracer, l'appréciation qui m'incombait, de l'ordre, de l'urgence, des buts et des résultats des opérations, m'ont rendu familier et sur lequel, dans tous les cas, il m'a été donné de réfléchir sans cesse avant de prendre des décisions.

L'intérêt de cette étude n'est pas seulement rétrospectif. Certes, l'ère des conquêtes coloniales est close. Les frontières de nos possessions d'outre-mer sont tracées, arrêtées définitivement. Mais dans l'intérieur de ces frontières, est-ce que notre tâche de conquérants est achevée ? N'existe-t-il pas encore des colonies que nous ne possédons surtout qu'au regard des puissances étrangères et où les populations indigènes contestent notre autorité? où celle-ci est précaire, limitée dans ses exigences comme dans l'étendue territoriale ?

Enfin, même dans les colonies de domination les plus complètement pacifiées, en apparence, — partout où le désarmement, notamment, n'a pas été effectué — nous sommes actuellement, et nous resterons pendant longtemps encore, des

étrangers, des maîtres. « Notre ennemi, c'est notre maître, disait déjà le fabuliste ». Et si on ne nous le dit pas en bon français, on le pense et on le murmure dans presque tous les dialectes d'Afrique et même d'ailleurs.

Certes, nous avons apporté dans ces colonies le bien-être et le progrès matériel et moral ; et c'est parce que nous en avons conscience que nous pouvons et devons nous y maintenir ; mais la preuve de cette supériorité matérielle autant que morale, nous devons pouvoir l'administrer constamment. Or la force militaire est et restera, avec la justice de notre administration, le soutien le plus solide de notre domination. Le conquérant doit toujours se tenir prêt à reconquérir le pays qui tenterait de lui échapper, contre les perturbateurs de l'intérieur, aussi bien que contre l'envahisseur de l'extérieur.

Il n'est donc pas indifférent, on le voit, d'étudier quelles furent, à la Côte d'Ivoire, les modalités de l'emploi de la force et les systèmes d'action militaire.

*
* *

L'une des critiques dont on essaya d'accabler mon administration, lorsqu'en 1910, des événements graves — que j'avais prévus, ainsi qu'en fait foi ma lettre du 14 février 1909, citée au chapitre II du présent titre — semblèrent me donner tort, est celle qui me reproche d'être allé trop vite, d'avoir entamé la pénétration et la pacification partout à la fois.

Ceci revient à dire, en premier lieu, que je me serais aventuré dans des régions nouvelles au lieu de pacifier, tout d'abord, complètement, celles qui, depuis plus ou moins longtemps, se trouvaient placées sous notre influence, sinon sous notre autorité.

Or, je ne me suis point engagé dans une seule partie de la colonie où nous n'ayons, avant ma venue, soit fait une reconnaissance, soit créé des postes, soit procédé à une première organisation et, dans tous les cas, engagé d'une manière quelconque notre prestige, nos intérêts ou des existences.

Voyons plutôt les faits.

Le 24 avril 1908, la Côte d'Ivoire était divisée en quatorze cercles. Cette répartition administrative date de l'arrêté du Gouverneur Général du 31 décembre 1907, consécutif à des arrêtés antérieurs des 21 mars 1907, 5 octobre et 18 mars 1905, 12 juin 1903.

Ce même texte du 31 décembre 1907 fixait à 51 le nombre des postes administratifs.

Toute la Côte d'Ivoire était désormais partagée en circonscriptions, que viendront seulement modifier dans leur étendue des arrêtés subséquents.

Sans m'arrêter aux régions complètement pacifiées à mon arrivée, je constate que les parties de la colonie où des troubles avaient éclaté dès 1908 et 1910, où des interventions militaires s'étaient imposées, étaient, à peu de chose près, pourvues, par l'arrêté du 31 décembre 1907, de leurs postes actuels.

Ces régions étaient :

Le cercle du Haut-Cavally, avec postes à *Man*, Danané et *Pagouéhi*.

Le cercle du Haut-Sassandra et pays gouro avec postes à Daloa, Issia, Soubré, Bouaflé, Sinfra, *Oumé*, *Vavoua*, *Zuénoula*.

Le cercle du Baoulé-Nord, avec postes à Bouaké, M'Bahiakro, Béoumi, Sakasso, Tiébissou, Kouadiokofi.

Le cercle du Baoulé-Sud, avec postes à Toumodi, Bonzi, Ouossou, Tiassalé.

Le cercle de Lahou, avec postes à Grand-Lahou, Fresco, *Boudougou*.

Le cercle des Lagunes, avec postes à Bingerville, Abidjan, Alépé, Toupa, Dabou, *Agboville*, *Adzopé*.

Le cercle du N'Zi-Comoé, avec postes à *Bongouanou*, *Dimbokro*, Akakoumoékrou.

Les noms en italique représentent les postes que j'avais créés.

Mais l'on remarque la particularité suivante :

L'arrêté local, du 18 décembre 1908, consécutif à l'arrêté de réorganisation du Gouverneur Général, pris le 14 décembre 1908, pour diviser certains cercles trop vastes, tels le cercle du

Ouorodougou, qui forma les cercles de Mankono et de Touba ; le cercle du Baoulé, qui fut partagé en Baoulé-Nord et Baoulé-Sud ; le cercle du Sassandra et le cercle-annexe des gouros, qui devinrent le cercle du Haut-Sassandra et du pays gouro, cet arrêté du 18 décembre supprima un certain nombre de postes pour les remplacer par d'autres.

Ainsi, Ery-Makouguié fut transféré à Agboville, distant de 5 kilomètres, station importante du chemin de fer, au nœud de deux routes projetées vers Tiassalé à l'Ouest et Zaranou à l'Est.

Sahoua, pour des motifs sanitaires et politiques, fut transporté à une étape vers le Nord-Est et devint Bongouanou.

Le poste d'Aoussoukrou, détruit par la foudre et mal placé, fut ramené à Dimbokro, à une journée au Sud, de façon à être placé sur la voie ferrée et sur les routes de Toumodi et de Bondoukou.

La création de Man avait été, dès 1907, prévue au projet de budget de 1908 et le futur chef de ce poste désigné à l'avance par monprédécesseur.

Il restait, comme postes de fondation nouvelle : Oumé, Vavoua, Zuénoula, Boudougou et Adzopé, soit 5 postes sur 34 que comptaient les sept cercles ci-dessus.

Or, Oumé avait été créé pour jalonner la route de Tiassalé à Sinfra, à travers le bas pays gouro, dans une région nettement hostile que traverse la route de ravitaillement par laquelle, la plupart du temps, purent uniquement circuler les convois et détachements à destination du Haut-Sassandra.

Vavoua et Zuénoula, qui appartenaient aussi à cet immense territoire dont quelques faibles parties seulement étaient alors connues et dont la pénétration était à faire en entier, avaient été installés pour recevoir chacun une demi-compagnie et renforcer les effectifs alors dérisoires du cercle. Vavoua se trouve sur la route de Seguéla à Daloa, en plein pays los, c'est-à-dire dans une région dont la moindre effervescence, trop fréquente, privait ce dernier poste de toutes relations avec le nord, d'où pouvaient, en cas d'attaques semblables à celles de 1906 et 1907, lui venir les uniques secours possibles. De même Zuénoula

gardait les routes Mankono-Bouaflé et Bouaké-Daloa, sans cesse coupées et sur la première desquelles fut assassiné le capitaine Caveng.

Boudougou avait pour mission de marquer notre premier établissement dans le pays dida, qui, à part l'infime bande serrée entre la lagune et la mer, constituait la totalité, jusqu'alors inconnue, du cercle de Lahou.

Adzopé avait été créé pour nous asseoir dans le pays attié qui, à proximité du chef-lieu de la colonie, était, par sa situation politique, une menace ancienne et constante. Il surveillait aussi l'importante route commerciale Agboville-Zaranou.

Si, maintenant, on consulte l'histoire de la Côte d'Ivoire, on constate que nous étions dans le Baoulé depuis 1893, époque à laquelle le capitaine Marchand occupa si brillamment Tiassalé, Singrobo, Ouossou, Toumodi, Kouadiokofi. La même histoire accuse la pénétration du Haut-Sassandra en 1903, du Mango (cercle du N'Zi-Comoé actuel) en 1904, du pays agba en 1905, du Haut-Cavally en 1906, du pays gouro en 1907 ; elle fait connaître enfin que l'exploration du pays dida, faite par l'administrateur Terrasson de Fougères en 1908, avait été précédée, un an avant, d'une reconnaissance de l'administrateur Guignard.

Ainsi, il n'était pas une des régions de la forêt dans laquelle, préalablement au 25 avril 1908, nous ne nous soyons introduits, ainsi qu'en font foi, également, l'historique des faits et l'organisation administrative antérieure à la date ci-dessus. Partout nous possédions, dans ces régions, des postes, au nombre de 29, nombre que je portai à 34, en deux ans et demi, non pas pour marquer une marche en avant inexistante, mais pour garantir la durée des résultats acquis, garder des routes et éviter d'avoir à faire recommencer du tout au tout les efforts passés. J'avais donc, en 1908, comme premier et impérieux devoir, de ne pas perdre de terrain, de maintenir ce qui existait au moment où, après quinze années de luttes réelles bien que laissées dans l'ombre, notre faiblesse éclatait à la fois partout où nous nous étions engagés antérieurement.

Le récit des faits, donné dans le premier titre de cette étude,

est éloquent, en ce qui concerne l'état d'esprit des tribus de la forêt. J'y renvoie donc le lecteur pour lui permettre de se convaincre qu'en 1908, notre situation était précaire et marquait, partout, un stationnement significatif.

Mais, du moment que nous avions des postes dans des régions complètement hostiles ou douteuses, des incidents journaliers s'y produisaient inévitablement. Le seul fait que l'existence de ces postes entraînait des mouvements d'Européens et de troupes, des circulations de convois et de courriers, provoquait des difficultés. En veut-on quelques preuves ?

En juin 1908, une escorte de tirailleurs portant des plis de Daloa à Issia est attaquée en cours de route.

En juillet, l'administrateur Lamblin et le commis Gourgas, en tournée dans l'Attié, y reçoivent un accueil tel qu'il faut leurs qualités de calme et de pondération pour éviter des incidents fâcheux.

En août, l'administrateur Vallon est menacé de mort dans le N'Zi-Comoé, tandis qu'il visite des villages agnis ; il sort heureusement de ce mauvais pas à force d'habileté.

En septembre, dans le même cercle, l'administrateur Hostains doit user d'une patience à toute épreuve, d'une longanimité rare, pour ne pas répondre par la force aux actes d'hostilité et aux provocations qui le poursuivent jusqu'au chef-lieu de sa circonscription.

A la même époque, les Kodés du Baoulé Nord exigent, par leur insolence, menaçante pour le poste de Béoumi, une démonstration militaire.

En novembre, l'administrateur Simon en tournée dans le pays memlé, au sud de la région des Gouros, est assailli traitreusement en sortant d'un village ; son convoi, séparé de lui, est pillé, le garde de police qui le surveille tué.

Les Diolas attaquent et assiègent le poste de Man, que le capitaine Laurent sauve à force d'énergie.

J'en passe. Mais je pourrais fournir la liste édifiante des attentats, insultes, menaces, que nos représentants ont dû subir, avant l'époque où je me décide à une action vive, à la fin de 1908.

Jusque-là, sauf une tournée de police effectuée dans le N'Zi-Comoé pour éviter des événements malheureux, la douceur et la patience avaient été de rigueur. Sur tous les points les indigènes y avaient répondu par une recrudescence d'audace et d'hostilité.

Il n'y a donc même pas eu la possibilité de choisir un moment opportun pour agir dans telle ou telle région. La tension subie, fruit d'une longue inaction forcée, était telle que, sans une réaction prompte, nous courions à des incidents généralisés. Il fallait faire front, non pas sur quelques points, mais aujourd'hui dans un cercle, demain dans un autre, selon que les groupements se décidaient plus ou moins tard à prendre les armes. D'un bout à l'autre de la forêt, c'était un profond frémissement, symptôme de crises aiguës. Nous avions partout des postes ; partout, donc, la lutte se préparait, s'annonçait visiblement et je comptais mes faibles forces, les répartissais le mieux possible, me disposais à désorienter les adversaires en frappant, de ci de là, de rudes coups qui se répercutaient. Il allait falloir donner aux indigènes l'impression d'une force réelle et, dans ce but, déployer une activité qui tiendra parfois du prodige et qu'on peut seulement maintenir pendant des mois, sans arrêt, grâce à ces magnifiques troupes que constituent les tirailleurs et leurs cadres héroïques. Mais, il convenait de durer jusqu'au jour où la nécessité apparaîtrait, inéluctable, d'accroître les moyens militaires, où l'opinion préparée — ou surprise — admettrait que la Côte d'Ivoire n'était ni complètement pacifiée ni même entièrement connue, à moins toutefois que, par le fait d'une chance rare, inespérée, les incidents ne se succédassent à des intervalles suffisamment espacés pour que nous ne soyons pas débordés.

*
* *

Cette situation s'est prolongée pendant près de dix-huit mois, au prix d'une dépense de courage et d'ingéniosité dont nos officiers, comme les administrateurs et agents des Affaires indigènes, ont le droit de se glorifier.

Ce temps ne fut pas complètement perdu tant s'en faut : on

put mesurer à fond le péril, expérimenter les méthodes nouvelles et en corriger l'application, entreprendre, pour parer au plus pressé, un certain nombre d'opérations, etc.

L'opposition faite à notre pénétration dans le sud-est du N'Zi-Comoé, les provocations adressées à MM. Hostains et Vallon m'amenèrent, en octobre 1908, à envoyer une compagnie de tirailleurs qui obtint rapidement la soumission du Morénou.

Le guet-apens dans lequel avait failli succomber, en novembre 1908, l'Administrateur-adjoint Simon, chef de la circonscription de Tiassalé, m'obligea à faire exercer une répression sévère chez les Memlés et les Watos.

Il fallut aussi châtier les Kodés, voisins du poste de Béoumi, et en 1909 les Ayaous.

L'occupation du Haut-Sassandra avec les compagnies du Baoulé parut briser, pour quelques mois, l'hostilité chaque jour croissante des Gouanfras, Los, Douboubras etc.

On pratiqua dans le Baoulé, sous l'impulsion de l'Administrateur Simon et du Capitaine Foussat, une politique plus active et plus ferme.

L'assassinat du Commis Gourgas, par les tribus voisines d'Adzopé, m'obligea à faire exercer, par le Capitaine Cahen et le Lieutenant Boudet, une répression énergique dans l'Attié.

J'avais dû remettre à l'année suivante, faute de moyens d'action suffisants, le châtiment des N'Gbans qui, en juillet 1909, avaient tué férocement le sénégalais Ali Seck, après avoir promis de respecter, en attendant le jugement régulier, la vie de cet individu, coupable d'un meurtre odieux, et que pour éviter de plus grands malheurs (assassinat de nombreux colporteurs circulant sans défiance sur la route) on avait confié aux notables.

Un nouvel attentat, commis contre l'Administrateur adjoint Simon, dans la région de Bonzi, m'obligea à organiser, contre les Akoués, une forte colonne sous les ordres d'un officier remarquable, M. le Commandant Noguès.

Presque en même temps, je me décidais à agir contre l'agglomération d'Osrou qui, après avoir tué en 1898 le tiers de l'effectif envoyé contre elle, tenait en échec depuis dix ans l'Administration locale.

Il me fallut en outre tenter de châtier, dans le Dida, les agresseurs de MM. Lahaye et de Villers.

Je cherche en vain comment j'aurais pu, n'étant pas le maître des événements, entreprendre — en admettant qu'elle fût reconnue opportune — une pénétration progressive et limiter les opérations. Tout au plus m'était-il possible, parfois,



Fig. 6. — Période des à coups (mai 1908-septembre 1909).

de choisir mon heure pour porter des coups. Encore cette liberté était-elle plutôt la conséquence de l'absence d'entente entre les tribus, et de l'impossibilité dans lesquelles étaient celles-ci de s'unir, de généraliser le mouvement.

Grâce à leur division, à notre activité incessante, à une sorte de multiplication, d'ubiquité des troupes, au dévouement poussé jusqu'à l'abnégation de certains administrateurs, la situation ne resta pas trop désavantageuse.

Mais la partie n'en restait pas moins engagée partout ; ce qu'il fallait, c'était, pour la gagner, qu'une circonstance rendit indispensable l'augmentation des effectifs : la rébellion des Abbeys (janvier 1910) y pourvut.

*
* *

Si décousue qu'ait été, contre mon gré, par la force des événements, à cause aussi de la faiblesse de nos effectifs, notre action au cours de cette période (juin 1908 à fin 1909), je n'en avais pas moins essayé de la subordonner, autant qu'il était en mon pouvoir, aux principes posés par le Général Galliéni et rappelés en exergue au début de ce chapitre.

J'avais dû remettre à plus tard le châtiment des Ngbans d'Ouossou, et celui des Dans des environs de Man.

Je m'étais borné à exercer des répressions, sans occuper suffisamment de temps le terrain acquis, chez les Memlés, les Ayaous, les Kodés.

Je n'avais pu, faute de pouvoir y maintenir, à la suite de la révolte des Akoués et des événements qui suivirent, les effectifs initiaux, qu'amorcer, par des opérations isolées et d'effet momentané, l'occupation progressive du Haut-Sassandra.

Par contre, chez les Agnis du Morénou et les gens d'Osrou — lâches par nature — la leçon avait été suffisante.

Et enfin, on trouve pour la première fois, dans la préparation et l'exécution de la colonne des Akoués (septembre à janvier 1910), l'application des principes qui devaient dès lors dominer l'emploi de la force.

Avec la colonne des Akoués, organisée avec des effectifs suffisants, préparée minutieusement, et remarquablement dirigée par le Commandant Noguès, nous étions entrés dans la normale, je veux dire dans cet emploi de la force que constitue l'action vive, la seule qui, bien qu'exceptionnelle par sa nature, pût

convenir à l'état politique et économique de la partie de la Colonie où devait s'exercer, en premier lieu, l'action pacificatrice.

Je m'explique : si, comme je l'ai déjà dit au chapitre II du présent titre, la résolution virile de conquérir la Côte d'Ivoire avait été prise *ab ovo*, dès 1893, le chef militaire qui aurait entrepris cette conquête aurait pu partir du Soudan — base merveilleuse de ravitaillement, réservoir inépuisable de porteurs, de partisans, de soldats — et descendant peu à peu, avec des forces considérables, irrésistiblement, vers la mer, acculer à l'obéissance, successivement, les groupements rebelles.

Mais la fatalité, les circonstances et les hommes n'avaient pas permis que la France se résolût à l'effort, cependant limité, qui aurait avancé de plus de dix années la mise en valeur de sa riche colonie.

Des opérations, conduites sans méthode et sanctionnées d'une façon insuffisante, avaient néanmoins établi, dans le centre et dans l'est, des zones sinon tout à fait pacifiées tel qu'on le conçoit à l'heure actuelle, du moins dans l'ensemble pacifiées, et au milieu desquelles émergeaient, comme des îlots, des groupements nettement réfractaires à toute obéissance. De sorte que, si l'on en excepte les régions du nord — laborieuses et paisibles — et les régions de l'ouest ainsi que le pays Dida — insuffisamment connues, à peine entamées par la pénétration et à conquérir, où l'action lente et progressive de la tache d'huile était à préconiser, — on ne pouvait, dans l'est et le centre de la Colonie (cercles des Lagunes, du N'Zi-Comoé et du Baoulé) qu'employer « l'action vive », c'est-à-dire l'action des colonnes militaires.

« Elle ne doit être mise en œuvre, a écrit le Général Galliéni, que contre des objectifs bien déterminés, où il y a à faire œuvre de force, la force étant la caractéristique des colonnes ; leur durée, à moins de force majeure, ne doit pas dépasser trois mois ; au delà les troupes s'épuisent, les effectifs fondent ».

« Les colonnes, je le répète, ne doivent être employées que contre des rassemblements nombreux et dangereux, fortifiés dans des repaires, *forêts* et cirques, d'où ils menacent la sécu-

rité des régions environnantes, empêchant la soumission et l'obéissance des populations hésitantes ».

L'emploi des colonnes était parfaitement justifié :



Fig. 7. — Période de l'action vive : Les colonnes.

Contre les Akoués (octobre à décembre 1910), groupement de 450 campements permanents, comptant 1.200 fusils, foyer de rébellion aux confins du Baoulé-Sud, élément dissolvant pour les indigènes de la région de Kokumbo.

Contre les Abbeys (janvier à avril 1910), groupement possédant 2.000 fusils, dernier élément réfractaire alors du cercle des Lagunes, perpétuelle menace pour le chemin de fer qu'ils

avaient essayé de détruire, après avoir massacré férocement 500 indigènes étrangers au pays et un européen.

Contre les N'Gbans (avril à septembre 1910), tribu de 60 villages, possédant 2.100 fusils, élément guerrier du Baoulé-Sud que leur exemple risquait de contaminer et qui, de tous temps, nous avaient résisté, nécessitant de 1893 à 1906, à plusieurs reprises, des opérations militaires ; bandits de grands chemins, détrousseurs de colporteurs, haïs dans tout le Baoulé (1).

Contre les Agbas-Ouellés (juillet à novembre), groupement possédant 6.000 fusils, déjà châtié en 1905, et qui se rébellait à nouveau, menaçant la voie ferrée.

Contre les peuplades des rives du Bandama (Nanafoués, Yaourés, Ayaous, Kodés) (décembre 1910 à mars 1911), au total 290 villages et 5.100 fusils, bien des fois châtiés, sans résultats appréciables et dont certains, comme les Ayaous, défendaient leurs privilèges économiques de transitaires obligatoires sur les rives du Bandama.

On trouvera le compte rendu de ces opérations au titre III. Mais ce que je vais dégager ici, c'est, avec leurs caractéristiques, les principes auxquels elles ont dû leurs succès (2).

I. Préparation minutieuse : Le chef de colonne prit tout son temps et recueillit tous les documents (politiques, ethnographiques, économiques), compléta par renseignements les cartes en sa possession, se procura des guides, des interprètes et des agents politiques.

II. L'alimentation des hommes et porteurs fut l'objet de sérieuses préoccupations ; on créa un centre d'approvisionne-

(1) D'après un proverbe indigène « On ne mangeait le sel que si les N'Gbans le voulaient bien, » car, en coupant la route des caravanes, ils pouvaient empêcher les caravanes de descendre sur Tiassalé, centre commercial, alors important.

(2) Les indigènes se rendirent parfaitement compte des différences de méthode, « autrefois disaient-ils, les blancs faisaient la guerre sur les chemins, maintenant ils ne suivent plus les chemins, ils circulent dans la forêt, avec des coupes-coupes ; ils marchent quand il pleut, tendent des embuscades. Ils font la guerre comme des noirs » ; ils auraient volontiers ajouté : ce n'est plus de jeu.

ments, alimenté par le Service Local et dirigé par un officier hors cadres (l'Intendance ayant refusé de s'en occuper parce qu'il s'agissait, paraît-il, d'opérations de police) ; troupes et porteurs ne manquèrent de rien. Les porteurs recevaient la substantielle ration des tirailleurs et à leur arrivée, un coupe-coupe pour la construction d'abris et une couverture pour la nuit.

III. Les effectifs employés furent plus importants que ne l'aurait exigé une simple répression. Chaque colonne compta au moins un bataillon. On put ainsi encercler complètement la région à soumettre, et ne laisser aucune partie du terrain inexplorée et insoumise.

IV. On avança lentement, par bonds de un kilomètre par jour au maximum, nettoyant minutieusement le terrain gagné, fouillant tous les fourrés. Aussi, pas une seule fois le Commandant Noguès ne fut attaqué sur ses derrières.

V. L'action militaire fut très durement menée, la sévérité du châtiment devant hâter la soumission. La saison des pluies n'empêcha ni n'interrompit les opérations, contrairement à ce qui se passait autrefois.

VI. Pour obtenir l'unité d'action, le territoire et les fonctionnaires civils qui l'administraient furent, pendant toute la durée de l'opération, placés sous l'autorité du Commandant de la colonne.

VII. Aucune suite ne fut donnée aux *premières* offres de soumission ; elles sont rarement sincères ; elles n'ont pour but que de gagner du temps et de permettre aux indigènes de reprendre du souffle et de reconstituer leurs approvisionnements de poudre.

VIII. Les conditions de soumission furent sérieuses et leur accomplissement fut tenacement poursuivi : livraison intégrale des fusils, arrestation et déportation des chefs rebelles et féticheurs ; acceptation des charges normales de notre occupation (impôt, prestations, portage, etc.) ; paiement d'une amende de guerre ; suppression des multiples campements et groupement en villages, ouverture de routes et de pistes...

IX. Enfin, les opérations closes, et la colonne disloquée, on laissa dans le pays, pendant plusieurs mois, une force armée (compagnie ou brigade indigène).

*
* *

L'achèvement des opérations contre les N'gbans avait rendu disponibles, dès la fin de septembre 1910, quatre compagnies qui allèrent occuper, dès la fin de l'année, sous le commandement d'un officier très distingué, le chef de bataillon Bordeaux, un des deux cercles — le Haut-Cavally — qui constituaient la Région militaire de l'ouest. Et après l'achèvement, en avril 1911, des opérations qui se poursuivirent sur les rives du Bandama, contre les Nanafoués, Yaourés, Ayaous et Kodés, sous la haute direction du Commandant Militaire lui-même, le Colonel Levasseur, dont la mort, survenue en 1912, a été une vraie perte pour l'Armée coloniale, les quatre unités du 3e sénégalais occupèrent, à leur tour, le 2e cercle de la Région militaire, celui du Haut-Sassandra et pays Gouro.

J'ajoute, qu'en même temps, une brigade indigène occupait et pacifiait le pays Dida, qu'avait exploré, pénétré et recensé en 1908 et 1909, avec une grande endurance, un rare courage et une extrême habileté, M. l'Administrateur Terrasson de Fougères.

Avec l'occupation de ces régions de l'ouest a commencé réellement l'emploi de la méthode « d'action lente », dite de la « tache d'huile », la seule possible dans ces pays étant donné leur degré de pénétration. Et cette méthode, on le verra, va recevoir des modalités d'application différentes suivant qu'il s'agit des cercles militaires ou du pays Dida, parce que l'état politique et social y est différent.

Voici dans quels termes je l'exposais en septembre 1910 dans une lettre (930 B. M. du 2 septembre 1909) adressée au Gouverneur Général et que, en raison de son importance, je reproduis presque intégralement :

« Il faut profiter des résultats acquis et de la présence dans la Colonie d'effectifs militaires importants pour parachever aussi rapidement que possible la conquête et, suivant les principes posés par le Général Gallieni, empêcher, dans les zones encore inoccupées, la formation « d'œufs d'éléments hostiles, de noyaux autour desquels se groupent tous les réfractaires et qui finissent, un jour, par nécessiter une nouvelle conquête ».

Mais je voudrais insister particulièrement sur cette idée que, après l'achèvement de la colonne du Bandama, les *opérations à gros effectifs doivent prendre fin*. Il me paraîtrait en effet inadmissible qu'on put exciper des difficultés certaines qu'on rencontrera dans la pénétration du Haut-Cavally et du Haut-Sassandra pour trouver motif à de nouvelles et importantes colonnes comme celle qui, depuis mars, pacifie l'Est ; elles seraient certainement néfastes à la Colonie qui m'a été confiée.

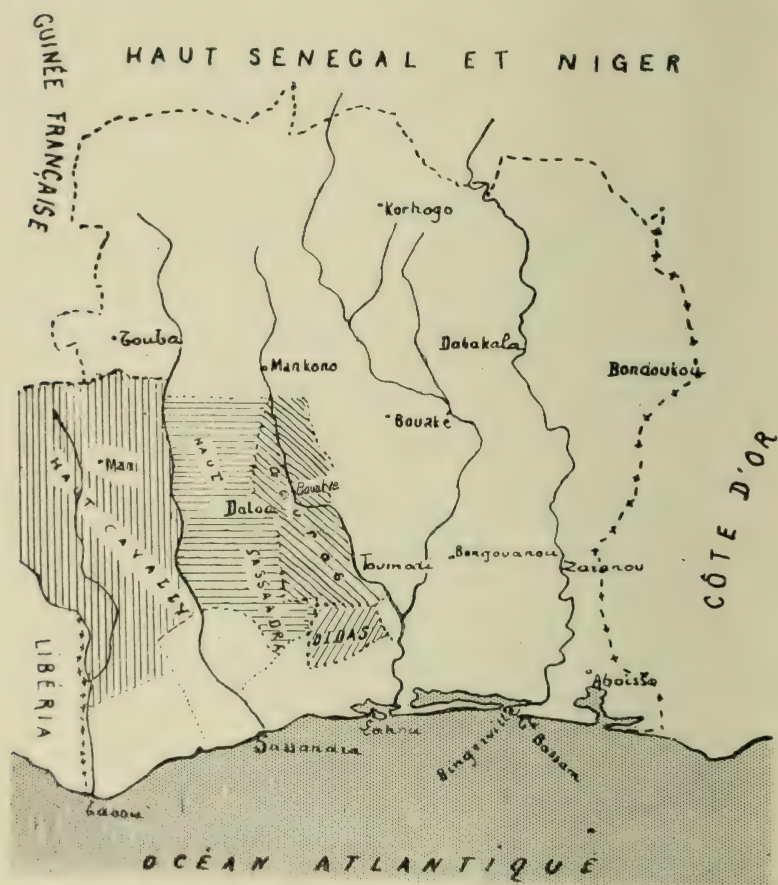


Fig. 8. — Période de l'action lente : Les taches d'huile.

Des résistances sont forcément à prévoir de la part de populations, les unes, totalement sauvages comme les Guérés et les Ouobés du Haut-Cavally dont certains individus n'ont sûrement aucune notion de ce qu'est « un Blanc », les autres insoumises ou même franchement hostiles comme

les Gouros et les Bétés du Sassandra. Faudra-t-il pour cela frapper ces populations à coups de colonnes militaires? Citons encore ici le Général Gallieni dont l'autorité sur ces matières est indiscutable et d'ailleurs indiscutée. « Dans l'action par la force le système de l'occupation pro-
« gressive est dans la plupart des cas le plus efficace, le système des
« colonnes est l'exception et n'est employé que contre des objectifs bien
« déterminés.... et dans des cas exceptionnels tels que rassemblements
« nombreux et dangereux fortifiés dans des repaires, forêts, cirques, d'où
« ils menacent la sécurité des régions avoisinantes et empêchent la sou-
« mission et l'obéissance des populations hésitantes ».

Or, quels rassemblements nombreux et dangereux pouvons-nous avoir à réduire, alors que nous n'aurons devant nous que des populations anarchiques, sans cohésion ni organisation, insoumises certes, mais surtout par peur d'entrer en contact, ou encore par ignorance complète de ce que nous sommes bien plutôt que par refus systématique et raisonné d'obéir. Elles sont d'une sauvagerie complète, en guerre les unes avec les autres, massacrant les dioulas assez aventureux pour y chercher des bénéfices au péril de leur vie, terrorisées par leurs féticheurs ; l'humanité et la civilisation nous commandent d'arracher ces peuplades à leur barbarie. Mais faudra t-il les abrutir de misère, puisque bien entendu leurs biens seuls sont saisissables, les personnes devant au premier mouvement de troupes fuir dans la forêt : faudra t-il en un mot les « tuer pour leur apprendre à vivre » ? Je ne le pense pas et je suis convaincu d'avance que, comme moi, vous estimerez qu'il faut recourir à d'autres procédés, à cette pénétration progressive par bonds successifs, à cette méthode de la tache d'huile si bien exposée par le Général Gallieni que je vais encore citer. »

« La première, la plus préconisée et certainement la plus efficace con-
« siste dans l'occupation dès le début, par des postes permanents, des
« centres politiques, des points d'où nos adversaires tirent leurs approvi-
« sionnements et des voies de communication. Le reste du pays est
« nettoyé progressivement soit par de petites opérations militaires, soit
« même par la population ralliée.... Elle a pour points d'appui des postes
« provisoires qui sont successivement reportés en avant à mesure que
« l'épuration progresse....

« ... La méthode la plus féconde c'est celle de l'action progressive,
« celle de la « tache d'huile ». On ne gagne du terrain en avant qu'après
« avoir complètement organisé celui qui est en arrière.

« ... On marche à coup sûr et le dernier poste occupé devient tout
« d'abord l'observatoire d'où le Commandant de cercle, de secteur
« examine la situation, cherche à entrer en relations avec les éléments
« inconnus qu'il a devant lui, détermine les nouveaux points à occuper et
« à préparer, en un mot, un nouveau pas en avant. Cette méthode ne man-
« que jamais. C'est celle qui ménage le mieux le pays et ses habitants et

« prépare le mieux la mise sous notre influence de ces nouveaux terri-« toires. Elle ne supprime pas absolument les incidents de guerre mais « elle en réduit de beaucoup les conséquences désastreuses : chaque fois « que l'un de nos officiers coloniaux est appelé à agir contre un village « ou un centre habité, il ne doit pas perdre de vue que son premier soin, « la soumission des habitants obtenue, sera de reconstruire le village, d'y « créer immédiatement un marché et d'y établir une école ».

On me pardonnera la longueur de cette citation si l'on songe combien chacune de ses propositions s'adapte parfaitement aux circonstances où nous nous trouvons. Il ne me paraît pas possible, étant donné l'état du pays, de montrer en moins de mots ce qu'il y faut faire, occupation progressive et patiente, et ce qu'il n'y faut pas faire, grosses colonnes militaires bonnes à briser de fortes résistances qu'on ne rencontrera pas et à ruiner pour longtemps le pays qu'on veut organiser. Il me semble en conséquence inutile d'y rien ajouter.

Mesures d'exécution.

Nous avons vu plus haut : 1° que les compagnies du 1er Sénégalais seraient disponibles à l'achèvement de la colonne des Agbas-Ouellés en fin octobre ; 2° que les compagnies du 4e sénégalais pourront également, à la dislocation de la colonne du Bandama, en fin décembre, concourir à l'occupation militaire projetée. La question du pays Dida mise à part et devant être examinée ultérieurement, j'estime que l'ordre d'urgence à adopter, consiste à pénétrer en première ligne le Haut-Cavally, et ensuite le Haut-Sassandra. Ma manière de voir se justifie par les considérations suivantes :

Tout d'abord, la facilité plus grande de la pénétration dans le Cavally, qui permettra d'arriver plus rapidement à une réduction enviable des effectifs d'occupation de la Colonie ou, en cas de besoin, d'avoir plus tôt dans la main des effectifs disponibles pour les envoyer sur les points troublés. On peut encore mettre en ligne les relations plus immédiates du Haut-Cavally avec les régions pacifiées de l'ancien Soudan, la richesse certaine des régions à organiser, la situation fausse du Commandant de Cercle obligé de rester impassible depuis plus de deux ans devant les provocations continuelles des cantons du Sud de Man, particulièrement du canton de Iaro, situation qui ne saurait se prolonger sans risquer d'amener des conséquences désastreuses pour notre prestige et notre action politique ultérieure et enfin, raison d'ordre purement militaire, la vulnérabilité plus grande des indigènes de la région au commencement de la saison sèche où ils viennent de rentrer d'énormes approvisionnements de riz.

J'estime dans ces conditions que les mesures suivantes doivent être prises :

1° Décider que le cercle du Haut-Cavally sera occupé par trois compa-

gnies, cinq compagnies devant occuper le Haut-Sassandra plus étendu et où on doit prévoir des difficultés plus grandes et une défense plus opiniâtre.

. . . .

Il paraît prématuré de fixer dès maintenant l'état nominatif du personnel à employer dans les deux cercles militaires du Haut-Cavally et du Haut-Sassandra. Toutefois, je vous demande instamment de poser dès aujourd'hui les deux principes suivants :

1° Les Commandants de deux cercles seront en même temps les chefs des deux bataillons de troupes régulières. Il est indispensable qu'il y ait unité de commandement à tous les points de vue militaire, politique et administratif.

Néanmoins pour compléter le personnel officier, je suis disposé à entretenir, en outre, quelques officiers H. C., par exemple les capitaines adjoints aux deux commandants des deux cercles.

2° Conformément à la règle posée par l'alinéa 10 de l'article 1 du décret du 30 décembre 1903, les officiers des deux bataillons devant occuper des situations politiques et administratives seront désignés après entente entre les deux Départements des Colonies et de la Guerre, c'est-à-dire, avec votre agrément. Le succès de l'œuvre entreprise dépendra surtout du choix des deux chefs de bataillon commandants de cercles.

A ce sujet je vous serais reconnaissant de me permettre toujours de donner un avis sur le choix des deux officiers supérieurs dont il s'agit.

. . . .

Instructions politiques.

Il me paraît maintenant nécessaire d'esquisser, au moins dans ses grandes lignes, le programme d'action que je compte fixer aux commandants des deux cercles militairement réorganisés sur les bases qui précèdent.

a) *Cercle du Haut-Cavally.* — Les premiers efforts tentés dans cette partie de notre empire africain datent de la prise de Samory en 1898. Les missions Hostains-d'Olonne et Wœlfel-Mangin reconnaissent sommairement le pays mais sans y installer aucun poste. Le Lieutenant Mangin avait cependant créé le poste de Mantogloin qui, trop excentrique, dut bientôt être évacué. D'autres reconnaissances suivirent, dirigées notamment par le Lieutenant Thévenin et le Lieutenant Laurent, mais, comme les précédentes missions, elles ne firent que passer.

En 1908 enfin, en raison de l'intérêt immédiat de prendre pied en face du Libéria. le Lieutenant Laurent reçoit l'ordre de créer le poste de Danané, au milieu de populations sauvages mais qui s'étaient jusqu'alors montrées plutôt bienveillantes et qui, dans leur ensemble, le sont d'ailleurs restées. Puis comme une agitation permanente se faisait sentir, qui pre-

nait sa source dans le pays de Man, la création d'un poste est décidée. Fondé en 1908, il est attaqué dès le mois de novembre de la même année par les indigènes des cantons sud. Une répression rondement menée suit cette attaque, mais malgré des succès partiels, elle échoue devant la résistance désespérée du canton de Iaro. Depuis, la mission libérienne d'abord, les événements du Baoulé et de l'Abbey ensuite, ne nous ont pas permis de rétablir notre prestige. L'agitation fomentée dans le Iaro continue de plus belle : grisés par ce qu'ils considèrent comme une grande victoire, les indigènes de ce canton nous narguent ouvertement, entraînant à leur suite les indécis, molestant les rares cantons qui persistent à rester fidèles ; cette situation ne saurait se prolonger.

Actuellement, les populations du cercle du Haut-Cavally peuvent se diviser en quatre groupes : les rebelles irréductibles, les insoumis et hésitants, les fidèles, et les inconnus.

Les rebelles comprennent en première ligne le canton de Iaro et les cantons de Blouro et Ghémanlé qui marchent dans son sillage.

Les insoumis comprennent les cantons qui étaient venus à nous ou qui y seraient venus, mais qui ont été détournés de la bonne voie par la crainte de leurs turbulentes voisines. Le canton de Hyé et quelques cantons dépendant de Danané se rangent dans cette catégorie.

Au nombre des fidèles peuvent se compter les autres cantons de Danané et les indigènes des régions au nord de Man.

Les inconnus comprennent le reste, c'est-à-dire la plus grande partie du cercle, et notamment les grosses tribus Ouobés de l'est et Guérés du sud et du sud-est.

Du résumé historique et de la classification qui précèdent peuvent se déduire logiquement les règles à suivre pour la pacification du pays.

Première phase. — En premier lieu briser à l'aide de toutes les forces disponibles la résistance du Iaro et accessoirement du Blouno et du Ghémenlé.

Deuxième phase. — Ceci fait, répartir le cercle en trois secteurs ou circonscriptions provisoires destinés en principe aux trois compagnies :

Une compagnie avec centre à Man ayant sous son autorité le Touradougou, le Iaro et les Ouobés.

La deuxième compagnie à Danané et tenant la frontière libérienne jusqu'à Pagouéhi.

Enfin la troisième compagnie créant un poste, vers Ziapahon à une cinquantaine de kilomètres au Sud de Man et explorant la région totalement inconnue.

Chaque compagnie fait rentrer dans l'ordre, par l'action à la fois politique et militaire, les dissidents que n'aurait pas assagis la destruction de Iaro.

Troisième phase. — Suivant la méthode du Général Gallieni, création de postes secondaires d'abord, le blockhaus ensuite pour la pénétration et

l'occupation méthodique par chaque compagnie de la région sur laquelle des reconnaissances sommaires nous auront fourni les renseignements indispensables qui nous manquent encore actuellement.

Comme on l'a vu plus haut, cette méthode, qui ménage l'indigène, présente de plus cet avantage qu'on n'avance qu'à coup sûr.

Elle peut parfois être un peu lente, mais plus humaine, plus civilisatrice, donnant de plus des résultats durables et certains, elle doit être préférée à la méthode des colonnes ou même des reconnaissances volantes qui sèment les ruines, aigrissent l'indigène et nous font haïr de ceux justement dont nous avons intérêt à nous faire aimer.

A cette troisième phase correspondent la jonction avec le cercle voisin du Haut-Sassandra, l'ouverture des routes, la création des marchés, la libération des captifs, le désarmement, le recensement, un impôt d'abord léger payable même dans les débuts en prestations. On peut espérer, en agissant ainsi, voir venir à nous, en deux ou trois ans au maximum, les populations barbares dont beaucoup même sont, à l'heure actuelle, encore anthropophages.

b) *Cercle du Haut-Sassandra.* — Des instructions sensiblement analogues seront données au Commandant du Cercle du Haut-Sassandra, cercle qui diffère cependant un peu du Haut-Cavally parce qu'il est, d'une part, plus occupé et plus connu et, d'une autre part, plus généralement hostile. Bien que notre intervention efficace ne doive pas s'y produire avant le mois de janvier 1911, on peut donc dès maintenant discerner d'une manière assez précise les objectifs à atteindre.

Au lieu d'un seul canton à réduire par la force, il faut s'attendre d'abord à une série d'efforts pour dégager nos voies de communication presque partout coupées ou menacées : il sera, avant toute chose, indispensable de mettre à la raison les Bonfras (route de Daloa à Bouaflé), les Gounanfras (route de Daloa à Sinfra), les Douboubras (route d'Issia à Sinfra) et les Natis (route de Vavoua à Seguéla) qui sont en état de rébellion ouverte. Libres de toute préoccupation de ce côté, il sera sans doute encore nécessaire de concourir à l'emploi de la force notamment contre les Kuans, les Louonous et les Niébélons au Nord et au Nord-Est de Daloa et peut-être même contre certains autres groupements qui resteraient mal disposés.

Mais, ceci fait, il faudra en revenir à la pénétration par postes successifs semi-permanents ou même provisoires qui, poussés en avant de postes centraux permanents convenablement choisis, nous permettront d'élargir peu à peu notre zone d'influence et le rayon de notre action administrative.

Le cercle, devant être tenu par cinq compagnies, sera réparti en cinq secteurs, chaque capitaine commandant de secteur ayant sa résidence et la portion centrale de la compagnie dans le poste central qui occupe le chef-lieu de la circonscription.

Les chefs-lieux de secteurs centres de Compagnie sont énumérés ci-après :

1° Daloa, Résidence du Commandant de Cercle ;
2° Vavoua (un poste secondaire à Zuénoula) ;
3° Sinfra (un poste secondaire à Bouaflé) ;
4° Issia ;
5° Oumé, avec poste secondaire chez les N'Das entre Soubré et Oumé.

Il n'a été fait mention que des postes secondaires déjà existants. Mais de nombreux autres postes secondaires seront à créer, parce que l'état anarchique du pays, en demandant qu'on nous voie installés partout à la fois, n'exige pas que nous y soyons toujours en forces très considérables, aucun groupement, aucune entente, aucune rebellion concentrée des indigènes de tribus voisines ne pouvant être à redouter. Nulle autre part d'ailleurs ne doit se vérifier mieux cet adage que le « système des grands « postes ne permet pas d'obtenir de résultats pratiques au point de vue de « la pacification » (Rapport Gallieni page 22).

La tâche du Commandant du Cercle sera délicate et complexe : comme je l'ai dit dans mes instructions antérieures du 18 décembre 1909, il devra à la fois réprimer, pacifier, pénétrer, explorer, rendre sympathique notre domination en faisant craindre notre mécontentement, en un mot associer l'œuvre de paix à l'action politique, ouvrir le pays à la vie administrative et économique. Ce programme, interrompu par les événements qui ont troublé récemment la Côte d'Ivoire, est à reprendre sans y rien modifier.

Comme pour le Haut-Cavally, il comprend le désarmement progressif des populations, l'ouverture de routes, la libération des esclaves, l'adoucissement des mœurs guerrières et même anthropophages, le paiement d'un impôt d'abord léger puis égal à celui que payent les autres cercles de la Colonie, la sécurité garantie aux commerçants et, en un mot, tout ce qui a trait à l'accession des indigènes à la civilisation.

La division du cercle en cinq secteurs, occupés chacun par une compagnie, doit simplifier et faciliter le labeur du Commandant de Cercle : il aura en chaque Commandant de secteur un collaborateur immédiat, responsable envers lui de la tranquillité et de la sécurité de son secteur, comme il est lui-même responsable de son cercle envers le Chef de la Colonie. Les officiers de peloton comme chefs de postes secondaires, les sous-officiers Européens eux-mêmes comme chefs de postes annexes doivent être employés dans la plus large mesure possible à l'œuvre de pénétration : il y a là des bonnes volontés et des énergies précieuses, des serviteurs dont il faut savoir mettre à profit les inépuisables qualités de dévouement, d'intelligence et d'ingéniosité.

Les limites de chaque secteur doivent, bien entendu, être arrêtées en tenant compte des divisions ethniques ou administratives indigènes qui devront être particulièrement étudiées : savoir se servir judicieusement

des affinités et des haines de races est un appoint sérieux pour l'œuvre de colonisation.

Ce système de l'utilisation bien comprise des divisions indigènes, joint à celui de la concentration dans une même main des pouvoirs civils et militaires et à celui de la responsabilité individuelle s'étendant à tous les degrés de la hiérarchie, a toujours donné les meilleurs résultats : bien que le Haut-Sassandra soit une contrée particulièrement difficile, il n'est pas téméraire d'en escompter de semblables si, dans l'application de ces instructions, on fait usage de fermeté sans dureté, de patience, de continuité dans les vues, si l'on sait, en un mot, y montrer « une main de fer dans un gant de velours ».

Instructions militaires.

C'est en s'inspirant rigoureusement des principes posés dans les nouveaux règlements militaires concernant l'emploi des cadres qu'ont été élaborées les instructions qui précèdent, où il est fait l'appel le plus étendu « à l'initiative des chefs en sous-ordre et au goût des responsabilités qui en est la condition première » (Règlement du 25 mai 1910 sur le service intérieur des corps de troupe).

Ce serait outrepasser mes attributions que d'entrer dans les prescriptions d'ordre militaire qui seront nécessaires pour réaliser l'œuvre projetée, prescriptions pour lesquelles l'autorité militaire doit rester compétente.

Il devra donc être fait appel à ce sujet au concours de l'autorité militaire supérieure.

Organisation économique. — Œuvres sociales.

Ce n'est pas pour la seule vanité de dire que le pays est entièrement pacifié que je vous ai proposé, et que vous avez fait accepter au Conseil du Gouvernement, l'occupation du Haut-Cavally et du Haut-Sassandra. Tous ceux qui ont parcouru ces régions, nos administrateurs et nos officiers, les hommes de science même comme M. Chevalier, se sont trouvés d'accord pour affirmer qu'elles étaient extrêmement productives de caoutchouc, de bois riches et d'ivoire. Des surprises nous sont vraisemblablement réservées pour le jour où tout aura été soigneusement exploré et inventorié.

Dans tout ce qui précède on a subordonné, comme l'entendent les intérêts bien compris de la Colonie, l'action militaire à l'action politique et administrative. Mais cette action politique elle-même doit à son tour être déterminée en tenant compte, pour la plus grande part, et des avantages que peuvent en attendre nos colons et nos commerçants et des intérêts économiques en jeu.

. . . .

Achèvement de la pacification du cercle de Lahou
(Arrière pays dit pays Dida)

Situation du pays. Ses caractéristiques. — En même temps que se poursuivra la pénétration dans les cercles militaires devra être achevée la pacification du cercle de Lahou, où l'arrière pays dit « pays Dida » ne montre pas encore toute la docilité désirable.

Mais la question à résoudre ici diffère, par bien des points essentiels, de celle posée dans les cercles militaires. Tout d'abord le pays Dida a été déjà, pour la plus grande partie, parcouru par nos administrateurs qui en ont même fait le recensement. Les populations qui l'habitent sont surtout arriérées et craintives : elles manquent évidemment de bonne volonté mais, à de très rares exceptions près, ne se sont jamais mises en état de rébellion ouverte. Un seul incident d'une certaine gravité peut-être relevé contre elles : l'agression dont l'Adjoint de Villers fut victime à Gbagarédou (Yobéri) où il fut légèrement blessé. Sans doute elles ont conservé des fusils, mais elles en ont rendu une partie : sans doute encore elles ne payent pas intégralement leur impôt mais elles sont tellement entretenues dans cette idée que les Blancs vont partir prochainement, et dans l'espoir d'être ainsi bientôt libérées de toute obligation, qu'on peut voir dans leurs procédés à notre égard plus d'ignorance et d'apathie que d'hostilité réelle. Il est à remarquer, à ce sujet, que la seule nouvelle des succès remportés sur les N'Gbans par nos troupes a changé d'une manière très sensible l'attitude des tribus du secteur de Boudougou.

La plus grosse partie du cercle de Lahou est d'ailleurs entièrement soumise à nos lois : si on le divise en quatre secteurs, dont un pour le pays Dida on y voit que les secteurs de Lahou et de Fresco, et une grande partie de celui de Boudougou, ont accepté sans réserve notre domination. La situation est donc infiniment meilleure ici que dans les deux cercles militaires. Seul le pays Dida est encore en dissidence et une action y est nécessaire pour le plier à la règle commune. Mais, de tout ce qui précède, il résulte évidemment que cette action, par sa nature même, doit différer profondément de celle entreprise dans les cercles militaires, autant que diffèrent entre elles les conditions générales des pays à réduire.

Il est à remarquer de plus qu'une tentative a déjà été faite pour soumettre le pays à l'aide d'une colonne militaire en janvier dernier. Ecourtée, il est vrai, en raison du soulèvement qui s'est produit à ce moment sur d'autres points de la Colonie, elle n'a pas donné de résultats bien appréciables.

C'est un nouvel argument pour nous amener à une autre méthode, qui doit être à la fois plus souple et plus efficace tout en ménageant mieux nos sujets.

Méthode à suivre. — Ce sera encore ici celle de la pénétration progressive mais adaptée aux circonstances particulières où elle devra être appli-

quée. Au lieu de troupes régulières, il suffira d'y consacrer une brigade indigène soutenue par quelques gardes de police.

Ceci posé, pour maintenir intacts les principes essentiels de la concentration des pouvoirs et de la responsabilité que j'ai déjà énoncés, je vous proposerai tout d'abord de former, avec le pays Dida, un secteur du cercle de Lahou ; ce secteur serait placé sous les ordres du capitaine Commandant la brigade qui y réunirait en ses mains les pouvoirs civils et militaires et qui relèverait de mon autorité par l'intermédiaire du Commandant du Cercle (1).

En résumé, je n'entends nullement faire du pays Dida un troisième petit cercle militaire. En y plaçant une brigade indigène, j'entends lui conserver son caractère de région civile et le laisser rattaché au cercle de Lahou : mais il me paraît indispensable que le capitaine Commandant la brigade soit investi du commandement territorial de son secteur.

Le secteur du Dida, dont les limites définitives seraient arrêtées par moi sur l'avis de l'Administrateur de Lahou, peut être dès maintenant approximativement délimité par la rivière Boubo à l'Est, le cercle du Baoulé-Sud et du Haut-Sassandra au Nord et à l'Ouest et au Sud par une ligne partant du Yobéri (en laissant le Yobéri au Dida) et se dirigeant vers Boudougou, jusqu'à l'intersection de cette ligne avec la Boubo.

(1) Il aurait été certainement préférable de placer le Commandant du Secteur sous les ordres directs de l'Administrateur du Cercle, mais l'état d'esprit de l'autorité militaire, à Dakar, ne me permettait pas d'espérer que ma proposition serait accueillie, je me suis donc abstenu de la formuler. Cependant cette situation n'aurait rien présenté d'anormal. Dans son livre sur la *Pacification du Sud de Madagascar*, le Général Lyautey, loin de voir dans ces situations le moindre inconvénient, les justifie au contraire d'une façon lumineuse.

« On remarquera que dans les provinces civiles un certain nombre de districts restent administrés par des Officiers sous la direction des chefs de province ; tandis que dans les Cercles militaires des secteurs sont déjà administrés par des fonctionnaires civils sous le commandement de l'Officier supérieur, chef de province. Ce n'est pas là un hasard ni un caprice, mais cela répond à une conception qui facilite grandement l'évolution à l'administration civile des régions nouvellement soumises.

Une province civile, dans laquelle certaines circonscriptions sont maintenues sous le commandement d'Officiers disposant de leurs unités, est une région qui dans son ensemble est soumise, à laquelle peuvent être appliqués la plupart des règlements administratifs, fiscaux, qui régissent la Colonie, mais dont certaines zones, généralement caractérisées par la difficulté du pays, restent à surveiller particulièrement pour y empêcher toute formation ou toute réinstallation de groupe rebelle. Les Officiers placés à la tête de ces zones, tout en y parant aux imprévus au moyen des effectifs dont ils disposent, y introduisent peu à peu, sous les ordres de l'Administrateur, un régime normal ».

Les forces d'occupation comprendront 50 gardes de police et une brigade indigène. La garnison de Boudougou serait de plus portée à 50 hommes au moins au début de l'occupation du Dida.

Il ne resterait plus, avec les forces d'occupation prévues, qu'à appliquer la méthode de la tache d'huile qui a toujours si bien réussi, avec toujours les mêmes objectifs : désarmement, paiement de l'impôt, percement de routes, et toutes mesures propres à faire naître le pays à la vie économique tout en améliorant les conditions matérielles et sociales des indigènes pour les faire accéder peu à peu à la civilisation ; avec, aussi, toujours les mêmes moyens d'action : fermeté, patience, tenacité et appui moral de la force, celle-ci ne devant être matériellement employée qu'en cas d'absolue nécessité.

Espérant que vous approuverez sans restrictions les vues que j'ai l'honneur de vous soumettre, je n'aurais pas besoin de revenir sur les détails d'exécution s'il ne me paraissait indispensable de vous exposer comment doit être conçue, à mon avis, la pénétration dans un secteur militaire, le pays Dida étant pris comme exemple.

Là, doit être entreprise, par le capitaine, une action politique intense. Il envoie des émissaires, des porte-cannes, essaye d'entrer en relations avec les populations voisines, leur fait connaître ce qu'il attend d'elles, et les risques qu'elles courent à ne pas se soumettre, en un mot il consacre tous ses efforts à essayer d'obtenir, dans un rayon de 15 à 20 kilomètres, des résultats par simple persuasion. A ces pourparlers, il faudra employer un mois environ pendant lequel est poussée la construction du poste, la brigade qui coopère aux travaux étant logée sous des abris tout à fait provisoires.

Il faut s'attendre à voir une partie de nos efforts pacifiques couronnés de succès et, malheureusement aussi, à rencontrer d'irréductibles dissidents.

Après avoir prévenu ceux-ci de ce qui les attend, leur avoir fixé une sorte d'ultimatum, on choisit le groupe le plus hostile qui doit être durement frappé.

Cette action amènera des soumissions voisines : s'il reste, au bout de quelques jours, des récalcitrants, les traiter aussi durement que les premiers.

Puis, la brigade, qui aura pu s'éclairer sur l'état d'esprit des populations du nord, laissera à Yobéri sa garnison de gardes avec un Européen qui continuera l'action politique entreprise et ira créer un poste dans la région Béhiri, Lakota, Guigé.

Ce poste, destiné à être le poste central, résidence du Commandant de la circonscription, devra être placé dans un centre important de population. Nous avons intérêt, en effet, à nous faire connaître du plus grand nombre possible d'indigènes. La vie, pour les troupes, est d'autre part plus facile et plus agréable dans les centres : on y maintient plus facilement une stricte discipline en évitant l'énervement causé par la solitude. De plus, les

marchés, les échanges de marchandises, surtout les mariages de tirailleurs avec les femmes du pays créent entre nous et les autochtones des rapports suivis très profitables à l'œuvre de pacification.

Ici, pas plus qu'ailleurs, ne devra être considérée de prime abord, comme acte d'hostilité, la fuite des habitants dans la brousse : dans le cas seulement où ils ne consentiraient pas à réintégrer leurs villages au bout d'un mois par exemple, après que des émissaires leur auront expliqué ce que nous voulons, ils pourront être traités en ennemis.

En somme, il doit être procédé ici absolument comme il avait été fait auparavant à Yobéri.

Le poste central devra en principe être occupé par 60 à 80 hommes. C'est pour cet effectif seulement que devront être construits les bâtiments permanents.

Dès que la région entourant le poste central aura été soumise dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres, il faudra pousser un nouveau pas en avant. Une garnison de 60 hommes étant laissée au poste pour parachever la pacification, un poste sera fondé à une vingtaine de kilomètres au nord-est dans le Zikiso et un autre, soit concurremment avec ce dernier, soit seulement après, sera fondé dans le nord-ouest; les emplacements de ces postes secondaires, qui comporteront chacun une garnison d'une cinquantaine d'hommes, devront être déterminés non seulement en tenant compte des nécessités de la pacification, mais aussi en vue de relier le pays Dida à Oumé d'une part, et au poste le plus voisin qui aura été créé dans la région du Haut-Sassandra d'autre part. Il serait donc prématuré d'indiquer dès maintenant ces emplacements.

Inutile de dire que la méthode d'action des postes secondaires doit être la même que celle du poste principal. Comportant chacun un officier de peloton ou tout au moins un adjudant, ils ont, dans un rayon moindre, un rôle identique.

Ils peuvent eux-mêmes détacher de petits blockhaus avec un sous-officier européen si le besoin s'en fait sentir. Mais ceci ne pourra être décidé qu'ultérieurement.

Je ne doute pas qu'en un an le pays Dida, traité par cette méthode, ne soit pénétré et connu et, qu'au bout d'une seconde année consacrée à asseoir les résultats acquis, il ne puisse être replacé sous le régime de l'administration civile pour n'en plus sortir désormais.

Rôle du Commandant militaire.

J'ai laissé de côté jusqu'ici le rôle de cet officier supérieur.

Etant donné la réputation du Lieutenant-Colonel Levasseur je suis décidé à lui attribuer, au moment opportun, un rôle actif dans l'œuvre entreprise en groupant sous son commandement, non seulement au point de vue militaire, mais encore au point de vue politique et administratif, les zones

d'action militaire (à l'exception bien entendu de l'arrière pays de Lahou). Cet officier supérieur trouverait ainsi les moyens de déployer les qualités qu'on se plaît à lui reconnaître généralement, en même temps qu'un surcroît d'intérêt au commandement qu'il tient de sa désignation, la mission du Commandant Militaire, si elle est strictement réduite à ses attributions propres, étant forcément un peu effacée. Il prendrait le titre du Commandant de la Région Militaire.

Je verrais au groupement proposé l'avantage de mieux coordonner vers le but à atteindre les efforts des deux cercles, la tâche de cet officier supérieur consistant, « après qu'une directive lui aurait été donnée par le Chef « de la Colonie, à assurer le détail de l'exécution et à faire converger, vers « l'objectif déterminé, les opérations de ses Commandants de cercle, sans « diminuer pour cela leurs attributions ni la part d'initiative qui doit leur « être laissée ».

Conclusions.

Tel est, Monsieur le Gouverneur Général, le programme d'action que j'ai l'honneur de vous présenter. Etabli en se basant sur de nombreux rapports des personnalités qui connaissaient le mieux les régions et en suivant, pour les règles de pénétration et de pacification, la méthode qui a fait ses preuves au Tonkin et à Madagascar et que vous n'avez cessé de préconiser, je n'hésite pas à affirmer que sa réalisation ne nous exposera à aucun mécompte. Ce programme est certainement celui qui ménagera le mieux la vie de nos officiers et de nos soldats et celle, précieuse également, des indigènes à soumettre.

Comportant toute la somme de bienveillance et d'humanité compatibles avec les dures nécessités de la guerre, ayant comme facteurs principaux l'étude et la connaissance de l'indigène, le respect de sa personne et de ses biens, comportant également l'ouverture de routes, la libération des captifs, l'éducation morale, professionnelle et jusqu'à un certain point intellectuelle des indigènes, il doit permettre, en même temps qu'une œuvre de régénération sociale, une mise en valeur immédiate des pays soumis ou tout au moins leur relèvement rapide, et doit créer très vite des centres d'échange où nos commerçants trouveront de nouveaux débouchés pour leurs produits et des richesses naturelles encore inexploitées et peut-être insoupçonnées.

Ce programme, qui réduit à son minimum l'action militaire par la force, qui n'accumule pas les ruines, qui loin de nous faire détester doit nous faire respecter et estimer, a pour bases essentielles la justice et l'humanité d'une part, et d'autre part la patience et la ténacité ; il doit avoir pour résultat la Paix française et me paraît digne en tous points de la mission civilisatrice de notre pays. »

*
* *

Ce programme, dûment approuvé, à quelques détails près par le Gouverneur Général et le Commandant Supérieur, il fallait passer à l'exécution.

Partisan convaincu de la concentration, en les mêmes mains, des pouvoirs militaires et administratifs — dont on m'a refusé le bénéfice, ainsi que je l'exposerai plus loin — et de la nécessité de laisser à mes collaborateurs autant de liberté que de responsabilités, j'adressais au Commandant Militaire de la Côte d'Ivoire, au moment où il allait prendre le commandement de la Région Militaire de l'Ouest les instructions suivantes :

« Ce programme d'action est complet, mais il ne saurait entrer dans le détail des diverses phases que comportera nécessairement la pacification de l'ouest de la Colonie.

J'estime, en ce qui me concerne, devoir m'en rapporter entièrement à votre initiative pour en régler, suivant les circonstances, les mesures d'application. La région où vous allez opérer est peu connue ; l'importance des effectifs dont vous disposez vous permettra de l'étudier d'une façon assez complète pour vous faire envisager, probablement sous un jour entièrement nouveau, la plupart des problèmes qui ont pu jusqu'à présent s'y poser. Pour que votre impulsion puisse porter tous ses fruits, il importe que vous ayez la plus grande liberté d'appréciation et d'action, dans la limite des directives d'ensemble que j'ai tracées.

J'ignore dans quelle mesure M. le Général Commandant Supérieur vous accordera, au point de vue militaire, cette liberté d'action. Au point de vue politique et administratif, il me paraît nécessaire que le Commandant de la Région ouest, s'inspirant du programme commun, tel que je l'ai défini, puisse agir au mieux des intérêts en cause et suivant les circonstances en ne prenant conseil que de lui-même. Pour mieux préciser ma pensée, l'existence des deux cercles, régulièrement constitués, réunis sous votre direction, ne doit pas avoir pour effet de vous mettre vis-à-vis de moi dans la position d'un Commandant de Cercle, mais plutôt dans une situation analogue à celle dans laquelle je suis moi-même placé à l'égard du Gouverneur Général. Le Gouverneur Général trace les grandes lignes, mais n'entre pas dans les détails. Pour vous permettre de mener à bien votre tâche pacificatrice, je ne dois vous demander de me consulter que dans les cas où la décision à intervenir engagerait ma propre responsabilité, ou, bien entendu, lorsque les règlements le prescrivent (proposition d'internement, d'amendes, création de postes, etc.). Pour le reste, j'ai la plus grande confiance en vous ; vous ne sauriez en user trop largement dans l'intérêt de l'œuvre que nous poursuivons en commun. »

Et quelques mois après, j'écrivais encore à mon premier collaborateur militaire :

« C'est bien vous qui, par délégation permanente, nommerez les hommes de troupe aux différentes fonctions administratives qu'ils doivent occuper dans la Région militaire. Je vous autorise, en outre, dans le cas où les nécessités de vos déplacements ou l'urgence l'exigeraient, à déléguer, par une décision spéciale, votre signature aux Commandants des deux cercles du Haut-Cavally et du Haut-Sassandra.

De plus, en ce qui concerne le personnel officier, je vous donne ma délégation permanente pour nommer les chefs de postes et les Commandants de secteurs.

J'estime, en effet, que connaissant votre personnel, l'ayant vu à l'œuvre et ayant pu l'apprécier mieux que je ne pourrais le faire par la lecture des compte-rendus d'opérations ou des rapports mensuels, vous pouvez, mieux que moi, juger les aptitudes administratives que possèdent les officiers ou hommes de troupe sous vos ordres. Il y a en outre, intérêt à ce que les mutations soient ordonnées sans retard en même temps que vous les ordonnez au point de vue militaire.

En résumé, j'estime comme je vous l'ai exposé, qu'il importe que dans l'accomplissement de la tâche qui vous incombe, vous ayez la plus grande liberté d'appréciation et d'action, surtout au point de vue du choix du personnel.

Je me réserve seulement la nomination, après entente avec vous, des Commandants de Cercles de la Région Militaire que vous commandez. »

De plus, comme il était indispensable que les cercles civils voisins de la Région militaire prêtassent au Commandant Militaire leur concours, d'urgence et d'une façon permanente, je donnai au Colonel Levasseur la délégation suivantae :

« Jusqu'à l'achèvement de la pacification en pays Gouro et en vue de réaliser l'unité d'action indispensable, le Commandant de la Région militaire de l'Ouest aura, concurremment avec le Lieutenant-Gouverneur, autorité sur les régions limitrophes du pays Gouro ; les fonctionnaires et officiers hors cadres chargés de l'administration dans ces régions devront, par suite, se conformer à ses directives, en tout ce qui concerne l'accomplissement de la mission incombant au Commandant de la Région militaire de l'Ouest. »

*
* *

Les événements ne tardèrent pas à exiger une modification

du programme, démontrant combien il est difficile de prévoir à l'avance un programme d'action invariable.

« Dans quelques semaines, m'écrivit le 23 mars 1911 le Colonel Levasseur, va commencer l'occupation — ou plutôt la conquête — du Cercle du Haut-Sassandra.

Vos lettres n° 930 B. M. du 2 septembre et n° 1.113 GP du 16 octobre 1910, la lettre n° DC 832 du 30 septembre 1910 de M. le Général Commandant Supérieur ont tracé les grandes lignes de cette occupation.

Elles ont reçu l'approbation de M. le Gouverneur Général : il est temps d'en préciser les détails d'exécution.

Or, pendant ces derniers mois, l'hostilité des tribus Gouros qui bornent la frontière orientale du Cercle du Haut-Sassandra s'est manifestée ouvertement. Provoquée par l'action énergique que nous menons contre les tribus qui leur sont limitrophes, des Yaourés, des Ayaous et des Kodés et marquée par les attaques incessantes de commerçants indigènes, de courriers, d'escortes, par celle du poste de Sinfra, elle nous interdit présentement l'accès, vers le centre et l'ouest du Cercle, des régions pacifiées de la Colonie.

Il serait de la plus grande imprudence de laisser la révolte impunie se propager parmi les autres populations du Haut-Sassandra et, à mon avis, il est nécessaire d'agir sans délai sur les tribus Gouros.

Cette action du début répondra, d'ailleurs, au programme général de pénétration de la Région Militaire. Elle pourra, en effet, prendre appui sur la région pacifiée et posséder ainsi tous les moyens et toutes les ressources dont elle doit disposer : elle pourra s'exercer, comme il convient, du terrain conquis au terrain à conquérir. Enfin, ainsi que vous avez bien voulu l'exposer dans votre rapport n° 930 B. M., elle permettra de dégager tout d'abord les zones voisines des riches régions du Baoulé et de les ouvrir complètement au commerce local qui, malgré les difficultés suscitées par les indigènes, a pris un développement tel que plus de 700 colporteurs sont venus chercher refuge au poste de Sinfra lors de l'attaque de ce dernier par les Gouros.

Pour mener cette action et en même temps pour organiser le pays, la plus grande partie — 4 compagnies et une pièce — des forces mises à ma disposition pour l'occupation du Haut-Sassandra sera employée ; la 5e compagnie aura pour mission de contenir et d'administrer les tribus de l'ouest. »

En somme, au lieu de répartir uniformément dans tout le cercle du Haut-Sassandra et pays Gouro les cinq compagnies dont il disposait, le Colonel proposait d'en affecter quatre à la

mise en main du pays Gouro et de n'avoir dans le Haut-Sassandra qu'une unité pour garder les postes.

Je donnai immédiatement mon approbation à ses propositions et j'ajoutais :

« J'envisage comme vous l'exécution, une fois les quatre compagnies installées respectivement à Oumé, Sinfra, Zuénoula et Bouaflé, d'une série d'opérations en vue de châtier, désarmer et mettre en mains chacune des sous-tribus du pays Gouro.

Pendant tout le temps que dureront ces opérations, en vue d'assurer l'unité d'action, vous continuerez d'avoir autorité, concurremment avec moi, sur les secteurs du Baoulé-Nord et du Baoulé-Sud limitrophes des régions Gouros : les Commandants de ces deux cercles devront se conformer, pour l'administration de ces régions frontières, à vos directives. »

Enfin, la passation à l'administration civile, en mars 1913, du pays Gouro, définitivement pacifié, m'amena à donner au Commandant Militaire le 6 mars de nouvelles instructions :

« La réorganisation administrative sera, ainsi que nous en avons convenu, un fait accompli dans des environs du 1er avril.

Elle a pour conséquence, en rendant disponibles quatre compagnies, de répartir les troupes régulières par moitié entre les deux cercles militaires.

Cette nouvelle répartition d'occupation doit avoir pour premiers résultats :

1° Dans le Cercle du Haut-Sassandra la mise en main rapide du pays Bété ;

2° Dans le Cercle du Haut-Cavally la pénétration et l'occupation intégrale du Cercle à l'Ouest jusqu'à notre frontière avec le Libéria, à l'Est et au Sud jusqu'aux limites des cercles du Bas-Sassandra et du Bas-Cavally.

Ces résultats ne pourront évidemment être obtenus que par des opérations militaires. Conformément à la délégation permanente que m'a donnée M. le Gouverneur Général en ce qui concerne les opérations à effectuer dans la Région Militaire de l'Ouest, suivant le programme général adopté en septembre 1910, je les déclare autorisées.

La préparation, la conduite et l'exécution des dites opérations vous appartiennent en tant que Commandant Militaire et vous n'avez d'instructions à solliciter et d'ordres à recevoir que du Général Commandant Supérieur.

Je vous laisse le soin d'apprécier s'il convient de procéder à une série d'opérations à effectuer par chaque compagnie dans son secteur, ou à des opérations d'ensemble faisant porter, sur un secteur déterminé, l'effort de plusieurs unités. Les résistances rencontrées vous fixeront sans doute sur ce point.

J'exprime simplement le désir de voir rapidement effectuer :

1° La mise en main définitive du secteur Man-Sémien, parce que sa remise à l'Administration civile permettra de donner à la Colonie son organisation administrative définitive ;

2° La pacification du pays Bété ;

3° L'extension de notre occupation jusqu'au secteur Patokla-Taï de façon à permettre à la 3e Brigade de reprendre son détachement. »

C'est ce programme qui fut poursuivi depuis mai 1913.

§ 2. — *Difficultés rencontrées : Organisation militaire de l'Afrique occidentale française.*

Critiques et oppositions. — Solution radicale et logique, possible en 1893, d'un Gouvernement militaire, son impossibilité en 1910. — Aucune difficulté de principe. Toutes les difficultés sont nées de l'organisation militaire de l'Afrique occidentale française. — Comment celle-ci s'est constituée. Ses inconvénients pour les relations courantes ; impossible de l'appliquer dans une Colonie en cours de pacification. — La cause du bon sens et de l'intérêt général finit par triompher.

Les détachements de troupes régulières dans les cercles civils de la côte ouest, sont mis à la disposition des résidents de ces provinces. Ils ne doivent y faire aucun mouvement, aucune opération qui ne soient autorisés préalablement par ces résidents. La condition essentielle, qui prime toutes les autres pour le succès de notre œuvre de pacification, c'est l'unité d'action et de direction.

Général Galliéni (*Instructions* du 22 mai 1898).

« On remarquera que, dans les provinces civiles, un certain nombre de districts restent administrés par des officiers sous la direction des chefs de province ; tandis que, dans les Cercles militaires, des secteurs sont déjà administrés par des fonctionnaires civils sous le commandement de l'officier supérieur, chef de province. Ce n'est pas là un hasard ni un caprice, mais cela répond à une conception qui facilite grandement l'évolution à l'administration civile des régions nouvellement soumises.

Une province civile dans laquelle certaines circonscriptions sont maintenues sous le commandement d'officiers disposant de leurs unités est une région qui, dans son ensemble, est soumise, à laquelle peuvent être appliqués la plupart des règlements administratifs, fiscaux, qui régissent la Colonie, mais dont certaines zones, généralement caractérisées par la difficulté du pays, restent à surveiller particulièrement pour y empêcher toute formation ou toute réinstallation de groupes rebelles. Les officiers placés à la tête de ces zones, tout en y parant aux imprévus au moyen des effectifs dont ils disposent, y introduisent peu à peu, sous les ordres de l'Administrateur, un régime administratif normal. »

Général Lyautey (*Pacification du Sud de Madagascar*.

L'action militaire, dont je viens d'exposer les principes et les modalités, et que j'ai dirigée, tout au moins dans ses grandes lignes, a rencontré d'incessantes et graves oppositions, et m'a valu des conflits personnels qu'il n'a pas dépendu de moi d'éviter.

De ces derniers, je ne veux plus me souvenir. Je n'ai point lutté, en l'espèce, pour sauvegarder des prérogatives qui n'étaient en fait que la charge des plus lourdes responsabilités ; j'ai combattu, uniquement pour maintenir, dans leur intégralité, les principes d'unité de direction que j'estimais indispensables au succès de l'œuvre entreprise et que, après les citations faites plus haut de mes instructions et décisions, on ne saurait, sans mauvaise foi, m'accuser d'avoir méconnus au détriment de mes collaborateurs militaires.

Des divergences de vues, des heurts de méthodes, je ne retiendrai et ne rappellerai — ayant toujours eu gain de cause — que les erreurs dont il faut démontrer le vice fondamental afin que, dans l'avenir, on ne puisse plus songer à les renouveler.

Tout d'abord, lorsque les graves événements de 1910 se produisirent, que les effectifs furent renforcés, que les hautes sphères officielles eurent enfin admis la nécessité de pacifier la

Côte d'Ivoire et qu'une longue perspective d'opérations apparut, des projets s'élaborèrent qui ne tendaient rien moins qu'à faire, de la Côte d'Ivoire, un gouvernement militaire ou tout au moins une sorte de territoire analogue.

Je n'ai pas hésité à dire que si la métropole avait pris, en 1893 ou dans les quelques années qui suivirent, la résolution, virile autant que raisonnable, de procéder à la conquête de la Côte d'Ivoire, il aurait été sage de placer à la tête de la Colonie un Colonel ou un Général, délégué dans les fonctions de Gouverneur, réunissant dans ses mains tous les pouvoirs — et de l'y laisser jusqu'à l'achèvement de la pacification.

Toutes les fois que le Gouvernement a dérogé à ce principe absolu, il a dû y revenir, lorsqu'il n'était pas trop tard, sous la pression des événements, devant les dangers de la situation...

C'est la seule solution qui permette l'établissement rapide d'une paix durable.

Mais ce n'est pas quinze ans après la prise de possession qu'on pouvait revenir à la solution initiale, alors que, sous l'effet d'opérations conduites sans méthode et parfois sans vigueur, mais effectuées presque sans interruption, une sécurité relative s'était établie dans une partie de la colonie ; sécurité à l'abri de laquelle l'administration civile avait pu s'étendre, organiser, policer, et le commerce s'implanter, rayonner, se développer, créant ainsi un enchevêtrement inextricable d'intérêts divers et parfois opposés, tel que la moindre opération contre les îlots rebelles des zones pacifiées devait obliger à des ménagements infinis.

Quel inconvénient présentait, au surplus, la subordination de l'action militaire à l'autorité civile ?

Esprit de corps? mais si les hasards de ma carrière avaient autrefois fait de moi le collaborateur du Général Galliéni ou du Général Lyautey, je m'en serais senti profondément honoré.

En quoi — toutes proportions gardées — un officier aurait-il pu hésiter à devenir le collaborateur du Gouverneur civil qui avait eu le courage de dire la vérité et qui, à un moment donné. quand les oreilles se fermaient, n'avait pas hésité à jeter dans la balance, comme un enjeu suprême, tout ce que sa carrière

contenait de satisfactions pour le présent et d'espérances pour l'avenir; qui, enfin, avait ouvert à l'armée coloniale la perspective de longues années de luttes, de dangers, mais aussi pleines d'intérêt...

Question de technicité ! mais le Gouverneur a sous ses ordres un Chef du Service de Santé, un Chef du Service des Travaux Publics dont les fonctions comportent une partie administrative et financière — pour laquelle le Chef de la Colonie est éminemment apte à leur donner des instructions — et une partie technique qui, naturellement, échappe complètement à son action.

En quoi la démarcation serait-elle plus difficile à établir dans les questions militaires ?

A l'autorité militaire : la préparation des opérations qui lui sont définies et leur exécution sans aucune intervention d'ordre administratif ou politique.

Au Gouverneur : l'appréciation de la situation politique, de la nécessité de l'opération et de son degré d'urgence ; à lui de fixer le but ou les buts successifs à atteindre, ainsi que les limites dans lesquelles se déroulera l'action militaire ; à lui encore de fixer les conditions de soumission. Il est seul juge du résultat à atteindre et du moment où ce résultat étant obtenu, le rôle de la troupe sera terminé. Tous ses efforts doivent tendre à obtenir, sans rigueur excessive, les résultats cherchés. Il n'a recours à la force des armes que si les autres moyens ont échoué et s'il l'estime absolument indispensable. Dans ce cas, il peut limiter l'action militaire par des instructions très précises qu'il a d'ailleurs le droit et le devoir de modifier en cours d'exécution.

D'inconvénients de principe, il n'y en avait pas. Et toutes les difficultés ont trouvé leur point de départ dans l'organisation militaire de l'Afrique occidentale française dont, ayant subi plus que personne les inconvénients, je crois avoir le droit de signaler les défauts.

*
* *

Je vais tout d'abord exposer ci-après comment s'est constituée cette organisation défectueuse :

Les relations du Gouverneur Général et du Commandant Supérieur des Troupes ont été nettement réglées par la Loi du 7 juillet 1900 et par le Décret du 9 novembre 1901. Le principe d'une autorité unique, qui est la base nécessaire de l'exercice de tout commandement, a été affirmé de façon péremptoire.

Il ne saurait donc se produire de ce côté que des erreurs légères d'interprétation particulière faciles à rectifier.

Toutes les divergences profondes de vues, toutes les difficultés ont trouvé jour à l'occasion du règlement des relations entre les Lieutenants-Gouverneurs et les Chefs militaires des détachements locaux.

A peine le Gouvernement Général était-il réorganisé, en 1904, que M. Roume abordait la résolution de ce problème.

Considérant l'énormité des distances, la difficulté des communications, la localisation des intérêts, la variété des situations et aussi, parfois, leur urgence, il estima indispensable, d'accord en cela avec l'autorité militaire, de réaliser une décentralisation qui aurait l'avantage de mettre en harmonie le système de commandement et d'administration des troupes stationnées en Afrique occidentale avec l'organisation politique et administrative de cette fédération de colonies.

Or, il existait déjà, dans la réglementation militaire coloniale, un décret du 26 mai 1903 qui a réalisé le groupement des forces militaires stationnées dans les colonies voisines, colonies tantôt indépendantes entre elles au point de vue administratif et tantôt réunies en Gouvernement Général. Le rapport au Président de la République qui précède cet acte expose son but dans les termes suivants :

« Pour tirer le meilleur parti de toutes les forces militaires « disséminées sur toute l'étendue de notre domaine colonial, « pour pouvoir les concentrer rapidement, s'il était nécessaire, « sur les points les plus importants de nos possessions, que « leur situation stratégique, économique ou politique exposerait « plus particulièrement aux tentatives de l'ennemi, il a semblé « qu'il y eût le plus grand intérêt à grouper dans une même « organisation militaire et à placer sous un seul commande- « ment celles de ces forces stationnées dans des colonies qui,

« par leur voisinage ou la facilité de leurs communications, « pourraient en cas de guerre se prêter un mutuel appui et « coopérer à la défense du point le plus menacé.

« C'est dans cette vue qu'a été préparé, de concert entre « les Départements de la Guerre et des Colonies, le Décret que « nous avons l'honneur de présenter à votre haute approba- « tion et qui a pour objet de réaliser ce groupement et cette « unité de commandement, en même temps qu'il réglerait les « relations entre les autorités civiles et militaires de chaque « groupe ».

M. Roume estima que ces données, de même que les prescriptions élaborées d'après elles, s'adapteraient parfaitement à la situation particulière des colonies de l'Afrique Occidentale, aussi bien qu'aux intérêts généraux du groupement tout entier.

Mais le Décret du 28 mai 1903 n'était pas applicable en Afrique Occidentale, car il y était admis que le Gouvernement Général, constitué en groupe de colonies autonomes au point de vue administratif, devait être considéré, au point de vue militaire, comme une colonie unique pourvue d'un organisme militaire indivisible.

Le bénéfice des dispositions de cet acte ne pouvait donc être acquis à l'Afrique Occidentale qu'après une modification permettant de considérer les Colonies du groupe comme des colonies secondaires au sens militaire attaché à ce terme.

Les propositions successives présentées par le Gouvernement Général se sont continuellement attachées, depuis l'origine jusqu'à l'année 1909, à la réalisation de cette réforme dont le principe pouvait même paraître avoir été admis par le Département.

De plus, dans le but d'atteindre sans difficultés le moment où cette réglementation modifiée pourrait être mise en vigueur, on réalisa sur place une décentralisation provisoire du commandement, basée sur des délégations accordées simultanément aux Lieutenants-Gouverneurs et aux Commandants militaires locaux par le Gouverneur Général et par le Commandant Supérieur.

Cette décentralisation, définie par l'arrêté 425 du 3 juin 1905,

leur permettait notamment de régler directement certaines questions relatives au maintien de l'ordre, au recrutement, à l'administration des réserves indigènes, au personnel militaire remplissant des fonctions politiques et administratives.

M. le Général Audéoud donna son adhésion, après M. le Général Perreaux, à cet arrêté de 1905 ; mais il n'en fut pas de même de M. le Général Caudrelier qui réclama l'application intégrale des actes organiques.

C'était son droit strict, car il pouvait fort bien refuser de maintenir les délégations accordées par ses prédécesseurs, et, par suite, retirer à l'arrêté de 1905 et aux actes similaires toute leur force réglementaire.

Le Gouvernement Général soutint encore une fois, à cette occasion, la cause de la décentralisation, mais le Département, appelé à se prononcer, déclara formellement que, dans l'organisation du commandement militaire au point de vue de la défense extérieure, les Lieutenants-Gouverneurs ne peuvent détenir, même par délégation, aucune part d'autorité et de responsabilité en ce qui concerne cette défense et le commandement des Troupes, aussi bien d'ailleurs qu'en matière d'Administration militaire.

Cette partie de la question se trouvait donc réglée sans laisser place à aucune incertitude.

Quant à la décentralisation purement militaire, elle se trouvait déjà réalisée, depuis 1907, par un ordre général fixant les attributions des Commandants militaires et visant les seules questions de discipline générale, d'instruction, de mobilisation et de service courant.

En ce qui concerne les relations de service que les Commandants militaires pouvaient être appelés à entretenir avec les autorités locales, on se conforma aux règles suivantes du côté civil :

Tout d'abord, les Lieutenants-Gouverneurs exerçaient leur droit de traiter de leur propre autorité les questions qui se rattachent au fonctionnement administratif et financier des services de leur colonie dont l'autonomie, à ce point de vue, a été reconnue par Décret.

En second lieu, les Lieutenants-Gouverneurs ont l'obligation d'assurer en matière civile, l'exécution des arrêtés pris par le Gouverneur Général, après entente avec le Général Commandant Supérieur, pour le réglement des questions d'administration militaire.

Enfin, très désireux de faciliter, dans la mesure du possible, le fonctionnement du commandement et de l'administration militaire, le Gouverneur Général résolut de conserver aux Lieutenants-Gouverneurs celles des délégations permanentes, compatibles avec les règlements, qu'ils tenaient de l'arrêté de 1905, ce qui leur permit d'examiner avec les Commandants militaires, sans être obligés d'en référer au préalable au Gouvernement Général, certaines questions dont le Commandant Supérieur autoriserait le règlement sur place. En définitive, tandis que le Commandant Supérieur retirait les délégations de toute espèce, qui étaient accordées auparavant aux Commandants militaires, le Gouvernement Général les maintenait en principe pour les Lieutenants-Gouverneurs, avec cette restriction que l'exercice de ces délégations n'était plus réglementaire, mais avait lieu seulement à la demande des autorités militaires locales dûment autorisées préalablement par le Commandant Supérieur.

Il était vraiment impossible de se montrer plus libéral que ne le fût M. Ponty dans les satisfactions accordées aux desiderata de l'autorité militaire, mais il n'est pas douteux qu'il est résulté de ce *modus vivendi* une certaine gêne pour les Lieutenants-Gouverneurs.

J'aborde maintenant l'examen des conditions dans lesquelles les autorités civiles et militaires peuvent, par délégation, collaborer à la même œuvre de pacification ; c'est d'elles que sont nées toutes les difficultés.

Il y a lieu de remarquer, tout d'abord, que la procédure dont s'agit ne concernait, d'après ces termes mêmes, que les Colonies dont la pacification est achevée et dans lesquelles le maintien de l'ordre est assuré, en temps normal, par des forces de police.

L'intervention des troupes régulières n'y est requise qu'en

cas d'insuffisance des forces de police : elle est exceptionnelle et de courte durée.

Cette conception correspondait parfaitement à la situation du Sénégal, de la Guinée et du Dahomey.

D'autre part, les règles susvisées n'ayant pas paru s'adapter avec assez d'élasticité à l'œuvre lente et progressive de la pacification dans certaines régions, des forces de police spéciales — les brigades de garde indigène — avaient été substituées aux compagnies de tirailleurs et placées à la disposition de l'autorité locale au point de vue de leur emploi.

Or, cette substitution n'était complètement réalisée que dans les colonies ci-dessus énumérées, et il fallait compter que, pendant longtemps encore, le concours des troupes régulières serait nécessaire pour assurer la police dans les autres colonies du Gouvernement Général.

C'est ainsi qu'à la Côte d'Ivoire, huit compagnies de tirailleurs étaient alors employées de façon continue au rétablissement de l'ordre, et à occuper les Cercles du Haut-Cavally et du Haut-Sassandra pour y collaborer en permanence à l'affermissement de notre autorité.

L'action ainsi exercée par les troupes se rattachait manifestement au commandement politique et administratif des colonies considérées.

Or, exception faite des attributions transférées d'une manière formelle et explicite au Gouverneur Général par le Décret du 18 octobre 1904, les Lieutenants-Gouverneurs restent seuls compétents dans l'universalité des circonstances qui touchent à la vie administrative de leur colonie, sans que leur dépendance vis-à-vis du Gouverneur général implique au profit de ce dernier la faculté de se substituer à eux.

Donc — en droit — l'action politique et administrative dont il vient d'être question doit-être dirigée par les Lieutenants-Gouverneurs et — en fait — il n'est pas possible au Gouverneur Général de la diriger à distance.

En conséquence, on aurait dû spécifier nettement que lorsque des forces militaires étaient affectées en permanence à la police d'une région ou employées temporairement au

12

rétablissement de l'ordre dans une région, et lorsque le chef placé à la tête de ces forces avait été investi à cet effet de pouvoirs politiques et administratifs, il appartenait au Lieutenant-Gouverneur, sous la haute autorité du Gouverneur Général, de lui donner des instructions au point de vue de l'action politique et administrative.

Admettre, en effet, que le commandement militaire devait rester concentré intégralement entre les mains du Général Commandant Supérieur et que, par suite, les Lieutenants-Gouverneurs n'avaient pas à donner d'instructions aux Chefs militaires qui agissaient dans leur Colonie, c'était forcément établir, dans certaines régions, la dualité des pouvoirs de l'autorité militaire et de l'autorité civile. Le partage des attributions devenait à peu près impossible. Les relations des deux autorités seraient forcément des plus délicates ; elles ne pouvaient aboutir qu'à des tiraillements et à des froissements avec les Chefs les plus conciliants, souvent même à des conflits.

C'est cependant cette solution — génératrice de difficultés et même de conflits — qui fut maintenue, et aggravée encore par des interprétations émanant du Commandant Supérieur, dans le genre de celles-ci :

« L'Afrique Occidentale ne constitue au point de vue militaire qu'une seule colonie : les Lieutenants-Gouverneurs n'ont aucune autorité hiérarchique sur les officiers ; ceux-ci dépendent uniquement du Commandant Supérieur sans autre intermédiaire que leurs chefs militaires. Je ne reconnais aux Commandants Militaires le droit de s'entendre avec le Lieutenant-Gouverneur que lorsque je les charge d'étudier sur place ou de solutionner certaines questions de détail bien déterminées ; ils ne sauraient en aucun cas se substituer à moi. Ils doivent au Lieutenant-Gouverneur la déférence respectueuse qui revient au chef de la colonie, mais ils ne sont nullement ses subordonnés, n'ont pas d'ordres à en recevoir, autres que les réquisitions prévues par la loi, et n'ont avec lui aucun rapport hiérarchique. »

On conçoit aisément combien ma tâche fut difficile, dans de semblables conditions.

Car j'étais responsable de l'administration de cette colonie, et dans ce terme d'administration il faut comprendre

au premier chef tout ce qui intéresse la situation politique.

Même si les Lieutenants-Gouverneurs n'avaient pas de pouvoirs militaires, ils avaient toujours par contre la possession entière de leurs pouvoirs administratifs ; et l'indépendance de l'autorité militaire locale à leur égard était limitée aux questions d'ordre purement militaire. Il ne pouvait être question d'indépendance pour ceux de ces actes qui sont liés à la vie de la Colonie.

On se rend compte facilement à quelles difficultés de détail je me suis heurté dans la pratique, chaque jour pour ainsi dire, malgré l'appui très bienveillant du Gouverneur Général.

Prenons par exemple le cas d'une opération projetée contre un de ces *îlots* de rébellion qui subsistaient dans les cercles civils du Centre et de l'Est.

« Si vous estimez, me rappelait le Gouverneur Général, qu'une opération doit-être entreprise, il convient de m'adresser un rapport détaillé faisant connaître le but à atteindre et l'importance des résistances à prévoir.

Pour éviter toute perte de temps, vous informez l'autorité militaire locale des propositions que vous avez établies, et vous l'invitez à transmettre son avis au Commandant Supérieur au sujet de l'exécution du programme proposé.

Muni de ces renseignements, il m'est possible d'autoriser l'opération, d'arrêter, de concert avec le Commandant Supérieur, la composition du détachement chargé de l'exécution, de définir les conditions générales dans lesquelles devra s'exercer l'action militaire et politique.

Le Commandant Supérieur peut alors donner des ordres au Commandant Militaire de la Colonie pour la préparation de l'opération, car la responsabilité de cette préparation appartient à l'autorité militaire. A cette occasion, l'autorité locale prête son concours éclairé au Commandant militaire et lui fournit tous les moyens de remplir sa tâche.

La préparation étant terminée, l'ordre d'entamer les opérations doit venir du Gouverneur Général après accord avec le Général Commandant Supérieur, car cette décision donne lieu à des mouvements de troupes qui sont essentiellement du ressort du Commandant militaire.

C'est à ce moment précis que peut commencer l'emploi des délégations qui vous seront réservées par mes instructions.

Ces délégations comporteront en principe le soin de suivre la marche des opérations soit directement soit par l'intermédiaire d'un de vos représentants, et d'intervenir dans les conditions fixées par ma lettre n° 235 C. M.

J'ai cru pouvoir vous déléguer le droit de suspendre les opérations,

quand vous l'estimez opportun, parce que l'utilité de cette délégation peut se justifier par des considérations d'urgence.

Il n'en est pas de même de la clôture définitive des opérations. Je dois me réserver de la prononcer sur votre proposition et après avis du Commandant Supérieur, à qui il appartiendra, dès lors, de donner des ordres pour la dislocation de troupes d'opération ».

Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet. J'en ai assez dit pour faire sentir les défauts de l'organisation militaire de l'A. O. F. quand elle s'appliquait à une colonie en cours de pacification.

Il aurait été si simple d'adopter, sinon pour toute l'Afrique Occidentale Française, du moins pour la Côte d'Ivoire, ne fût-ce même qu'à titre provisoire, jusqu'à l'achèvement de la pacification une formule simple et précise, à la portée de toutes les intelligences, celle-ci par exemple :

« Le Commandant Militaire est placé sous les ordres directs du Lieutenant-Gouverneur, sauf en ce qui concerne les questions d'ordre technique : instruction, discipline, avancement, recrutement, administration et action militaire proprement dite. La répartition et les emplacements des troupes sont arrêtés provisoirement par le Lieutenant-Gouverneur, sur la proposition du Commandant Militaire, et soumis à l'approbation du Gouverneur Général et du Commandant Supérieur. Les opérations militaires nécessaires sont décidées, suspendues, déclarées closes, par le Lieutenant-Gouverneur, suivant un plan général, valable pour une longue période, et soumis en temps utile à l'approbation du Gouverneur Général, sur l'avis conforme du Général Commandant Supérieur. Elles sont préparées et exécutées par le Commandant Militaire conformément aux instructions du Commandant Supérieur ».

Mais cette formule heurtait de front le besoin inné de centralisation et le goût invétéré pour l'uniformité des solutions et des réglementations, chers à toutes les administrations centrales. Elles se complaisent à doter les Colonies, quel que soit le degré de leur développement, du même vêtement, trop large pour les unes, véritables tuniques de Nessus pour les autres. Elles ne se rendent pas compte que, comme l'a écrit le général Galliéni,

« rien n'est plus nuisible, en matière coloniale, que des formules toutes faites : des principes importés, puisés le plus souvent dans nos idées d'Europe, ne conviennent ni aux milieux ni aux situations ni aux moments auxquels on veut les adopter ».

Mais je n'ai jamais connu le découragement et, certain d'avoir raison, j'ai défendu, au nom du bon sens, les intérêts qui m'étaient confiés et qu'on combattait au nom du réglement. Grâce à l'appui du Gouverneur Général et à la largeur de vues de M. le Général Bonnier Commandant supérieur, il fut entendu, après les opérations du Bandama, dernières manifestations de l' « action vive », que les opérations exigées par la pacification de la région militaire de l'ouest s'effectueraient, sans intervention préalable du Gouverneur Général et du Commandant Supérieur, d'entente entre le Commandant Militaire et moi, dans le cadre du programme tracé par ma lettre 930 B. M. du 2 septembre 1910 dont j'ai cité plus haut de larges extraits.

Une fois de plus la cause du bon sens et de l'intérêt général triomphait.

§ 3. — *Etude critique.*

Etude critique et rétrospective : erreur d'optique et erreurde tactique par moi commises

Leurs causes : ambiance optimiste générale. La gravité de la situation n'apparaît que lentement, graduellement.

Responsabilités : on ne peut incriminer personne. C'est l'utopie de la « conquête pacifique » qui a fait tout le mal.

Je n'entends pas relater ici les critiques qu'ont soulevées, dans bien des milieux, les méthodes employées, les ayant déjà réfutées, victorieusement je crois, dans chacun des chapitres consacrés à l'exposé des principes mis en œuvre.

Mais on ne m'en voudra pas si, arrivé au sommet de la côte péniblement gravie, je me retourne pour considérer, avec impartialité, l'itinéraire suivi et en apprécier, sans indulgence excessive, les défauts inévitables.

Certes, il m'est arrivé parfois, au cours de cette étude, d'affirmer que si je me retrouvais en face d'une situation identique, j'agirais de la même manière ou je tiendrais le même langage.

Cri d'orgueil ? non ! mais expression sincère d'une conviction qui s'appuie sur les données irréfutables de l'expérience, et sur des résultats officiellement enregistrés et dont tout le monde peut apprécier la réalité.

Mais je n'ai jamais entendu soutenir, par là, que je ne m'étais jamais trompé, que j'avais fait preuve, en toutes circonstances et à toute époque, d'un coup d'œil infaillible et qu'en dehors du chemin parcouru, il n'existait pas de voies différentes et meilleures.

Toute œuvre humaine comporte sa part d'erreurs inévitables et je connais mieux que personne celles de l'action que j'ai poursuivie, pendant plus de sept ans. Je les ai corrigées au fur et à mesure que le temps et les événements les mettaient en évidence. Elles ont eu pour origine, en général, le voile qui recouvrait, à mon arrivée, la situation politique réelle de la Colonie, voile que je n'ai pu écarter complètement que graduellement et trop lentement à mon gré,

Si, sachant ce que j'ai appris, après mes 18 premiers mois de séjour, je me retrouvais en face du problème qui s'est posé devant moi en 1908, je ne saurais certes pas combattre avec plus d'ardeur l'erreur de la conquête pacifique, poser avec plus de force les principes de la nouvelle politique indigène, réclamer avec plus de ténacité le renforcement des effectifs militaires, employer des sanctions mieux appropriées à l'objectif recherché; mais je ne commettrais pas l'erreur de tactique dans laquelle je suis tombé et que je veux moi-même signaler.

*
* *

Je laisse de côté, comme étant sans grande importance, les suppressions de postes (Alépé, Kodiokofi) sur lesquelles j'ai dû revenir quelques mois après, lorsque l'agitation des populations m'eût démontré que je n'aurais pas dû me fier à des appréciations trop optimistes.

Mais il est certain qu'en fin 1908, j'ai eu le tort de faire décider la création du cercle militaire du Haut-Sassandra et son occupation par les trois Compagnies du Baoulé. C'était prématuré car, huit mois après, il m'a fallu faire revenir dans le Baoulé, pour participer à la colonne des Akoués, ces trois Compagnies et supprimer par suite, en fait, une occupation qui n'a pu être reprise, avec des forces infiniment supérieures, qu'en avril 1911, le principe du cercle militaire ayant seulement dans l'intervalle survécu...

Je pourrais certainement soutenir, avec vraisemblance — car si tel n'a pas été mon plan, c'est du moins le résultat qui a été obtenu — que j'avais à dessein envoyé ces troupes, à titre provisoire, dans le Haut-Sassandra afin, d'une part, de briser la rébellion croissante et intolérable de certaines tribus (Gounanfras, Doubouleas, Los, etc.) qui mettaient en péril le ravitaillement de nos postes de Daloa, Issia, Sinfra et Bouaflé, et, d'autre part, pour bien marquer, par une occupation même momentanée, notre volonté de revenir plus tard, en forces, pour toujours.

Mais je ne dirais pas la vérité et ce livre est avant tout une œuvre de bonne foi. Il ne m'en coûte donc pas de reconnaître mon erreur. J'ai admis, en juin 1908, que l'est et le centre de la Colonie pourraient être mis en main au moyen d'une compagnie en garnison à Toumodi et qui, de là, aurait agi partout où cela serait nécessaire, et de quelques détachements mobiles de garde-cercles. J'ai commis une erreur d'optique, dont j'expliquerai tout à l'heure l'origine et les causes. Les évènements ont démontré que des forces bien supérieures étaient nécessaires, sinon pour châtier, du moins pour réduire définitivement à l'obéissance les ilots rebelles des cercles des Lagunes, du N'Zi-Comoé et du Baoulé.

J'aurais pu songer, un instant, à la solution radicale de l'évacuation momentanée des régions de l'ouest ; j'aurais supprimé les postes de Bouaflé, Sinfra, Daloa, Issia ; renoncé à la création du poste de Man. Je n'aurais conservé dans ces territoires, terres réservées promises à notre action future, ni un officier, ni un administrateur, ni un tirailleur ; je ne me serais préoc-

cupé ni de leur sécurité, ni de leur administration, ni de leur développement économique. De la sorte, il eût été difficile à des incidents de surgir et de faire naître des préoccupations qui auraient détourné l'administration locale de sa tâche immédiate, dans le centre et l'est.

Mais quel Gouverneur eût osé seulement proposer un tel abandon, quand depuis 15 ans, nous luttions, nous arrosions de sang ces régions. Et pourtant ç'eut été logique autant que peu courageux, imprévoyant et néfaste. On se rend compte de ce que vaut un retrait de troupes dans une contrée où nous avons affirmé, par des luttes et des sacrifices, la volonté de rester.

Une semblable éventualité ne s'envisage pas de sang-froid. La proposition qui l'aurait traduite n'aurait certainement pas prévalu dans les conseils du gouvernement.

Mais j'aurais pu concevoir une autre solution, moins radicale, qui aurait consisté à laisser, dans les régions de l'ouest, depuis le Bandama jusqu'au Cavally, les choses en l'état, je veux dire y maintenir les quelques postes créés et leurs effectifs restreints.

Il est certain que j'aurais ainsi conservé à ma disposition et pu utiliser de suite, pour la réduction des îlots réfractaires des cercles du Baoulé, du N'Zi-Comoé et des Lagunes, les trois compagnies du Baoulé et que j'aurais pu commencer plus tôt, avec des moyens à peu près suffisants, la pacification du centre et de l'est ; mais il était à craindre que du moment où nous laissions des postes dans des régions complètement hostiles ou douteuses, des incidents journaliers s'y produisissent. L'existence de ces postes, même en leur prescrivant l'inaction, entraînait cependant des mouvements d'Européens (rapatriements, relèves) et de leurs escortes, des circulations de convois et de courriers, sources de difficultés avec les indigènes qui ne redoutaient pas notre force. C'est ainsi qu'en juin 1908, une escorte de tirailleurs portant des plis de Daloa à Issia est attaquée en cours de route. Je ne pouvais donc pas être assuré que mon abstention de toute action dans les régions de l'ouest me préserverait de toute préoccupation.

Quoi qu'il en soit de la réalité de ces éventualités, je considère aujourd'hui, dans le recul des années, étant donné ce que les événements ultérieurs m'apprirent de la véritable situation des cercles du N'Zi-Comoé, des Lagunes, du Baoulé, que j'aurais été bien inspiré si, à la fin de 1908, je m'étais abstenu de renforcer l'occupation du Haut-Sassandra et si j'avais gardé à ma disposition les trois compagnies du Baoulé.

*
* *

Comment ai-je été amené à commettre cette erreur d'optique et d'appréciation ?

J'ai déjà expliqué, au chapitre II du titre I, combien on était mal renseigné, dans les milieux officiels et dans le grand public, sur la situation réelle de la Colonie, et quelle stupéfaction mêlée d'émotion avait accueilli mes déclarations et les événements qui marquèrent les années 1908 à fin 1910. Le commerce local ne se rendait pas même compte de la situation, ainsi qu'en fait foi la lettre citée au chapitre II du titre II que j'ai adressée au Directeur de la plus importante firme de la colonie.

Je ne fus pas, au début, beaucoup mieux renseigné sur la situation des cercles des Lagunes, du N'Zi-Comoé et du Baoulé par ceux qui, officiellement, avaient qualité pour me mettre au courant.

Voici en quels termes s'exprimait en effet le rapport politique du premier trimestre 1908.

« Cercle du N'Zi-Comoé : ce cercle nouvellement créé s'organise sans incident. L'amende infligée au chef d'Arrah, si longtemps réfractaire, a été versée. Cette soumission à nos ordres permet d'augurer favorablement de l'avenir. »

« Cercle du Baoulé : la peuplade des Ayaous a fait sa soumission ; les groupes Sofras et Ndenous entretiennent d'assez bons rapports avec nous ; mais les Diakohous et les Atosés qui restaient à l'écart viennent de se soumettre. Il serait désirable que les Nanafoués de Salékrou, ainsi que les Kodés de Béoumi encore médiocrement soumis les imitent. »

Voici maintenant les notes que me remit, à son départ en

congé, trois semaines après mon débarquement, mon prédécesseur intérimaire.

« Lagunes : ce cercle, si difficile au début, est actuellement, grâce à la direction suivie et méthodique de l'administrateur, bien en main. Le rendement des impôts augmente chaque année ainsi que la soumission des indigènes.

« N'Zi-Comoé : cercle de création récente, formé du Morénou insoumis et du Mango soumis ainsi que des peuplades Agbas du Baoulé. Le Morénou semble en bonne voie de soumission, et l'amende de 15.000 francs a été en partie payée.

« Baoulé : ce pays si longtemps insoumis s'est heureusement modifié. Les Baoulés fournissent maintenant facilement des porteurs et des tirailleurs et miliciens, ce qui est un indice caractéristique ».

Les rapports périodiques des administrateurs n'étaient pas moins optimistes.

L'Administrateur du cercle de Lahou écrivait en février 1908 :

« Les populations de Lahou sont absolument calmes ; le recrutement des porteurs se fait de façon normale malgré qu'on en demande parfois un très grand nombre. » Il omettait de dire que les populations dont il parlait ne comprenaient numériquement que la dixième partie du cercle. »

Le 9 novembre 1907, dans un rapport sur la situation politique générale du cercle des Lagunes, l'Administrateur Lamblin écrivait : « Je dois dire tout d'abord que, comparée aux précédentes, cette année doit être considérée comme exceptionnelle : c'est en effet la première depuis le début de notre occupation pendant laquelle nous ayons constaté des progrès très réels et qui se soit écoulée sans qu'aucun symptôme inquiétant ne nous ait obligé d'ajourner le programme qui avait été tracé pour la progression de l'impôt. Cette amélioration n'est pas que partielle, elle est générale et ne comprend que très peu d'exception. L'exposé ci-dessous le fera d'ailleurs ressortir suffisamment pour que je me dispense d'insister ».

En février, mars et avril 1908, les rapports politiques du cercle du N'Zi-Comoé relatent que « la situation politique est bonne. Les indigènes semblent avoir une très grande confiance

en nous, les chefs des différentes tribus et des villages semblent doués de bonnes intentions et reconnaissent franchement notre autorité. Les populations pleines de confiance en nous viennent vers nous chercher aide et protection et confiantes dans notre justice nous soumettre leurs différends. Les chefs de village se montrent toujours bienveillants (*sic*) à notre égard dans n'importe quelle circonstance où l'on est appelé à les voir. La situation politique paraît excellente. Les tribus dépendant du poste (Sahoua) semblent vivre dans la plus grande tranquillité et vouloir persévérer dans cette voie ».

Enfin à la date du 15 septembre 1907, M. le Chef de bataillon Chasles, commandant le cercle du Baoulé, décrivait ainsi la situation politique de cette région en proposant de passer le Baoulé à l'administration civile. « Pour savoir si ce que je préconise est possible il suffit de connaître les progrès réalisés par le pays, lesquels sont en même temps et la preuve des charges que les perfectionnements ont apporté à l'administration et la preuve que le pays, en raison du loyalisme qu'il montre maintenant n'a plus besoin d'être conduit militairement. L'impôt est maintenant accepté et entré dans les mœurs partout, excepté quelques très rares coins. Cet impôt est passé de 100.000 francs en 1905 à 350.000 francs en 1907.

« Les travaux de route s'exécutent partout annuellement dans de bonnes conditions et sans récrimination des populations ; c'est également entré dans les mœurs. Les tribunaux indigènes sont encombrés de plaideurs, le nombre des élèves augmente dans les écoles. Enfin et surtout le portage a fait des progrès considérables. D'autre part les gens du pays commencent à s'enrôler comme travailleurs au chemin de fer et chose plus remarquable que tout encore, indice qu'il n'y a plus d'arrière-pensée dans l'esprit des Baoulés, la jeunesse du pays s'engage sous nos drapeaux, comme miliciens et même comme tirailleurs pour le Congo et le Sénégal. »

Quant à l'Inspecteur des Colonies en mission, qui se montra très clairvoyant, il se borne à dire « des régions assez étendues et notamment toute la partie ouest restent à pénétrer et à définitivement soumettre. La pénétration pacifique n'a pas

donné de bons résultats dans les parties où elle n'a pas eu comme auxiliaire et comme correctif l'impossibilité pour les indigènes de se procurer de la poudre. Le système des colonnes mobiles passant rapidement n'a pas été reconnu meilleur. La répartition territoriale pourrait être modifiée par la division en deux de cercles importants comme le Ouorodougou et le Baoulé. Un cercle militaire serait à créer dans l'ouest ; des postes seraient à fonder dans les cercles de Ouorodougou, N'Zi-Comoé et Lahou. Il faudrait plus de personnel pour créer ces nouveaux postes et renforcer les postes existants. »

La vérité, je l'appris peu à peu, non sans difficultés, soit par les confidences de tiers, soit par les constatations personnelles faites au cours de mes déplacements, et aussi par des événements imprévus et le plus souvent sanglants...

Mais partout, dans les milieux administratifs, je me heurtais en général, au même optimisme de convention.

C'est devant mes questions répétées que le Commandant du cercle de Lahou finit par convenir qu'au-delà de la lagune, l'action administrative ne pouvait s'exercer sérieusement et que s'il y circulait sans escorte, c'était à la condition de ne rien demander... et de donner.

Le Commandant du cercle des Lagunes me dissimula pendant plusieurs mois l'état d'insoumission des gens d'Osrou, qui durait depuis 10 ans et je l'appris par hasard. Il est évidemment des situations irrégulières que leur permanence semble légitimer... De même la pénétration du pays attié qui aboutit un an après au meurtre du commis Gourgas, cependant fonctionnaire pondéré, m'était présentée comme une œuvre de patience, d'habileté, mais sans difficultés réelles.

Quand je me rendis dans le Baoulé, en juillet 1908, on voulut me faire suivre la route de Kodiokofi, et je dus insister pour prendre la route de Tiébissou, Sakasso, Bouaké, parce que c'était me faire constater, par l'importance de l'escorte imposée, l'état d'insoumission des Nanafoués et Ayaous. On ne demandait aux indigènes que 1 franc d'impôt, alors que la journée de portage leur était payée 1 fr. 25.

Quant au capitaine Schiffer, qui déployait dans le Sassandra

une activité prodigieuse, il s'illusionnait au point de croire qu'avec la brigade indigène et quelques gardes il obtiendrait la soumission de cette immense région où près de 1.000 tirailleurs ont dû guerroyer pendant plus de deux ans.

Aussi mes premiers rapports politiques se ressentirent naturellement de cette ambiance optimiste.

« La population du cercle des Lagunes, écrivais-je dans un rapport du 10 juin 1908, a gardé vis-à-vis de nous une réserve peu sympathique, une défiance et une susceptibilité qui exigent de la part du commandant de cercle un doigté peu ordinaire. Le N.-O. du cercle est habité par une tribu, les Attiés peu malléables, et restés encore en dehors de notre action.

« Nous nous sommes insinués très prudemment dans le cercle du N'Zi-Comoé... Les zones d'influence des postes sont trop étendues pour qu'on puisse agir efficacement sur des indigènes qu'il faut visiter plus fréquemment et amener à l'acceptation complète de notre autorité.

« Si l'on en excepte le pays gouro, les rapports politiques des postes accusent un état d'esprit excellent qui se manifeste par la correction de l'attitude des chefs et par un empressement des indigènes à payer l'impôt. »

Mais un an plus tard, je donnais une autre note (rapport du 17 juin 1909).

« Du cercle des Lagunes, nous ne possédions réellement que la partie Sud. Tout le reste était inconnu, comme les pays attié et abbey. A l'ouest près de Toupa à quelques heures de Bingerville, la région d'Osrou s'était affirmée depuis 1898, franchement hostile et nous n'avions sur elle aucune action. »

Le cercle du N'Zi-Comoé avait été parcouru par un administrateur ; mais en dehors du pays agba et des confins des cercles de Bondoukou et de Kong, nous ne connaissions rien.

La partie occidentale du Baoulé était en état de révolte ouverte ou latente, suivant les saisons et nos demandes. Le reste du cercle était soumis depuis peu.

« Du cercle du Cavally, nous connaissions le littoral et la ligne des postes allant de Tabou à Pagouéhi. Le reste était du domaine de l'exploration. »

Et je concluais : « Une grande partie de la Côte d'Ivoire est à découvrir, à occuper, à conquérir... »

Enfin après ma tournée faite dans le Haut-Sassandra j'écrivais (26 mai 1909) : « je ne doutais pas de trouver une situation politique très difficile... mais j'étais loin de m'attendre à constater un état général aussi lamentable... Pour les 7/10 du cercle, c'est l'inconnu total. Le cercle est entièrement à reconnaître, et à conquérir point par point, tribu par tribu. La mort menace constamment les officiers et sous-officiers européens. »

Que l'on compare les deux rapports (15 juin 1908, 17 juin 1909) et on comprendra, sans avoir besoin de se reporter à mes rapports politiques trimestriels, chaque fois plus pessimistes, combien mon appréciation de la situation s'était modifiée en une année, dans un sens péjoratif, à la lumière des faits, sous le choc des événements. On comprendra pourquoi j'ai rappelé les compagnies, envoyées primitivement dans le Haut-Sassandra, pour les faire concourir, cette fois, non plus à la conquête des régions de l'ouest, mais à la réduction des îlots rebelles du centre et de l'est — Akoués, Osrou, — puis, lorsque des soulèvements partout éclatèrent sur d'autres points — Abbeys, Attiés, N'gbans, Agbas-Ouellés, peuplades du moyen Bandama.

Enfin, j'ai commis une autre erreur d'optique en ce qui concerne l'importance des effectifs à mettre en ligne, parce que, jusqu'alors, on s'était borné en général à exercer des répressions, c'est-à-dire qu'on allait châtier plus ou moins rudement une tribu, mais sans chercher à obtenir sa soumission définitive. Or, une compagnie suffit pour porter un coup rude ; mais pour conquérir pas à pas le terrain, encercler le groupement de telle sorte qu'il ne puisse s'enfuir, l'amener à résipiscence par une action prolongée et obtenir l'accomplissement de toutes les conditions de soumission, il faut un bataillon. On peut dire que c'est avec la colonne des Akoués qu'on est entré pour la première fois dans la voie des opérations rationnelles. On ne s'en est plus ensuite écarté.

*
* *

Ces explications données, sans amertume, doit-on incriminer la loyauté des hommes qui m'ont induit en erreur ? Je ne le pense pas.

Je demeure convaincu qu'ils étaient de bonne foi.

Se dépensant sans compter, ils ont trop souvent pris pour des résultats leurs propres efforts, qui étaient considérables.

N'ayant jamais connu, dans la zone sylvestre, d'autre administration que celle qui s'exerçait de façon intermittente, sur les indigènes de bonne composition, auxquels on imposait le minimum de charges, ils ne concevaient pas un mode d'administration plus étendu.

Ayant toujours vécu sur la « corde raide », c'est-à-dire exposés à voir tout d'un coup la situation craquer, leur sécurité menacée, les résultats acquis remis en cause, ils en étaient arrivés à considérer comme une situation normale un état de choses que, si regrettable qu'il fut, sa permanence avait en quelque sorte rendu régulier.

Habitués à négocier, à s'insinuer, précédés de présents, achetant en quelque sorte leur droit de passage, voyageurs diplomates plus que représentants de l'autorité française, ils ne pouvaient pas s'étonner de l'attitude hostile, considérée comme traditionnelle, des indigènes de la forêt, et s'en plaindre ou tout au moins la signaler.

Obligés de compter surtout sur leurs qualités propres et sur le prestige qu'ils avaient acquis, certains avaient fini par considérer leurs cercles comme une sorte de fief où, seule, leur action personnelle pouvait procurer le libre passage et maintenir une tranquillité relative.

Quant aux commerçants, ils considéraient comme pacifiée toute région où ils trafiquaient à peu près librement : peu leur importait que l'indigène ait payé l'impôt, accompli la prestation, accepté de soumettre ses différends à la justice. Bien plus, toute peuplade en rébellion contre notre autorité, pourvu qu'elle continuât à alimenter les transactions, trouvait dans certains représentants de firmes locales des défenseurs inattendus, mili-

tants et combien désintéressés. On l'a vu, lorsque j'ai entrepris d'amener à composition les gens d'Osrou, par les critiques qui m'assaillirent et les obstacles soulevés.

Je me garderai bien d'insister sur ces faits. Les causes de mon erreur d'appréciation de 1908, et par suite de l'erreur de tactique que j'ai commise, ont été suffisamment mises en lumière.

Au surplus, la période qui va de mai 1908 à juillet 1909 n'a pas été complètement perdue ; elle a été employée à mesurer à fond le péril, à soumettre les Aguis et les Attiés, à châtier les Watas, les Ayaous, à briser provisoirement l'élan de certaines tribus (Gonanfras, Los, Douboubras), à mettre à l'épreuve l'efficacité des sanctions imposées, à reconnaître la nécessité du désarmement et à commencer celui-ci, à expérimenter les procédés de guerre en forêt...

En définitive, dans l'occurrence, je ne fis point absolument fausse route ; mais j'ai suivi un itinéraire plus long.

CHAPITRE V

Sanctions.

> Il n'y a qu'une manière de finir les questions d'insoumis, c'est de les finir complètement. Toute demi-mesure, toute solution bâtarde, tout compromis, aboutissent fatalement, un jour ou l'autre, à un recommencement.
>
> (Général Lyautey. *Pacification du sud de Madagascar*).

L'insuccès de la pénétration de la Côte d'Ivoire jusqu'en 1908, attesté par l'insuffisance et la précarité des résultats obtenus, était dû, ainsi que je l'ai exposé au chapitre II du titre I, à la méconnaissance des principes qui doivent diriger toute conquête coloniale — méthode rigoureuse, occupation définitive du terrain conquis, etc. — et aussi, à l'absence ou à l'insignifiance de sanctions appropriées, seules susceptibles d'empêcher le retour de la rébellion, et, partant, d'éviter de nouveaux combats, d'épargner d'autres vies humaines ainsi que la perte d'intérêts matériels plus considérables.

Quels doivent être les caractères de ces sanctions ?

Toute conquête coloniale doit avoir pour règle l'économie des efforts — l'on a vu au chapitre III, qui traite des effectifs et des dépenses qu'a exigées la pacification, combien l'action poursuivie à la Côte d'Ivoire fut peu onéreuse — et également celle des sacrifices que subira le vaincu. Toute destruction de vies ou de biens matériels, si elle n'est pas strictement indispensable, est — sans parler du côté moral de la question qui n'est pas négligeable — une faute lourde : le conquérant

détruit en effet son propre bien. Les vies humaines supprimées comme les biens détruits sont le capital de premier établissement de la future colonisation.

Que des indigènes soient tués dans le combat, c'est inévitable et même nécessaire, sinon la victoire serait sans lendemain parce que la bataille aurait été sans périls ; mais j'ai formellement interdit les exécutions après coup, même de gens pris les armes à la main sauf dans deux ou trois cas — lors de la répression des Abbeys notamment et parce qu'il fallait empêcher, par des actes énergiques, de nouveaux attentats, notamment contre la voie ferrée.

« Casser » un village ne signifie rien, tant ces agglomérations sont vite reconstruites. D'ailleurs, c'étaient souvent les rebelles eux-mêmes qui, faisant le vide devant nous, brûlaient leurs campements.

Mais les destructions matérielles, quand elles sont indispensables, ne doivent porter que sur les récoltes annuelles, et non point sur les arbres à croissance lente. Il est parfois opportun, pour hâter, décider la soumission, de détruire les plantations de cultures vivrières ; les rebelles, inquiets du lendemain, sont amenés à demander plus vite l'aman ; mais il serait criminel — et on s'en abstint toujours — de raser des palmeraies par exemple.

Il n'est point toujours facile d'obtenir cette modération dans la répression. « La destruction, a dit judicieusement Jules Harmand (1), est un instinct naturel à l'homme de guerre ; c'est une manifestation de sa « volonté de puissance » et il est difficile de l'empêcher. Il faut n'avoir jamais fait la guerre pour ne pas le comprendre. Mais s'il est exact que la grande vertu de la discipline militaire consiste à « dominer les réflexes » (Gustave Le Bon), la faculté de préservation est la première des qualités d'une troupe coloniale, et l'officier le plus méritant et le plus habile est celui qui saura le mieux l'imposer ».

(1) *Revue Bleue* des 16-23 juillet 1910.

*
* *

Mais en dehors des sanctions qui interviennent pendant les opérations, il en est d'autres qui ne sont fixées qu'après la victoire, et comme conditions de la soumission; elles sont indispensables et doivent être adéquates à la mentalité de nos sujets. Je les ai prescrites, presque dès mon arrivée, au fur et à mesure que m'apparaissaient plus nettement le but à atteindre et les obstacles à surmonter.

En juillet 1909, mon opinion était faite, ma décision prise, et j'y persistai, inflexiblement, en dépit des critiques et des oppositions, jusqu'à l'achèvement de la pacification. Mis de nouveau en présence d'une situation identique, je n'hésiterais pas à appliquer la même méthode, car, seule, elle peut assurer à la colonie une tranquillité absolue et définitive, quels que soient les évènements.

La guerre actuelle est venue apporter à cette opinion la plus éclatante des confirmations.

Ces sanctions, les voici énumérées ci-dessous, à la fois dans l'ordre de leur importance et dans celui de leur exigence.

Reddition intégrale des fusils.

Arrestation et internement hors de la Colonie des chefs et féticheurs coupables d'avoir fomenté la révolte.

Paiement d'une amende de guerre.

Acceptation de l'impôt annuel, du portage et des prestations, ouverture de routes et pistes.

Destruction des campements et groupement en villages.

Je les examinerai successivement et en détail, mais je tiens à dire de suite que la plus dure, celle que les rebelles, vaincus, acceptaient le plus malaisément, parce qu'ils en sentaient l'efficacité, c'est le désarmement. Combien de fois ai-je entendu, dans les palabres de soumission, l'indigène éluder obstinément, avec des ruses de paysan, la question des fusils, et offrir de payer amendes de guerre et impôt. L'amende ne le gênait pas, car en général il avait des réserves d'or ou d'argent; l'impôt, on le paierait une fois et ensuite on verrait; mais le fusil!

Il ne serait plus un homme, s'il n'avait un et même deux fusils. Il lui apparaissait qu'en le perdant, il subissait une sorte de « castration » qui lui était encore plus insupportable que l'idée de ne plus pouvoir se rébeller à nouveau.

C'est aussi la sanction la plus efficace ; à elle seule, elle vaut toutes les autres : et si l'amende de guerre, les internements ne pouvaient être imposés, si l'impôt n'existait pas, si le portage était inutile, il suffirait, pour obtenir une tranquillité définitive, du désarmement.

§ 1. — *Le Désarmement.*

Historique de la question : arrêté Lemaire, thèse Binger, théorie Roberdeau. — Liberté presque absolue en fait du commerce de la poudre et des fusils ; plus de 150.000 fusils introduits.

Graves dangers, nécessité de mesures radicales.

Mesures préparatoires : contrôle des armes, taxe sur les fusils, limitation des quantités de poudre consommées.

Circulaire et arrêté du 21 août 1908. — Désarmement, mesures d'application. — Répression de la contrebande.

Mesures bienveillantes : octroi d'armes perfectionnées à des indigènes sûrs. — Réglementation définitive des armes et munitions. — Résultats du désarmement. — Critiques (injustice du retrait des armes, équité du remboursement de la taxe et de la valeur de l'arme, etc). — Leur réfutation.

Correspondance avec l'Union Coloniale. — Destruction des bêtes fauves.

Le désarmement est la seule sanction absolument complète et efficace de la pacification d'un pays. Nous n'occupons jamais nos colonies qu'avec des effectifs infimes par rapport au chiffre de la population, et le but à se proposer constamment doit être de les réduire de plus en plus afin de diminuer les charges financières que représentent les corps d'occupation.

Quels que soient les résultats obtenus au point de vue de la conquête matérielle et morale des indigènes, quel que soit leur degré de soumission, si complète que paraisse l'adhésion de leurs chefs, il ne faut pas se faire l'illusion

que notre domination leur soit agréable. S'il est permis d'espérer que l'évolution ultérieure de leur état social, la diffusion des besoins issus de notre civilisation, la disparition des générations qui ont connu l'indépendance, pourront y amener une acceptation complète et sans arrière pensée du régime que nous y avons importé, nous n'en sommes encore à ce point dans aucun de nos empires coloniaux.

Dans les conditions actuelles, laisser leurs armes aux mains de ces populations si nombreuses en face de nos faibles unités, c'est leur laisser la tentation permanente du soulèvement. Il faut donc, de toute nécessité, aboutir au désarmement.

Il est très probable que certains de ces groupes chercheront un jour à se reprendre. L'essentiel est de ne pas leur en faciliter l'occasion et de leur enlever autant que possible leurs moyens d'action.

Le pas le plus important qui ait été fait dans cette voie a été de leur imposer le désarmement, qui doit être poursuivi avec une fermeté absolue, en même temps qu'une surveillance étroite sera exercée sur les côtes pour empêcher l'introduction de la poudre.

Pour faciliter le désarmement et lui donner le plus d'efficacité possible, il y a généralement deux étapes à marquer. Aussitôt l'occupation d'un pays acquise, on y impose le contrôle des armes. Elles sont laissées aux mains des habitants, chacun d'eux doit les présenter au chef-lieu du secteur où elles sont inscrites et reçoivent une marque; c'est là une mesure de simple police que les habitants comprennent et acceptent généralement. Il ne faut, du reste, pas avoir l'illusion de croire qu'ils les apportent toutes à ce contrôle ; mais de gré ou de force ils en apportent de beaucoup le plus grand nombre. Le jour où peut s'effectuer le désarmement intégral, l'opération commence par le retrait de toutes les armes contrôlées ; il est alors beaucoup plus facile de procéder à la recherche des armes dissimulées.

> La progression à suivre est donc celle-ci :
>
> 1° Profiter du succès de tout coup de force, de toute opération ayant réussi pour se faire remettre par les vaincus le plus d'armes possible. Ceci c'est la conséquence de l'opération de guerre, c'est la reddition des armes, sanction, dans tous les pays, de toute reddition de troupes ;
>
> 2° Exiger de ceux qui nous ont prêté leur concours et de tous ceux qui nous sont restés fidèles de faire marquer leurs armes comme il a été dit plus haut ;
>
> 3° Faire comprendre peu à peu à ces derniers que leurs voisins ayant été mis hors d'état de nuire, ils n'ont plus besoin de leurs armes et arriver au désarmement intégral.
>
> (Général Lyautey, *Pacification du sud de Madagascar*).

La question n'était pas nouvelle, sinon sous cette forme radicale, du moins sous celle, plus modeste, de l'interdiction d'introduction des armes et des munitions.

Dès le début de l'occupation de la Côte d'Ivoire, les autorités, tant civiles que militaires, firent tous leurs efforts pour réglementer, d'une manière efficace, la détention des armes à feu et des munitions en un pays où, plus que partout ailleurs, l'étendue et l'épaisseur des forêts rendaient la pénétration des Européens dangereuse. En 1894, c'est M. Lemaire, alors gouverneur p. i. qui, par arrêté du 23 septembre pris par application du décret du 10 mars 1893, arrêté ratifié par le Département, prohibait l'introduction des fusils dans la colonie et subordonnait le port et l'usage de ceux en dépôt dans les magasins de commerce à la délivrance d'un permis.

Cet arrêté, annulé le 10 mars 1895 par M. Binger — ce dernier estimait, à l'époque, le pays entièrement pacifié et déclarait au surplus que le commerce local perdrait 300.000 francs par an si l'interdiction de vente de la poudre et des armes était maintenu — fut d'abord repris le 2 octobre 1899 par M. Capest, qui ne le rendit exécutoire d'ailleurs qu'à une partie seulement

de la Côte d'Ivoire, au Baoulé, alors en pleine effervescence, puis par M. Roberdeau, en avril 1900.

Deux années plus tard, le 8 mars 1902, ce dernier, sollicité par les commerçants de la colonie, voulut revenir sur sa première décision.

Il prépara un projet d'arrêté pour rendre libre la vente de la poudre et des armes de traite, projet duquel j'extrais ce passage :

« Une tonne, à 10 grammes par charge, représente 100.000 coups de fusil ; chaque peuplade en guerre aura toujours facilement ses deux ou trois tonnes de poudre, grâce à la fraude, et malgré la prohibition. Or, si elle a les deux ou trois tonnes utiles et dangereuses pour nous, que peuvent nous faire les centaines de tonnes en surplus ? Evidemment rien ».

Raisonnement admirable que je n'ai pu résister au désir de rapporter.

Le général Houry, alors Commandant Supérieur des troupes de l'Afrique Occidentale Française, dans une lettre qu'il adressa le 30 juin 1900 au Gouverneur Général, s'éleva vivement contre cette singulière manière de voir et provoqua l'envoi au Lieutenant-Gouverneur Roberdeau d'une note dans laquelle M. Guy, alors Gouverneur Général par intérim, invita ce dernier à s'expliquer.

M. Roberdeau exposa sa thèse, fit valoir que les finances de la colonie perdraient, avec le maintien des prescriptions prohibitives, 210.000 francs par an (300 tonnes à 700 francs la tonne), que le commerce local perdait lui-même 1.050.000 fr. mais son projet, fort heureusement, ne sortit point de son bureau.

Puis s'écoula une période durant laquelle le gouvernement local rapporta ou rétablit, suivant les circonstances les mesures prises en 1894 par M. Lemaire — arrêtés du 6 juin 1903, 30 juillet 1905, et 20 juillet 1908.

Avant d'entrer dans l'examen de mes décisions, je crois utile de citer certains fragments de lettres officielles se rapportant étroitement à la question.

En 1906, les commerçants de la colonie, auxquels la régle-

mentation rigoureuse considérée avait causé un assez sérieux préjudice, par suite de l'impossibilité dans laquelle ils s'étaient trouvés de vendre poudre et fusils, adressèrent au Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française une pétition pour obtenir l'abolition d'un régime aussi fâcheux pour eux.

Le Gouverneur Général demanda aussitôt l'avis du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire p. i. qui, dans une lettre du 1er août 1906, répondit de la façon suivante :

« Vous avez bien voulu me demander mon avis sur la suite qu'il convenait de donner à la pétition des commerçants de la Côte d'Ivoire au sujet de la vente de la poudre. Par ma lettre du 29 janvier dernier, j'avais eu l'honneur de vous exposer tout le bien qu'on pouvait espérer des prescriptions de l'arrêté du 9 juillet 1905, et j'ajoutais qu'on devait vraisemblablement attribuer à ces sages mesures la situation paisible de la colonie. Je disais encore que certains administrateurs n'avaient pas saisi toute l'importance de cette mesure et que, voulant récompenser l'attitude soumise de certains de leurs administrés et surtout dans le but d'activer les relations commerciales, ils avaient autorisé la vente de quantités de poudre plus considérables qu'il n'était sage de le faire.

« Je savais en effet, par des rapports du Baoulé, qu'une partie de cette poudre était transportée dans ce cercle et les contrées voisines où elle est achetée à un prix extrêmement élevé.

« J'ai donc invité ces administrateurs à appliquer plus strictement l'arrêté du 9 juillet 1905 et j'ai cherché à leur faire comprendre qu'en donnant trop de poudre, ils entravaient la pacification des contrées demeurées inoccupées...

. . . .

« En définitive, on ne saurait donc accueillir la réclamation des commerçants. Pour limitée qu'elle soit, la vente de la poudre n'en constitue pas moins un réel danger. Et puis on se demande, devant les énormes approvisionnements du commerce, si les maisons, ayant eu vent de la réglementation projetée, n'ont pas fait venir un stock de poudre considérable dans l'espoir de l'écouler rapidement. Le commerce aurait voulu être prévenu, mais j'ai la conviction que s'il l'avait été officiellement, à moins que l'importation n'ait été interdite, le stock n'aurait pas été moindre.

« Ainsi que je vous en ai rendu compte, la vente de la poudre a cessé à la Gold Coast, où le gouvernement avait dû céder un moment aux vives réclamations du commerce. Nous sommes donc tranquilles de ce côté, mais il n'en est pas de même, et je l'ai déjà signalé, vers le Libéria, et je crois aussi vers la Guinée française où il semblerait — j'ai peine à le croire — que nos populations de la région ouest de la Haute-Côte aient pu s'approvisionner. »

Le 26 janvier de la même année, dans une lettre adressée au Gouverneur Général, M. Nebout s'exprimait ainsi, quant aux doléances exprimées par les commerçants installés dans la colonie :

« Le Commerce de la Côte d'Ivoire voit sans satisfaction les mesures réglementant la vente de la poudre. Il n'apprécie que le profit immédiat, et les bienfaits des mesures dont les résultats sont encore un peu éloignés lui échappent. Et cependant l'ouverture au commerce des contrées encore indépendantes augmentera, dans des proportions qui dépasseront de beaucoup les gains de la vente de la poudre, le mouvement des importations et des exportations. Le budget local verra aussi augmenter ses ressources par le paiement général de l'impôt ».

Ce langage, empreint de modération et de bon sens, est à rapprocher de celui de M. le Gouverneur Binger et de celui du Gouverneur Roberdeau — de M. Roberdeau seconde manière bien entendu.

Je ne fus donc pas le premier à me préoccuper de la question de l'introduction et de la circulation des armes à feu et de la poudre dans la colonie. D'autres administrateurs avant moi s'étaient efforcés de solutionner cetta question délicate, d'autres également avaient été touchés par les réclamations des commerçants de l'endroit, auxquels les arrêtés prohibitifs causaient un préjudice assez considérable.

* * *

Point n'est besoin que je rappelle les grosses difficultés rencontrées par nos troupes quand elles durent pénétrer dans ces régions jusqu'alors fermées à toute influence européenne. L'examen de la situation me convainquit de la nécessité qu'il y avait de retirer aux indigènes des régions insoumises les moyens de poursuivre contre nous une lutte meurtrière, en les privant du droit de détenir les armes à feu. Par une circulaire du 31 août 1908, j'avais déjà fixé à 500 grammes la quantité maximum de poudre à délivrer aux habitants possesseurs de fusils déclarés et taxés résidant dans les cercles non totalement pacifiés.

C'était encore insuffisant tant le nombre des armes en service

était grand, tant les stocks de poudre en réserve étaient considérables... et cela grâce à la contrebande qui s'opérait au nord, par le Haut-Sénégal et Niger, au sud par la mer, à l'est par la Côte d'Or, à l'ouest par le Libéria, et grâce aussi aux cadeaux de poudre que firent, pour pénétrer dans diverses régions, des Administrateurs bien intentionnés mais mal avisés (1).

Bref j'en vins à considérer que les mesures prises successivement étaient insuffisantes, et je décidai d'aller plus loin encore dans la voie où mes prédécesseurs s'étaient engagés.

Le 20 juillet 1908 c'est-à-dire quelques semaines après mon arrivée, j'avais pris un arrêté établissant une taxe sur les armes à feu détenues par les indigènes. Cet arrêté, dont l'intention véritable était plus politique que fiscale, — façon assez élégante de faire diminuer le nombre des armes en usage et de contrôler ceux qui les possédaient — demeura, un an après sa mise en vigueur, sans effet utile. Seules, les popula-

(1) Voici, à cet égard, quelques chiffres intéressants :

État des fusils à silex importés et *déclarés* et de la poudre introduite de 1899 à 1908 :

Années	Fusils	Poudre
1899	19.808	286.215 kg.
1900	6.457	71.308
1901	9.539	83.622
1902	17.728	301.434
1903	9.076	159.724
1904	10.162	251.222
1905	10.844	139.011
1906	1.196	15.862
1907	3.054	4.990
1908	369	5.198
	88.233	1.319.486

soit 88.233 fusils sans compter ceux introduits en fraude et par le nord, soit 60.000 environ).

1.319.486 kilogrammes de poudre représentent 131.948.600 coups de fusils. Il est à remarquer que ces quantités n'ont pas été consommées dans l'année même de leur importation et que des stocks en entrepôts furent constitués qui s'écoulèrent jusqu'au jour où la vente fut interdite.

tions soumises et en bons termes avec l'administration locale s'y étaient conformées, alors que les autres, les irréductibles, s'étaient, elles, bien gardées d'apporter leurs fusils aux fonctionnaires chargés de les poinçonner. En présence de l'évident mauvais vouloir de ces dernières, je me résolus à des mesures plus décisives qu'exposa ma circulaire de principe du 21 août 1909 (1).

(1) « Deux arrêtés en date de ce jour, dont vous trouverez ci-inclus des ampliations, modifient la réglementation instituée par les arrêtés des 30 juillet 1905 et 20 juillet 1908, en ce qui concerne la détention des armes à feu non perfectionnées et de leurs munitions par les indigènes, ainsi que la perception de la taxe établie sur ces mêmes armes. Je crois devoir, en vous exposant les motifs de ces mesures, les commenter et les compléter par des instructions destinées à vous en faire mieux saisir la portée et le mode d'application.

L'arrêté du 30 juillet 1905 qui, désormais, en vertu de l'arrêté nº 536 G, cesse d'être en vigueur dans certaines régions de la Colonie, a posé en principe que la vente des armes à feu non perfectionnées et de leurs munitions ne peut être faite, à la Côte d'Ivoire, qu'aux seuls individus détenteurs d'un permis spécial. Les dispositions de cet arrêté ne devaient donc s'appliquer qu'à un petit nombre de bénéficiaires, de qui les administrateurs, autorisés par délégation à délivrer les permis indispensables, étaient tenus d'exiger, aux termes mêmes de la circulaire explicative du 8 août 1905, certaines garanties morales et matérielles. L'arrêté dont il s'agit était donc, comme l'arrêté du Gouverneur Général du 9 juillet 1905, qu'il complète en tenant compte des circonstances locales, expressément limitatif. S'il pouvait y avoir à cet égard le moindre doute, la lecture du rapport qui précède le dernier cité des textes ci-dessus suffirait à le dissiper, puisque ce rapport invoque, précisément, comme motif de la mesure prise par le Gouverneur Général, la nécessité de mettre un terme à la diffusion des armes à feu non perfectionnées et des poudres de traite.

Soit qu'une trop grande libéralité ait présidé à la délivrance des permis, soit que la fraude ait pu s'exercer aisément par suite de l'organisation, alors fort incomplète, des moyens de la réprimer, le nombre des fusils a cru dans des proportions telles qu'il en est résulté un véritable danger. Guerrier et pillard, l'habitant de la forêt a puisé, dans la possession de son arme, un sentiment d'audace, fâcheusement encouragé par sa forfanterie native. Les luttes intestines qui, aujourd'hui encore, désolent certaines régions, sont devenues plus fréquentes. Et, lorsque nous avons voulu pénétrer ces régions pour y établir définitivement la paix française, nous nous sommes heurtés à une résistance rendue redoutable par les moyens dont disposait alors la masse des indigènes. Le fusil de traite, en raison de la

Le principe était posé : il allait recevoir une application de

nature du terrain propice aux embuscades et aux guet-apens, favorable au tir à bout portant, et parce que sa simplicité même permet, en le chargeant outre mesure, de le transformer en une sorte de petite mitrailleuse, constitue une arme éminemment redoutable, dont les effets ont été, depuis quelques années, des plus meurtriers pour nos troupes. Ainsi, l'instrument que nous avions résolu d'accorder avec modération aux autochtones pour leur faciliter la chasse et améliorer ainsi leur alimentation, pour leur rendre plus efficace la défense des plantations et d'eux-mêmes contre les animaux nuisibles ou dangereux, s'est transformé, par sa diffusion, en une arme de guerre contre nous

J'ai décidé de mettre un terme au danger ainsi créé. Au moment où tous nos efforts tendent à rendre effectifs l'exercice de notre autorité et l'action du commerce sur l'immense partie de la Colonie que recouvre la forêt, à assurer la libre circulation de ceux qui travaillent au progrès économique et la sécurité des représentants de l'administration, nous ne pouvons laisser subsister la menace perpétuellement dressée, derrière chaque arbre et chaque fourré, par un indigène armé de fusil et qu'a surexcité une pratique fétichiste ou un excès d'alcool.

Mon arrêté n° 536 G, interdisant la détention des armes dans des régions déterminées, nous permettra d'atteindre ce but définitivement et en quelque sorte mécaniquement. Partout où la possession et le port d'un fusil sont désormais interdits à l'indigène, les armes vont être retirées jusqu'à la dernière. Nous mettrons à profit, pour imposer cette mesure, les tournées de police que l'attitude de certaines tribus nous obligent à poursuivre en ce moment et celles que nous entreprendrons par la suite, spécialement ou non. C'est vous dire que le désarmement ne devra s'opérer que progressivement, avec les moyens convenables et sur mon ordre exprès. Il vient d'y être procédé dans l'Attié avec un plein succès, presque sans coup férir et sans grande effusion de sang, par le seul déploiement d'une force imposante : cette contrée pleine de promesses, proche du chef-lieu et de nos ports principaux, hier encore impénétrable tant du fait de l'existence de la forêt que de la possession d'armes à feu par ses sauvages habitants, sera incessamment ouverte au commerce qui peut compter y trouver de larges compensations à l'expectative dans laquelle il a dû rester jusqu'à ce jour.

De même, la tribu des N'Gois, l'une des plus redoutées et des plus farouches du pays gouro, s'est vu infliger, à la suite d'actes d'hostilité contre nos convois et nos escortes, le versement, aussitôt effectué, d'un nombre appréciable de fusils.

Il en sera ainsi partout où les indigènes font obstacle par la violence à l'administration et au commerce. Et lorsqu'ils auront rendu leurs armes,

jour en jour plus sévère, au fur et à mesure que j'en constatais

impuissants alors à nous opposer la force, incapables de chercher dans la guerre des occasions de crime et de pillage, nous les verrons se livrer, par la force même des choses, aux travaux de la paix. L'exemple du Baoulé oriental proprement dit, où l'interdiction momentanée de la détention de la poudre, pendant la période de conquête, supprima l'usage des fusils, est, à ce point de vue, absolument convaincant : les habitants, réputés à juste titre pour nous avoir résisté longuement et vigoureusement, se sont inclinés devant l'impossibilité matérielle de poursuivre la lutte et, de guerriers qu'ils étaient exclusivement, ont commencé à se transformer en de paisibles agriculteurs. Autour des villages ont été entreprises des cultures vivrières en voie de développement continu et, lorsque nous serons parvenus, comme nous allons nous y efforcer, à leur inculquer nos méthodes d'élevage, l'intérêt qu'ils porteront à leur sol et à leurs biens nous sera un sûr garant de la tranquillité définitive.

Ainsi donc, ce qu'il faut, c'est détourner le besoin d'activité de l'indigène vers des occupations pacifiques et productrices. Mais, comme nos conseils seraient impuissants à atteindre ce but ; comme, d'autre part, nous sommes, avant toute chose, absolument empêchés de les donner sans courir au devant d'une lutte dont nous ne saurions prévoir la fin, il convient que nous retirions aux instincts barbares et destructifs de cet indigène les moyens de s'exercer dans l'avenir. Le désarmement y pourvoira.

Et si l'on objectait qu'une telle mesure porte atteinte aux coutumes locales, en privant les individus du plaisir de faire parler la poudre dans les circonstances solennelles, je répondrais que les coutumes sont plus anciennes que l'usage de la poudre dans le pays ; que les Baoulés, quand ils ont manqué de cette dernière, n'ont pas renoncé aux traditions et qu'au surplus, les traditions elles-mêmes ne méritent pas de nous entraver si leur maintien doit avoir pour contre-partie des abus et des crimes. J'ai dit, dans mes instructions du 26 novembre 1908, ce que je pensais d'une politique conservatrice et rigide, lorsque celle-ci consacre des excès et s'oppose au progrès de la civilisation.

Au surplus, la mesure qu'entraîne mon arrêté n° 536 G de ce jour n'est pas absolue au point de ne tenir aucun compte du bon vouloir particulier, s'il se manifeste. Les tribus hostiles ou douteuses seront désarmées, il est vrai, mais exception pourra être faite, sur vos indications, pour certains individus appartenant à ces groupes, si vous avez, de leur fidélité, des garanties absolument certaines et qui ne datent point de la veille. Un long et complet dévouement, une notoriété indiscutable seront les conditions principales d'obtention de cette faveur exceptionnelle, qui ne pourra, au surplus, être accordée que par moi-même, sur votre rapport et moyennant

les heureux résultats et que je me rendais compte de l'importance des difficultés à vaincre.

l'observation des formalités de l'arrêté du 20 juillet 1908. Ainsi, nous resterons strictement dans l'esprit de l'arrêté du 30 juillet 1905, d'après lequel la détention d'une arme à feu ne peut être qu'un avantage individuel. Vous devrez faire état, avant toute chose, si vous m'adressez des propositions de cette nature, de l'intérêt supérieur de la sécurité de votre cercle, sécurité dont vous êtes, dans une certaine mesure, responsables.

Je n'ai pas encore étendu l'interdiction aux cercles de Bondoukou, de Korhogo, de Kong, de Mankono, de l'Indénié, d'Assinie, de Bassam, à la majeure partie des cercles du Baoulé-Nord, du Baoulé-Sud et du Cavally, aux territoires des postes de Bingerville, de Dabou et de Toupa, à la partie lagunaire du cercle de Lahou. J'ai excepté également le cercle du Bas-Sassandra. Point n'est besoin, en effet, de témoigner d'avance de la méfiance aux populations qui ne nous donnent jusqu'ici aucun sujet de mécontentement. Les indigènes des régions du nord, en particulier, accoutumés de longue date à posséder une arme à feu dont ils ne font pas mauvais usage, seraient en droit de trouver dans une telle mesure une cause de perturbation susceptible de remettre en état les avantages que nous avons péniblement acquis.

Toutefois, il reste bien entendu que cette faveur est subordonnée à la parfaite conduite des intéressés et que leur attitude lui donne, par suite, un caractère essentiellement précaire. La moindre agitation provoquée par un village entraînerait son désarmement immédiat et total, sans préjudice des peines légales auxquelles s'exposeraient les coupables. Cette prescription, qui vise surtout le Baoulé et les cercles de la basse région, s'appliquerait, le cas échéant, aux individus.

L'interdiction de la détention des fusils entraîne, naturellement, dans tous les cercles ou groupements visés par mon arrêté n° 536 de ce jour, la non application de l'arrêté du 20 juillet 1908 établissant une taxe sur les armes à feu. Et c'est pourquoi j'ai pris, en outre, l'arrêté n° 537. La simple logique comme la plus élémentaire bonne foi exigent, en effet, que comme corollaire de la suppression de ces armes, nous renoncions à percevoir la taxe, l'objet imposable cessant d'exister. Si donc un indigène est convaincu d'avoir dissimulé un fusil, une fois le désarmement opéré, vous n'aurez pas à le taxer, mais la confiscation du fusil sera suivie d'une sanction disciplinaire.

Il ne saurait plus, d'autre part, être accordé, sous aucun prétexte, d'autorisations d'achat de poudre dans les mêmes cercles ou groupements.

Dans l'ensemble de la Colonie, enfin, la possession de la poudre sera, jusqu'à nouvel ordre, réglementée plus sévèrement qu'elle ne l'a été depuis un an en vertu de l'arrêté du 20 juillet 1908. A cette date, j'ai fixé à un

maximum de deux kilogrammes la quantité de poudre que chaque indigène serait autorisé à acheter annuellement, sur la délivrance de permis trimestriels, en échange du paiement de la taxe. Cette prescription, comme vous l'exprimait ma lettre-circulaire du 31 août 1908, n'était, au surplus, nullement impérative et vous restiez libre, suivant certaines considérations intéressant l'état politique, de diminuer momentanément l'importance des quantités accordées ou même de les supprimer.

Désormais, le maximum annuel sera ainsi formellement déterminé pour les régions dans lesquelles la détention des armes reste autorisée, en tenant compte du degré de pacification et du temps depuis lequel celle-ci est assurée :

1° Régions anciennement et complètement pacifiées : cercles de Korhogo, de Kong, de Bondoukou, de Mankono, poste de Touba, 1 kilogramme.

2° Régions complètement pacifiées, mais placées dans le voisinage de régions douteuses ou hostiles : cercles de l'Indénié, d'Aboisso, de Bassam, 300 grammes.

3° Régions récemment pacifiées et voisines de régions hostiles ou douteuses : cercles du Baoulé-Nord, du Baoulé-Sud, du Bas-Sassandra ; cercle du Cavally, à l'exception du poste de Pagouéhi ; postes de Bingerville et de Dabou (cercle des Lagunes), partie lagunaire du cercle de Lahou, 100 grammes.

Cette dernière quantité sera également celle accordée aux individus des régions à désarmer, à qui pourra être octroyée l'autorisation exceptionnelle de posséder un fusil.

Vous restez entièrement libres — j'insiste sur ce point — si l'état politique de votre cercle ou des circonscriptions voisines semble l'exiger, de réduire les quantités ci-dessus ou de les supprimer complètement.

Nous pouvons être assurés ainsi, qu'il ne se constituera plus de stocks importants, comme plusieurs d'entre vous m'ont rendu compte, depuis un an, qu'il s'en formait sur divers points, au détriment de la situation politique des circonscriptions douteuses ou hostiles, dont les habitants trouvaient à s'alimenter sous notre couvert.

Les mesures précédentes, relatives à la poudre, seront susceptibles d'être modifiées par la suite, lorsque le désarmement des régions énumérées dans mon arrêté n° 536 aura été opéré. Mais les limitations qu'elles comportent sont, en principe, destinées à s'appliquer tant que l'ensemble de la Colonie ne nous aura pas donné toutes les satisfactions que nous sommes en droit d'attendre du programme d'action politique à la réalisation duquel nous apportons actuellement tous nos soins. Il appartiendra à ceux d'entre vous qui auront à les appliquer, sur toute l'étendue de leur cercle comme à des régions déterminées ou à des individus, de faire comprendre aux détenteurs d'armes que l'attitude des fauteurs de désordre

Des arrêtés en étendirent successivement l'application à d'autres régions troublées (1).

nous a seule contraints à prendre des dispositions restrictives dans l'intérêt de la tranquillité générale ».

« Arrêté interdisant la détention par les indigènes des armes à feu non perfectionnées et de leurs munitions dans certaines régions de la Côte d'Ivoire.

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté du 30 juillet 1905 cessent d'être applicables dans les cercles, subdivisions de cercle ou tribus ci-après énumérées :

Cercle des Lagunes : circonscription des postes d'Alépé, d'Adzopé, d'Agboville et de Toupa ;

Cercle du N'Zi-Comoé ;

Cercles du Baoulé-Nord et du Baoulé-Sud : tribus situées en bordure du Bandama ;

Cercle du Haut-Sassandra et pays gouro ;

Cercle de Lahou : pays dida ;

Cercle de Touba : circonscription des postes de Danané et Man ;

Cercle du Cavally : circonscription du poste de Pagouéhi.

En conséquence, la détention des armes à feu est interdite aux indigènes dans les régions susvisées. »

(1) Le 1er septembre 1909 j'écrivais aux administrateurs :

« Dans un certain nombre de Cercles (ou régions faisant partie d'un Cercle) la détention des fusils a été formellement interdite et le désarmement des indigènes sera progressivement réalisé : dans les régions pacifiées, les quantités maxima de poudre à délivrer contre le paiement de la taxe annuelle de 5 francs établie par arrêté du 20 juillet dernier ont été fixées, en tenant compte de l'ancienneté et de la permanence de la soumission des tribus.

« Mais, même dans ces régions, et notamment dans celles dont la pacification est de fraîche date (Baoulé) ou qui sont limitrophes des régions hostiles et douteuses (Bas-Sassandra, Lahou, Assinie, Cavally, Indénié, Mankono), il y a un intérêt majeur à ce que le nombre des fusils détenus par les indigènes diminue peu à peu ; ceux-ci s'habitueront insensiblement à cette privation et ils emploieront aux travaux agricoles un temps qu'aujourd'hui ils passent à la chasse.

« En vue de réaliser sans heurt et surtout sans que la mesure revête un caractère général qui inquiéterait les indigènes, cet objectif, je vous prie de transformer, toutes les fois que vous le jugerez possible, les amendes infligées en vertu de vos pouvoirs disciplinaires, en une reddition des fusils à raison de un fusil par dix francs d'amende.

« Les armes rendues devront être immédiatement brisées et procès-verbal de ces destructions me sera mensuellement adressé ».

Par un arrêté du 10 septembre et pour éviter les erreurs d'interprétation je me réservai exclusivement la délivrance des permis de port d'armes.

Préoccupé d'apporter, dans l'application des mesures les plus dures, le plus possible d'équité, j'adressai aux Commandants de cercle une circulaire interprétative de mes arrêtés (1).

On a dit et répété à satiété que j'ai soulevé contre moi nombre d'indigènes, parce qu'après les avoir, par un arrêté du 20 juil-

(1) « Le désarmement qui se poursuit dans la Colonie s'opère de façons dissemblables suivant les régions. Tantôt il a fallu faire appuyer par des forces militaires ou de police nos injonctions, tantôt au contraire celles-ci ont été suivies d'effet dès qu'elles ont été formulées. Cette différence d'attitude constitue un criterium certain de l'état d'esprit des indigènes. Il n'est pas douteux en effet que l'empressement apporté à la restitution de leurs fusils est un sûr garant du loyalisme de nos sujets. Aussi devons-nous leur en savoir gré et le leur manifester par des preuves tangibles, les seules qui frappent leur imagination

Je n'ai pas l'intention de vous tracer à cet égard des instructions détaillées et précises, car les mesures bienveillantes dont je vous demande de faire bénéficier vos administrés, comme témoignage de notre satisfaction, sont fonctions des circonstances locales et vous êtes seuls à même d'en apprécier l'opportunité et l'efficacité.

Mais, et bien que je sache que vos procédés d'administration soient toujours empreints des caractères de justice et d'humanité qui sont la base essentielle de notre œuvre civilisatrice, je tiens à vous recommander d'apporter vis-à-vis des populations fidèles le maximum de tempéraments dans l'exercice des pouvoirs qui vous sont confiés pour assurer le maintien de notre souveraineté. Des infractions analogues doivent être envisagées sous un jour différent suivant qu'elles sont commises en pays sûr ou en pays douteux et les sanctions à y appliquer doivent varier en conséquence. En résumé, vous devez établir une différence de traitement assez nuancée entre les tribus qui ont mis une certaine spontanéité à rendre leurs armes et nous ont ainsi marqué leurs sentiments de complète soumission, et celles qui, au contraire, n'ayant cédé qu'à la force, nous ont montré qu'elles étaient encore réfractaires à notre influence.

Il faut que les premières saisissent d'elles-mêmes l'avantage qu'elles ont trouvé dans l'abandon de toute arrière-pensée de rébellion ultérieure et qu'elles puissent comparer avec satisfaction la situation présente — toute de rapports confiants avec nos agents — avec l'ancien état de choses où administrés et administrateurs en défiance les uns vis-à-vis des autres, restaient sur le pied de paix armée ».

let 1908, invités à payer la taxe pour les armes détenues, je les avais ensuite, par les dispositions du 21 août 1909, obligés à remettre ces mêmes armes. Le simple examen des faits montre que cet argument ne tient pas : une partie seulement des habitants de la colonie ont été mis en demeure de livrer leurs fusils ; les indigènes qui furent ainsi tenus d'obéir aux injonctions impératives de l'administration étaient précisément, d'une façon générale, ceux qui n'avaient ni déclaré — et pour cause ! — les armes dont ils étaient détenteurs, ni dès lors acquitté la taxe au paiement de laquelle ils étaient astreints.

Ces mesures évidemment graves mais nécessaires reçurent, contrairement à ce que certains ont pu dire, l'entière approbation du Gouverneur Général à l'examen duquel elle fut soumise en temps voulu.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, m'écrivit M. Ponty, que je partage votre manière de voir, qui me paraît correspondre en tous points à l'exécution du programme d'occupation progressive que vous poursuivez ».

Comme, d'autre part, je n'ignorais point que la mise en application de ses nouvelles dispositions prohibitives allait jeter un léger émoi dans le monde commercial, habitué à céder un grand nombre de fusils de traite et une grosse quantité de poudre aux indigènes, je tins à le prévenir pour que, de leur côté, les factoreries ne reçussent plus les armes et les munitions qu'elles étaient accoutumées à vendre.

Dans ma circulaire du 28 août 1909, je priais MM. les Commandants de régions et de cercles de

« bien vouloir aviser les commerçants de leurs circonscriptions des mesures qui allaient être incessamment prises, de façon qu'ils ne constituent pas des stocks de fusils et de poudre qui leur resteraient pour compte ».

Cet ensemble de mesures, en dépit de leur stricte application, serait encore demeuré sans effet absolu, si les indigènes avaient conservé l'espoir de se procurer clandestinement des armes et des munitions, grâce à une fraude qui n'eut pas été énergiquement réprimée.

Pour agir avec efficacité contre cette fraude, deux moyens s'offrirent à mon initiative ; le premier, d'ordre intérieur, si je puis dire, consista à se montrer très sévère dans l'application des pénalités encourues par les délinquants. A cet effet, j'adressai le 2 sept. 1909, aux administrateurs et commandants de cercles relevant de mon autorité, des instructions précises (1).

Quand au second procédé il tient en deux mots : obtenir des régions ou colonies voisines de la Côte d'Ivoire qu'elles veillent à ne point laisser passer d'armes et de munitions dans les territoires que je voulais désarmer.

Ce fut l'origine d'une série de négociations, d'abord avec les autorités de la Guinée française, puis avec celles de la Gold Coast et du Libéria.

Avec la Guinée française, la tâche fut relativement facile. J'avais demandé à M. Ponty de vouloir bien intervenir auprès du Lieutenant-Gouverneur de la Colonie précitée ; celui-ci envoya des ordres très précis et très fermes pour que « tous les postes de douanes situés sur la frontière séparant la Haute-Guinée de la Côte d'Ivoire exercent vis-à-vis des dioulas (marchands indigènes) la surveillance la plus active, afin qu'aucune quantité de poudre ne puisse pénétrer dans la Côte d'Ivoire par cette partie de la frontière ».

(1) « Vous êtes fort bien armés pour réprimer la fraude, par l'article 2 du décret du 4 mai 1903, dont les pénalités paraissent suffisantes, à la condition qu'elles soient appliquées, ainsi que le commandent les circonstances, dans toute leur rigueur.

Il ne s'agit pas, en effet et en la matière, d'envisager le délit en lui-même et de le punir comme la fraude qui a pour but d'échapper au fisc ou à un contrôle ennuyeux ; la question est plus haute, car il faut faire cesser à tout prix une contrebande organisée principalement contre le maintien de notre domination, en un mot une véritable contrebande de guerre.

Aussi j'ai l'honneur de vous prier de veiller à ce que les tribunaux que vous présidez appliquent aux délits de l'espèce, quelle que soit d'ailleurs leur importance quant aux quantités fraudées, le maximum des peines prévues par le législateur. J'ai la conviction que la perspective de nos sanctions — lorsque quelques condamnations les auront fait connaître aux indigènes — réfrènera l'ardeur des fraudeurs et de leurs complices. La méthode employée dans un cercle de l'intérieur a eu non seulement d'excellents effets à cet égard, mais elle a incité les habitants paisibles, peu désireux d'avoir des compromissions dangereuses, à dénoncer et à livrer les contrebandiers à l'autorité ».

Cette surveillance, ajoute M. Liotard dans une circulaire — celle du 13 septembre — est difficile, mais elle est indispensable au maintien de la tranquillité dans le pays voisin.

Un mois auparavant, la haute administration guinéenne, alors dirigée intérimairement par M. le Secrétaire Général Veillat, avait dû intervenir auprès des commerçants de sa région, lesquels n'avaient point hésité à introduire des armes perfectionnées.

« Malgré cette prohibition (d'armes à tir rapide) formelle, le commerce local s'est peu à peu habitué à importer dans le pays des caisses de fusils perfectionnés tels que Winchester, Remington, à percussion centrale, des balles, des capsules et même des cartouches de guerre, et à demander ensuite leur mise en consommation ».

Enfin M. Ponty approuvait et synthétisait en un arrêté en date du 3 mars 1910 toutes les mesures prises (1).

Mais je ne m'estimai point encore satisfait, et après avoir, à nouveau, sollicité le concours de M. Ponty, j'obtins de ce dernier que mon collègue du Haut-Sénégal-Niger fit exercer par ses agents une surveillance particulièrement attentive sur le commerce des armes dans les régions voisines de la Côte d'Ivoire.

Pour que la mesure fût complète, il aurait fallu que la Gold Coast — imitant la République du Libéria qui dans son joint-résolution du 12 février 1910, avait prohibé, au moins théoriquement, mais on ne saurait lui demander davantage, la vente des armes et munitions, — prit elle aussi une semblable réglementation. Or, on le lui demanda en haut lieu, mais on se heurta à une fin de non recevoir, et cela pour une raison qui est tout entière dans l'intéressante lettre qu'adressa, le 7 mars 1895, le Ministre des Colonies au Gouverneur de la Côte d'Ivoire et dans la réponse que le second fit au premier, quelques jours après :

Paris, le 7 mars 1895.

« Monsieur le Gouverneur,

M. l'ambassadeur d'Angleterre à Paris vient de signaler à M. le Minis-

(1) Article premier. — L'importation dans la colonie de la Côte d'Ivoire, tant par le littoral que par les frontières de la Gold Coast et du Libéria, des armes à feu non perfectionnées, et interdite à partir du 1er mai 1910.

tre des Affaires étrangères le prix que son gouvernement attacherait à ce que, par voie d'entente réciproque, des dispositions pussent être prises, afin d'interdire, dans une période déterminée dont la durée n'excéderait pas 10 à 12 mois, le commerce des armes et des poudres de traite dans nos possessions de la Côte d'Ivoire, ainsi que dans la colonie anglaise et de la Côte d'Or.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître d'urgence votre opinion personnelle sur l'accueil qui vous paraît devoir être fait aux propositions du gouvernement britannique. Je vous laisse le soin d'apprécier si, en raison surtout des opérations de la colonne de Kong, nous n'aurions pas intérêt, dans les circonstances actuelles, à entrer dans les vues du gouvernement anglais.

Recevez, Monsieur le Gouverneur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre des Colonies,
Signé : Chautemps. »

A cette communication, le gouverneur intéressé — c'était alors M. Binger — répliqua en disant qu'il ne croyait pas utile de lui donner suite. Quinze années plus tard, le gouvernement anglais, cette fois sollicité par nous, devait nous répondre d'identique façon.

*
* *

Si la raison d'Etat exigeait le désarmement des tribus rebelles, l'équité commandait, non seulement de laisser des armes aux populations paisibles des cercles du nord, mais encore d'accorder partout, à des indigènes sûrs et sous certaines garanties, des armes perfectionnées. Ce fut l'objet de l'arrêté du 15 mai 1911 (1).

(1) *Article premier.* — Des permis de port d'arme perfectionnée (fusils de chasse de calibre 12 au maximum, à l'exclusion de revolvers, pistolets à répétition automatique et armes rayées à balles de toutes sortes) peuvent être délivrés aux indigènes qui offrent des garanties morales et effectives permettant d'exercer un recours contre eux, en cas d'abus grave. Aucun indigène ne pourra être titulaire de plus d'un permis de port d'arme perfectionnée.

Appartiennent à la catégorie visée ci-dessus : les fonctionnaires indigènes d'un certain grade et particulièrement recommandables, les commerçants patentés des premières catégories, exceptionnellement les employés de factoreries dont les employeurs répondent et présentent eux-mêmes

Le régime des armes et munitions était désormais au point et fut condensé dans le règlement ci-dessous, toujours en vigueur (1).

toutes garanties, et les chefs et notables qui ont donné des preuves manifestes de fidélité ou se sont exposés à notre service.

Article 2. — Les permis de port d'armes perfectionnées délivrés, dans les conditions qui précèdent, par le Lieutenant Gouverneur, sur avis motivé des administrateurs, pourront être retirés, en cas d'abus grave constaté ; le retrait en sera prononcé par le Lieutenant-Gouverneur sur le rapport des Commandants de cercle.

(1) I. — *Importation et débarquement.*

L'importation des armes à feu non perfectionnées est interdite à la Côte d'Ivoire (Arrêté n° 245, du Gouverneur Général, du 3 mars 1910).

Tout nouvel arrivant doit faire, en douane, une déclaration détaillée des armes perfectionnées et de leurs munitions qu'il veut introduire.

Il ne peut les sortir de la douane qu'après avoir sollicité et obtenu l'autorisation du Gouverneur par l'intermédiaire de l'Administrateur du cercle.

Lors de son embarquement au départ, il doit présenter à la douane soit l'arme introduite, soit l'autorisation de cession obtenue en cours de séjour (Arrêté du Gouverneur Général du 8 juin 1903).

II. — *Armes à feu perfectionnées.*

Toute personne, qui veut détenir une arme à feu perfectionnée ou en opérer la cession, doit en demander l'autorisation au Gouverneur, par l'intermédiaire de l'Administrateur du Cercle où elle réside (Arrêté du Gouverneur Général, du 8 juin 1903).

Seuls, parmi les indigènes, sont susceptibles d'obtenir en permis pour une arme perfectionnée (fusil de chasse, de calibre 12 au maximum, à l'exclusion des revolvers, pistolets automatiques et armes rayées à balle de toutes sortes), ceux qui offrent des garanties morales et effectives nous permettant d'exercer un recours contre eux, le cas échéant.

Aucun de ces indigènes ne pourra être titulaire de plus d'un permis de port d'arme perfectionnée.

Il convient de classer dans cette catégorie : les fonctionnaires indigènes d'un certain grade, particulièrement recommandables, les commerçants patentés des premières catégories, exceptionnellement les employés de factorerie dont les employeurs répondent et présentent eux-mêmes toutes garanties, les chefs ou notables qui ont donné des preuves manifestes de leur fidélité ou se sont exposés à notre service (Circulaire du Lieutenant-Gouverneur du 19 août 1910, n° 233).

Les permis de port d'armes perfectionnées délivrés dans les conditions

Les résultats politiques du désarmement, on les connaît :

qui précèdent pourront être, en cas d'abus caractérisé, retirés par décision du Lieutenant-Gouverneur, prise sur le rapport d'un commandant de cercle ; les permis délivrés antérieurement au 19 août 1910 seront périmés le 31 décembre 1911 ; ils ne pourront être renouvelés que dans les conditions énumérées ci-dessus (Arrêté local du 15 mai 1911).

Les autorisations d'achat de munitions pour armes perfectionnées seront accordées par les commandants de cercle aux détenteurs pourvus de permis réguliers.

Toutefois, elles seront limitées, pour les indigènes, à une consommation raisonnable, mais plutôt faible, et elles ne seront renouvelées que sur la présentation des douilles usagées qui seront immédiatement détruites ; une tolérance du dixième pourra être apportée pour le cas de perte vraisemblable (Circulaire n° 233 du Lieutenant-Gouverneur, du 19 août 1910).

III. — *Armes à feu non perfectionnées.*

a) La détention des dites armes et leur circulation sont interdites dans les cercles des Lagunes ; du N'Zi-Comoé ; du Baoulé-Nord ; du Baoulé-Sud ; du Haut-Sassandra et du pays Gouro ; de Lahou ; du Haut-Cavally et du Bas-Sassandra et dans la circonscription de San Pédro (Bas-Cavally), c'est-à-dire dans presque toute la zone sylvestre, soit parce que les tribus sont hostiles ou douteuses, soit parce que certaines de ces régions sont voisines de tribus douteuses ou hostiles (Arrêtés locaux des 21 août, 10 et 26 octobre, et 15 novembre 1909).

En conséquence, les administrateurs doivent, dans les dites régions, refuser systématiquement toute demande d'achat d'armes non perfectionnées et s'abstenir de les transmettre au Gouverneur ; leurs efforts doivent tendre au désarmement intégral et progressif des indigènes ; ils ne doivent tolérer aucune circulation des dites armes.

b) Dans les régions autres que celles énumérées ci-dessus, la détention des armes à feu non perfectionnées est autorisée. Mais leur nombre ne pourra pas être augmenté, et le droit du port d'armes pourra être retiré par mesure disciplinaire individuelle.

IV. — *Poudre.*

a) Dans les régions où la détention des armes est interdite, il ne peut, bien entendu, être délivré aucune autorisation d'achat de poudre (Circulaire locale du 21 août 1909).

b) Dans les autres régions, les détenteurs d'armes devront acquitter la taxe annuelle, et des permis d'achat de poudre leur seront délivrés trimestriellement (Arrêté local du 20 juillet 1908 et circulaire du Lieutenant-Gouverneur du 31 août 1908).

La quantité de poudre faisant l'objet de permis variera suivant les

c'est à lui plus qu'aux répressions ordonnées, si dures qu'elles aient été, que la colonie doit sa tranquillité définitive ; c'est à lui que j'ai dû de pouvoir administrer en toute quiétude, pendant la guerre, le pays qui venait de voir partir 50 0/0 de son personnel mobilisé, et 6 compagnies sur 11 de ses forces d'occupation.

Quant aux résultats statistiques du désarmement, ils ont été régulièrement publiés au *Journal officiel* de la colonie (1).

régions, mais ne devra pas dépasser 250 grammes par trimestre (Circulaire n° 294 G du Lieutenant-Gouverneur, en date du 21 août 1909).

Les contrebandiers doivent être activement recherchés et déférés devant les tribunaux compétents ; ils peuvent être punis d'une amende de 500 à 1.000 francs et d'un emprisonnement de six jours à six mois, ou de l'une de ces deux peines (Décret du 14 mars 1911).

Une prime de cinq francs par fusil et de 0,50 centimes par kilo de poudre sera allouée à tout indigène qui permettra la saisie de ces produits circulant en fraude, ou qui les saisirait lui-même (Circulaire locale n° 191 G du 13 juillet 1910).

V. — *Transport d'armes et de munitions.*

Aucun commerçant ne peut transporter, d'un point à un autre, des fusils et des munitions, même s'il s'agit d'armes non perfectionnées, sans s'être muni d'un « permis d'achat et de transport » (Arrêté local du 30 juillet 1905).

Ce permis doit être demandé au Gouverneur par l'intermédiaire des administrateurs (Arrêté local du 10 septembre 1909).

Bingerville, le 15 mai 1911.

ANGOULVANT.

Approuvé :
Le Gouverneur Général
de l'Afrique Occidentale Française.
W. PONTY.

(1) *Journal officiel* du 15 mai 1915.

Afin de mettre un terme à la résistance opposée par les peuplades de la région forestière à l'occupation définitive du pays et, par suite à sa mise en valeur, le Lieutenant-Gouverneur a décidé de faire procéder au désarmement complet des tribus dont l'habitat se trouve situé dans la zone sylvestre. Les instructions qui l'ont prescrit ont été publiées au *Journal officiel* du 31 août 1909. L'opération commencée en septembre 1909 a donné au 30 avril 1915 les résultats ci-après.

Cercles	Districts	Nombre de fusils détruits	Total par cercle	Nombre de fusils détruits antérieurement	Total général par cercle
Assinie	»	16	16	185	201
Baoulé-Nord . . .	»	»	»	14.694	14 694
Baoulé-Sud . . .	»	»	»	6.771	6.771
Bas-Cavally . . .	»	»	»	405	405
Bassam	»	»	»	1.974	1.974
Bas-Sassandra . .	»	»	»	717	717
Bondoukou . . .	»	351	351	631	982
Gouros	»	9	9	11	20
Haut-Cavally. . .	Secteur Ouobé-Guéré	115	»	»	»
	Dan-Guéré	53	»	»	»
	Haut-Cavally	136	»	»	»
	Moyen-Cavally	»	304	24 062	24.366
Haut-Sassandra . .	»	»	»	24 205	24.205
Indénié	Zaranou	136	177	550	727
	Assikasso	41	»	»	»
Kong	»	87	87	2 270	2.357
Lagunes	»	12	12	10.509	10 521
Lahou.	»	»	»	8.797	8.797
N'Zi-Comoë . . .	»	»	»	3 660	3.660
Odienné	»	58	58	2.470	2.528
Ouorodougou. . .	»	»	»	8.037	8.037
Tagouanas . . .	»	»	»	928	928
Touba.	»	»	»	1.036	1.036

Total pour le désarmement effectué du 1er octobre 1914 au 30 avril 1915 . . . . 1.014
Total général au 30 septembre 1914. . . . . 111.912
Total général au 30 avril 1915 . . . . 112.926

* * *

Le désarmement n'a pas été sans soulever, dans un grand nombre de milieux, les protestations les plus violentes. Je n'en ai eu cure, appliquant, en cette question comme en toutes celles qui ont touché aux intérêts vitaux de la Côte d'Ivoire, une ligne de conduite invariable et inflexible, ne souffrant à mon programme aucune de ces fissures même légères, mais que le temps et les efforts des adversaires agrandissent chaque jour davantage au point de compromettre la solidité de l'édifice.

J'ai déjà répondu plus haut au grief qui m'a été fait d'avoir retiré les fusils après avoir fait payer aux détenteurs la taxe de 5 francs.

Le commerce, de son côté, s'émut et protesta.

Certes, il est un fait qui n'est point niable : les factoreries, qui écoulaient jadis un chiffre extrêmement élevé de fusils et une quantité non moins considérable de poudre dans les zones où elles avaient eu la possibilité de s'installer, avaient vu leurs ventes et, dès lors, leurs bénéfices, notablement baisser. Mais quand on se rend compte des difficultés d'accès de certaines parties de cette colonie, du fait de la résistance opiniâtre qu'ont toujours opposée leurs habitants, quand on récapitule toutes les pertes qu'ont dû subir nos troupes, pour traverser et occuper ces mêmes zones qu'il était impossible de laisser plus longtemps fermées à notre influence, peut-on dire que le souci de ne point léser momentanément les intérêts, très respectables sans doute, du commerce local, devait être plus fort que celui d'établir définitivement notre autorité en des régions qui s'étaient jusqu'alors refusées à la reconnaître ?

En l'occurrence, un dilemme se posait : ou il fallait laisser vendre autant d'armes et de poudre qu'auparavant à des indigènes qui s'en servaient pour nous combattre et nous tuer tirailleurs et européens ; ou il fallait, en interdisant ce genre de négoce dans les pays foncièrement et irréductiblement

hostiles, mettre nos troupes en excellente posture pour accomplir, avec le minimum de risques et de dangers, leur mission, déjà fort difficile en elle-même, de pénétration et de conquête.

On a prétendu aussi que cette mesure aurait été appliquée sans coup férir, sans effusion de sang, si l'administration locale avait offert aux indigènes de leur rembourser le prix des armes contre la livraison de ces dernières. La prétention est généreuse ; elle part d'un bon sentiment, mais elle est du pur domaine du rêve et aucun administrateur, aucun officier ne la verra émettre sans un sourire.

Le désarmement n'a pas été, en effet, à la Côte d'Ivoire, une mesure préventive, mais la conséquence d'une situation qui n'est autre que l'état de guerre caractérisé. Cela est si vrai qu'il s'opéra exclusivement dans les régions de la forêt et du Baoulé, là où nos troupes ont eu à intervenir, là où elles avaient combattu sans effet depuis quinze ans, et qu'il était inapplicable — aux termes mêmes et formels des arrêtés et de la circulaire du 21 août 1909 — aux cercles pacifiés. Je renvoie au récit des faits ceux qui croiraient que le désarmement s'est opéré dans des régions où une lutte acharnée, poursuivie sans relâche de 1893 à 1908, n'a pas amplement justifié le retrait des armes.

« Je n'ai pas encore étendu, dit la circulaire ci-dessus, l'interdiction aux cercles de Korhogo, de Kong, de Mankono, de l'Indénié, d'Assinie, de Bassam, à la majeure partie des cercles du Baoulé-Nord, du Baoulé-Sud et du Cavally, aux territoires des postes de Bingerville, de Dabou et de Toupa, à la partie lagunaire du cercle de Lahou. J'ai excepté également le cercle du Bas-Sassandra. Point n'est besoin, en effet, de témoigner d'avance de la méfiance aux populations qui ne nous donnent jusqu'ici aucun sujet de mécontentement. Les indigènes des régions du Nord en particulier, accoutumés de longue date à posséder une arme à feu dont ils ne font pas mauvais usage, seraient en droit de trouver, dans une telle mesure, une cause de perturbation susceptible de remettre en état les avantages que nous avons péniblement acquis ».

Il est vrai que le désarmement fut ensuite appliqué à la totalité des cercles du Baoulé-Nord, du Baoulé-Sud et des Lagunes, mais ce fut en raison de l'attitude hostile prise par les popula-

tions de certaines parties de ces régions, populations qui n'ont aucun trait commun avec les populations du nord, fidèles et agricoles.

Je ne vois pas bien, dans les parties de la colonie où le retrait des armes est de rigueur, un administrateur offrant aux indigènes la cession de leurs armes contre argent comptant. Il serait, tout d'abord, dans l'impossibilité matérielle de faire cette offre, le contact étant pratiquement supprimé dans des régions en état de guerre. D'autre part, en admettant qu'une telle proposition puisse être faite, il n'est pas un chef en mesure de la faire adopter par la masse, faute d'autorité et parce qu'il deviendrait aussitôt suspect. Enfin, sur quelle base se ferait le remboursement ? Le prix d'un fusil varie en moyenne de 10 à 25 francs. En estimant à 120.000 le nombre des armes détenues par les indigènes, la colonie aurait donc eu à payer au minimum 1.200.000, au maximum 3.000.000 francs, somme énorme pour son budget. Conséquence fâcheuse autant que certaine : l'autorité donnerait, en agissant ainsi, une impression nette de sa faiblesse à des indigènes arrogants, dont la plus grande partie, de ce seul fait, repousserait l'offre. Qui déterminerait, en outre, la valeur de chaque arme ? Une facture ? L'indigène n'en a point. Une estimation faite d'un commnn accord ? Elle ne se ferait pas, et l'on voit mal un administrateur supputant le prix de quelques milliers de fusils, discutant, marchandant, perdant de son prestige, sacrifiant son temps, soulevant mille palabres. Une estimation laissée au gré de l'indigène ? Mais il demanderait le maximnm, n'en démordrait pas et aurait raison. Une estimation fixée par l'administrateur ? Mais elle serait toujours, aux yeux de l'indigène, abusive et arbitraire ; il n'y a pas de demi-arbitraire et le mécontentement qu'il entraîne est égal dans tous les cas.

On a dit aussi que l'administration aurait dû rembourser au moins le montant de la taxe payée par le possesseur de fusil, en vertu de l'arrêté local du 20 juillet 1908. En premier lieu, je ferai remarquer que cette taxe n'a été perçue que dans les cercles où l'état politique la rendait possible. Elle a été prévue aux budgets de 1909 et 1910 pour une somme de 180.000 francs,

soit le montant de 36.000 fusils. Voici en quels termes, dans l'exposé des motifs du budget de 1910, je m'exprimais à ce propos, le 24 juin 1909 :

« Les recettes effectuées, pour un seul trimestre, en 1908, se sont élevées à 119.000 francs. Il est donc à présumer que les prévisions pour 1909 seront largement dépassées. Je n'ai pas cru devoir tenir compte de cet excédent probable pour 1910. La taxation des armes a été, à mon sens, une mesure provisoire, en même temps qu'une spéculation, fort légitime, d'ailleurs, sur la passion qu'ont les indigènes pour les engins de ce genre ; mais j'estime que la tolérance dont ils bénéficient à cet égard est pernicieuse au point de vue politique comme au point de vue économique. Il n'est pas douteux que le jour où nos sujets n'auraient plus de fusils, non seulement les tentatives insurrectionnelles cesseraient d'avoir la moindre chance de succès, mais encore la sécurité des personnes et des biens acquerrait des garanties qu'elle n'a pas aujourd'hui. Les attentats dont les colporteurs dioulas sont encore les victimes deviendraient beaucoup moins fréquents et la confiance qu'en auraient ces intermédiaires se répercuterait heureusement sur le mouvement commercial. D'autre part, avec leurs armes à feu, dont ils aiment à faire usage pardessus tout, les autochtones se livrent par trop exclusivement au plaisir de la chasse, qui devient ainsi pour eux une source exclusive d'alimentation. Dépourvus de fusils, ils continueraient à chasser comme ils le faisaient autrefois et le fait encore aujourd'hui la masse des moins favorisés, dépourvue d'armes à feu, mais ils seraient amenés, par la force des choses, à demander à des occupations, moins nobles peut-être, les éléments de leur vie matérielle : exploitation des produits naturels du sol, création de cultures vivrières et industrielles, etc. Il en résulterait une modification profonde et avantageuse de l'organisation sociale de certaines tribus, dont les membres méprisent actuellement tout travail manuel et, sous prétexte de se procurer des moyens d'existence, vivent par petits groupes disséminés et indépendants, réfractaires à toute idée de progrès. Cette modification s'est d'ailleurs réalisée dans le Baoulé, dont les habitants, après la suppression provisoire de la vente de la poudre nécessitée par la conquête du pays, ont été réunis dans des centres importants et sont devenus de paisibles agriculteurs ».

Dans le projet de budget de l'exercice 1911, la taxe sur les armes est prévue pour 30.000 francs seulement et j'écris, le 8 juin 1910 :

« Cette importante différence en moins (150.000 francs sur 1910) résulte de la suppression de la taxe sur les armes dans les circonscriptions où a été effectué le désarmement.

Déjà, dans l'exposé des motifs du budget de 1910, je développai les considérations qui militaient en faveur d'une mesure, condition essentielle de la pacification. Cette mesure, réalisée en principe, le sera, en fait, sur tous les territoires où elle sera reconnue nécessaire, avant quelques années : à ce moment, il sera possible de dire que notre autorité est définitivement assise et qu'elle n'est plus à la merci d'un mouvement de mauvaise humeur de nos sujets, provoqué soit par les excitations d'un féticheur, soit même, tout simplement, par des libations exagérées. L'ère de la paix s'ouvrira, comme aussi celle de la prospérité, celle-ci étant le corollaire de celle-là. Aux occupations de la guerre et de la chasse, les indigènes devront substituer celles moins nobles, mais combien plus fécondes, des travaux agricoles ou industriels : ils deviendront aptes à subir l'action de notre œuvre civilisatrice. »

Voici, encore une fois bien montré, le caractère exceptionnel et nécessaire du désarmement. Celui-ci n'est pas, ne peut pas être le fruit d'une entente entre l'autorité française et les indigènes rebelles. Il constitue une mesure de police, de sécurité générale, d'intérêt public, au point que l'introduction des armes et de la poudre est officiellement qualifiée : « contrebande de guerre ».

Veut-on, dès lors, qu'on rembourse à des ennemis les taxes acquittées par eux — ceci dit seulement pour les indigènes de certaines parties des Lagunes ou du Baoulé qui ont payé le droit de port d'arme et ont dû ensuite être désarmés en raison de leur attitude — lorsque ces ennemis sont privés, à la suite des faits de guerre, de la tolérance dont ils bénéficiaient ? A cela je réponds en demandant si l'Etat français rembourse à un citoyen détenteur d'un fusil, lorsque celui-ci est confisqué pour abus, excès ou crime, le prix de cette arme et le montant des taxes acquittées antérieurement à la confiscation, s'il s'agit d'un fusil de chasse ? Pour généraliser la question, je demande aussi si, à la suite d'une guerre, les puissances victorieuses remboursent aux puissances vaincues le prix des fusils pris aux armées défaites. L'état de guerre, comme les exigences de la police, justifie des mesures normales, admises par tous, et que l'on trouve arbitraires, odieuses, appliquées à des indigènes qui nous combattent.

On a soutenu également que le désarmement était une atteinte

portée aux traditions indigènes et à l'exercice des coutumes, par suite une disposition essentiellement impolitique. J'avais, par avance, réfuté cette critique dans ma circulaire du 21 août 1909 :

« Si l'on objectait qu'une telle mesure porte atteinte aux coutumes locales, en privant les individus du plaisir de faire parler la poudre dans les circonstances solennelles, je répondrais que les coutumes sont plus anciennes que l'usage de la poudre dans le pays ; que les Baoulés, quand ils ont manqué de cette dernière, n'ont pas renoncé aux traditions et qu'au surplus les traditions elles-mêmes ne méritent pas de nous entraver si le maintien doit avoir pour contre-partie des abus et des crimes. J'ai dit, dans mes instructions du 26 novembre 1908, ce que je pensais d'une politique conservatrice et rigide, lorsque celle-ci consacre des excès et s'oppose au progrès de la civilisation. »

Enfin, il convient de répondre à l'objection faite par certains, relativement à l'efficacité du désarmement. « Celui-ci, ont-ils prétendu en propres termes, n'est, ne peut être qu'illusoire... Il ne peut s'opérer qu'en partie. Dans les cercles occupés militairement, dans les villages de la plage et dans ceux qui nous sont plus directement soumis, on enlève un certain nombre de fusils. Mais le Noir rusé a eu soin de garder les meilleurs et de n'abandonner que les rouillardes ».

Cette remarque est, sans nul doute, l'effet d'une naturelle et patriotique appréhension. Qu'on se rassure toutefois. Les « rouillardes » n'entrèrent pas dans le décompte des armes détruites ; elles furent reçues, mais leur remise n'était pas considérée comme une livraison efficace et, le nombre des fusils possédés étant relativement aisé à connaître dans un pays où chaque adulte possède son arme, l'erreur n'était guère possible. Ne furent donc comptés que les fusils en état de parfait usage.

Le personnel militaire lui-même n'admit pas au début l'efficacité de la mesure.

Certains officiers redoutaient très haut que les indigènes, désarmés, n'en arrivassent à l'emploi des arcs et des flèches empoisonnées. L'expérience a prouvé l'inanité de cette crainte.

D'autres — de tout jeunes hommes, avec la légèreté de leur

âge — regrettaient le temps où, quelques années après chaque répression, les indigènes, qui avaient gardé leurs armes, réparé leurs pertes, reconstitué leurs approvisionnements en poudre, repris du soufle, se rebellaient à nouveau et ramenaient dans la même région, avec un grade plus élevé, les mêmes officiers...

Le désarmement, s'il est appliqué avec rigueur et maintenu avec fermeté, clot en effet pour toujours, dans chaque région qui en a bénéficié, l'ère des opérations militaires. A ce titre il constitue un véritable bienfait pour l'indigène de la zone sylvestre, de caractère indépendant, frondeur, guerrier. Il lui évite de nouvelles rébellions et les rudes châtiments qui les sanctionneraient.

L'indigène s'en rend parfaitement compte. A chaque palabre, les chefs — généralement des hommes âgés — me demandent, publiquement, des fusils que je refuse. Mais quand le peuple est parti, les chefs reviennent me voir : « nous t'avons demandé des fusils, me disent-ils ; tu as bien fait de nous les refuser. Car les jeunes gens ont la tête chaude, et s'ils avaient des armes, après avoir bu du vin de palme, ils feraient des sottises, et tu enverrais des tirailleurs. Eux, avec leurs jambes agiles, ils prendront la brousse ; et c'est nous qui ne pourrons nous sauver, ni vivre sous la pluie, sans abri, qui seront punis ».

Sans doute on peut concevoir — dans le royaume d'Utopie — un pays assez riche en hommes et en argent pour pouvoir entretenir, dans l'une de ses colonies, des forces considérables qui, réparties judicieusement sur le territoire, tiendraient en respect les populations auxquelles on laisserait la liberté de détenir sans limite des armes à feu.

Mais qui peut répondre de l'avenir; et quelle est la puissance qui pourrait affirmer qu'aucun événement ne l'amènera, un jour, à ramener sur un point de ses possessions, menacé par un ennemi extérieur par exemple, tout ou partie des forces qu'elle aura accumulées sur la colonie dont je parlais. Le danger — écarté par la présence des troupes d'occupation — n'en subsistera pas moins, mais il n'apparaîtra que dans les circonstances où, précisément, on pourra le moins y parer.

* * *

Reste la question de la chasse et de la destruction des bêtes fauves.

L'Union Coloniale, avec la parfaite courtoisie de langage et le grand désir de conciliation qui sont les caractéristiques de sa collaboration avec les administrations coloniales, voulait bien m'en entretenir par lettre du 21 avril 1913 :

« A la suite du désarmement de la population, opération certes, indispensable et que vous avez menée, Monsieur le Gouverneur, avec une énergie, une continuité dans l'effort et un succès auxquels notre section a maintes fois rendu un hommage mérité, les indigènes, ne possédant plus désormais aucune arme à feu, se sont vus dans l'impossibilité de détruire les bêtes fauves aux alentours de leurs villages : celles-ci se sont, en conséquence, multipliées dans une telle proportion qu'elles ne se contentent plus de causer de sérieux dégâts aux troupeaux, mais qu'elles s'attaquent, même à proximité des agglomérations, aux habitants. C'est ainsi qu'on nous a rapporté — et nous avons tout lieu de tenir le renseignement pour exact — que récemment, dans le voisinage immédiat de Grand-Lahou, treize noirs auraient été dévorés par des panthères en moins de trois semaines.

Une telle situation, vous conviendrez, ne peut se prolonger et elle exige, semble-t-il, l'adoption sans retard des mesures capables d'y remédier efficacement.

La gravité du problème, quelque peu inattendu, qu'a ainsi posé indirectement la pacification de la Colonie, ne vous avait d'ailleurs pas échappée ; et les considérants de l'arrêté que vous avez pris le 6 novembre 1912, en vue d'instituer une prime pour la destruction des fauves, manifestent des préoccupations qui, les événements le prouvent, n'étaient malheureusement pas sans objet. Mais, il ne semble pas que l'octroi d'une prime de 20 francs par panthère détruite, bien propre cependant à stimuler les efforts et le zèle des indigènes, ait eu les conséquences qu'on en pouvait attendre : comment l'indigène serait-il en état de détruire la panthère s'il n'a entre les mains aucune arme ou aucun des pièges qui, dans certains pays, sont employés à cet effet ?

Il apparaît donc que l'excellente mesure que vous avez prise, en instituant ladite prime, ne saurait apporter un remède efficace à la situation présente qu'autant qu'elle serait complétée par la mise à la disposition des indigènes des armes ou des pièges qui semblent indispensables pour leur permettre de lutter contre les fauves.

Aussi notre Section s'est-elle demandée, et elle nous a chargé d'insister auprès de vous pour vous prier de vouloir bien examiner, s'il ne serait pas

possible, dans les circonstances actuelles, de remédier aux inconvénients qu'a entraînés le désarmement général et intensif auquel il a dû être nécessairement procédé, en rendant aux indigènes quelques-unes des armes qui leur ont été confisquées. Ne pourrait-on, tout au moins dans les régions entièrement pacifiées, accorder par exemple à chaque chef de village spécialement en butte aux attaques des fauves, et sous sa propre responsabilité, un certain nombre de fusils ; ou bien désigner dans les villages quelques indigènes connus de l'Administration qui seraient armés, recevraient à époques fixes une quantité déterminée de munitions et rempliraient, dans la Colonie, un rôle analogue en somme à celui que jouent en France les capitaines de louveterie.

A ce propos, nous nous permettons de vous signaler que, pour des motifs identiques à ceux qui se présentent à la Côte d'Ivoire, le Gouvernement du Congo belge et le Gouvernement de l'Afrique Equatoriale française se sont récemment vus l'un et l'autre, dans la nécessité de donner aux indigènes l'autorisation de s'armer : ces Gouvernements ont dû dénoncer le protocole signé à Bruxelles le 22 juillet 1908 en vue de la suspension temporaire de l'importation et de la vente des armes à feu, des munitions et de la poudre, par application de l'acte de Bruxelles du 2 juillet 1890 : les dispositions du protocole de 1908 ont en conséquence cessé d'être valables dans ces deux Colonies depuis le 15 février dernier : par les arrêtés des 6 janvier et 22 novembre 1912, le Gouvernement belge a réglementé le commerce et la détention des fusils à silex non rayés et des poudres de traite dans certains districts d'abord, puis sur toute l'étendue de la Colonie du Congo, en subordonnant la détention des armes à la délivrance, sous des conditions assez rigoureuses, d'un permis. De son côté, le Ministre français des Colonies, se rendant compte des mauvais effets de la restriction absolue édictée par le protocole de 1908, a fait signer un décret en date du 10 avril 1913, qui a pour objet, en Afrique Equatoriale française, de substituer à une prohibition reconnue excessive et manifestement contraire aux intérêts des populations elles-mêmes, une réglementation équitable, bien que restrictive, de la délivrance des armes à feu et des munitions de traite : la détention des armes est également subordonnée à la condition d'un permis individuel ; elle ne sera autorisée, par arrêtés annuels des Lieutenants-Gouverneurs, pris en Conseil d'Administration et approuvés par le Gouverneur Général en Conseil de Gouvernement, que dans les seules régions soumises qui seront explicitement déterminées.

Peut-être estimerez vous possible, Monsieur le Gouverneur, de vous inspirer des dispositions aujourd'hui en vigueur au Congo français et au Congo belge, afin de prendre, tout au moins dans les territoires de la Côte d'Ivoire entièrement pacifiés, les mesures que paraît commander le souci de la sécurité des indigènes.

D'autre part, en ce qui concerne les territoires de la Colonie où la délivrance du permis de port d'armes pourrait encore, même en nombre restreint, présenter des inconvénients, nous prenons la liberté de signaler à votre attention le très grand intérêt qu'il y aurait à ce que l'Administration remît gratuitement aux indigènes des pièges du modèle approprié à la capture des panthères. Dans la Nigeria anglaise, dans l'Inde, en Indochine, des pièges sont ainsi confiés aux chefs des villages intéressés, ou dans chaque village, à un ou plusieurs piégeurs attitrés qui, en plus de la prime accordée à tout indigène tuant une panthère, reçoivent des avantages pécuniaires, comme une légère indemnité annuelle, ou sont exemptés de certains impôts.

Nul mieux que vous, Monsieur le Gouverneur, ne saurait apprécier dans quelle mesure et à quelles conditions les suggestions que nous avons l'honneur de vous soumettre pourraient trouver leur application à la Côte d'Ivoire. La fréquence et la gravité des attaques auxquelles les indigènes sont en butte de la part des bêtes fauves, la nécessité qu'il y a à assurer leur protection, aussi bien que le constant souci de ménager leurs intérêts matériels dont vous avez jusqu'ici personnellement donné tant de preuves, nous laissent espérer que vous prendrez sans retard les dispositions nécessaires pour apporter un remède efficace à la situation présente. »

Je m'empressai de répondre à l'Union Coloniale, par lettre du 26 mai. On m'excusera d'en citer de larges extraits. Elle me paraît clore, en effet, définitivement la discussion.

« Malgré les prescriptions des arrêtés du Gouverneur Général et du Lieutenant Gouverneur de la Côte d'Ivoire pris en 1905, le nombre des fusils avait augmenté de façon telle, dès 1908, qu'il en était résulté un véritable danger.

L'instrument que nous avions résolu d'accorder avec modération aux autochtones pour leur faciliter la chasse et améliorer ainsi leur alimentation, pour leur rendre plus efficace la défense des plantations et d'eux-mêmes contre les animaux nuisibles et dangereux, s'était transformé par sa diffusion, en arme de guerre.

Il fallait mettre un terme au danger ainsi créé. Nous ne pouvions laisser subsister la menace perpétuellement dressée, derrière chaque arbre et chaque fourré, d'un indigène armé de fusil, surexcité par des pratiques fétichistes ou des excès d'alcool.

Interdire la détention des armes dans des régions déterminées, où les indigènes faisaient obstacle par la violence à l'Administration et au commerce, permettait d'atteindre ce but définitivement, en détournant le besoin d'activité de l'indigène vers des occupations pacifiques et productrices.

L'expérience avait prouvé que la répression, comme elle avait été comprise jusque-là, c'est-à-dire sans désarmement consécutif à la soumission, n'avait jamais pu suffire à l'établissement d'une paix durable : les rebelles avaient gardé leurs armes, par conséquent les moyens de manifester à nouveau leur hostilité 2 ou 3 ans plus tard, lorsque le souvenir du châtiment subi aurait disparu. Il fallait, pour faire régner la paix française, exiger la reddition des armes dans les régions hostiles et empêcher ainsi les indigènes d'avoir la possibilité de se soulever à nouveau.

Ces raisons n'ont rien perdu de leur valeur. Et si, à l'heure actuelle, un Gouverneur était assez fou pour rendre libre le commerce des armes de traite dans les régions sylvestres, je ne donnerais pas trois années pour voir, de ci de là, des gens de la forêt tenter à nouveau de se révolter. De cela je suis convaincu au point que je préférerais résigner mes fonctions plutôt que laisser s'accomplir un acte aussi criminel et aussi insensé.

L'examen de la carte de la pacification vous montrera que toutes les armes des Indigènes n'ont pas été aveuglement enlevées. Partout où les populations étaient et sont restées paisibles et laborieuses, sans mauvaise intention, ne nous donnaient point sujet de préoccupation, avaient témoigné de leur loyalisme, les armes ont été laissées. C'est ainsi que, même dans la zone sylvestre, les habitants des Cercles d'Assinie, de l'Indénié, de Bassam et de la majeure partie du Bas-Cavally, et que dans la région de savanes ceux des Cercles du Nord de la Colonie, qui remplissaient les conditions précitées, gardèrent leurs armes.

C'eût été en effet une véritable iniquité de désarmer des gens qui ne l'avaient pas mérité soit que, comme ceux de la région du nord, ils aient été accoutumés de longue date à posséder une arme à feu dont ils n'ont pas fait mauvais usage, soit qu'en raison même de la nature du terrain, les armes à courte portée ne peuvent être dangereuse comme dans les fourrés de l'inextricable forêt.

Dans ces régions la délivrance de la poudre était limitée à une quantité suffisante pour la chasse et la défense contre les animaux nuisibles et dangereux, mais telle cependant que les détenteurs d'armes ne puissent constituer de dépôt de munitions ou vendre la poudre à des régions voisines encore en état de rébellion.

Les autres Cercles devaient être désarmés.

Le désarmement constitue une mesure très dure puisqu'elle laisse l'indigène sans défense et lui cause la perte de la valeur de son arme : elle ne peut, par suite, être prise que pour des raisons supérieures de sécurité, des raisons d'État ; elle ne peut être ordonnée que si l'existence même de la Colonie est en cause, qu'en présence d'un état de guerre nettement caractérisé. C'est un souci grave que de prendre pareille décision et elle ne pouvait être rendue applicable que pour des populations en état de rebellion, ou qui se sont rebellées récemment, ou en état d'insoumission constante.

Cette théorie je l'ai toujours soutenue, même lorsque la situation était la plus dangereuse. Elle m'a valu bien des soucis et parmi les difficultés qui se sont élevées entre le Colonel... et moi, figure mon refus de désarmer les populations du nord, paisibles, laborieuses et qui, à ce moment-là, fournissaient la majeure partie des porteurs nécessaires aux colonnes. Pareil acte eût bien mal récompensé leur bon esprit et leur dévouement.

Ce qui apparaît de cet exposé, c'est qu'une grande partie de la Colonie n'a pas été désarmée par mesure collective. Dans ces régions des fusils ont été détruits pour punir, sur la demande des chefs, les individus frondeurs et désobéissans, le retrait de leur arme étant une punition sensible pour les indigènes faisant preuve d'une mauvaise volonté constante.

D'après les derniers recensements, il existe dans ces Cercles :

Assinie	486	fusils
Bas-Cavally	286	—
Bondoukou	3.530	—
Indénie	1.291	—
Kong	2.085	—
Korhogo	1.224	—
Touba	1.768	—
Soit un total de	9.670	armes à feu non

perfectionnées.

La prime pour la destruction des panthères est payée dans ces Cercles.

Dans les régions à désarmer, il a été détruit à ce jour 97.928 fusils.

C'est un joli chiffre prouvant la résistance qui pouvait nous être opposée dans la forêt si nous n'avions pris cette mesure.

C'est dans la forêt, en effet, en raison de la nature même du terrain propice aux embuscades et aux guet-apens, que le fusil de traite, favorable au tir à bout portant, et que sa simplicité permet, en le chargeant outre mesure, de transformer en une sorte de petite mitrailleuse, constitue une arme éminemment redoutable.

Malgré le chiffre formidable des armes détruites, est-ce à dire que nous soyons arrivés à un désarmement intégral ? Bien hardi et bien imprudent serait celui qui le soutiendrait et moi-même, si fier que je sois de mon action, je ne l'affirmerais pas. Les Indigènes ont encore des armes, mais en très petite quantité et très dispersées, et, si la tentation leur venait de se rebeller à nouveau, ils ne pourraient réunir une force suffisante pour être dangereux. C'est le résultat que je voulais atteindre.

Les indigènes des régions désarmées sont-ils désarmés vis-à-vis des animaux féroces ? Je ne le crois pas.

Il leur reste d'abord quelques fusils ayant échappé au désarmement ; ils savent confectionner des pièges ingénieux capables de donner des résultats. C'est ainsi que l'Administrateur du Cercle du N'Zi-Comoé me

signalait, dans un rapport du 15 janvier dernier que, du 20 décembre au 7 janvier, sept panthères avaient été prises au piège indigène dans la région de Bongouanou. Le commerce met également en vente des pièges dont les indigènes font d'eux-mêmes l'acquisition. L'extension prise par la vente de ces engins le prouve ; les maisons de commerce ont, en effet, reçu de 1909 à 1912 des quantités considérables : sur le chemin de fer il en a été monté des wagons entiers.

Les indigènes peuvent donc se défendre contre les bêtes nuisibles, singes, sangliers, biches, etc... qui causent des dégâts dans les plantations. Les factoreries peuvent faire venir des pièges pour gros animaux, les indigènes sont assez riches pour les acheter sans l'aide de l'Administration, et ceux qui connaissent la région forestière savent l'aisance considérable de leurs habitants.

Au surplus, si un Administrateur me signalait la situation d'une collectivité à qui sa pauvreté ne permettrait pas de faire l'acquisition de pièges, je prends bien volontiers l'engagement d'y pourvoir aux frais du budget local.

C'est, en effet, avec les pièges que les indigènes prennent les panthères plutôt qu'ils ne les tuent à coups de fusil, tant est grande la frayeur qu'en général ces fauves leur inspirent. Depuis cinq années j'ai entendu parler des ravages causés par les panthères, *même avant que le désarmement ne fut entrepris*, et la plupart du temps la bête était prise au piège, puis tuée à coups de fusil.

Il va de soi que toutes les fois que la présence d'une panthère est signalée, nous mettons à la disposition des habitants des armes — même des fusils gras — et bien entendu gratuitement. Mais la plupart du temps, l'indigène n'ose pas attaquer la bête et vient prier l'Administrateur ou le chef de poste de venir la tuer. Ceux-ci, suivant leur tempérament, envoient des gardes ou s'y rendent eux-mêmes ; c'est ainsi que dans le N'Zi-Comoé, à Lahou et dans le Baoulé Sud, les Administrateurs H.. et C..., chasseurs émérites et courageux, sont allés dans les villages où les panthères étaient signalées et en ont débarrassé la région.

Vous me citez l'exemple du cercle de Lahou, où treize indigènes ont été dévorés par des panthères : le fait est exact ; mais ce que l'on a oublié de vous dire, c'est qu'il résulte d'un rapport reçu à la date du 14 avril dernier, que le Commandant du Cercle, l'Administrateur, T. de F..., après avoir remis des fusils aux indigènes qui n'ont pas osé s'en servir, se dévoua et se rendit sur place, accompagné du Lieutenant de tirailleurs G... ; le 9 mars 1913 il tuait au village de Lassiédou un superbe mâle auteur des ravages.

Vous le voyez, Monsieur le Directeur Général, la situation que vous me signalez n'exige nullement la modification d'une législation dont l'expérience a démontré la sagesse, législation qui forme bloc, où il ne faut pas introduire la moindre fissure. Car, lorsque cette fissure se sera produite, rien ne me prouve qu'on ne se laissera pas gagner à la main, et, qu'insen-

siblement, on ne retournera pas à l'état de choses antérieur Situation qui arrachait à M. le député Le Hérissé, lors de son dernier voyage à la Côte d'Ivoire, alors que le Railway noùs emmenait vers Bouaké, à travers la forêt, entre deux murailles de verdure, cette exclamation : « Comment a t-on pu être assez fou, autrefois, pour laisser des fusils aux gens qui vivent dans cette brousse inextricable. »

Dans les régions désarmées, je le répète, l'indigène fabrique des pièges. il peut facilement en acheter ; il peut aussi se faire prêter des fusils ; il en possède encore quelques-uns dissimulés ; il peut en outre demander l'assistance, jamais refusée, des Administrateurs et des chefs de poste qui envoient des gardes ou poursuivent eux-mêmes les panthères signalées. J'ajoute enfin que dans ces régions mêmes, il n'est pas complètement interdit aux indigènes de posséder des fusils *perfectionnés*. Le règlement du 15 mai 1911 sur le régime des armes et des munitions à la Côte d'Ivoire institue, en effet, un régime beaucoup plus libéral que ne semble le supposer l'Union Coloniale, sous les yeux de laquelle je vais le placer à nouveau.

Que dit en effet cette réglementation ?

« Seuls, parmi les indigènes, sont susceptibles d'obtenir un permis pour une arme perfectionnée (fusil de chasse de calibre 12 au maximum, à l'exclusion des revolvers, pistolets automatiques et armes rayées à balle de toutes sortes), ceux qui offrent des garanties morales et effectives nous permettant d'exercer un recours contre eux le cas échéant. Aucun de ces indigènes ne pourra être titulaire de plus d'un permis de port d'arme perfectionnée. Il convient de classer dans cette catégorie : les fonctionnaires indigènes d'un certain grade, particulièrement recommandables, les commerçants patentés des premières catégories, exceptionnellement les employés de factoreries dont les employeurs répondent eux-mêmes toutes garanties, *les chefs ou notables qui ont donné des preuves manifestes de leur fidélité ou se sont exposés à notre service*. Les permis de port d'armes perfectionnées, délivrés dans les conditions qui précèdent, pourront être, en cas d'abus grave caractérisé, retirés par décision du Lieutenant-Gouverneur prise sur le rapport du Commandant de Cercle ».

Ce texte montre que les indigènes peuvent posséder des armes perfectionnées, à condition de présenter des garanties morales et effectives suffisantes. Quant à la consommation des munitions, qu'exigeons-nous ? que le détenteur de l'arme nous présente, lorsqu'il vient acheter de nouvelles cartouches, les douilles usagées, et le texte précité ajoute « une tolérance du dixième pourra être apportée, pour le cas de perte vraisemblable. »

Cette réglementation l'ai-je appliquée trop strictement ? Depuis qu'elle est en vigueur — 15 mai 1911 — j'ai accordé dans les seules régions désarmées 102 (cent deux) permis de port d'armes perfectionnées, et toutes les fois que les garanties exigées par ma réglementation me sont données, je n'hésite point à accorder l'arme demandée.

J'ajouterai que lors d'une tournée en pays Attié (Cercle des Lagunes), les villages s'étant plaints de l'audace des panthères, j'ai accordé aux chefs de ces villages l'autorisation de détenir une arme perfectionnée par localité et ce, pour témoigner mon contentement à cette population, naguère insoumise, et qui depuis son désarmement en 1909 est devenue laborieuse et paisible.

Ainsi donc, en plus des moyens de défenses cités au début de ce paragraphe et que les indigènes ont à leur disposition, je leur accorde encore des armes perfectionnées.

J'espère Monsieur le Directeur Général, avoir convaincu l'Union Coloniale que la législation, actuellement en vigueur à la Côte d'Ivoire n'a nul besoin d'être modifiée ; il suffit de continuer à l'appliquer, comme elle l'a toujours été jusqu'ici, avec un égal souci de sauvegarder la sécurité de notre occupation et la vie de nos protégés indigènes.

C'est, sur ces extraits, que je veux terminer ce chapitre. Les années écoulées depuis l'envoi de cette lettre n'ont fait que fortifier ma conviction. La tranquillité dont a joui la Côte d'Ivoire pendant la guerre la consoliderait encore, si besoin était. Il n'y a pas de pacification réelle sans désarmement ; il n'y a pas de paix durable si des indigènes, naturellement indépendants et guerriers, peuvent acquérir et détenir des armes. L'Administrateur, qui enfreint le premier de ces principes, voue d'avance son action à l'impuissance ou à la stérilité ; celui qui enfreint le second prépare pour lui-même, quand ce n'est pas pour son successeur, les plus graves mécomptes, et à la Colonie les pires événements.

§ 2. — *Internement.*

Légalité de l'internement. — Liste récapitulative des internements. — Leur justification. — Modalités d'application. — Nécessité d'une réglementation nouvelle s'inspirant de celle de l'Indo-Chine.

> L'élément essentiellement nuisible est fourni par les chefs rebelles et insoumis, autour desquels il faut faire le vide, par des coups répétés et incessants jusqu'à leur disparition ou leur suppression complète.
>
> Général GALLIÉNI (*Instructions du 22 mai 1898*).

Quelques-uns des chefs rebelles furent tués dans les combats ; les autres furent arrêtés et internés dans une des colonies du Groupe de l'Afrique Occidentale Française, les plus coupables, à Port-Etienne (Mauritanie), dont le climat différait sensiblement de celui de la zône sylvestre de la Côte-d'Ivoire, et les autres au Dahomey, qui jouit des mêmes conditions climatériques.

Les internements furent prononcés, par application des articles 1 et 2 du décret du 21 novembre 1904, ainsi conçus :

Article premier. — L'internement des indigènes non justiciables des tribunaux français, dans les colonies dépendant du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française, ainsi que le séquestre de leurs biens, ne pourront, en aucun cas, être prononcés pour une durée supérieure à dix ans.

Article 2. — L'internement et le séquestre ne pourront être ordonnés que pour faits d'insurrection contre l'autorité de la France, de troubles politiques graves ou de manœuvres susceptibles de compromettre la sécurité publique et ne tombant pas sous l'application des lois pénales ordinaires.

Ces décisions furent prises dans les conditions de régularité absolue, conformément à la procédure prescrite par l'article 4 du texte précité :

Article 4. — Les mesures relatives à l'application des trois articles qui précèdent ou à la réduction de la durée de l'internement et du séquestre devront, à peine de nullité, faire l'objet d'arrêtés du Gouverneur Général pris en Conseil de Gouvernement, sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur compétent et l'avis du Procureur Général, chef du Service judiciaire de l'Afrique Occidentale Française.

Ces arrêtés sont portés immédiatement à la connaissance du Ministre des Colonies, accompagnés d'un rapport sur chaque affaire et d'une expédition de la délibération de la Commission permanente du Conseil du Gouvernement.

Le tableau ci-après, indique, par tribu et par répression, les indigènes frappés par application de cette réglementation (1).

Internement.

Date	Tribu et cercle	Nombre	Lieu	Nombre d'années	Allocations mensuelles	Observations
					fr.	
25 nov. 19 8.	Samio (Assinie).	1	Bingerv.	2	30	
21 juin 1909.	Morénou (B. Sud).	3	S. Saloum	10	20	
»	Assandamé »	1	»	10	20	
»	Morénou »	2	Podor.	10	20	
»	Morénou »	2	Matam.	10	20	
»	Morénou »	2	Bakel.	10	20	
»	Assandame »	1	»	10	20	
12 janv. 1910	Attié (Lagunes).	1	Cavally.	10	30	
»	Attié »	2	»	5	30	
3 févr. 1910	Diola (Man)	1	Podor.	10	20	
24 juin 1910.	Gounanfra (Gouros).	1	P. Etienne	10	40	
»	Gounanfra »	1	»	5	40	
»	Attié (Lagunes).	1	»	3	40	
»	Adioukrou »	1	»	5	40	
»	Attié »	3	»	2	40	
»	Souin »	1	»	2	40	
»	Adioukrou »	1	»	2	40	
»	M'Batto »	1	»	2	40	
30 oct. 1910.	Adaou »	4	»	10	30	
»	Akourondi (B. Sud).	3	»	10	30	
»	Assabou »	4	»	10	30	
»	Dida »	3	»	10	30	
»	Assabou »	1	Bingerv.	10	30	
»	Kpouébo »	10	P. Etienne	10	30	

Date	Tribu et cercle	Nombre	Lieu	Nombre d'années	Allocations mensuelles	Observations
					fr	
30 oct. 1910.	Morénou (B Sud).	1	P. Etienne	10	30	
»	Dida »	1	Bingerv.	10	30	
10 avril 1911	Salgué (N'Zi Comoé.	1	B. Cavally.	5	30	
»	Akoué (B. Nord).	1	»	5	30	
»	N'Damgoué (Comoé).	5	»	3	30	
»	Assamfoué »	1	»	3	30	
»	Badé Houdefoué »	3	»	3	30	
»	Suimo (N'Zi-Comoé).	2	»	3	30	
»	Assandafoué »	1	»	3	30	
»	Akpoissé »	3	»	3	30	
»	Koutou Kouinou »	1	»	3	30	
»	Belougoué »	3	»	3	30	
»	N'Damfoué »	3	»	3	30	
»	Assouinfoué »	1	»	2	30	
»	Aoudefoué »	2	»	»	30	
»	Sounso »	2	»	»	30	
»	Naabefoué »	3	»	»	30	
»	Beloufoué »	1	»	»	30	
»	N'Damégoué »	7	»	2	30	
»	Akpoissé »	1	»	2	30	
»	N'Damfoué »	6	Bingerv.	3	30	
»	Assamfoué »	2	»	3	30	
»	Andefoué »	2	»	3	30	
»	Soundé »	2	»	3	30	
»	Naabéfoué »	1	»	3	30	
»	Belefoué »	1	»	3	30	

Date	Tribu et cercle	Nombre	Lieu	Nombre d'années	Allocations mensuelles	Observations
					fr.	
9 mai 1911.	Memlé (B. Sud).	3	B. Cavally.	5	30	
»	Bombofoué (Ouellé).	6	»	4	30	
»	Memlé (B. Sud).	3	Bingerv.	2	30	
»	Bombofoué (Ouellé).	9	»	2	30	
»	Bombofoué »	6	»	1	30	
22 juin 1911.	Didafoué (N'Zi-C.).	2	B. Cavally.	5	30	
»	Assabou (B. Sud).	2	»	5	30	
»	Agba (N'Zi-Comoé).	1	»	5	30	
»	N'Dafoué »	3	»	5	30	
»	Akoué (B. Sud).	5	»	5	30	
»	Akanfoué (N'Zi-C.).	4	»	5	30	
»	Habi (N'Zi-Comoé).	1	»	3	30	
»	Didafoué »	1	»	3	30	
»	Diakpofou »	2	»	3	30	
»	N'Drifoué »	2	»	3	30	
»	Pandoufoué »	1	»	3	30	
»	Abry-Noumafoué »	5	»	3	30	
»	Salihiris Balafoué	1	»	2	30	
»	Guinafoué (N'Zi-C.)	1	»	2	30	
»	Assabou (B. Sud).	1	»	»	30	
»	Assikafou (N'Zi-C.).	2	»	»	30	
»	Pandafina »	1	»	»	30	
»	N'Diéfoué »	2	»	»	30	
»	Kanrafoué »	1	»	»	30	
30 sept. 1911.	Gagba (Lahou).	1	Dahomey.	5	30	
»	Garo »	3	»	3	30	

Date	Tribu et cercle	Nombre	Lieu	Nombre d'années	Allocations mensuelles	Observations
					fr.	
30 sept. 1911	Assikafou (Lahou).	3	B. Cavally.	3	30	
»	Ouellé (N'Zi-Comoé).	1	»	3	30	
9 mars 1912.	Attié (Lagunes).	2	Kaëdi.	10	30	
»	Kodé (Baoulé-Nord).	8	Dahomey.	5	30	
»	Yaouré (B. Nord).	2	»	3	30	
»	Ayaou »	2	»	3	30	
»	Kodé »	2	»	3	30	
»	Agba (N'Zi-Comoé).	1	»	3	30	
»	Zigbé (B. Sud).	2	»	3	30	
»	Memlé »	1	»	3	30	
»	Kodé (B. Nord).	8	»	2	30	
21 nov. 1912.	Abbey (Lagunes).	6	Mauritanie	10	30	
»	Abbey »	1	»	5	30	

Assinie	1
Baoulé Sud	52
Lagunes	24
Man	1
Gouros.	2
N'Zi-Comoé	107
Baoulé Nord	23
Lahou	10
	220

Tous recevaient une allocation mensuelle qui a varié de 20 à 50 francs, des vêtements et un logement en nature.

Un certain nombre furent l'objet de mesures de clémence, motivées soit par leur bonne conduite soit par l'attitude, devenue irréprochable, des groupements auxquels ils appartenaient.

Beaucoup, leur peine subie, intégralement ou partiellement, sont revenus dans leurs pays d'origine et de l'interrogatoire

qu'ils ont subi, résulte l'impression que cet exil avait modifié leurs sentiments primitifs ; tous protestaient de leur désir de vivre désormais en bons termes avec nous.

Il ne reste plus actuellement soit dans la colonie (14), soit dans les autres colonies de l'Afrique Occidentale Française (20), que vingt-quatre internés politiques.

*
* *

L'internement n'a été appliqué en général qu'aux chefs et instigateurs des rébellions dont se rendirent coupables divers groupements des cercles du N'Zi-Comoé, des Lagunes et du Baoulé, qui nous connaissaient bien, avaient pu apprécier les bienfaits de notre occupation, s'étaient déjà soumis à notre autorité. Leur traitrise les rendait indignes de toute bienveillance et ne permettait plus d'avoir en leurs promesses aucune confiance.

Par contre, dans les régions militaires de l'ouest où nous avons exercé, non plus l'action vive des colonnes, mais l'action lente, progressive de la tâche d'huile, je me suis abstenu de proposer l'internement des chefs qui s'opposèrent à notre venue, parce qu'en général ils ne nous connaissaient pas et qu'ils ne pouvaient même pas entrevoir les bienfaits qu'apporterait notre occupation.

L'internement que j'ai dû appliquer aux chefs des groupements rebelles des cercles civils ne m'a pas paru constituer toujours une sanction judicieuse. J'ai dû la proposer, à défaut d'autre réglementation mieux appropriée ; mais si j'avais été maître de la réglementation à adopter, je l'aurais certainement conçue d'une façon un peu différente. Je m'explique :

Le mot internement est, en premier lieu, un terme inexact ; c'est plutôt une « déportation » qu'on prononce. Sans doute, en droit, l'Afrique Occidentale Française forme à ce point de vue, une *seule* colonie, mais, en fait, on transporte l'indigène coupable d'une des colonies du groupe dans une autre très différente, souvent, par le climat.

Puis, l'internement se conçoit lorsqu'il s'agit de débarrasser

momentanément la colonie d'un grand chef ou d'un féticheur célèbre qui emploie son influence à saper la nôtre ou dont la présence retarde, contrarie notre installation, menace notre occupation.

Mais l'internement, ou pour employer un terme plus exact la déportation, même pour 10 ans, constitue une peine insuffisante lorsqu'elle s'applique à des gens qui se rebellaient pour la deuxième, troisième et quatrième fois contre nous, et qui, chaque fois, préludèrent à leurs attaques contre nos postes par l'assassinat des indigènes étrangers circulant sans défiance sur les grandes routes.

C'est ainsi qu'avant d'entrer en rébellion ouverte, les Ngbans assassinèrent plus de cinquante colporteurs ; quant aux Abbeys ils massacrèrent férocement plus de cinq cents indigènes étrangers à la Colonie ou à la région, n'épargnant que les Appoloniens, leurs fournisseurs habituels de poudre et peut-être même instigateurs de la rébellion.

De tels crimes — de droit commun par leur nature, mais de caractère essentiellement politique — ne pouvaient être déférés même aux tribunaux indigènes ; les noms des victimes, gens de passage, étaient parfois inconnus, les chefs n'étaient, le plus souvent, que les instigateurs de ces assasinats auxquels toute une tribu avait participé.

Enfin, quand la rébellion avait été précédée du meurtre d'un européen (Gourgas, chez les Attiés, Rubbino, chez les Abbeys), voire même de simples tentatives tels que les guet-apens auxquels échappa à grand'peine l'Administrateur Simon chez les Memlés, puis chez les Akoués, était-il possible, sans se heurter à des impossibilités matérielles, et sans prêter au ridicule, d'envoyer des milliers d'indigènes devant la Cour d'assises ; car la justice européenne n'aurait pas pu, comme l'Administration l'a fait, parce qu'elle obéissait uniquement à des raisons d'ordre politique, ne retenir que les chefs instigateurs, et laisser en dehors, sans sanction autre que la répression militaire, les gens qui avaient de leurs mains perpétré ou tenté le meurtre.

La réglementation de l'Afrique Occidentale Française présente, à ce point de vue, une lacune regrettable, et il y aurait

intérêt à adopter, pour nos Colonies d'Afrique, l'institution de la Cour criminelle telle que la réglemente, en Indo-Chine, le décret du 14 avril 1906 (1).

Cette réglementation offre toutes les garanties désirables, et la juridiction d'exception qu'est la Cour criminelle permet de châtier rapidement, sérieusement, les fauteurs de troubles en appliquant, si nécessaire, la peine capitale.

Dira-t-on que l'exil à Port-Etienne, pour un indigène de la forêt, habitué à un climat humide et à la vue des arbres, aboutit aux mêmes résultats ? Si l'on en juge par le nombre d'internés qui y décédèrent — ils y étaient arrivés déjà déprimés physiquement par les fatigues et les privations de la guerre, à un âge souvent avancé — la thèse serait vraisemblable, mais je la repousse avec indignation. La mort lente n'est pas inscrite dans nos codes et ne saurait être acceptée ; nous devons avoir le courage de faire disparaître officiellement, publiquement, par des moyens légaux et normaux, les rebelles de cette espèce, auteurs ou instigateurs de crimes odieux.

§ 3. — *Amendes de guerre.*

Légalité des amendes de guerre. — Leur justification. — Leur modération. Considérations générales.

Des amendes de guerre ont été infligées, au cours des années 1908, 1909, 1910 comme condition de soumission, aux groupements rebelles des Cercles des Lagunes, du N'Zi-Comoé et du Baoulé-Nord et Sud.

Elles ont été imposées par application des articles 3 et 4 du décret du 21 novembre 1904.

(1) Lorsqu'un crime par sa nature spéciale ne peut être jugé sans inconvénients par les tribunaux normaux, la justice ordinaire est dessaisie par un arrêté du Gouverneur Général, pris sur la proposition du Procureur Général, et alors, fonctionne une cour criminelle spéciale présidée par un Administrateur de 1re classe, assisté d'un magistrat qui fait l'instruction de l'affaire, et d'un officier.

« Article 3. — Dans les cas spécifiés à l'article précédent (insurrection, troubles politiques graves, manœuvres susceptibles de compromettre la tranquillité publique) il pourra être imposé aux villages, sur les territoires desquels les faits se sont passés, et aux collectivités dont les membres y auront participé, une contribution spéciale destinée à assurer à l'Administration les moyens de réprimer les désordres et d'en prévenir les retours.

Article 4. — Les mesures relatives à l'application des articles qui précèdent ou à la réduction de la durée de l'internement et du séquestre, devront à peine de nullités, faire l'objet d'arrêtés pris en Conseil de Gouvernement, sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur compétent et l'avis du Procureur Général, chef du Service Judiciaire de l'Afrique Occidentale Française.

Ces arrêtés sont portés immédiatement à la connaissance du Ministre des Colonies, accompagnés d'un rapport sur chaque affaire et d'une expédition de la délibération de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement. »

Les précautions sont bien prises, on le voit, pour éviter tout arbitraire. Le Gouvernement Général les a même accrues en prescrivant que les propositions des Lieutenants-Gouverneurs en cette matière devraient être appuyées d'une délibération spéciale et favorable du Conseil d'Administration de la Colonie.



La légalité des amendes de guerre est donc indiscutable. Elles ne furent infligées qu'aux rebelles du centre et de l'est, qui avaient déjà fait antérieurement leur soumission ou vécu en paix avec nous pendant de longues années, et qui, subitement, à l'instigation de féticheurs ou parce qu'insuffisamment punis autrefois, s'étaient révoltés de nouveau.

En prenant, une fois encore, les armes contre nous, ces groupements nous obligeaient à des opérations militaires qui, en sus du sang versé, nous coûtaient très cher, en munitions (les guerres en forêt en exigent une consommation considérable), frais de transport et de portage. Il était de toute justice de faire contribuer les coupables, dans une certaine mesure, au paiement des dépenses exceptionnelles qu'ils avaient occasionnées.

La justification du procédé réside encore dans la nécessité d'employer, à l'égard des rebelles, des moyens humanitaires

qui pourtant constituent une sanction suffisante. Ce n'est pas seulement des annales de la Côte d'Ivoire qu'on tire la conclusion qu'une opération militaire, si elle n'est pas suivie de la reddition des armes, du paiement d'une amende et de la déportation des instigateurs, n'est pas efficace ; les adversaires ne se considèrent jamais comme des vaincus jusque là, et l'on reconnaîtra bien, pourtant, qu'il y a à la guerre un vaincu comme un vainqueur.

D'aucuns sont allés jusqu'à soutenir que l'amende devait être tout au moins proportionnée aux dommages subis par nos troupes. Singulière manière de voir, analogue à la conception indigène, que celle qui fait payer le prix du sang ! mais ce n'est pas à ce point de vue que peut se placer une Administration française. L'amende est une punition ; elle doit donc être basée, d'une part sur l'étendue de la faute, et, d'autre part, à la fois sur les ressources indigènes et sur le montant des frais que la conduite de ceux-ci nous occasionne, comme l'exprime du reste, implicitement, l'article 3 du décret de 1904.

*
* *

Reste la question de taux des amendes. Elle prête d'autant plus à la controverse qu'elle est purement une affaire d'appréciation et qu'il est aussi aisé de prétendre exagéré un taux déterminé que de le considérer comme parfaitement raisonnable. On a également prétendu, en 1910, que cet excès dans la répression portait au commerce un grave préjudice.

Il est vraiment simple de répondre à ce dernier grief en recherchant comment le commerce pourrait être lésé par la perception d'une amende infligée à des populations restées jusqu'alors à l'écart de toute activité économique (Abbeys, Akoués) ; de même dans le pays agni, puni de la même manière en 1909, à la suite de la tournée de police du Morénou, en octobre et novembre 1908 : le commerce n'avait eu jusqu'alors aucun intérêt dans cette région, restée, comme les précédentes, fermée aux européens antérieurement aux opérations militaires.

On objectera que Dabou et Osrou, centres de l'exploitation de

palmier à huile sur la lagune Ebrié, ne se trouvent pas dans le même cas ; mais ces agglomérations ont eu à payer 75.000 francs d'amende pour une nombreuse population, alors que celle-ci avait réalisé, depuis une dizaine d'années, des bénéfices considérables, mis en réserve, généralement enfouis, et qui n'avaient pas, dans tous les cas, servi à alimenter les transactions sous forme d'achat des produits importés.

La facilité incroyable avec laquelle les tribus ont acquitté les amendes qui leur ont été infligées, en dit long, au surplus, sur la modération dont a, de tout temps, fait preuve l'autorité française : en 1905, les Agbas du sud paient, en quelques jours, 25.000 francs ; en 1906 le chef de village d'Arrah (N'Zi-Comoé) acquitte presque au comptant le montant d'une amende égale ; en 1909, les Agnis du même cercle se libèrent en moins d'un mois d'une amende de 97.000 francs ; en 1910, les rebelles d'Osrou ont payé, sans difficultés, une amende de 75.000 francs.

*
* *

Les amendes de guerre, dont la perception fut régulièrement autorisée, se sont élevées à 733.276 francs (1). Ce chiffre n'a rien d'exagéré si l'on considère que les populations auxquelles elles furent imposées sont exceptionnellement riches, soit qu'elles habitent des pays aurifères, soit qu'elles aient à leur disposition d'immenses palmeraies naturelles.

Elles n'ont été infligées que dans les cercles des Lagunes, du N'Zi-Comoé et du Baoulé-Sud et Nord, à des groupements réfractaires qui émergeaient, en quelque sorte comme des îlots, des zones paisibles, et exigèrent cette forme de l'emploi de la force qu'on appelle l'action vive, c'est-à-dire l'envoi de colonnes.

Dans le reste de la Colonie, où s'exerça cette forme de l'emploi de la force qu'on appelle l'action lente, c'est-à-dire la méthode progressive, dite de la tache d'huile, soit, en somme, dans les régions à pénétrer et à conquérir, on s'abstint en général d'infliger des amendes de guerre.

(1) Voir le tableau page 245.

Relevé des amendes de guerre.

Date	Tribu		Montant de l'amende
21 juin 1910	Akoués	(Baoulé-Sud).	44.850
21 juin 1910	Osrou	(Lagunes).	75.000
21 juin 1910	Dabou	»	66.766
21 juin 1910	Abbeys	»	79.700
12 octobre 1910	Abbeys	»	18.760
21 juin 1910	Attiés	»	18.200
12 octobre 1910	Attiés	»	16.000
12 octobre 1910	N'Gbans	(Baoulé-Sud).	98 000
12 octobre 1910	Saléfoués	(N'Zi-Comoé).	39 500
25 janvier 1911	Pays Ouellé	»	45.250
22 février 1911	Abbeys	(Lagunes).	14.200
22 février 1911	Attiés	»	8 700
17 juin 1911	Ouellés	(N'Zi Comoé).	13.200
30 septembre 1911	Agbas	»	91.600
25 janvier 1912	Kongo Sanan	(Baoulé-Nord).	3.000
25 janvier 1912	Toumodi-Baoulé	»	2.000
25 janvier 1912	Nanafoués-Kpris	»	20 000
25 janvier 1912	Yaourés	(Baoulé-Sud).	43.550
25 janvier 1912	Ayaous	(Baoulé-Nord).	13.500
25 janvier 1912	Kodés	»	21.500
	Total		733.276

Baoulé-Sud	186.400
Lagunes	297.326
N'Zi-Comoé	189.550
Baoulé-Nord	60.000
	733.276

On s'en explique parfaitement la raison.

Les populations de la région militaire de l'ouest et du Dida ne nous connaissaient guère ; elles s'opposaient, souvent pour la première fois, à notre occupation. Leur résistance s'expliquait par l'ignorance où elles étaient encore, parfois, de nos intentions véritables et aussi des bienfaits que notre venue leur apporterait.

Il en était tout autrement des groupements rebelles des cercles des Lagunes, du N'Zi-Comoé et du Baoulé. Ils connaissaient nos intentions, avaient pu apprécier en partie les bienfaits incontestables de notre occupation, nous avaient déjà opposé antérieurement de la résistance, avaient fait leur soumission, mais n'avaient pas tenu leurs engagements. Ils ne pouvaient donc arguer de leur ignorance et ne méritaient aucune pitié. De plus c'étaient de leurs richesses accumulées qu'ils tiraient leur insolence ; en les en privant, on les ramenait à une attitude plus modeste et on les incitait au travail qui, seul, moralise et éduque les races dont l'évolution est à peine commencée.

§ 4. — *Destruction des campements et regroupement en villages.*

A. *Regroupement en villages.* — L'indigène de la forêt aime, en général, à vivre dans des campements, en pleine brousse, loin des centres et des routes. Il peut y laisser s'épanouir ses instincts naturels, son penchant invétéré pour la paresse, son goût pour la chasse. Il s'y croit à l'abri de nos atteintes.

Individualiste et indépendant, il supporte malaisément toute autorité. Le Chef de village n'est pas souvent écouté ; qu'une de ses observations déplaise, et voici des départs : les frondeurs vont s'installer plus loin et construisent un campement nouveau.

L'Administration d'un pays est impossible dans ces conditions. On ferme la main sans rien saisir.

Aussi, parmi les conditions de soumission, ai-je fait figurer la destruction des campements et le regroupement des indigènes en villages. C'est ainsi que les Akoués, dispersés en 247 campements, sont aujourd'hui groupés en 17 beaux villa-

ges facilement accessibles ; que les Ngbans n'ont plus que 47 villages situés près de la route d'étapes, au lieu de 312 campements en forêt. Les villages reconstruits sont salubres parce que placés loin des dépressions, et agréables à voir, tant leur cases, d'un type uniforme, celui en usage dans chaque région, sont bien alignées. Mais le regroupement fait, il faut, pendant des années encore, rechercher et détruire les campements qui se construisent à nouveau, pour des causes diverses : disputes avec le Chef, désaccord dans le village ou tout simplement persistance des instincts ataviques d'indépendance.

Bien entendu, on distingue entre les campements définitifs et les abris provisoires que l'éloignement des champs, résultant de la rotation des cultures, rend indispensables.

TITRE III

Opérations militaires et de police (1)

(1) Je dois des remerciements particuliers à mon chef de cabinet, M. l'administrateur Cheruy, ancien officier, qui a bien voulu dépouiller et résumer, pour la rédaction du présent titre, tous les rapports d'opérations.

CHAPITRE PREMIER
(1908-fin 1909)

Période de l'insuffisance des moyens d'action et des à-coups.

1908. — I. Opérations dans le Morénou (18 octobre-18 novembre 1908). — II. Opérations chez les Watas, Memlés et Ouanfoués (novembre 1908). — III. Opérations dans la région de Man (3-28 novembre 1908). — IV. Opérations dans le Haut-Sassandra et pays gouro (décembre 1908-août 1909). — V. Opérations contre les Ayaous (février à mai 1909). — VI. Opérations en pays Attié (10 mai au 13 juin 1909). — VII. Affaire de Pagouéhi (juillet 1909). — VIII. Révolte des Akoués (16 juin 20 octobre 1909).

§ 1. — *Opérations dans le Morénou* (18 octobre-18 novembre)

Dès le mois d'août 1908, l'Administrateur Commandant le Cercle du N'Zi-Comoé signale que quelques chefs influents, mécontents de voir notre autorité s'affermir, encouragent à la résistance diverses tribus du Morénou. Avant que l'entente ne soit établie entre les indigènes et que ces mouvements isolés ne dégénèrent en une révolte générale qui aurait pu être dangereuse une tournée de police est organisée pour ramener les dissidents à la raison ; elle comprend une compagnie de tirailleurs (Capitaine Deliberos, Lieutenants Rémond, Vian, 160 tirailleurs) et 40 gardes de cercle soit au total 200 fusils.

Partie de Sahoua le 18 octobre au matin, la petite colonne se porte d'abord contre les deux villages d'Assié-Akpouessé et Tanokakoukro qui se sont particulièrement compromis ; sa seule présence suffit à intimider les rebelles qui se rendent sans

avoir tiré un seul coup de fusil. Elle obtient les mêmes résultats, dans les mêmes conditions, successivement, dans les tribus Alangoua N'Gatianou, Assandané Sohié Ahouanou. Elle est disloquée le 18 novembre ; n'ayant rencontré aucune résistance, elle n'a pas eu à faire usage de ses armes. Les principaux meneurs sont arrêtés et internés et les tribus compromises payent, au titre impôt et amende, près de 100.000 francs, avec la plus grande facilité, grâce à l'exploitation des gîtes aurifères du pays (fig. 11).

§ 2. — *Opérations chez les Watas, Memlés et Ouanfoues* (novembre 1908).

L'Administrateur de la circonscription de Tiassalé, M. Simon, avait réussi, par sa persévérance et sa fermeté, à amener les Memlés, encore insoumis, à un état d'esprit plus satisfaisant. Vers le mi-novembre, il pénètre sur le territoire du groupe Wata, situé à deux jours de Tiassalé, à quelques kilomètres à

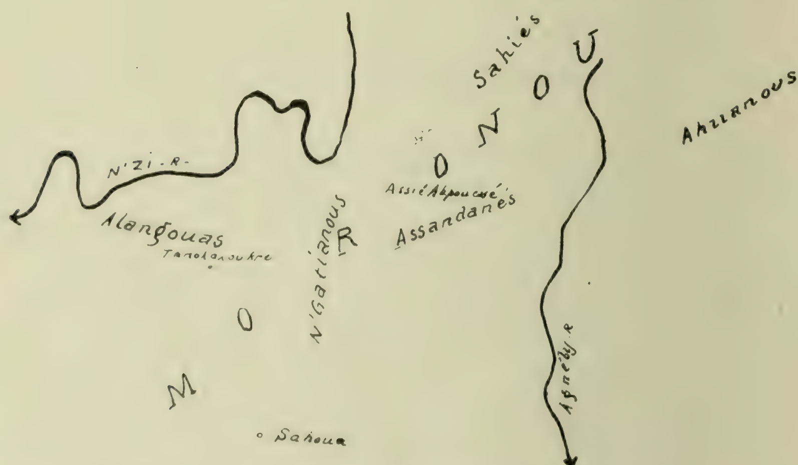


Fig. 11. — Morénou.

l'ouest de la route allant de cette localité à Sinfra. Ce groupe n'avait jamais vu d'européens et se trouvait ainsi, pour la première fois, mis en rapport avec notre Administration.

Le 19 novembre, M. Simon se rend au village de Gogrobo, accompagné de quinze gardes de police. Il laisse, à quelque distance, ses porteurs et ses bagages, sous la surveillance d'un garde. Pendant son absence et sans que rien ait pu faire prévoir l'événement qui va suivre, une troupe d'hommes armés, venus des villages voisins de Zorokrou et de Boadokrou, envahissent le campement que les porteurs effrayés abandonnent, tuent le garde par surprise et emmènent son corps avec les bagages. M. Simon est ensuite assailli par cette bande, rapidement grossie d'indigènes que cette attaque avait surexcités. Deux hommes de son escortes sont blessés, mais il se dégage énergiquement et



Fig. 12. — Pays Watas, Memlés et Ouanfoués.

gagne son campement. Ne disposant pas de forces suffisantes pour châtier les agresseurs il regagne Tiassalé.

Ordre est donné de porter, dans la région wata, avec une rapidité capable à elle seule de déconcerter les rebelles, toutes les forces disponibles du pays gouro, de Toumodi, de Ouossou et de Tiassalé, et d'exercer une répression sévère. Le détachement ainsi formé devait atteindre en outre certains groupements gouros voisins, notamment celui des Ouanfoués qui mettaient en complet échec notre autorité, coupaient la route de Tiassalé à Sinfra et dont l'attitude n'était sans doute pas sans exercer une fâcheuse influence sur les Watas.

Le détachement fut placé sous les ordres du Capitaine Marx commandant le cercle annexe des Gouros. Cette opération de police est parfaitement menée. Les Watas croient pouvoir résister. Au cours des deux engagements qui se sont produits, 55 des leurs et 3 chefs, les deux meneurs du mouvement, sont tués; un certain nombre d'indigènes sont blessés sans qu'aucun de nos hommes reçoive la moindre blessure. Les villages coupables se voient infliger une amende.

§ 3. — *Opérations dans la région de Man* (3-28 novembre).

Le poste de Man, créé en juillet 1908 par le Capitaine Laurent, est occupé par un effectif de 50 tirailleurs. Les indigènes du voisinage, de race Dan, sauvages irréductibles, ont en partie abandonné leurs villages. Ils veulent nous chasser du pays. Les cantons de Ka, Selé, Man Hyié, Iaro, entraînés par le nommé Guétiagoué et les chefs Togua et Gourgo ont arrêté, dans le plus grand secret, le projet d'attaquer le poste. Pendant la nuit du 2 au 3 novembre, ils viennent, nombreux, trompant à la faveur de l'obscurité la surveillance des sentinelles, jusqu'à très courte distance de la palissade. Ils ont l'intention de se jeter de tous les côtés à la fois sur le poste dès que paraîtra le jour; supposant que notre personnel, surpris et affolé s'enfuira, ils ont posté des détachements sur toutes les routes pour l'arrêter.

Un tirailleur, sortant par le coin sud-ouest du camp vers 5 heures du matin, tombe au milieu des rebelles les plus avancés ; il est blessé d'un coup de feu au ventre et à la fesse. Les Dans, obligés de brusquer leur attaque, s'élancent sur le camp des tirailleurs et sur la palissade ouest et tuent d'un coup de sabre une femme en train de se laver. Mais le coup de feu tiré a donné l'alerte ; les tirailleurs prennent rapidement les postes de combat et, au bout d'une demi-heure, repoussent les assaillants que deux patrouilles pourchassent dans la brousse.

Prévoyant que les Dans continueront à inquiéter le poste, décidé en tout cas à les châtier sévèrement de leur conduite, le capitaine Laurent envoie un courrier urgent à chacun des deux autres postes de son cercle (Touba et Danané) pour donner l'ordre aux Lieutenants Plat et Gauvain de venir à Man avec tous leurs effectifs disponibles. Le courrier peut passer, grâce au désarroi causé chez les Dans chargés de garder les routes par l'échec de l'attaque du poste.

Pendant toutes les journées du 3, 4, 5, 6, 7 novembre, les Dans viennent tirer sur le poste. Ne pouvant s'éloigner, en raison de la faiblesse de son effectif (49 tirailleurs dont 13 jeunes soldats), le capitaine Laurent se contente de sévir contre le village de Déagoui, tout proche du poste, et d'exercer une surveillance attentive, surtout la nuit et au point du jour, pour tenir les rebelles à distance. Il arrête des notables du village de Gouapolé qui, quoique compromis, sont venus protester de leur fidélité, et obtient par la menace la soumission de ce village qui dégage la route de Touba.

Le 7, à 9 heures du soir, arrive le détachement de Touba qui a couvert 125 kilomètres en 3 jours. Dès le lendemain les opérations de répression commencent contre les villages voisins du poste. Le 8, le feu est mis aux 4 coins de l'horizon : Ziélé, Kogoui, Gbouétongoui, Gouama, Man, sont détruits ; les 9 et 10 c'est le tour des villages de cultures du voisinage dont les approvisionnements de riz sont apportés au poste. Le 11, opérations contre Dianlé. Ce village se défend énergiquement. Sa prise et la nouvelle de l'arrivée du détachement Gauvain, venant de Danané, impressionnent les rebelles qui offrent leur soumis-

sion. Les journées du 12 au 21 inclus sont employées à faire des reconnaissances d'intimidation dans les cantons de Ka, Man, Sélé et Hyié qui paient complètement leurs amendes.

Le 29, il ne reste plus à réduire que le Iaro. Le capitaine se met en route pour attaquer ce canton avec 75 fusils. Il s'installe à Ziogouin (Zo-sé) d'où il envoie 2 reconnaissances, les 23 et 25, contre Moinlé et Souapleu sous les ordres des lieutenants Gau-



Fig. 13. — Région de Man.

vain et Plat. Ces reconnaissances sont conduites vigoureusement ; mais les Iaros se défendent avec une belle énergie et opposent une telle résistance qu'il ne nous est pas possible de les réduire avec l'effectif engagé. Le capitaine Laurent décide, le 28, de

cesser les opérations, remettant à une date ultérieure et avec des moyens suffisants la soumission du Iaro.

Nous avons eu, au cours de ces opérations, 17 tirailleurs blessés soit environ le 1/5 de l'effectif.

Les rebelles ont été très éprouvés par notre feu et, de plus, ont perdu ou rendu 670 fusils.

§ 4. — *Haut Sassandra et pays gouro* (décembre 1908-août 1909).

Dès la création, par arrêté du 14 décembre 1908, du cercle militaire du Haut-Sassandra et du pays gouro, les 3 compagnies en garnison jusqu'alors dans le Baoulé, à Toumodi, Kodiokofi et Bouaké reçoivent l'ordre d'aller occuper, concurremment avec la compagnie déjà stationnée en pays gouro, la nouvelle circonscription.

Ainsi qu'il a été expliqué au chapitre du titre II qui traite de l'action militaire, cette occupation ne pouvait être que provisoire en raison de la persistance dans l'est et le centre d'îlots réfractaires tels que Ngbans, Agbas et tribus du moyen Bandama.

L'envoi des 3 compagnies a eu pour effet de briser la résistance de certaines tribus qui coupaient les routes reliant nos postes et gênaient, quand elles ne les interdisaient pas, les communications entre la nouvelle circonscription et les cercles voisins du Baoulé et de l'Ouorodougou.

Pour mener à bien ce programme les mesures adoptées sont les suivantes :

La 3e compagnie stationnée à Sinfra et Bouaflé ne bouge pas ;

Les 1re et 4e compagnies qui tiennent garnison à Kouadiokoffi et Toumodi (Baoulé) sont dirigées sur Daloa et Issia où elles doivent remplacer par la suite la 1re brigade de garde indigène — provisoirement conservée par le Lieutenant-Colonel Betselere en raison de son entraînement remarquable à la guerre en forêt — qui s'installera à Toumodi.

La 2e compagnie qui occupe Bouaké doit constituer la garnison des nouveaux postes de Zuénoula et de Vavoua.

L'état d'esprit des populations de la région de Vavoua qui n'a pas été visitée depuis la colonne Metz nécessite une intervention

en forces pour l'installation du nouveau poste. La colonne est fractionnée en trois groupes qui doivent se rejoindre à Vavoua le 1er janvier. Le groupe composé de la 1re brigade se heurte à la tribu des Mangourous ; elle est obligée de livrer plusieurs combats pour passer et arrive à Vavoua le 2 janvier

La 1re brigade et la 2e compagnie sont alors constituées en groupe provisoire sous les ordres du capitaine Cahen. Cette troupe, par d'énergiques reconnaissances menées dans toutes les directions, met les Mangourous à la raison. Ceux-ci offrent immédiatement leur soumission.

La première compagnie et la brigade regagnent alors Daloa où elles arrivent le 20 janvier.

Ces opérations nous ont coûté un tirailleur tué et 3 blessés.

La colonne opère ensuite contre les Gounanfras, sur le territoire desquels nous n'avions pas encore pénétré et qui s'étaient livrés à de nombreux actes de banditisme à l'égard des tribus soumises.

Le colonel fractionne sa troupe en 4 groupes qui opèrent une marche concentrique sur Zaguié, le village le plus important de la région. Un des villages à l'ouest de ce point est rapidement occupé, tandis que le groupe formé par un détachement de la 1re compagnie est violemment attaqué dans le village voisin.

Zaguié est occupé le 7 février après un léger engagement. Les reconnaissances sillonnent le pays en tous sens et détruisent de nombreux campements de rebelles, mais, toutefois, sans résistance de ces derniers qui tentent à diverses reprises des attaques de nuit contre le bivouac. Au cours de l'une d'elles le lieutenant Agamemnon est grièvement blessé.

Le 11 février les différents éléments de la colonne étant tous concentrés à Zaguié, les colonnes mobiles se multiplient et, dès le 12, des offres de soumission sont faites par les Gounanfras. La colonne se disloque et le Colonel, en regagnant Issia, inflige une sévère leçon au village de Douboubra qui s'est récemment montré hostile.

Ces opérations nous ont coûté 2 tirailleurs tués et 8 blessés.

Les routes sont libres, les postes dégagés ; les quatre compa-

gnies du bataillon, sous les ordres du Lieutenant-Colonel Betselere, vont pouvoir entreprendre la mise en mains progressive du Haut-Sassandra et du pays gouro.

Les deux tribus des Mas et des Ouans, incitées à la révolte par



Fig. 14. — Haut-Sassandra et pays gouro.

les Ayaous et qui s'étaient rendues coupables d'assassinat de dioulas et de représailles contre les fractions soumises, sont actionnées par le capitaine Thomas du 25 mai au 7 juin. Le repaire des rebelles, Mamnigui, est détruit.

Cette répression est à peine terminée que l'insurrection éclate

autour de Vavoua, où 6 tirailleurs et de nombreux dioulas avaient été assassinés, et chez les Gouras et les Ngoïs. Le capitaine Thomas est chargé de ramener l'ordre dans la région de Vavoua, tandis que le lieutenant Vian doit mettre à la raison les Gouras et les Ngoïs.

Toutes les forces disponibles accrues d'un détachement de gardes de police de Soubré sont employées.

Le lieutenant Raymond, chef du poste de Vavoua, réussit à dégager les abords de son poste avant l'arrivée du capitaine Thomas. Celui-ci, malgré la ténacité des rebelles, châtie avec 120 tirailleurs et miliciens les tribus Kouya (24 juin au 20 juillet), Mangourou (22 juillet au 3 août), et Niangoro (21 août au 8 septembre).

Durant cette même période, la colonne du lieutenant Vian, forte de 125 fusils, opère contre les Gouras et les Ngoïs. Malgré la résistance opiniâtre des Gouras, le 11 septembre, tout est terminé, grâce à l'énergie du lieutenant Vian qui est blessé à la prise du village de Konéfra, le plus important de cette tribu.

Malheureusement, l'obligation où l'Administration se trouve de rappeler la majeure partie des troupes pour former la colonne qui doit opérer contre les Akoués, interrompt la mise en mains du cercle.

Néanmoins, des résultats sérieux ont été acquis ; tous les postes se sont donnés de l'air et s'organisent ; la route de Séguéla à Daloa est définitivement ouverte ; la population commence à admettre le principe de l'impôt. On va pouvoir, sans trop d'inconvénients, attendre que les îlots réfractaires de l'est et du centre une fois mis en mains, on soit en mesure de reprendre la pacification de l'ouest

§ 5. — *Opérations contre les Ayaous.* (Février à mai 1909).

Les Ayaous, établis aux confins du pays baoulé, formaient avec les Yaourés et les Akoués, les tribus les plus indépendantes de l'ouest. Ils furent les premiers à manifester leur indé-

pendance, en refusant de payer l'impôt au début de 1909. Ils tiraient de leur situation, sur les rives du Bandama, de gros bénéfices, exigeant des colporteurs des droits de passage élevés.

Le commandant du Cercle du Baoulé-Nord, le capitaine Foussat, se rend en tournée dans la région avec un détachement de tirailleurs et de gardes de cercle. Les habitants abandonnent leurs villages et se réfugient dans la forêt, difficilement accessible en raison de la nature tourmentée du terrain. Au cours des reconnaissances effectuées du 28 février au 6 mars, le détachement Foussat perd 1 tirailleur et 1 garde tués, deux gardes blessés dont un très grièvement. Il reçoit l'ordre d'attendre l'arrivée de la première brigade, stationnée à Toumodi, pour réduire ce mouvement de rébellion qui, s'il n'est immédiatement réprimé, menace de s'étendre aux Yaourés et aux Akoués près desquels les Ayaous font déjà des démarches en vue d'un soulèvement commun.

Le capitaine Cahen, commandant la première brigade, conduit les opérations de la façon suivante :

5 au 12 avril : concentration des divers détachements à Dila ;

13 au 18 avril : opérations sur la rive gauche du Bandama ;

19 avril au 4 mai : opérations sur la rive droite du Bandama.

Cet officier quitte Toumodi le 5 avril, son détachement comprend 1 sergent européen et 80 tirailleurs.

Le 10 avril, la brigade s'augmente, à Sakasso, de gardes de police sous le commandement du capitaine Foussat. Le 11, la petite colonne entre en pays hostile, se heurte aux premiers rebelles à Petoukro, et poursuit sa route sur Dila en traversant les villages abandonnés de Zokouakaukro, Broguazué et Kongo-Kouassikro. Le 12, les lieutenants Bayle et Soubielle, arrivés des postes de Bouaké et de Béoumi, rejoignent la colonne à Dila.

Le premier de ces deux détachements, attaqué en cours de route, perd un gradé de police indigène mortellement blessé.

Le 13 avril l'arrivée du détachement de Tersannes porte à 180 fusils l'effectif des troupes du capitaine Cahen. Ce dernier détachement est attaqué plusieurs fois en pays ayaou.

Les opérations actives sur la rive gauche du Bandama commencent aussitôt. Durant cinq jours, nos détachements parcourent le pays et acquièrent la certitude que l'ennemi se concentre à Tiébissou ; en deux jours nous avons deux tués et deux

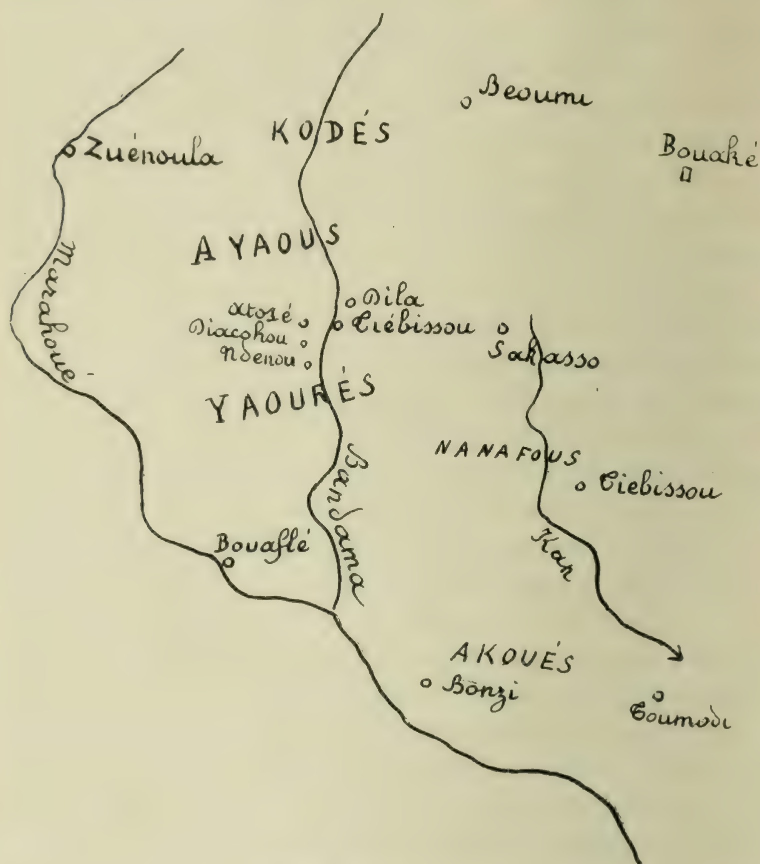


Fig. 15. — Pays ayaou.

blessés. Le 14 avril Tiébissou est enlevé et les rebelles traversent le fleuve.

Le 19 le Bandama est franchi. La colonne entre en pays de savanes et peut facilement évoluer. Le village d'Atosé, centre de la révolte, est occupé. Du 19 au 23, les environs de cette localité sont fouillés, sans grandes pertes de notre part, malgré les embuscades de l'ennemi.

L'arrivée du capitaine Bourgoin et du lieutenant Rosfelter porte à 255 fusils la force de la colonne.

La région est bientôt déserte et la marche est reprise sur Diacohou, réduit des Ayaous : les défenses ont été accumulées dans le village et aux alentours. Le 25 avril le capitaine Cahen marche sur Diacohou et s'en empare (2 tués, 3 blessés).

Les jours suivants, diverses reconnaissances s'emparent facilement de Sakasso, Akahakro, Ahali et des deux Kouassidibikro dont les défenseurs, démoralisés par la prise de Diacokrou, n'offrent que peu de résistance.

La colonne se porte alors sur N'Denou le dernier centre de résistance des Ayaous ; avant même que le village soit occupé l'ennemi fait des offres de soumission.

Durant cette même période, l'adjudant Rudniki, Chef du poste de Bouaflé, inflige une sévère leçon aux Ayaous du sud.

Le commandant de la colonne reçoit les gages de soumission et regagne Sakasso, laissant le capitaine Foussat, commandant le cercle, régler les derniers pourparlers.

La colonne est disloquée le 4 mai.

Les Ayaous ont reçu une leçon sévère ; mais l'insuffisance de nos effectifs ne permet pas d'occuper le pays. La leçon oubliée, les Ayaous devaient se révolter un an après.

§ 6. — *Opérations en pays attié.* (10 mai au 15 juin 1909).

Le 5 mai 1909, le commis des Affaires Indigènes Gourgas, chef du poste d'Adzopé nouvellement créé en pays attié (cercle des Lagunes), est assassiné au cours d'une tournée topographique par les gens du groupe d'Anépé.

Ordre est immédiatement donné au capitaine Cahen de se rendre en pays attié pour réprimer l'insurrection qui se dessine, car en dehors d'Anépé, les gens d'Adokoy, Assoukoy, Bassadjé, Lobo-Akoudjen ont pris les armes. La situation apparaît comme sérieuse, l'ennemi possédant plus de 4.000 fusils.

Déjà, 50 gardes de police avaient été envoyés à Adzopé pour renforcer la garnison de ce poste forte de 55 hommes. 40 tirail-

leurs de la première brigade, qui rentraient du Haut-Sassandra, sont dirigés sur l'Attié. Le 23 mai, le capitaine Cahen dispose de la première brigade au complet (soit 120 fusils), avec 3 sous-officiers : sergent major Bisane, sergents Niemen et Juvanon ; de plus le lieutenant hors cadres Boudet, avec 54 gardes de la police indigène, est placé sous ses ordres.

Le commandant de la colonne décide de détruire d'abord Adokoy centre de la résistance.

Il se met en marche le 24 mai, vers 6 heures du matin, arrive à Biasso vers midi et repart le même jour vers 20 heures. Le lendemain, 25, après une marche de plus de seize heures, faite en partie dans la nuit et dans des terrains marécageux, la colonne tombe au milieu du jour dans Adokoy sans avoir été

Fig. 16. — Pays attié.

signalée. Les guerriers, rassemblés à l'autre extrémité du village nous attendaient sur la route directe par Bassadjé.

Les flancs du village ne sont pas protégés et la surprise est foudroyante ; nos troupes s'installent dans Adokoy sans avoir subi aucune perte.

Du 25 mai au 2 juin, la région est fouillée par des reconnaissances ; des contre-embuscades sont tendues. Le 28 mai une reconnaissance conduite par le lieutenant Boudet qui fait

preuve d'une connaissance approfondie de la guerre en forêt, ouvre la route d'Adzopé par Bassadjé, village aux environs duquel avait été assassiné Gourgas. Le 29, il enlève Assoukoy ; le 31, avec 60 fusils, il s'empare de Foufouasou, Diassou, Anépé-Nya et surprend les campements de ces villages. Le 2 juin, il occupe Anépé-Anépé, puis Bassadjé dont il fouille les environs en attendant l'arrivée du reste de la colonne.

Entre temps, le sergent indigène Samba-Diarra s'est emparé d'Abiadjé.

Les environs d'Adokoy étant nettoyés, le capitaine Cahen se dirige vers le sud qui résiste encore. Le 5 juin il marche sur Lobo-Akoudzen.

Les soumissions commencent alors à se produire. Une dernière opération du lieutenant Boudet sur Lobo Akoudzen hâte la pacification.

Le capitaine Cahen, ayant accompli sa mission militaire, rallie Toumodi avec 70 tirailleurs.

Le lieutenant Boudet, resté en pays attié avec 50 gardes de la première brigade et 54 gardes de police, poursuit la tâche commencée. Le 1er décembre il a obtenu le versement de 4.017 fusils, c'est-à-dire le désarmement complet de la tribu.

§ 7. — *Affaire de Pagouéhi. Cercle du Cavally.* (Juillet 1909).

Le 9 juillet, l'administrateur du cercle du Cavally est avisé, par le chef du poste de Patokla, que les Grés (tribus indépendantes de la rive droite du Youbou (Libéria) ont pénétré en territoire français, coupé toutes communications entre Pagouéhi et Patokla, pris l'interprète de ce premier poste, et qu'ils menaçent le poste lui-même.

L'administrateur ne pouvant en raison de l'éloignement compter sur l'aide du chef-lieu, fait diriger sur Patokla et Pagouéhi tous les gardes de police disponibles de son cercle.

Le 13 juillet le commandant de cercle apprend que le chef de poste de Pagouéhi est sain et sauf. Il a bien été attaqué, le 5 juillet, par les Kroubés et les Grés du Libéria, mais il les a

tenus en échec. Un garde et un domestique ont été tués, deux gardes blessés et un agent politique a disparu.

Le 17 juillet ledit chef de poste opère une reconnaissance

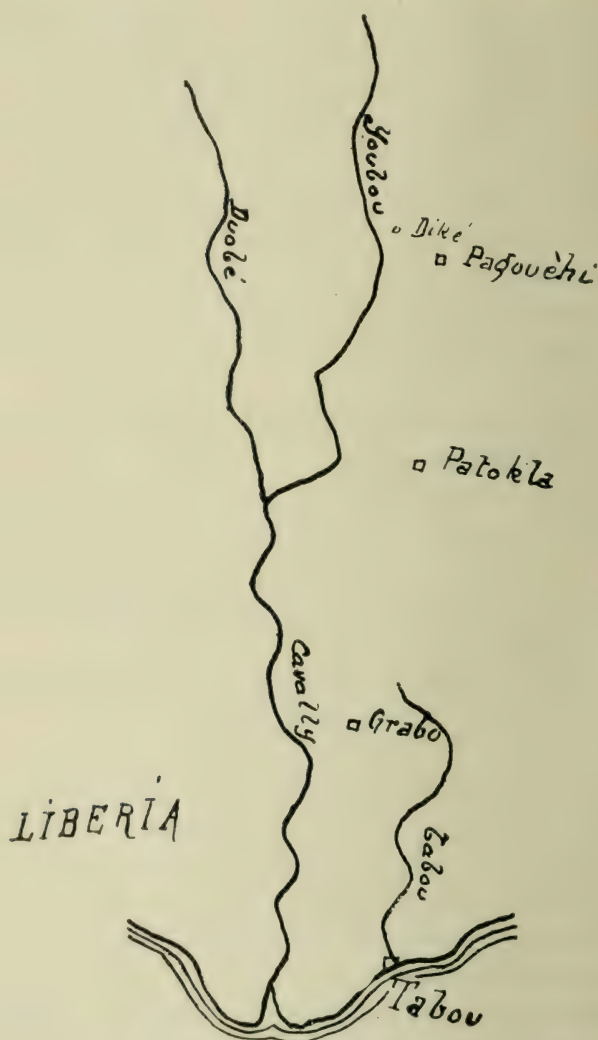


Fig. 17. — Région du Bas Cavally.

vers Diké. Il arrête par ses feux de salve des indigènes qui se disposent à franchir la rivière.

Intimidés par cette démonstration et par l'arrivée rapide des

renforts comprenant plus de cinquante gardes (Bingerville avait dirigé 17 gardes sur Tabou), Kroubés et Grés renoncent à toute nouvelle incursion.

§ 8. — *Révolte des Akoués.* (16 juin 1909-14 octobre 1909).

Le départ des troupes, à la fin de la colonne des Ayaous (4 mai), devait avoir une répercussion immédiate sur l'état d'esprit de leurs voisins les Akoués. Les chefs éprouvent la plus grande difficulté à rassembler leurs gens qui ont gagné les campements en forêt.

Afin de ramener les hésitants, l'administrateur du cercle, M. Simon, et le chef de poste de Bonzi, M. Moesch, se rendent à Diamalabo. Le chef Kouassi Ngo, de Yamoussoukro, les accompagnait. A peine arrivés, les habitants, auxquels s'étaient joints les indigènes armés des villages du nord, leur font savoir que pas un seul homme ne sortira vivant du village.

Nos pertes, en voulant rejoindre Bonzi, s'élèvent à 2 gardes tués, 3 gardes blessés, 1 domestique tué et trois porteurs blessés ; le chef Kouassi Ngo est blessé de trois coups de feu à la tête et à la cuisse. Les sentiers sont fortement gardés. Les cartouches étant épuisées, il n'est pas possible de rejoindre Bonzi.

Accompagnés du chef de Saourikro, Bani Bro qui, avec le chef de la sous-tribu des Taquimanis est resté fidèle, l'administrateur Simon et le chef de poste décident de chercher à gagner Yamoussoukro. Kouassi Ngo assure avec ses gens la sécurité du détachement jusqu'au 23 juin, date à laquelle il est possible de regagner Toumodi, après l'arrivée du détachement Pellé.

Durant que se déroulent ces événements, le poste de Bonzi, gardé seulement par six tirailleurs et miliciens, est assailli par les rebelles. Après avoir résisté du 16 au 24 juin les gardes gagnent la forêt, abandonnant le poste qui est pillé et incendié par les Akoués ; deux d'entre eux sont tués par les habitants d'Attakro et d'Afouékankro, un troisième gagne Toumodi, un quatrième est recueilli ensuite à Bonzi par la colonne Kauf-

man ; les deux tirailleurs rejoignent les troupes en marche sur Bonzi.

Dès que la nouvelle de l'attentat de Diamalabo est connue à



Fig. 18. — Pays akoué.

Toumodi, le lieutenant Pellé, seul officier restant dans ce poste — la 1re brigade opérait en pays attié — forme avec les éclopés de la 1re brigade (20 tirailleurs) un faible détachement qu'il envoie d'urgence au secours de l'Administrateur sous le commandement du sergent Niémen; lui-même suit de près avec tout ce qu'il a pu ramasser de gardes de police et d'anciens soldats auxquels il fait distribuer des armes.

Il parvient à dégager les européens et les ramène à Toumodi; mais il ne peut, malgré l'énergique tentative du sergent Niémen, qui reçoit 9 blessures, débloquer le poste de Bonzi.

Le Commandant de la 1re brigade, averti de ces événements au moment où il quittait le pays Attié, presse la marche de son détachement et organise immédiatement une petite colonne constituée des éléments de sa brigade et de gardes de police pris dans les postes voisins.

Le commandement en est confié au lieutenant Kaufman qui venait d'arriver de Lahou avec 2 sergents européens et 28 tirailleurs.

Ce groupe comprend les lieutenants Benezet et Pellé, 2 sergents européens et 135 fusils; il reçoit mission de réoccuper Bonzi et de châtier les rebelles.

Le détachement quitte Toumodi le 27 juin, reprend Bonzi le 1er juillet après avoir infligé de sérieuses pertes aux Akoués. Le lieutenant Kaufman enlève ensuite plusieurs villages et donne de l'air au poste par une série de reconnaissances.

L'audace des rebelles ne diminue point. Le lieutenant Bénézet est obligé de regagner le poste d'Oumé avec ses gardes et le lieutenant Kaufman, trésorier du bataillon, est forcé de rallier Lahou avec ses tirailleurs, tous ouvriers ou plantons. Le lieutenant Bouet reste seul avec le sergent Juvanon et 70 fusils. Il ne tarde pas à être cerné dans le poste de Bonzi, où il ne pourra que se maintenir, en attendant la colonne qui va être constituée sous les ordres du Chef de bataillon Noguès.

CHAPITRE II

Période de l'action vive : Les colonnes.

Les moyens d'action sont suffisants. — On réduit, par des opérations à gros effectifs, les îlots réfractaires du centre et de l'est. — 1 Colonne des Akoués (octobre 1909-janvier 1910). — 2 Opération contre Osrou (décembre 1909). — 3 Conquête du pays Dida (1re phase) (1908 à janvier 1910). — 4 Colonne des Abbeys (janvier à avril 1910). — 5 Colonne des Ngbans (30 novembre-31 décembre 1910). — 6 Opérations contre les Saléfoués (24 mai-30 juillet 1910). — 7 Colonne des Agbas (1er juillet-1er décembre 1910). — 8 Opérations en pays Ouellés (27 août-5 décembre 1910). — 9 Colonne dn Bandama (1er janvier-1er juillet 1911). — 10 Tournée de police chez les Memlés (6 décembre 1910-7 janvier 1911). — 11 Opérations dans le Bas-Cavally (octobre 1909-février 1913).

Colonne des Akoués.
(Octobre 1909-janvier 1910).

Il a été relaté, au chapitre précédent, les graves événements survenus en pays Akoué.

Une insurrection générale était à craindre, dans la moyenne Côte d'Ivoire, si un coup décisif n'était frappé dans cette région, et, ensuite, dans celle du moyen Bandama. Il est donc décidé de faire agir une forte colonne sous le commandement de M. le Chef de bataillon Noguès.

L'état-major comprend :

le chef de bataillon Noguès, commandant,

le lieutenant Huguenin, officier adjoint,

le docteur Bougenault, chef du Service de Santé,

le docteur Vibratte, aide-major de 1re classe,

le lieutenant Rosfelter, chef du Service du ravitaillement et des étapes,

l'adjudant Vinciguerra, adjoint de bataillon.

La colonne se compose de :

la 4e Compagnie du 1er Sénégalais (Capitaine Jacobi),

la 7e Compagnie du 1er Sénégalais (Lieutenants Vian et de Choiseul),

la 9e Compagnie du 1er Sénégalais (Lieutenants Fassin et Larbaletrier),

la 5e Compagnie du 4e Sénégalais arrivé du Sénégal le 7 octobre (capitaine Lalubin, lieutenants Bianchi et Adam),

la 1re brigade de garde indigène (lieutenant Bénézet),

un détachement de gardes de police (200 hommes).

Mission donnée à la colonne : soumettre successivement les tribus baoulées des Akoués, des Yaourés, des Ayaous, des Nanafoués, insurgées.

La colonne est organisée en cinq groupes de combat et un groupe de ravitaillement. Le groupe unité autonome, se suffisant partout à lui-même doit comprendre :

Comme personnel :

a) une compagnie de tirailleurs,

b) un détachement de gardes de police,

c) cent porteurs.

Comme matériel :

Quinze caisses de cartouches de réserve,

Dix jours de vivres pour tirailleurs et porteurs (cinq sur l'homme, cinq au convoi),

Dix hamacs pour blessés,

Une caisse de médicaments.

Le groupe de ravitaillement est uniquement composé de gardes de police et placé sous les ordres du lieutenant Rosfelter. Il est doté, en sus de ses porteurs normaux, d'un convoi administratif de 100 porteurs qui, au fur et à mesure de l'allongement de la ligne d'étapes et de la création de magasins secondaires est porté à 150, puis 200 porteurs.

Le mois de septembre est consacré aux préparatifs d'organisation de la colonne, dont le point de concentration est fixé à

Toumodi, choisi comme base d'opérations. C'est en ce point qu'est également installée l'ambulance d'évacuation.

Le plan adopté pour les opérations est le suivant :

« Déployer les groupes sur un front de 20 à 25 kilomètres (largeur du pays akoué) et avancer lentement vers le nord, par bonds successifs, avec arrêts suffisamment longs pour permettre à des détachements de la force d'une section, sous les ordres de sergents indigènes, de fouiller minutieusement tous les fourrés de la forêt profonde qui couvre le pays akoué, dans un rayon de 5 à 6 kilomètres, en tous sens, autour du point de stationnement. Une liaison étroite doit exister entre les groupes.

La colonne centrale, aux ordres du Chef de bataillon comprend deux groupes dont un de réserve générale. Les chemins, tous garnis d'embuscades et de fortifications, doivent être abandonnés et la marche en forêt, à la boussole, est la règle. L'itinéraire suivi au départ ne doit jamais être suivi au retour.

L'ensemble des groupes balayait ainsi le pays du sud au nord, se concentrait devant les points fortifiés à enlever, qui pourraient se présenter, et se déployait à nouveau l'opération terminée ».

Le 11 octobre, l'état-major, la 1re brigade (sauf deux détachements l'un dans l'Attié, l'autre à Bonzi), la 5e compagnie du 4e Sénégalais, les gardes de police, sont concentrés à Toumodi. La 7e compagnie du 1er Sénégalais y arrivera le 14, les 4e et 9e compagnies du 1er Sénégalais attendent les ordres à Sinfra.

La situation est la suivante : le poste de Bonzi, dont la garnison comprend 60 fusils sous les ordres du lieutenant Bouët, est, depuis le 7 août, bloquée par l'ennemi. Les vivres des défenseurs devaient être épuisés le 15 octobre. Le ravitaillement immédiat du poste s'impose donc.

Cette opération est exécutée par 3 sections de la 5e compagnie du 4e Sénégalais sous les ordres du lieutenant Bianchi, protégées par des contre-embuscades placées à l'avance sur la route par la 1re brigade (lieutenant Huguenin). Malgré une très violente attaque qui nous coûte 4 tués et 4 blessés, dont le

médecin aide-major Wibratte, le convoi atteint Bonzi et le détachement revient à Toumodi, sans incident, par une autre route.

Le 19 octobre, l'organisation de la colonne est terminée. Le 20, l'état-major et le 2e groupe se portent sur Gamomnankro, où rallient le lendemain les 4e et 5e groupes. Le 22, les troupes vont prendre leur emplacement de combat.

a) Etat-major et 5e groupe (Lalubin) Nguessankro (Faafoués) d'abord, puis Kpoussousou ;

b) 4e groupe (Bénézet) Akouésékro.

c) 2e groupe (de Choiseul) Zambakro (par Akouésékro).

Les 1er et 2e groupes (Jacobi et Fassin) reçoivent, à Sinfra, l'ordre de se porter sur Kokumbo et Kumikro pour appuyer, par leur présence, l'administrateur du Baoulé-sud, désarmant les Faafoués.

Le 22 octobre au soir, les 2e et 4e groupes campent à 3 kilomètres au sud d'Akouessékro. Le 23, deux sections envoyées en avant pour fouiller la route que suivra la colonne tombent dans une embuscade et perdent 1 tué et 4 blessés. La colonne s'empare d'Akouésékro après un vif combat (1 tué, 1 blessé).

Le lendemain le 2e groupe atteint Zambakro sans incident.

Les opérations de fouille méthodique commencent immédiatement : au 30 octobre de nombreux campements ont été détruits, les Akoués ont eu une dizaine de tués, nous avons pris quelques fusils. Pertes : 2 blessés.

Un second ravitaillement de Bonzi est nécessaire. Le convoi est escorté par le 2e groupe. Le lieutenant de Choiseul remplit cette tâche de nuit avec succès. Pour faciliter l'opération, les 4e et 5e groupes poussent vers le nord, la veille du départ du convoi (30 octobre), deux fortes reconnaissances. Celle du 4e groupe (lieutenant Bénézet) enlève deux campements ennemis et livre un sérieux combat dont le succès nous reste (8 tirailleurs et 2 porteurs blessés).

Le 1er novembre, le 3e groupe (lieutenant Fassin) arrive à Kpoussoussou, l'état-major et le 5e groupe se rendent à Akouésékro pour former, avec le 4e groupe, la colonne centrale, un bond général vers le nord est ordonné.

Le 4 novembre, le 3e groupe surprend, à Asuékoblessou, trois campements de guerriers qui font tête ; il faut un combat de deux heures pour les faire reculer (lieutenant Larbalétrier blessé, 1 tirailleur tué, 1 tirailleur blessé).

Le 10 novembre, la colonne centrale entre au poste de Bonzi, définitivement débloqué.

Du 11 au 18 novembre, les opérations continuent avec une extrême activité : le 2e groupe enlève l'important village de Gogokro. Le 13 novembre, le sergent Pryat-Peyret, conduisant un détachement de corvée de vivres dans les plantations, est grièvement blessé. Le sergent Moussa Taraoré, avec 40 tirailleurs, surprend et enlève trois villages.

Le 5e groupe, à Aboissou, se heurte à des adversaires audacieux et énergiques, favorisés par une forêt des plus denses. Bien que renforcé par le 4e groupe, il perd en peu de jours 21 tirailleurs, dont 4 tués ; 1 garde de police et 1 porteur sont également blessés. L'ennemi est cependant refoulé vers le nord et le village de Ngatakro est enlevé par le lieutenant Adam.

Le 3e groupe réussit des embuscades vers Morofé et Lindénou.

Le 18 novembre, sur tout le front, l'ennemi a disparu vers le nord. La colonne a devant elle les deux points fortifiés de Kami et de Zatta.

Le commandant Noguès prescrit au 2e groupe de prendre Zatta pour objectif, aux 3e, 4e et 5e groupes de se concentrer sur la droite de la ligne, formant un demi-cercle au sud de Kami qui passe pour très sérieusement défendu, tenant solidement les trois routes qui de ce point rayonnent vers l'ouest, le sud et l'est.

Le 19 novembre, les 3 groupes sont à leur place, couverts en avant par une forte embuscade. Le 1er groupe (Jacobi), qui vient d'assurer la soumission des Faafoués — cette tribu avait suivi les Akoués dans la révolte et pris les armes contre nous — rallie la colonne. Le groupe Jacobi, dans cette opération, avait perdu le sous-lieutenant indigène Moriba Keïta tué ; 1 caporal et 2 tirailleurs avaient été blessés.

Les divers groupes de la colonne reçoivent l'ordre de faire, chacun dans son secteur, à diverses heures du jour et de la nuit, des démonstrations contre le fourré épais où se cache le village de Kami, et d'exécuter contre ce fourré une série de feux de salve avec hausses progressivement allongées. Cette manœuvre avait pour but de porter le moral des défenseurs à une tension telle qu'un choc imprévu les fit brusquement lâcher pied.

Pendant ces démonstrations, le camp du 5e groupe, placé dans une petite savane, fut attaqué (1 caporal grièvement blessé).

Le 22 novembre, à 17 heures, les 4 groupes se concentrent sur la droite de la ligne. Un réseau de fortes embuscades continue l'investissement de Kami au sud et à l'ouest.

Le 23 à 3 heures, le gros de la colonne monte vers le nord, laissant une section à la garde du camp. Au point choisi, les troupes se forment en carré et entrent dans le fourré qu'elles mettent huit heures à franchir en rampant. On ne put répondre au feu de l'ennemi qu'à 200 mètres du village. A 14 heures, après marche alternant avec feux, Kami est pris (1 tirailleur tué, 10 blessés). Le village était formidablement retranché.

Le 25 novembre, trois parlementaires akoués se présentaient au poste de Bonzi pour traiter de la paix. Le 5 décembre, pour stimuler la lenteur des discussions, le 4e groupe va camper à Diakonou. La partie sud du pays akoué désire la paix tandis que, par contre, les habitants de la partie nord refusent de traiter.

Les opérations sont reprises le 11 décembre : les villages de Beresou et de Yobouebo sont enlevés ; de nombreux campements sont détruits. Le 13 décembre, l'état-major de la colonne et les 2e, 3e et 4e groupes (capitaine Jigaudon) se portent contre le gros village fortifié de Kongouanou. Le 1er groupe (lieutenant Bouët) est resté à Kami pour surveiller le sud ; le 5e groupe (Lalubin) a quitté la colonne le 28 novembre pour s'emparer du village d'Osrou (cercle des Lagunes).

Le 13 décembre, à 13 heures, Kongouanou est enlevé sans grande résistance (2 tirailleurs et 1 porteur tués, 4 tirailleurs

blessés). La colonne se déploie à nouveau le 14. Le 2e groupe (capitaine Foulon) s'établit à Maounou, le 3e (lieutenant Fassin) à Kimoukro, le 4e construit un poste provisoire à Kongouanou. Les reconnaissances sont multipliées jusqu'au 31 décembre. Désastreuses pour l'ennemi, elles nous coûtent une dizaine de blessés.

Fig. 19. — Pays akoué.

Au 1er janvier, tout le pays akoué, sauf le canton de Kongouanou (dont les habitants avaient fui en pays Nanafoué) avait effectué sa soumission. L'amende de guerre commençait à être payée ; les Akoués rendaient leurs fusils, les hostilités avaient partout cessé. Le Lieutenant-Gouverneur vient sur place apprécier les résultats et arrêter définitivement les sanctions.

La colonne du Bandama ayant soumis les Akoués, le commandant Noguès se prépare à attaquer la tribu des Yaourés lorsqu'il apprend la révolte des Abbeys.

La colonne a rempli sa tâche en pays akoué payant ses succès de 18 morts (dont 1 officier indigène) et 61 blessés (dont 2 officiers et un sergent européens).

Opération contre Osrou
Décembre 1909.

La région d'Osrou du Cercle des Lagunes, habitée par les Bouburys — qui en 1898, à la suite de l'assassinat du mécanicien du « Diamant » M. Le Voaz et d'un commerçant de Dabou, M. Eudes, n'avaient pu être mise à la raison malgré l'envoi de deux compagnies de tirailleurs — fortement éprouvées (perte 54 tirailleurs) dans cette affaire — continuait à se montrer franchement hostiles et nous n'avions sur ce groupement aucune action réelle. En raison des intérêts que le commerce possédait dans cette région particulièrement riche en palmiers à huile et, aussi, de l'insuffisance des moyens d'action nécessaires à la réduction de ce groupement, il avait fallu attendre, pour entreprendre cette opération, l'arrivée d'une compagnie de tirailleurs demandée à Dakar.

Le 29 novembre, la compagnie Lalubin (5e compagnie du 4e tirailleurs sénégalais), qui fait partie de la colonne des Akoués, est dirigée sur Toupa où elle arrive, forte de 100 hommes, le 6 décembre. Dès le 5, un détachement de 94 hommes, tirailleurs de la 1re brigade et gardes de police, est envoyé sur Toupa, sous les ordres du lieutenant Boudet appelé de l'Attié. Le lendemain 6, M. l'Administrateur Benquey, commandant le Cercle des Lagunes, rejoint cet officier dont le détachement s'est renforcé de 20 gardes de police prélevés sur les postes voisins. Le capitaine Lalubin prend le commandement de ces forces pour opérer contre les Bouburys rebelles.

Le village d'Osrou, grosse agglomération de plus d'un kilomètre de long, se trouve en pleine forêt, à environ 12 kilomè-

tres à vol d'oiseau de Toupa. Une vaste savane ondulée s'ouvre immédiatement derrière le poste pour s'étendre jusqu'à 1.000 ou 1.200 mètres du village, dont elle est séparée par une bande épaisse de fourré mélangé à la grande forêt que traverse le chemin direct de Toupa à Osrou.

Le Capitaine Lalubin et l'Administrateur du Cercle arrêtent d'un commun accord le plan suivant : exécuter une diversion sur la route directe du village, tandis que le gros des forces tournerait la position par une marche en forêt exécutée de nuit.

Dans le but de préparer le mouvement, une reconnaissance part, le 8 au matin, pour examiner le chemin que doit prendre la colonne d'attaque et la position à occuper. Cette reconnaissance est épiée par une centaine de guerriers rebelles qu'elle maintient à distance par ses feux. Peu de temps après son retour, ce même groupe de rebelles s'avance jusqu'à 400 mètres environ au nord du poste, dans la savane qui l'entoure de ce côté. L'alerte est donnée et l'ennemi est repoussé.

L'attaque d'Osrou est décidée pour la nuit suivante.

La colonne part de Toupa à 1 heure du matin ; à 7 h. 30 elle débouche sur Osrou, d'où les rebelles, complètement surpris par une attaque se produisant d'un côté où ils ne l'attendent pas, s'enfuient sans opposer de résistance.

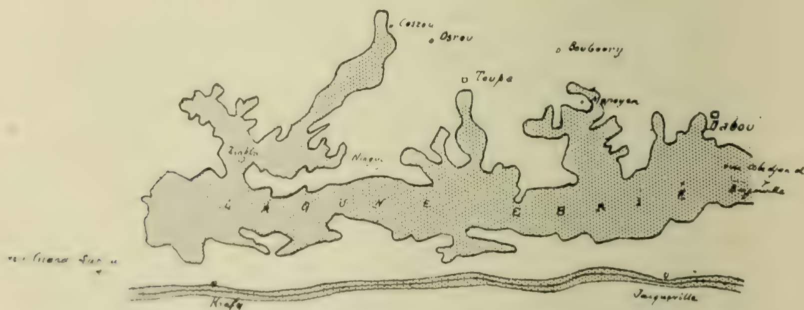


Fig. 20. — Région d'Osrou.

La diversion, opérée sur la route directe par le sergent Dorat, disperse les Boubourys venus à sa rencontre dans cette direction.

Le village de Mopoyen, qui fait partie du même groupe, est occupé dans la même journée sans coup férir.

Des reconnaissances sont immédiatement lancées à la poursuite des rebelles dans plusieurs directions. L'une d'elles, sous les ordres du lieutenant Boudet, détruit trente campements le même jour.

Ces succès ont un retentissement considérable dans toute la région et la soumission complète des gens d'Osrou, avec reddition de tous les fusils et paiement d'une amende de guerre, ne tarde pas à se produire.

Conquête du Dida
(1re phase 1908 à janvier 1910)

Entre la rivière Bobo à l'est, le pays gouro au nord, le Cercle du Bas-Sassandra à l'ouest et la côte au sud, s'étend une région forestière relativement accidentée et sillonnée par un réseau dense de cours d'eau dont quelques-uns, s'épandant en marécages, lui donnent un aspect particulier. Ses habitants, les Didas sont des sauvages arriérés, disséminés en une infinité de petits groupements, constamment en guerre les uns avec les autres.

En août 1908, après avoir étudié sur place la question, le lieutenant Gouverneur décide de faire parcourir le pays dida par M. l'Administrateur Terrasson de Fougères. Celui-ci accomplit, de septembre à décembre 1908, une remarquable tournée de pénétration et de reconnaissance du pays. Les indigènes, surpris de notre établissement et de notre audace, n'offrent pas de résistance à cette tournée, mais nous ne somme que tolérés.

Notre action se continue en pays dida durant l'année 1909, au nord et à l'est de Boudougou (M. Terrasson de Fougères) et au nord de Fresco (M. l'Adjoint de Villers). Ces deux fonctionnaires, le premier surtout, accomplissent une œuvre des plus remarquables, recensant le pays, en levant la carte, circulant sans difficultés apparentes parmi les populations inconnues.

Mais la méthode de pénétration pacifique devait, une fois encore, faire faillite. Le 10 novembre, l'Administrateur du cerclé, M. Lahaye, en tournée dans le nord de Fresco est attaqué

au village de Gbazidon. L'Adjoint de Villers est blessé légèrement, ainsi que trois gardes de police et un porteur.

Il est à craindre que ce mouvement partiel se généralise, s'il n'est aussitôt réprimé. Aussi, la 5e compagnie du 4e Sénégalais, Capitaine Lalubin, est-elle chargée de mettre les Didas à la raison.



Fig. 21. — Pays dida.

Cette troupe, qui a quitté la colonne des Akoués, le 28 novembre, pour participer à la prise d'Osrou, le 9 décembre, est envoyée en pays dida. Partie de la Côte, elle commence la pacification en châtiant les villages du Yobéri, compromis dans l'attentat de Gbazidon. Mais elle est rappelée presque

aussitôt (29 janvier), à Abidjan, pour prendre part aux opérations contre les Abbeys, puis contre les Ngbans. Le pays dida reste jusqu'à la fin de l'année dans la même situation que par le passé.

Colonne des Abbeys
(Janvier-avril 1910)

Les Akoués soumis, le Commandant Noguès se tourne contre les Yaourés. La colonne quitte Bonzi le 9 janvier et se dirige vers Tombokro. A peine a-t-elle parcouru quelques kilomètres que le Commandant Noguès reçoit un pli de l'Administrateur Simon lui annonçant que des troubles graves ont éclaté sur la voie ferrée entre Abidjan et Dimbokro : deux gares auraient été saccagées, les lignes télégraphiques sont interrompues.

Avec une clarté de vues et une promptitude de décision digne des plus grands éloges, le Commandant Noguès fait faire demi-tour à sa troupe. A 11 heures, le 1er groupe rentre à Bonzi où les ordres suivants sont aussitôt exécutés : Le 2e groupe part sur-le-champ pour Dimbokro ; une heure après l'état-major et le 1er groupe se mettent en route sur Toumodi. Le 3e groupe descend d'urgence un peloton à Bonzi, un peloton à Kpoussoussou, prêts à partir au premier signal. Le 4e groupe garde le pays akoué.

A son arrivée à Toumodi, le 10, le Commandant Noguès a confirmation de ses prévisions : les Abbeys insurgés ont détruit, en une vingtaine de points, la voie ferrée, massacré les indigènes étrangers et les voyageurs d'un train descendant ; Agboville est assiégé. Ordre est donné au 3e groupe de rallier d'urgence Dimbokro.

Le 11 janvier, après avoir couvert 110 kilomètres en cinquante-deux heures, l'état-major, les 1er et 2e groupes sont à Dimbokro. Deux trains les transportent à Céchi, gare située à la frontière du pays Abbey. En ce point se trouvent les Administrateurs Hostains et Cornet, le Commis des Affaires Indigènes Jacotot, accourus de Bongouanou avec 90 gardes.

Les gardes de police en état de marcher reçoivent l'ordre de gagner Agboville en suivant la voie ferrée (42 kilomètres). Le sergent Barkay Diallo du 1er Sénégalais les commande. MM. Hostains, Cornet et Jacotot les accompagnent. Ce détachement, par suite d'embuscades rencontrées sur sa route (1 tué, 1 blessé), n'arrive à Agboville que le 13 au matin.

Les deux groupes de tirailleurs, très fatigués par leur marche forcée, gagnent Agboville en deux étapes. Ils arrivent en ce point le 13 à 16 heures, après avoir détruit les villages ennemis de Ndénou, Tranou, Bogbobo et Bouroukrou.

Agboville est dégagé : La voie ferrée, détruite en plusieurs points, était jonchée de cadavres : voyageurs, dioulas, travailleurs du chemin de fer. Un commerçant européen était parmi les morts.

Jusqu'à l'arrivée de la colonne les faits s'étaient succédés dans l'ordre suivant :

Le 4 janvier, le Gouverneur Angoulvant, à son retour du pays akoué où il était allé conférer avec le commandant Noguès, est surpris de n'apercevoir aucun indigène sur la voie ferrée. Il est frappé de ce calme inaccoutumé et fait part de ses impressions au Chef de poste d'Agboville M. l'Adjoint des Affaires Indigènes Clerc, qui connaît bien les Abbeys et parle leur langue. Celui-ci ne sait que penser, mais a l'intuition qu'il se trame quelque chose. De plus, il déclare qu'ayant appris que les gens d'Azaguié manifestaient l'intention de se révolter, il s'était aussitôt rendu chez eux. Les indigènes avaient protesté véhémentement contre cette supposition. Tout était calme, en apparence, dans la région.

Les événements qui vont suivre ont, par leur caractère et leur soudaineté, surpris tout le monde. Nul n'a pu se douter, deviner ou prévoir, pas plus le Chef de poste d'Agboville qui connait de longue date la région, comprend et parle la langue abbey, que les coupeurs de bois, qui vivent au milieu des indigènes et les emploient, que les commerçants européens, que les traitants colporteurs et manœuvres indigènes étrangers au pays. Ce qui démontre bien que nul n'a été avisé, c'est que

tous sont demeurés à leurs occupations alors qu'ils devaient être victimes des événements.

Nous savions depuis longtemps que les Abbeys, sauvages, farouches, au dernier échelon de l'humanité, qui se refusaient, bien que proches du chemin de fer, à venir le voir, qui se livraient à la vie primitive et nomade du chasseur, qui ne payaient pas l'impôt jusque là, se disposaient à s'opposer par la force à la pénétration de leur pays.

Il est possible que le retrait, pour le porter sur Osrou, du détachement Boudet, au moment où il allait entreprendre la pénétration du pays abbey, ait engagé les indigènes à passer brusquement de la défensive expectante à l'offensive. Ils ont sans doute conçu de ce retrait une fausse idée de notre force.

Il est certain que les rebelles ont été poussés ardemment par les féticheurs. Le fait n'est pas douteux. Nous avons appris depuis que ces derniers prêchaient la révolte, que les indigènes avaient pris le « fétiche » et c'est ce qui explique le silence absolu gardé par tous, sans trahison, jusqu'au 6 janvier.

Il est encore certain que les Abbeys ont aussi trouvé l'occasion propice pour tirer vengeance des fâcheux procédés employés à leur égard par des coupeurs de bois aujourd'hui disparus de la colonie.

Enfin, ils ont été certainement incités à la révolte par des apolloniens. Ceux-ci étaient hostiles à notre pénétration du pays, car notre contact direct avec l'indigène faisait disparaître leurs bénéfices d'intermédiaires entre lés tribus et nous.

Quoi qu'il en soit les graves événements suivants allaient se dérouler :

Le 6, à 11 heures, le Gouverneur est avisé, par un télégramme du Chef de poste d'Agboville, qu'aux dires d'indigènes, 200 Abbeys armés de fusils sont rassemblés près d'Ery Makouguié (4 kilomètres d'Agboville) et se disposent à attaquer le poste dont la garnison se compose de 17 gardes de police.

Ordre est aussitôt donné à M. le Lieutenant Dhomme, commandant la brigade-dépôt, de se porter sur Agboville avec vingt gardes de police et un fort approvisionnement de muni-

tions. Il partit d'Abidjan par train spécial au début de l'après-midi.

Le Lieutenant Boudet, qui vient d'arriver à Dabou avec son détachement qui a participé à la prise d'Osrou, est invité à se porter sans tarder sur Agboville.

Sans nouvelles, le 7 et le 8, le Gouverneur décide de se rendre lui-même sur les lieux pour se rendre compte de la situation, ramener à Abidjan les européens et indigènes susceptibles de courir un danger. L'escorte du Gouverneur comprend les vingt derniers gardes cercles disponibles du peloton-dépôt sous le commandement du sergent Saillard ; le Capitaine Cahen, Chef du Bureau Militaire, les Capitaines Ballabey et Bouissou du génie, l'Administrateur Benquey l'accompagnent.

Parti d'Abidjan vers 11 heures, le train qui emmène le Gouverneur ne rencontre aucun obstacle jusqu'au kilomètre 57. Les attaques contre le train commencent à partir de ce point ; le détachement répond par des salves. Bientôt les coupures se succèdent ; elles sont réparées sous le feu de l'ennemi tenu en respect par les salves des gardes de police. On passe la nuit à Yapo. Le 9, à l'aube, la marche est reprise. Au kilomètre 71, une coupure se présente en avant d'un pont ; à peine a-t-on commencé la réparation que des Abbeys en embuscade tirent sur les travailleurs : le Capitaine Ballabey est blessé, 1 garde tué, un garde et plusieurs travailleurs blessés. Devant l'impossibilité de gagner Agboville, ordre est donné de rallier Abidjan.

Le Lieutenant Dhomme réussit, à force d'énergie, à rompre le cercle d'investissement ennemi après avoir échappé heureusement et à l'écrasement dans son train que les Abbeys font dérailler et à la fusillade furieuse des embuscades qui entourent la coupure. Le 7 au matin, il arrive à Agboville, organise la défense et repousse vigoureusement les attaques des assiégeants (11 miliciens blessés sur les 39 qui forment la garnison).

Le 11 au matin, le lieutenant Boudet arrive grièvement blessé à Agboville. Venu à marche forcée de Dabou, à la tête d'un détachement de 90 hommes, il laisse à Ouéguié (15 kilomètres sud d'Agboville) 50 de ses hommes, trop fatigués pour le sui-

vre, et son convoi sous les ordres du sergent Dorat. Il pousse sur Agboville avec 40 tirailleurs de la 1re brigade. Débouchant sur la voie ferrée, le détachement tombe au milieu de 500 guerriers : Boudet s'abat frappé de trois balles, 2 tirailleurs sont tués, 1 blessé. Avec une énergie extraordinaire, Boudet se relève et dans un élan furieux traverse les lignes. Le détachement arrive à Agboville, ayant brûlé toutes ses munitions. Le poste n'a plus que 2.500 mauvaises cartouches.

A Ouéguié, le sergent Dorat organise la défense de son campement, multiplie les embuscades et tient l'ennemi à distance.

Le 13 janvier, les troupes se reposent à Agboville. Le commandant Noguès prend le commandement du territoire, des troupes et du chemin de fer. Il décide d'opérer rapidement vers le sud pour reprendre la voie ferrée et dégager les centres européens des Lagunes. Il donne des ordres pour l'occupation, la mise en état de défense et l'approvisionnement des gares, ainsi que pour la réparation immédiate de la voie ferrée.

Le 13, dans la nuit, le Lieutenant Dhomme, avec 60 fusils, se rend à Céchi chercher des vivres et des cartouches apportés de Toumodi par la colonne. A son retour, aidé par une section du 3e groupe (Lieutenant Larbalétrier), il surprend le village d'Allanou.

Le 14, l'état-major de la colonne, les 1er et 2e groupes partent vers le sud en suivant les deux routes indigènes : Benguié-Makoudié-Yapo à l'est, Adaou-Ouenguié-Abaguié à l'ouest. Le 15 au soir, tous ces villages ont été enlevés et détruits, le sergent Dorat est recueilli, les deux groupes se trouvent réunis à Yapo (1 caporal, 3 tirailleurs blessés).

Le 15, à 23 heures, le campement est attaqué ; l'ennemi est vite repoussé (Lieutenant de Luxer, 1 sergent indigène grièvement blessés).

Le 2e groupe demeure à Yapo pour fouiller la région et détruire les campements. Le 17 le reste de la colonne enlève la gare d'Azaguié, fouille la forêt et se relie à Anyama, défendu par M. Dhubert négociant, officier d'administration de réserve. Le 20, cette gare est occupée par le Lieutenant Kaufman, appelé

d'urgence de Lahou avec 30 tirailleurs disponibles (employés, éclopés, convalescents).

Le 21 janvier, la voie ferrée est rouverte grâce à la ténacité des Capitaines Bouyssou et Chardy, du Lieutenant Clavier du génie.

Le 23 janvier après avoir été conférer avec le Chef de la colonie, le Commandant Noguès rallie Agboville avec le 1er groupe. Le train qui l'amène trouve, entre Agboville et Dimbokro, la voie coupée : à huit kilomètres plus au nord, il est attaqué et obligé de rétrograder sur Agboville (4 blessés).

En vue de la répression de l'insurrection, le Commandant Noguès divise le pays abbey en 3 secteurs, à chacun desquels un groupe est affecté :

Nord (centre Céchi) : 3e groupe (Fassin).

Centre (centre Agboville) : 1er groupe (Jacobi).

Sud (centre Yapo) : 2e groupe (Foulon).

Le 23, en arrivant à Agboville, le Commandant de la colonne apprend la révolte des Agbas. La compagnie Fassin, en route pour le pays abbey, est maintenue à Dimbokro. Le Commandant Noguès prescrit aussitôt :

L'envoi d'urgence de Toumodi à Dimbokro d'une section du 4e groupe (1re brigade) ;

La formation d'une compagnie de 125 volontaires recrutés à Dimbokro parmi les ouvriers bambaras du chemin de fer ;

L'armement des réservistes de la région ;

La mise en état de défense de Dimbokro.

Ces mesures dégagent le 3e groupe qui peut entreprendre sa tâche contre les Abbeys, et faire face aux Agbas qui disposent de 3 à 4.000 fusils.

Le 26 janvier, au soir, alors que les 3 groupes opèrent énergiquement contre les Abbeys chacun dans son secteur, le Commandant Noguès apprend que le poste d'Adzopé (Attié) est attaqué par 400 Abbeys et Attiés. Le Chef de poste Bonnefont réclame du secours, sa situation étant critique.

Des émissaires, envoyés en hâte au 1er groupe pour lui donner l'ordre de gagner Adzopé par Morié, ne peuvent l'atteindre. Le Commandant fait rallier d'urgence deux trains blindés, en

débarque les équipages, prélève quelques hommes sur la garnison de la gare de Bogbobo et lance immédiatement ce détachement de 65 fusils sur Adzopé sous les ordres du lieutenant Dhomme. Ce détachement bouscule l'ennemi à Morié (1 tué) et arrive à Adzopé le 28 à midi.

Le 1er groupe, faute d'eau dans la forêt, rallie Agboville, et est dirigé le 27 au soir sur Adzopé. Après avoir combattu une partie de la nuit et perdu 3 blessés, ce groupe (capitaine Jacobi) atteint le poste assiégé le 28 au soir.

L'ennemi se disperse à l'approche de nos troupes. Le détachement Dhomme reste à Adzopé pour combattre les Attiés, le groupe Jacobi rallie Agboville pour fouiller la région de Morié.

Le 28 janvier arrive également, à Agboville, le groupe Fassin, qui vient de fouiller la partie nord-ouest de son secteur et d'enlever les villages de Sondiagnon, Courotiasso, Eudou et Gouabo. Un des pelotons de ce groupe est affecté à l'armement des trains blindés.

Le 29 janvier, on apprend que l'insurrection des Agbas est certaine, que les Ngbans se révoltent à leur tour ; vers Abidjan les villages attiés de l'ouest d'Anyama (M'Pody, M'Bonoua, etc.) prennent les armes, les villages abidjis se montrent hésitants. Il faut faire tête de tous côtés.

Les mesures suivantes y répondent :

le peloton Larbalétrier (3e groupe) est envoyé d'Agboville à Dimbokro ;

la section du 4e groupe qui était à Dimbokro retourne à Toumodi ;

le 5e groupe (5e compagnie du 4e Sénégalais Capitaine Lalubin) en opération contre les Didas (nord de Lahou) reçoit l'ordre de rallier d'urgence Agboville ;

Ordre est donné de fortifier et d'approvisionner à trois mois de vivres, avec munitions suffisantes, tous les postes administratifs civils du théâtre des opérations.

Enfin le Commandant de la colonne demande au Chef de la colonie l'envoi de renforts de Dakar.

Au départ du 1er groupe pour Adzopé, le 2e groupe qui opère vers Guessiguié est rappelé sur la voie ferrée : un peloton à

Yapo, un peloton à Agboville. Au retour du 1er groupe, le 2e reçoit l'ordre de se rendre en pays abidji pour y attaquer les villages hostiles et ramener les hésitants dans le droit chemin.

Le 1er groupe, qui a signalé un rassemblement de 400 à 500 guerriers au nord de Morié, marche contre ces forces ennemies.

Les Abbeys ont évacué en grande partie leur pays et se sont réfugiés chez leurs voisins. Seules, des troupes de guerriers parcourent la région par intervalles et viennent de temps à autre fusiller les trains à leur passage. Ceux-ci, formés uniquement de trains à bagages aux ouvertures blindées, sauf quatre créneaux horizontaux, circulent les portes fermées et souffrent peu des projectiles ennemis.

Le 6 février, un télégramme du poste d'Akakoumékro (Nzi-Comoë) annonce que la tribu des Ouellés s'insurge à son tour.

Le 8 février arrive à Grand Bassam le Gouverneur Général de l'Afrique occidentale française, M. Ponty amenant avec lui le Commandant Morel, les 3e, 8e compagnies du 4e Sénégalais (Capitaines Huart et Raynal), un renfort de 40 tirailleurs du 1er Sénégalais et des officiers.

Les troupes sont alors organisées de la façon suivante :

Etat-major à Dimbokro.

Colonne n° 1 à Dimbokro : Chef de bataillon Morel, 3e, 5e et 8e compagnies du 4e Sénégalais.

Colonne n° 2 à Agboville : Capitaine Jacobi, 4e, 7e et 9e compagnies du 1er Sénégalais.

Troupes du chemin de fer (Capitaine Sermage) : 30 tirailleurs du 1er Sénégalais, 150 gardes de police, 300 volontaires.

Troupes en observation en pays akoué (Capitaine Jigaudon) : 1er groupe (1re brigade indigène), 40 gardes de police à Bonzi (Lieutenant Bouet).

La colonne n° 1 doit tenir Dimbokro, aider à la lutte contre les Abbeys, préparer activement la campagne contre les Ngbans ;

La colonne n° 2 termine la pacification du pays abbey.

Les troupes du pays akoué tiennent en respect les tribus

baoulés révoltées des Yaourés, Ayaous et Kodés et une partie des Nanafoués.

Tout le mois de février vit sur tous ces points une activité extrême et de multiples engagements. En pays abbey, c'est le 2e groupe et le peloton du Lieutenant de Cernon (8e compagnie du 4e Sénégalais) qui opèrent au sud-ouest de la région et dans les villages attiés insoumis à l'ouest d'Anyama ; c'est le 1er groupe et le peloton du lieutenant Adam (5e compagnie du 4e Sénégalais) qui réduisent les forts groupements d'Attobrou ; c'est encore le détachement du lieutenant Dhomme qui, après avoir soumis tous les villages attiés de la frontière abbey de l'est, opérant avec la 5e compagnie du 4e Sénégalais (Capitaine Lalubin) actionne les Attiés Kettés au nord du pays attié.

Le 28 février, le Gouverneur Angoulvant se rend à Dimbokro sans incident, mais le train descendant qu'il a croisé en gare d'Agboville trouve la voie coupée à 4 kilomètres de Yapo et déraille sous le feu de l'ennemi.

Durant le mois de mars, traqués dans le fond de leur forêt, débusqués par le Capitaine Foulon de leurs retranchements du sud-ouest, de leurs abatis de 12 à 14 kilomètres de profondeur, bousculés et pourchassés sans trève par le Capitaine Sermage qui enlève les gros campements d'Oraisoué, au nord de Morié, les Abbeys commencent à se décourager.

Le 17 mars, les villages attiés de l'ouest d'Anyama envoient des parlementaires pour demander la paix.

Le 7 avril le Commandant Noguès rentre en France.

D'avril à octobre 1910, des détachements continuent d'opérer en pays abbey pour achever la soumission des indigènes qui, bien que n'opposant plus de résistance ouverte, se refusent encore à rendre leurs armes.

Deux compagnies (la 4e et la 9e) du 1er Sénégalais sont maintenues la 1re à Agboville, la 2e à Tiémélékro, avec blockhaus à Guenégué et Morié.

Jusqu'au 20 juin, le Commandant Maritz, qui assure la direction des opérations, organise un système de fouilles méthodiques du pays. Des reconnaissances, dont les principales sont exécutées par les lieutenants de Lavigerie et Ferrand et le

sergent Samba Diarra, sillonnent le territoire et réussissent à faire rendre aux rebelles près de 700 fusils et verser plus de 27.000 francs d'amende de guerre.

Après la constitution de la colonne des Agbas, le commandement passe au Capitaine Jacobi, ayant à sa disposition 175 tirailleurs. Les reconnaissances du Lieutenant Humbert et des sergents Barké Diallo et Samba Diarra amènent, dans le courant de juillet, la reddition de 170 fusils.



Fig. 22. — Pays abbey.

75 tirailleurs sont envoyés au début d'août, avec le lieutenant Juge, pour hâter les opérations : 365 fusils sont versés dans les mois d'août et septembre.

Au commencement d'octobre, les Abbeys sont virtuellement désarmés et les opérations sont considérées comme terminées dans cette région.

La 3e brigade de garde indigène (Capitaine Garnier) tient garnison à Agboville jusqu'en fin avril 1911.

Entre le 20 avril et le 20 juin 1910, le Capitaine Foulon, avec une fraction de la 7e compagnie du 1er Sénégalais, avait mis à la raison les Attiés Kettés en s'emparant du centre de la résistance Afeï.

La colonne des Abbeys nous coûtait 21 tués et 71 blessés (dont 4 officiers et 1 sous-officier européens).

Colonne des N'Gbans
(30 mai-31 juillet 1910)

Les N'Gbans, qui constituent l'une des plus importantes tribus de la grande famille Baoulé, occupent la vaste région triangulaire comprise, au sud du parallèle de Lomo, entre le Bandama et le N'Zi, jusqu'au confluent de ces deux rivières. Indépendants, braves, tenaces, chasseurs adroits et infatigables, confiants dans leurs forêts et fourrés impénétrables, ils ont eu déjà à maintes reprises affaire à nos troupes ; ils se sont toujours montrés adversaires redoutables et n'ont jamais voulu s'avouer complètement vaincus. Dès nos premières tentatives de pénétration en Côte d'Ivoire, ils opposent, à Singrobo, une résistance opiniâtre à la colonne Monteil ; en 1902 et 1903, ils font subir des pertes nombreuses aux petites colonnes chargées de les punir des attaques qu'ils ont dirigées contre les convois de la ligne d'étapes ; ces colonnes terminées, mais non suivies du désarmement, ils ne payent pas l'amende de guerre qui leur a été infligée. Si, pendant les années suivantes, ils ne font pas parler d'eux, c'est uniquement la conséquence du relâchement progressif des liens d'autorité qui les rattachaient au représentant de l'administration à Ouossou : leurs sentiments à notre égard n'ont pas changé, la première occasion va nous les faire connaître.

Cette occasion est, en 1909, la question du désarmement : ils refusent catégoriquement de rendre leurs fusils, chassent de leurs villages le chef du poste d'Ouossou, menacent les tribus

du voisinage qui nous sont restées attachées, tuent 3 colporteurs et se préparent activement à la guerre : construisant des tranchées, fortifiant leurs villages, immolant des victimes humaines pour se rendre les fétiches favorables.

Dès janvier 1910, ils prennent hardiment l'offensive, coupent toutes les routes et lignes télégraphiques aboutissant à Ouossou et bloquent ce poste autour duquel se sont réfugiés les rares indigènes restés fidèles à notre cause.

Notre action immédiate s'impose. Il est en effet urgent, avant de commencer les opérations contre les Agbas, destinées à permettre la reprise des travaux de l'avancement du chemin de fer, de protéger la partie déjà construite contre les entreprises possibles des N'Gbans et de réouvrir la ligne d'étapes en même temps route commerciale, *Tiassalé-Toumodi*.

La colonne contre les N'Gbans est donc décidée. Elle comprend :

Etat-major

MM. Morel, chef de bataillon, commandant la colonne.
Bermond-Gonnet, lieutenant-adjoint.
Arlo, médecin aide-major de 1re classe.
2 sous-officiers européens.
14 indigènes de tous grades.
17 porteurs, guides et interprètes.

1er Groupe. 3e Compagnie du 4e Sénégalais

MM. Huard, capitaine commandant le groupe.
Tissot, capitaine (à dater du 16 juin).
Ferrand, lieutenant.
Gilquin, lieutenant.
4 sous-officiers européens.
141 indigènes.
93 porteurs.

2e Groupe. 5e Compagnie du 4e Sénégalais

MM. Lalubin, capitaine.
Adam, lieutenant.

5 sous-officiers européens.
168 indigènes.
99 porteurs.

3e Groupe. 8e Compagnie du 4e Sénégalais

MM. de Cernon, lieutenant.
Yoro Diallo, sous-lieutenant indigène.
5 sous-officiers européens.
154 indigènes.
99 porteurs.

4e Groupe. Détachements des 3e et 4e Brigades

MM. Gagnepain, capitaine commandant le groupe.
Chapeau, lieutenant (évacué le 8 mai).
Dauvergne, lieutenant (parti le 21 juin).
Carbou, lieutenant (arrivé le 20 juin).
Guilleminet, lieutenant (évacué le 6 mai).
Guinot, lieutenant (arrivé le 2 juillet).
6 sous-officiers européens.
196 indigènes.
93 porteurs.

Groupe du ravitaillement

M. Audy, lieutenant.
3 sous-officiers européens.
1 indigène.
150 porteurs.

Troupe d'étapes : 1er Peloton de la 7e Compagnie du 1er Sénégalais

Sergent Jouan.
48 indigènes.

Section d'Artillerie

M. Bonnabel, lieutenant.
2 sous-officiers européens.

4 canonniers européens.
27 indigènes.
98 porteurs.
1 pièce de 80 de montagne.

La configuration géographique de la région des N'Gbans et la répartition de la population amènent le Commandant de la colonne à sérier les opérations en trois phases successives :

A) Réduction des sous-tribus *Didas*, *Kpouébos*, *Adaous* situées à l'est et au sud-est de l'*Orumbo-Boka*.

B) Investissement et fouille du massif montagneux de l'*Orumbo-Boka*.

C) Réduction des sous-tribus *Moronous* et *Assabous* et réouverture de la route Tiassalé-Toumodi.

Première Phase

Le plan adopté consiste à se porter sur le groupe de villages d'Ya-Guiékro considéré comme centre de résistance, par 3 axes convergents, le 2e groupe partant de Dimbokro par les Didas; le 1er de Tiémélékro par les Kpouébos, le 3e d'Anoumaba par les Adaous.

Le mouvement commence, le 30 avril, par le groupe du Nord, pour attirer de ce côté l'attention des N'Gbans et faciliter ainsi aux autres groupes le passage du N'Zi. Le 2 mai la colonne est tout entière en pays N'Gban : l'Etat-Major et le 4e groupe marchent avec la fraction du centre. Du 3 au 18 mai, les reconnaissances offensives de jour et de nuit sont alternées avec les destructions de villages, campements, cultures et les contre-embuscades. Les 3 groupes, reliés entre eux, progressent régulièrement, brisant les résistances assez vives qu'ils rencontrent et refoulant l'ennemi devant eux. Le 18 mai ils occupent le front N'Guessan-Ndoukoukro-Angoua-Oufouékro-Yao-Kankro; le groupe du nord jugé insuffisant a été renforcé par le 4e groupe.

Les reconnaissances, exécutées du 20 au 22 mai, signalent un gros rassemblement Dida dans un groupe de 5 villages ayant pour centre Koumankro. Cette position est enlevée le 24 mai

par les 2e et 4e groupes. Les Didas, qui ont résisté avec acharnement, vont se reformer en arrière dans la forêt de Tuikokré, d'où une reconnaissance du groupe Gagnepain les déloge ; désormais leurs grosses résistances peuvent être considérées comme brisées.

Le 1er juin, une colonne légère de 175 fusils (2e et 4e groupes), sous les ordres du Chef de Bataillon se porte sur Digri-Kouadiokro ; elle se heurte à une immense tranchée parfaitement aménagée. L'avant-garde, énergiquement conduite par le Lieutenant Adam, refoule l'adversaire ; la colonne s'installe dans le village, elle est rejointe, le 4 juin, par les convois des 2e et 4e groupes, l'Etat-Major et l'Artillerie. Un poste blockhaus est construit et occupé par le 4e groupe. Le 9 juin, les chefs des Kpouébos demandent nos conditions de soumission.

Pendant ce temps, au sud, le groupe de Cernon progresse en fouillant méthodiquement la région ; il enlève le village de Pétèsou et bivouaque le 2 juin au nord-est du village Kpouébo de Kouadio-Amanikro. Il y est rejoint le 3 juin par le groupe Huard. Les deux groupes, opérant ensemble, fouillent la région d'Ya-Guiékro en liaison avec les 2e et 4e groupes.

Deuxième Phase

Les reconnaissances des premiers jours de juin signalent que les rebelles se sont réfugiés dans l'Orumbo-Boka, elles continuent jusqu'au 13 pour rechercher les voies d'accès et permettre d'arrêter les dispositions à prendre. Les troupes sont réparties, dans la journée du 14, et l'attaque de la montagne a lieu le 15, en 2 colonnes, l'une venant de l'ouest (Capitaine Huard avec 5 sections), l'autre de l'est (Capitaine Lalubin avec 3 sections et l'Artillerie). L'artillerie, qui a trouvé un bon emplacement entame l'action : son tir, remarquablement dirigé par le Lieutenant Bonnabel, démoralise l'adversaire et paralyse toute défense ; les 2 groupes d'infanterie se rejoignent, occupent la crête, puis fouillent minutieusement le massif pendant que les 1er et 4e continuent à en assurer l'investissement. Le 28,

tous les rebelles, qui avaient cherché asile dans la montagne ont fui ou se sont rendus.

Le 22 juin le chef des Didas qui, 10 jours auparavant, avait demandé nos conditions de soumission, fait connaître sa décision de continuer la guerre. Les opérations sont reprises avec la plus grande énergie, contre les Didas du sud, par le 2e groupe (Capitaine Lalubin) et un détachement de 80 fusils du 1er groupe (Lieutenant Ferrand) ; et, contre les Didas du nord, par le 3e groupe (Lieutenant de Cernon). Le 4 juillet, les chefs de guerre et les meneurs de la rébellion sont livrés, tous les Didas renoncent à la lutte. En même temps le 4e groupe, resté au blockhaus de Digri-Kouadiakro, a continué à agir contre les Kpouébos qui, le 10 juillet, livrent leur chef. Les Adaous, impressionnés, se sont rendus de leur côté à Ouossou pour offrir leur soumission.

Troisième Phase

Dès le milieu de juin, le Commandant du poste administratif d'Ouossou a pu, par l'intermédiaire des indigènes fidèles, entrer en relations avec les chefs Assabous et Moronous, atterrés par les nouvelles qu'ils ont reçues de leurs voisins de l'est ; et, par une politique adroite, il a amené ces chefs à s'installer à Ouossou. Le Commandant de la colonne se rend à ce dernier poste et, après examen de la situation, décide de montrer des forces imposantes vers M'bribo pour réouvrir la route d'étapes Tiassalé-Toumodi, puis de remonter ensuite vers le nord en affectant à chaque groupe une zone de fouilles avec mission de pourchasser sans trêve les dissidents Assabous. Le 4e groupe a été laissé à Digri-Kouadiokro pour achever la soumission des N'Gbans de l'est. Les opérations se poursuivent suivant ce plan sans incident marquant.

Le 31 juillet tout est terminé : tous les chefs rebelles et meneurs sont emprisonnés ; plus de 600 fusils ont été pris ou rendus ; l'impôt de 1910 a été presque intégralement payé et environ le quart de l'amende de guerre a été versé.

La colonne est dissoute à Ouossou le 1er août. Elle a duré

3 mois. Fidèles à leur passé les N'Gbans ont opposé une vigoureuse résistance et nous ont causé des pertes sensibles.

a) Militaires de tous grades :

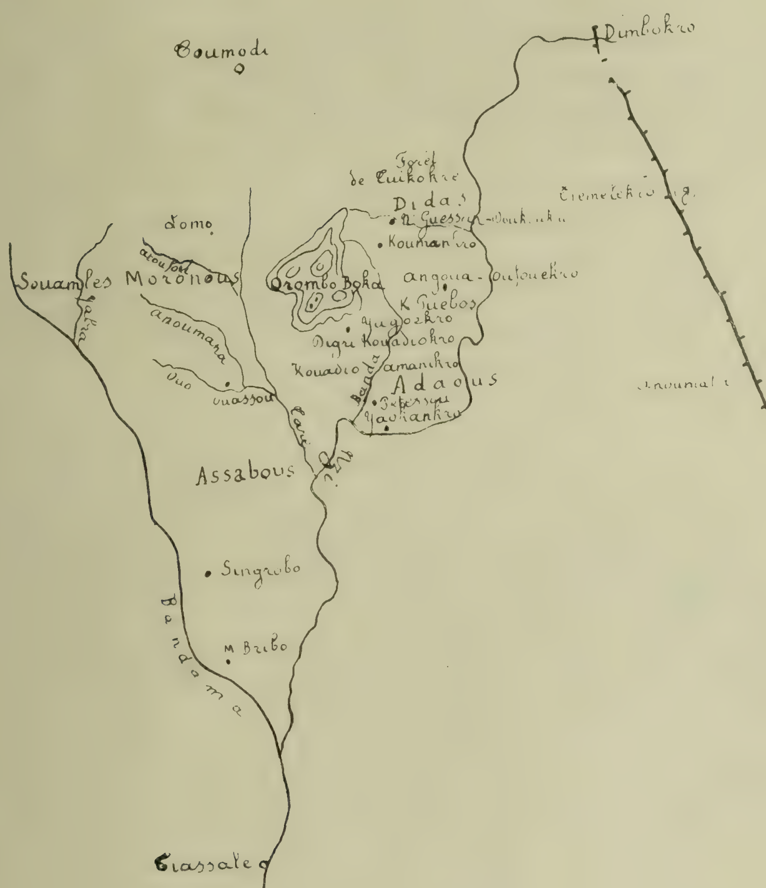


Fig. 23. — Pays ngban.

Tués, **11**.

Blessés, 49, dont un sous-officier européen.

Contusionnés, 9, dont **1** officier.

b) Guides et porteurs ;

Tués, 2.

Blessés, 6.

Contusionnés, 1.

Opérations contre les Saléfoués
(24 mai-30 juillet 1910)

Les Saléfoués, tribu du N'Zi-Comoé, commettent de nombreux actes de brigandage, interceptent toute communication sur leur territoire : ils coupent notamment la route caravanière d'Anoumaba à Akakoumoékrou. Une colonne de répression est décidée.

Forte de 87 tirailleurs et 45 gardes de Cercle (Capitaine Posth, Lieutenant de Bazelaire, Administrateur-adjoint Cornet) cette colonne quitte Dimbokro le 24 mai. Elle arrive le 31 à Gouabo, bat la région du Gouagou où les rebelles, embusqués dans leurs plantations, nous opposent une assez forte résistance. Le 2 juin, après une marche de nuit, le village de

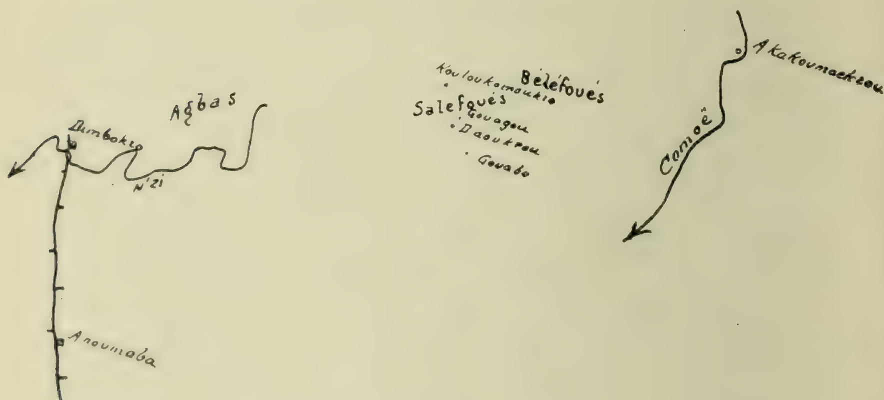


Fig. 24. — Pays saléfoué.

Ngoran-Yaokro est enlevé brillamment par l'Administrateur Cornet qui est grièvement blessé. Les Saléfoués, impressionnés par les pertes nombreuses qu'ils ont subies et harcelés sans trêve par nos détachements, se réfugient chez les Agbas. Les Béléfoués leurs alliés se soumettent.

Appelé à prendre part à la colonne des Agbas, le détachement Posth est remplacé le 20 juin, en pays saléfoué, par le Capitaine Foulon et 95 tirailleurs de la 7ᵉ Compagnie,

Le Capitaine Foulon commence à désarmer les Béléfoués. Ceux-ci mettent de la mauvaise volonté, deux reconnaissances sont dirigées contre eux le 30 juin (Koutoukounoukro et Kokokrou) et le 5 juillet. A la suite des châtiments sévères infligés, ils rendent leurs fusils.

Le détachement Foulon entre alors en pays saléfoué : il obtient la soumission du chef Gagou ; mais le reste de la population, décidé à nous résister, s'est réfugié chez les Agbas. Sa mission terminée, le Capitaine Foulon rentre à Dimbokro le 30 juillet.

Colonne contre les Agbas
(1er juillet-1er décembre 1910)

Les Agbas, tribu de race baoulé, occupent les deux rives du N'Zi, en amont de Dimbokro, jusqu'à hauteur du 7° 20 environ. Ils prennent les armes contre nous une première fois en 1901 ; insuffisamment châtiés par nos colonnes de 1902, ils nous croient impuissants à les réduire et font preuve à notre égard de la plus grande insolence. Un effort sérieux est tenté contre eux en 1905 ; une colonne de 400 fusils, sous les ordres du Commandant Betselère, parcourt leur pays pendant deux mois et crée le poste d'Aoussoukro ; ils paient les amendes infligées et font le geste de se soumettre, mais leur loyalisme n'est pas de bon aloi ; dès janvier 1910, entraînés par leurs féticheurs et par l'exemple des Abbeys, ils se mettent en état de rébellion ouverte contre nous.

Le 8 juin 1910, le Commandant Militaire de la Colonie décide la constitution d'une colonne chargée d'attaquer et de réduire les Agbas. Cette colonne a la composition ci-après :

Etat-Major

MM. Maritz, Chef de Bataillon Commandant la colonne.
Bouvet, Capitaine de l'Artillerie Coloniale adjoint.
Dhomme, Lieutenant d'Infanterie Coloniale.

Vibratte, Médecin Aide-Major de 1re classe.
2 Sergents Secrétaires.
1 Sergent infirmier.

Groupe n° 1

MM. Ferrand, Lieutenant.
Alessandri, Lieutenant.
3 Sous-Officiers européens.
100 Tirailleurs de la 4e Compagnie du 1er Sénégalais.

Groupe n° 2

MM. Reymond, Capitaine.
Dangelzer, Lieutenant.
3 Sous-Officiers européens.
100 fusils de la 9e Compagnie du 1er Sénégalais.

Groupe n° 3

MM. Posth, Capitaine.
Labouret, Lieutenant.
de Bazelaire, Lieutenant.
3 Sous-Officiers européens.
100 fusils de la 10e Compagnie du 1er Sénégalais.

Groupe n° 4

MM. Garnier, Capitaine.
Guilleminet, Lieutenant.
4 Sous-Officiers européens.
100 fusils de la 3e Brigade.

Groupe n° 5

MM. de Lavigerie, Lieutenant.
Dauvergne, Lieutenant.
2 Sous-Officiers européens.
100 fusils de la 9e Compagnie et de la 3e Brigade.

Le plan adopté prévoit 4 phases successives.

1° Installation avec quatre groupes d'un poste de transit à Aoussoukro et occupation du centre de résistance de Dida Mossou ; création par le groupe disponible d'un blockhaus au coude sud-est du N'Zi pour assurer le passage de cette rivière.

2° Suivant les circonstances continuation des opérations sur la rive droite ou attaque, sur la rive gauche, du groupement d'Attensou.

3° Opérations sur la rive gauche.

4° Achèvement de la campagne par la poursuite des opérations simultanément sur les deux rives.

Première phase

La colonne quitte Dimbokro le 1er juillet ; le 2e groupe se dirigeant vers le coude sud-est du N'Zi, les quatre autres sur Aoussoukro. Ceux-ci désarment sans trop de difficultés les sous-tribus Satiahyri-Nassian du sud et Satiahyri-Ahuakréfoué, installent à Aoussoukro un poste de transit qu'occupe le groupe n° 4, destiné à opérer contre les Halis. Les groupes 1, 3 et 5 actionnent les Guinas, secondés par les Assikafoués de la rive droite du N'Zi, les dispersent et détruisent leurs campements. Pendant ce temps le Capitaine Reymond installe un blockhaus à Assiékokoré et y réunit une flotille de pirogues ; il refoule sur la rive droite du N'Zi les rebelles qui étaient venus jeter le trouble chez les Agnis, et, le 21 juillet, laissant une garnison dans le blockhaus d'Assiékokoré, il rejoint, chez les Guinas, les groupes opérant contre cette sous-tribu. Sur ces entrefaites, le Commandant de la Colonne reçoit du Commandant Militaire l'ordre d'envoyer un renfort au Lieutenant Juge qui, opérant vers Kodiokofi, s'est heurté à une résistance sérieuse. Le 23 juillet, un détachement de 200 fusils (3e et 4e groupes) sous les ordres du Capitaine Garnier quitte Aoussoukro. Il arrive le 25 à Nangokro, ayant franchi en 2 jours une distance de 60 kilomètres malgré les difficultés du pays et les embuscades de l'ennemi, et se relie avec le Lieutenant Juge qui rejoint

Dimbokro. Il opère ensuite chez les Halis-Apasa Mankanfoués et chez les Mongas qu'il désarme en partie et, le 11 août, rejoint le Commandant de la Colonne à Dida-Mossou.

Cependant, le Commandant Maritz, ayant appris qu'une certaine agitation se manifeste chez les tribus voisines des chantiers de la voie ferrée, a décidé de détruire de suite le centre de résistance de Dida-Mossou. Il a lancé contre ce village les groupes disponibles, s'en est emparé le 28 juillet par une manœuvre adroite et y installe un poste provisoire.

Deuxième phase

La nécessité primordiale d'assurer la sécurité des travaux d'avancement du chemin de fer et l'absence du détachement du nord (qui ne devait rentrer à Dida-Mossou que le 11 août) décident le Commandant de la colonne à adopter le parti de continuer les opérations sur la rive droite du N'Zi. Les groupes numéros 1, 2, 3, renforcés à partir du 11 août par le détachement Garnier, rayonnent autour de Dida-Mossou et amènent la soumission des Mongas, des Halis de l'ouest et des Satiahiris-Balafoués.

Le 19 août, le Commandant de la colonne, ayant appris que le blockhaus d'Assiékokoré a été assailli par les Agbas du sud, envoie dans cette région le groupe Reymond. Le lendemain, laissant à Dida-Mossou le groupe Garnier, il se porte avec les groupes 1, 3 et 5 contre les rebelles riverains de la voie ferrée qui, vigoureusement assaillis, se rendent très rapidement : dès les premiers jours de septembre, les travaux de la voie ferrée sont repris et les troupes rejoignent Dida-Mossou. De son côté le Capitaine Reymond a bousculé les Guinas et reporté à Kakokro la flotille de pirogues d'Assiékokoré dont le blockhaus, inondé, a dû être évacué.

Troisième phase

Le groupe Garnier, renforcé à 125 fusils, reste à Dida-Mossou avec mission de contenir les tribus déjà soumises, de garder la rive gauche du N'Zi et de se tenir en relations avec le

chemin de fer. Le reste de la colonne vient traverser le N'Zi à Kokokro pour attaquer les rebelles de la rive gauche par le sud. Le passage du N'Zi s'effectue sans incident, pendant la journée du 8 septembre et la matinée du 9, malgré des difficultés énormes provenant d'une crue inusitée de la rivière. Le 9 au soir, 400 fusils sont réunis au coude sud-est du N'Zi, prêts à commencer l'offensive. Le village d'Akpokro est enlevé le 10, celui du N'Ziblékro le 12, par deux groupes commandés par le Capitaine Reymond ; les difficultés (cours d'eau débordés, inondations, mauvais sentiers en forêt) ont été telles qu'il a fallu un jour et demi pour franchir 4 kilomètres. Les jours suivants sont occupés à la fouille méthodique de la région ; le 17, la colonne est concentrée à Akpokro d'où elle va se porter sur le groupe d'Attensou. Elle bivouaque le soir du 18 auprès du ruisseau de M'Bouékoumbassou. De là, un seul sentier conduit à Attensou, traversant deux fois la rivière Bahia et passant par Kouadioblékro. Le 1er groupe (lieutenant de Bazelaire) emprunte ce sentier pour faire une démonstration sur Kouadioblékro et attirer l'ennemi de ce côté tandis que le gros de la colonne se fraie un chemin direct à travers la forêt ; à 13 heures le groupe de Bazelaire, parfaitement conduit, s'empare, après un combat acharné, du village de Kouadioblékro que les rebelles ont incendié ; en même temps, le premier échelon de la colonne principale, arrivé à Attensou, aborde vigoureusement la position et s'en empare après 3 heures de lutte. Le lendemain, la liaison est faite avec Kouadioblékro ; les 1er et 3e groupes restent à Kouadioblékro et Attensou pour fouiller la région, tandis que les 2e et 5e groupes se portent vers l'ouest pour se relier, avec le groupe Garnier, à Diakpo où a été construit un blockhaus destiné à assurer le passage du fleuve. La liaison est assurée le 24 septembre, malgré une résistance assez vive opposée par l'ennemi en avant de Diakpo.

Le groupe Garnier, resté à Dida-Mossou, a, pendant ce temps, surveillé le N'Zi de Bombokro à Assiékokoré, interdit l'accès de la rive droite aux rebelles de la rive gauche, reçu la soumission de 456 Guinas et fait disperser, par le Lieutenant Guilleminet, un campement ennemi situé à Nangokro.

Du 24 au 30 septembre, les groupes Posth, Reymond et de Lavigerie circulent entre Attensou et Diakpo, et occupent les villages Pandanfoués.

Quatrième phase

La quatrième phase, consistant à opérer simultanément sur les deux rives du N'Zi, va précipiter le dénouement. Tandis que deux détachements progressent vers le nord sur chacune des rives, un troisième est maintenu à la garde des postes et blockhaus de la ligne d'étapes et à la surveillance de la rivière. Le Commandant de la colonne reste à Dida-Mossou. Sur la rive gauche les groupes 1, 4, 5 (Capitaine Garnier), échelonnés de l'est à l'ouest, progressent par bonds successifs vers le nord ; ils ont des escarmouches à Ngatakohikro, Assakro et Konanpokoukro où, le 15 octobre, le sergent Thollas est tué raide par sept balles reçues en pleine tête ; ce doit être le dernier coup de fusil de la campagne. Les soumissions, déclanchées dès la fin de septembre, font tache d'huile et s'étendent rapidement sur les deux rives du N'Zi : les démonstrations faites par nos troupes amènent à composition les hésitants : fin octobre les Kougrafoués et les Abbeys-Dolofoués se sont soumis au Capitaine Garnier ; les Guinas et Satiahiris ont livré leurs armes au Capitaine Posth. Le 9 novembre, le Chef de guerre Anzuromitaki se rend au Commandant de la colonne à Dida-Mossou ; il s'entremet près des derniers chefs rebelles de la rive gauche qui se rendent le 23 novembre. Le territoire agba est parcouru jusqu'à sa limite nord. Le 1er décembre tout le pays est soumis et la colonnerejoint Dimbokro.

Les Agbas ont perdu ou remis 3.863 fusils et payé en 15 jours 71.848 francs sur l'amende de guerre de 100.000 francs qui leur a été infligée. Tous les chefs et meneurs sont entre nos mains.

De notre côté la campagne a été extrêmement pénible par suite de la saison et de la vaillante résistance opposée par les rebelles. Nos pertes ont été :

Militaires de tous grades :

Tués, 13 dont le sergent Thollas.

Blessés, 33 dont le Lieutenant Alessandri.
Contusionnés, 6.
Porteurs et guide :
Tués, 5.
Blessés, 12.

Fig. 25 — Pays agba.

Décès par maladie : tirailleur, 1.
Porteurs et guides, 9.
De plus 4 Officiers et 10 Sous-Officiers européens ont dû être évacués pour raison de santé.

Opérations en pays Ouellé-Saléfoué (27 août-5 décembre 1910).

Les opérations du 1er semestre (Capitaines Posth et Foulon) ont amené la soumission des Béléfoués et des Koutoukounous ; mais les Saléfoués, demeurés intraitables, se sont réfugiés chez

les Agbas plutôt que de se rendre. Le retrait des troupes en août leur laisse le champ libre ; ils en profitent pour se livrer, sous l'impulsion du chef Boni N'Diole, à des actes de brigandage contre les villages soumis qu'ils attaquent et pillent.

Le 22 août un détachement de la 7e Compagnie et du 1er Sénégalais

Lieutenant Javouhey,
Adjudant Scanu,
Sergent Geins,
89 Tirailleurs,

quitte Dimbokro pour se rendre en pays saléfoué. Il a pour mission de maintenir ouverte la route Bongouanou-Akakoumoékrou et de protéger les populations soumises, en attendant que les progrès de la colonne des Agbas permettent d'entreprendre une offensive décisive chez les Ouellés.

Les renseignements recueillis signalent comme particulièrement agressif et dangereux le chef Boni Ndiole, retiré vers Dékhikro. Arrivé à Agni-Assikasso, le 27 août au soir, le Lieutenant Javouhey décide d'attaquer Dékhikro dès le lendemain matin. Une reconnaissance bien conduite surprend ce village et l'enlève, causant à l'ennemi des pertes sérieuses. Quelques groupements douteux se mettent de notre côté.

Boni Ndiole s'est retiré vers Dékikouadiokro où de nombreux Agbas se sont joints aux Naabés. Laissant à Agni-Assikasso l'Adjudant Scanu avec 13 tirailleurs, le Lieutenant Javouhey se porte, avec le reste de sa troupe, sur Dékikouadiokro qui est pris et brûlé le 3 septembre. Les Agbas, croyant Agni-Assikasso complètement évacué, l'ont attaqué le 4 au soir et ont été répoussés avec pertes.

Le 9 septembre, Boni Ndiole, qui se propose de venir attaquer notre détachement de plusieurs côtés à la fois, est surpris à Dékhikro et battu ; ses partisans se dispersent et lui-même s'enfuit chez les Agbas. Le pays Naabé est fouillé à fond jusqu'au 18 septembre. La prise d'Alangbakro, le 21, achève de démoraliser l'ennemi et assure la sécurité complète du pays saléfoué. Il est possible, dès lors, de prendre l'offensive en pays ouellé. Le moment est d'ailleurs venu, car la colonne

Maritz a traversé le N'Zi, refoulant les Agbas vers le nord, et est arrivée, le 28 septembre à Aboutoukro.

Les Ouellés forment deux groupes ennemis d'égale force, l'un à l'est l'autre à l'ouest, séparés par une bande de tribus soumises. Le Lieutenant Javouhey reçoit l'ordre d'établir un poste dans le groupement rebelle de l'est, de désarmer les Ouellés et d'interdire leur pays aux Agbas pourchassés par la colonne Maritz. Il est renforcé, le 26 septembre, par un peloton de la 5e Compagnie du 4e Sénégalais (Lieutenant Adam, 2 Sergents européens, 81 Tirailleurs). Il dispose ainsi, déduction faite de la garnison d'Agni-Assikasso et des escortes nécessaires aux convois, d'environ 120 fusils. Il décide de commencer son action par l'est ; il ne reste d'ailleurs à l'ouest qu'une seule tribu franchement hostile, les Mbombos, les autres s'étant soumises, le 28 septembre, à la suite d'une reconnaissance dirigée vers Abrékouadiokro par le Sergent Mura.

Le 4 octobre, le détachement Javouhey atteint Groumaya (ami). Laissant en ce point son convoi sous la garde d'un sergent européen et 18 tirailleurs, il se porte, le 5 au matin, sur Ebongokro ; il n'y arrive qu'à 5 heures du soir. Le village est enlevé et occupé, mais les rebelles viennent nous inquiéter jusqu'à 7 heures, nous causant des pertes sensibles. Le Lieutenant Javouhey rentre le lendemain soir à Groumaya. Il y apprend que l'ennemi s'est concentré à Bayaso et décide d'enlever de suite ce centre de résistance. Une formation de marche bien comprise (3 petites colonnes parallèles) permet d'éventer toutes les embuscades des rebelles. Ceux-ci se replient sur le village que nos troupes abordent vers 3 heures du soir et enlèvent après une vive résistance. Mais les Ouellés tentent des retours offensifs jusqu'à la tombée de la nuit.

Le Lieutenant Javouhey s'installe dans le village et, le 10, avant le jour, place trois embuscades sur les sentiers donnant accès à Bayasso. Celles des routes de Bangbo Assékro et de Duakro arrêtent les rebelles qui cherchent à tenter une nouvelle attaque ; mais celle de la route d'Akpokro laisse passer un groupe ouellé qui vient tirer sur notre cantonnement et tue deux tirailleurs.

Le 11, plusieurs reconnaissances sont envoyées dans tous les sens. Les Ouellés, sensibles à leurs pertes des jours précédents, sont devenus plus prudents.

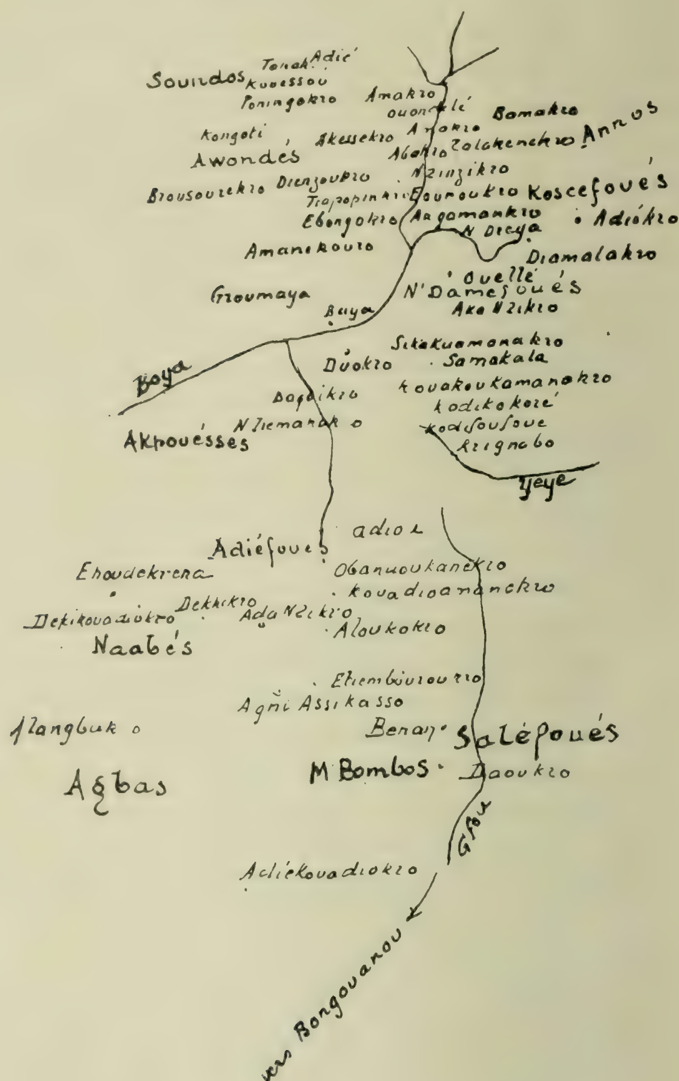


Fig. 26. — Pays ouellé, salefoué.

Le détachement traverse la Baya, enlève Duokro le 13 octobre, Bangbo-Assékro le 13, et Ouellé le 18, sans pertes, grâce à

une pluie violente qui empêche l'ennemi de tirer. Les jours suivants sont employés à la poursuite des rebelles dans les campements. La prise de Kodokokoré, le 21, achève la déroute des Ouellés de l'est qui, dès le 22, offrent leur soumission et rendent leurs armes. Le 30 au soir, 38 féticheurs, chefs et meneurs, sont arrêtés ; à l'ouest, les Anandas et Naabés entament un mouvement de soumission. Mais les Mbombos sont toujours résolus à la guerre.

Un Peloton de la 5e Compagnie du 4e Sénégalais est envoyé de Dimbokro, le 24 octobre, pour renforcer le détachement Javouhey. Le Capitaine Richard prend le commandement de l'ensemble des troupes qui comprennent 224 Indigènes.

Le Capitaine Richard arrive le 3 novembre chez les Anandas, qui rendent leurs armes, et se dirige de là chez les Mbombos. Ceux-ci, démoralisés, se sont dispersés dans la brousse ; ils y sont poursuivis activement et ne nous résistent pas ; le 15 novembre, leur désarmement est terminé. Les derniers réfractaires Saléfoués, pris entre la colonne Maritz et le détachement Richard, rendent leurs armes ; il en est de même des Adéfoués et Akpouessés.

Le 5 décembre les opérations sont terminées ; elles nous ont coûté 6 tirailleurs tués, 11 blessés : les rebelles ont perdu ou rendu 1.091 fusils.

Colonne du Bandama
(1er janvier au 1er juillet 1911).

La colonne du Bandama, que le Commandant Noguès devait entreprendre à la suite de la soumission des Akoués et que la révolte des Abbeys vint interrompre, est reprise dès le début de 1911. Elle a pour mission de soumettre définitivement les tribus des Nanafoués-Kpris, des Yaourés, des Ayaous et des Kodés qui, à des degrés divers, se sont révoltés contre notre autorité. Ces tribus n'ont, à vrai dire, jamais accepté complètement notre domination ; au milieu de l'année 1910 l'état politique de leur pays est tel « qu'il compromet gravement la sécu-

rité du centre de la Colonie et, par suite, l'ouverture au commerce d'une région riche en produits naturels. » (Rapport du Lieutenant Gouverneur au Gouverneur Général en date du 5 août 1910).

Les Nanafoués-Kpris sont, en réalité, indépendants de notre administration depuis octobre 1902, époque à laquelle nous avons évacué le poste de Salékro à la suite d'une opération malheureuse qui a coûté la vie au Lieutenant Dessuze. Notre inaction, pendant 8 ans, est taxée par eux de faiblesse et leur région est devenue un foyer permanent de révolte. Leur état d'esprit est caractérisé par ce fait qu'ils ont attaqué la 1re Brigade en reconnaissance sur leur frontière sud et qu'ils ont ensuite brûlé l'ancien poste (abandonné) de Kongouanou. Les sous-tribus plus particulièrement hostiles sont celles du sud et de l'ouest, excitées contre nous par une femme, chef du village de Salékro, la même qui, déjà, en 1902, a été l'inspiratrice du mouvement. Leur force est évaluée à 1.500 fusils ; leur centre principal de résistance est Salékro. Pays plat, assez découvert, les villages étant entourés de fourrés ; eau en quantité suffisante ; peu de vivres.

Les Yaourés, moins irréductibles que les Nanafoués, n'ont cependant pas accepté nos conditions de soumission relative au désarmement. Seuls quelques villages du sud ont rendu leurs fusils à la 1re brigade ; les autres, à l'instigation du chef Apendré, ont refusé et se sont préparés à la guerre. Ils ont environ 1.000 fusils. Pays assez découvert avec de hauts mamelons, dominant la plaine du Bandama et ayant entre eux des dénivellations profondes et boisées ; eau courante partout ; vivres en quantité suffisante.

Les Ayaous, bien que battus déjà en 1907 et 1909, sont encore en complète rébellion. Ils ont promis leur appui contre nous à leurs voisins; leurs émissaires parcourent le pays, excitant les jeunes gens à la guerre, invoquant les dieux à l'aide de sacrifices humains. Ils se flattent de nous chasser de leur territoire « comme en 1909 » disent-ils. Ils ont environ 2.000 fusils, sont bien approvisionnés en poudre. Leur pays, à cheval sur le Bandama, est d'accès assez facile, sauf au nord et au sud où

s'étendent de vastes forêts. Il n'y a pour ainsi dire pas de vivres.

Les Kodés sont les moins hostiles des 4 tribus à soumettre. Ils ont refusé d'acquitter l'impôt et de fournir des porteurs, mais ne se sont livrés à aucun acte d'hostilité ouverte. Leur pays, couvert et occupé, est difficile.

C'est en présence de cette situation inquiétante, exposée par le Lieutenant-Gouverneur de la Colonie, que le Gouverneur Général décide les opérations sur le Bandama (septembre 1910). Les conditions générales de soumission à poser sont les suivantes :

Livraison intégrale des armes,

Reddition des chefs et meneurs,

Paiement de l'impôt arriéré et de l'impôt de l'année,

Paiement d'une amende de guerre,

Construction de routes entre les postes existant ou à créer.

Le commandement de la colonne est confié au lieutenant-colonel Levasseur ; il dispose de 4 Compagnies (4e, 7e, 9e et 10e) du 1er Sénégalais, de la 1re Brigade indigène et d'une pièce d'Artillerie, effectifs auxquels il faut ajouter 3 sections de la 8e Compagnie du 1er Sénégalais qui occupent ou vont occuper les postes installés en pays gouro. Au total :

20 Officiers,

40 Sous-Officiers européens,

1.100 Indigènes,

700 Porteurs.

Le mois de décembre 1910 est consacré à laisser reposer les troupes qui rentrent de colonne et à reconstituer les unités. La concentration est faite à Dimbokro, où se trouve l'Artillerie, et où arrivent successivement : les 9e et 10e compagnies rentrant du pays agba, la 7e qui a opéré contre les Agbas et les Ouellés, le détachement de protection du chemin de fer, enfin la 4e Compagnie qui vient d'achever la soumission des Abbeys.

La 1re Brigade est employée à reconnaître les confins des Nanafoués et des Yaourés. Le Commandant Militaire se rend à Toumodi et Kodiokofi pour se renseigner. Des magasins sont construits à Kodiokofi et Tiébissou ; une ambulance est aménagée à Kodiokofi. Enfin, pour maintenir les tribus gouros, voi-

sines au nord et à l'ouest de la région attaquée, la 8e Compagnie du 1er Sénégalais occupe les postes de Zuénoula et Bouaflé, avec mission d'exécuter des reconnaissances et de fournir des renseignements.

Le Lieutenant-Colonel Levasseur, ayant décidé de commencer l'action par l'est, adopte le programme suivant, qui divise les opérations en trois phases : envahir simultanément les pays nanafoué et yaouré : continuer ensuite contre les Ayaous et terminer par les Kodés.

Première phase.

Les troupes sont ainsi réparties : contre les Nanafoués 3 compagnies et une pièce sous les ordres du Chef de Bataillon Bourgeron : contre les Yaourés deux compagnies moins une section sous les ordres du Capitaine Reymond. Une section en réserve à Dimbokro.

A) Groupe Bourgeron :

Chef de Bataillon Bourgeron, commandant,
Lieutenant Bénezet,
Médecin Aide-Major de 1re classe Gambier.

1re Brigade, Capitaine Jigaudon,
4e Compagnie, Capitaine Jacobi,
7e Compagnie, Lieutenant Javouhey.

Pièce de 80 de montagne, Capitaine Bonnabel remplacé le 10 mars par le Lieutenant Doucet.

Au total : Infanterie	8	Officiers,
	14	Sous-Officiers européens,
	12	» indigènes,
	457	tirailleurs,
Artillerie	1	Officier,
	1	Sous Officier européen,
	3	Canonniers européens,
	14	» indigènes,
	390	Porteurs.

B) Groupe Reymond :

Capitaine Reymond, Commandant,
Lieutenant Bouet, Adjoint,

9e Compagnie, Lieutenant Aulner,
10e Compagnie, Capitaine Posth.
Au total : 6 Officiers,
10 Sous-Officiers européens,
1 Caporal européen,
8 Sous-Officiers indigènes,
318 tirailleurs,
200 porteurs.

Les renseignements reçus en dernier lieu sur l'attitude douteuse des Nanafoués du sud et des Akoués ne permettent pas d'établir un synchronisme rigoureux entre les deux attaques contre les Yaourés d'une part et les Nanafoués d'autre part. Aussi tandis que le détachement Bourgeron, partant de Tiébissou, attaque dès le 17 janvier les Nanafoués-Kpris, le Capitaine Reymond se porte chez les Nanafoués du sud et les Akoués pour contenir ces populations, surveiller les Dillas et Attréoufoués qui vont être attaqués par les troupes du Commandant Bourgeron et appuyer l'action de celles-ci. La résistance des sous-tribus Nanafoués de l'est est assez faible et, dès le 1er février, le Groupe Reymond peut entamer l'action contre les Yaourés.

A) *Opérations du détachement Bourgeron.* — Dans la nuit du 14 au 15 janvier, les Nanafoués attaquent le village indigène de Tiébissou, sans inquiéter notre bivouac, tuent 2 habitants, en blessent 15 autres. Dès le 17 les opérations commencent, chaque compagnie ayant reçu mission de soumettre une ou deux des sous-tribus situées sur la rive droite du Kan. Cette première partie du programme est réalisée du 17 au 30 janvier ; les villages qui ont opposé la plus grande résistance sont ceux de Dibikro, enlevé le 19 janvier par la 1re brigade, et de Do-Sakassou, pris le 26 janvier par la Compagnie Javouhey. Le 30 janvier tout le détachement est rassemblé à Saleboukro sur la rive droite du Kam et le 1er février Salékro tombe entre nos mains. Un poste est immédiatement commencé sur l'emplacement où nous étions établis en 1900 et le pavillon national flotte de nouveau à l'endroit même où nous avions été obligés de l'abaisser 9 ans auparavant.

Pendant les jours suivants, les troupes opèrent tout autour de Salékro, entre le Kan et le Bandama ; les 4 et 5 mars la compagnie Jacobi, envoyée en liaison avec le détachement Reymond, enlève les villages yaourés de Bénou et Tanou, ce dernier très fortement défendu. L'action, menée méthodiquement et vigoureusement, détermine le 15 mars la soumission complète des Nanafoués. La brigade Jigaudon est maintenue au poste de Salékro pour compléter le désarmement.

B) *Opérations du détachement Reymond.* — Du 21 au 31 janvier le détachement surveille les Nanafoués du sud et les Akoués. Il installe une compagnie à Satiahiry, une autre à Suibonou, fait sa liaison avec la brigade Jigaudon opérant chez les Dillas. Le peloton de Bazelaire, envoyé au gué de Gouabo, surprend un parti rebelle et lui fait subir des pertes sérieuses. Le 1er février le détachement quitte Bocabo où a été créé un dépôt de vivres. Il se porte, par Aley, sur Koronou, Koikoumianou qu'il détruit. La 10e Compagnie se relie à Bocabo, nettoie la partie est des Atoumbréfoués. Le 7 février tout le détachement marche sur les Besséréнous dont les villages sont brûlés dès le 9 ; il se porte ensuite en deux groupes sur les Nianous (10e Compagnie), les Bos et Yos (9e Compagnie). Seul le village de Gracofiero oppose une vigoureuse résistance. Le 20, le détachement est rassemblé près de Caviessou ; il actionne les Krans, les Tans, ravitaille le poste de Bouaflé et marche contre les Atombréfoués que le Capitaine Jacobi a déjà attaqués par le nord les 4 et 5 mars. Le 8, le chef de la tribu se soumet. Un poste provisoire est immédiatement crée à Tikékro ; il sera occupé par un détachement de la 1re Brigade.

Deuxième phase

Les renseignements recueillis sur les Ayaous font prévoir une résistance énergique et nécessitent une nouvelle répartition des troupes : les détachements précédemment formés sont dissous ; 4 Compagnies et une pièce sont affectés, contre les Ayaous, au Commandant Bourgeron ; la 1re brigade, installée à Salékro et Tikékro, devant assurer l'achèvement de la soumission des Nanafoués et Yaourés.

Le détachement Bourgeron comprend :

Chef de Bataillon Bourgeron Commandant.

Lieutenant Bénézet, Adjoint.

Médecin Aide-Major de 1re classe Gambier.

4e Compagnie Capitaine Jacobi (puis Capitaine Javouhey).

7e Compagnie Capitaine Larroque.

9e Compagnie Capitaine Reymond.

10e Compagnie Capitaine Posth.

Pièce d'artillerie Lieutenant Doucet.

Au total 13 officiers.

30 hommes de troupe européens.

671 hommes de troupe indigènes.

478 porteurs.

L'action se produira du sud au nord.

Le 15 mars les compagnies Reymond et Posth quittent la frontière yaouré et se dirigent, en battant le pays ayaou du sud, vers le gué d'Amanzi où a été concentré le reste du détachement. Elles arrivent à Amanzi le 20, n'ayant rencontré aucune résistance sur leur route ; en même temps la compagnie Jacobi, chargée de reconnaître la rive droite du Bandama jusqu'au Kan, a pu atteindre Tokronou sans trouver de rebelles ; elle a, ensuite, aidée de la compagnie Larroque, parcouru les sous-tribus Ahali, Tokronou, Pacpouabo et N'Dénou ; partout le pays est à peu près désert. Quelques villages gouros qui ont donné asile aux Ayaous, sont détruits. Le 22 mars, tout le détachement est rassemblé à N'Dénou ; le lendemain, tandis que la compagnie Posth enlève le village gouro de Mamnigui, les 3 autres compagnies et l'artillerie se portent à l'attaque de Diacohou, signalé comme fortement occupé. L'ennemi, impressionné par l'artillerie, résiste peu. Une fois terminée la fouille de la région boisée qui s'étend de Diacohou à Ahali, les compagnies vont occuper chacune un secteur qui leur est attribué ; compagnie Posth : sous-tribu Ahali — compagnie Jacobi région avoisinant N'Dénou ; — compagnie Larroque forêt Diacohou — Atosé et villages gouros compromis ; — compagnie Reymond en réserve sur la rive droite du Bandama. Les Ayaous se défendent énergiquement, mais ne peuvent arrêter nos progrès ;

tous les secteurs des compagnies sont fouillés méthodiquement, et la liaison établie avec Zuénoula par le Capitaine Reymond. A la fin d'avril la résistance des rebelles commence à faiblir : le Commandant militaire peut ainsi distraire du détachement la compagnie Larroque et la porter contre les Kodés du nord chez lesquels il est urgent d'intervenir. Dès les premiers jours de mai les soumissions commencent, mais elles sont tellement lentes qu'il nous faut encore continuer à opérer (avec la compagnie Posth et une section de la 1re brigade) jusqu'au 17 juin, date à laquelle le dernier village se présente. Les compagnies Reymond et Javouhey ont été depuis le 3 mai envoyées contre les Kodés du sud.

Les Ayaous ont eu 644 guerriers tués.

Troisième phase

Les troupes chargées de réduire les Kodés sont ainsi réparties en deux groupes : au nord la compagnie Larroque.

2 Officiers,
2 Sous-Officiers européens,
139 Indigènes,
102 Porteurs ;

au sud le détachement du Commandant Bourgeron comprenant les 4e et 9e compagnies (Capitaines Javouhey et Reymond) : au total :

4 Officiers,
7 Sous-Officiers européens,
6 Sous-Officiers Indigènes,
295 Tirailleurs,
176 Porteurs.

a) La compagnie Larroque quitte Sopa le 22 avril, détruit les 23, 24 et 25 les villages Grobonou, Néaoulo, ce dernier en pays gouro ; traverse le Bandama au confluent du Kan, enlève Niambrun et arrive à Béoumi le 27 chercher des guides. Dès le 29 elle se remet en marche, attaque les Diabanas, les poursuit sur la rive droite du Bandama ; châtie les Ouans, les villages d'Ourousé et Akendé, franchit le Bandama, détruit Fitabourou

(10 mai). Les Kodés du nord commencent à faiblir et offrent leur soumission ; des reconnaissances continuent à circuler vers Akendé et entre les rivières Kan et Bandama. Le 25 mai, un peloton de la compagnie quitte le pays Kodé pour aller s'installer à Zuénoula. En somme les Kodés du nord ont peu résisté, sauf aux passages du Bandama et dans les villages de Gbo et Niambrun.

b) Les 2 compagnies du détachement Bourgeron doivent opérer du sud au nord, parallèlement l'une à l'autre, la compagnie Javouhey à l'est, la compagnie Reymon dà l'ouest. Elles ont comme objectifs respectivement, la compagnie Javouhey : Ando, Abouakro ; la compagnie Reymond : Lenguébo, les Guenfiensous ; elles doivent se réunir dans la région d'Abouakro, pour châtier Zodécan et Konsou et descendre ensuite chez les Zodéprifoués et les Farifoués. Ce plan est suivi rigoureusement, malgré une résistance énergique des Kodés en plusieurs endroits notamment à Ando, Kékrénou-Zodékan-Abouakro ; tous les villages ont été châtiés le 25 mai ; et dès cette date les rebelles offrent leur soumission et commencent à rendre leurs fusils. Depuis le 20 mai, la compagnie Reymond a quitté le pays et s'est installée à Sinfra ; le 1er juin la compagnie Javouhey renvoie un peloton chez les Ayaous, ne laissant en pays kodé que le peloton Aulner.

Opérations en pays gouro

Les Ayaous et les Yaourés sont limitrophes des tribus gouros, pour la plupart insoumises ; ils ont avec elles des relations de parenté et d'intérêts ; il est donc naturel que les opérations entreprises contre eux aient leur répercussion en pays gouro.

Dès la fin janvier, en effet, une certaine effervescence est signalée à Bouaflé et Zuénoula ; au début de février, nos reconnaissances et escortes sont attaquées sur les routes de Bouaflé à Sinfra et Zuénoula. Les 7 et 8 les Gouros attaquent le poste de Sinfra ; mais le poste, bien défendu par sa garnison, secouru par la section restée en réserve à Dimbokro et par un détachement venu de Bouaflé sous les ordres du Lieutenant Deslau-

rens, repousse toutes les tentatives des rebelles. Le 21 les communications sont rétablies.

Il ne peut être question de soumettre sur-le-champ ces tribus audacieuses ; le Commandant Militaire veut simplement les contenir et les empêcher de se joindre aux rebelles du Bandama, c'est à cela que vont s'employer les Commandants des postes de Sinfra, Bouaflé et Zuénoula.

Pendant les mois de février-mars et avril, une série de petites opérations sont dirigées contre les Gouros ; la plupart d'entre elles sont heureuses, particulièrement les reconnaissances conduites par le Lieutenant Bénard, contre les Sinfras (25-26 février, 7-11 mars) ; par contre un convoi se dirigeant de Zuénoula sur Vavoua et une reconnaissance revenant au premier de ces postes (Capitaine Sermage) sont très violemment attaquées et perdent 5 tués, 7 blessés.

Dès avril, les détachements opérant en pays ayaou peuvent pénétrer chez les Gouros et châtier les villages frontières ; cette action ramène les tribus à la défense de leur propre territoire, et elles peuvent aisément être contenues jusqu'au milieu de juin, époque à laquelle les premières troupes disponibles de la colonne du Bandama viennent occuper les secteurs gouros.

Au 15 juin 1911, la situation sur le Bandama est suffisamment bonne pour permettre de fixer au 1er juillet la date de la fin des opérations.

« Les tribus des deux rives du Bandama sont définitivement « soumises, et de longtemps on entendra plus parler d'elles.

« Elles n'ont plus ni fusils ni poudre ; elles ont payé l'im- « pôt arriéré et payent celui de l'année en attendant de s'ac- « quitter de l'amende de guerre lorsque celle-ci aura été fixée. « Les fauteurs de la révolte, qui n'ont pas trouvé la mort en « nous combattant, attendent en prison la peine qui leur sera « justement infligée ; les corvées de portage, la construction « des postes, le débroussaillement des pistes et des routes sont « exécutés sans difficultés, à la première injonction de l'auto- « rité administrative.

« L'impression produite par le succès de nos armes a été « profonde chez ces populations qui ne demandent plus qu'à

« vivre en paix. Déjà est repris le chemin de nos postes et de « nos factoreries, oublié depuis si longtemps ; les villages sont « réoccupés suivant un plan donné par l'autorité civile ; les « routes se construisent ; les cultures reprennent, l'exploitation



Fig. 27. — Région du Bandama.

« des mines renaît dans la région aurifère ; de nombreux col- « porteurs noirs venus à la suite de nos troupes revivifient le « courant commercial qui existait jadis dans le pays.

« Enfin nous avons, dans les régions soumises, une base solide « et sûre qui va nous permettre de continuer vers l'ouest dans « les meilleures conditions, l'œuvre de pacification de la Côte « d'Ivoire.

« Ce n'aura pas été acheter trop cher de tels résultats que « d'avoir consacré à les obtenir six mois d'efforts incessants, et « d'avoir perdu 33 tués et 107 blessés parmi ces admirables « tirailleurs et canonniers Sénégalais qui, sous la conduite de « leurs cadres d'élite, ont donné une fois de plus, dans cette « dure et longue campagne, la mesure de leur vaillance » (Rapport du Lieutenant-Colonel Levasseur en date du 10 août 1911).

Tournée de police chez les Memlés
(6 décembre 1910 au 7 janvier 1911)

La 4e brigade de garde indigène (Capitaine Gagnepain) reçoit l'ordre de visiter les villages de la tribu Memlé, dans le but de détruire les campements, de faire rentrer l'arriéré de l'impôt, d'obtenir la reddition des fusils et d'arrêter le chef Akpoko très hostile.

L'opération, qui dure du 6 décembre 1910 au 7 janvier 1911, réussit parfaitement, sans qu'il soit tiré un seul coup de fusil. Le chef Akpoko et quelques autres notables sont arrêtés et les villages rendent 490 fusils (fig. 28, p. 321).

Opérations dans le Bas Cavally. — Secteur de Taï-Patokla
(Octobre 1909-février 1913)

A la suite des événements survenus à Pagouéhi en juillet 1909, un officier, M. le Lieutenant Hugot, est placé à la tête de ce poste avec un détachement de gardes de police (11 octobre 1909). Il reçoit les instructions les plus formelles de n'adopter sous aucun prétexte une politique active afin d'éviter tout fait de nature à provoquer des incidents immédiats ou susceptibles

de suites diplomatiques. Il lui est en outre prescrit de ne s'avancer ni vers le nord, ni vers l'est.

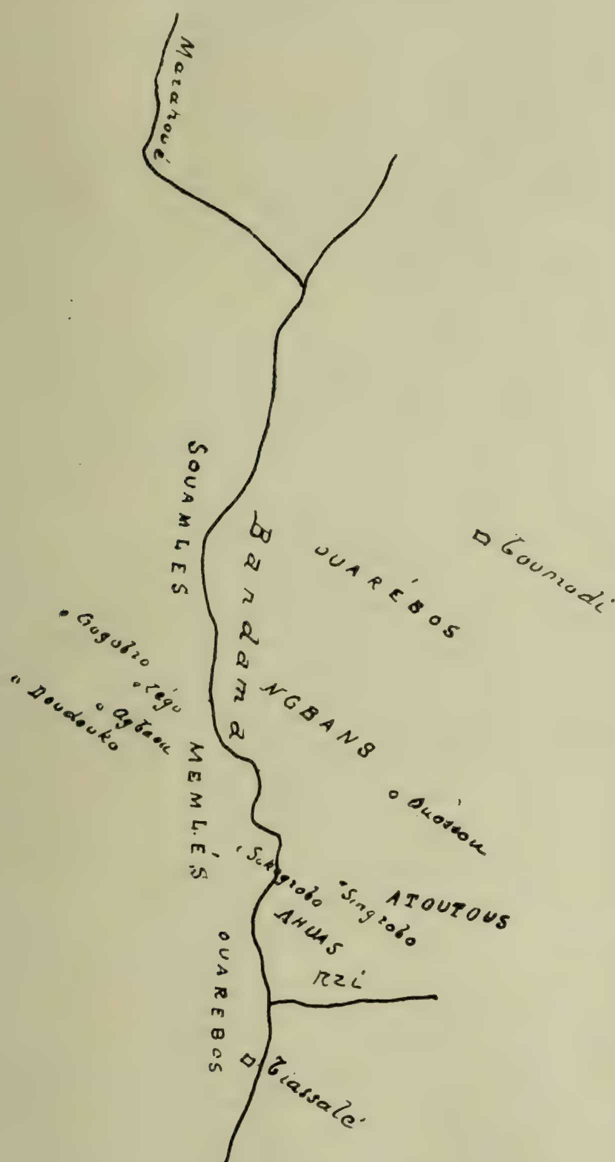


Fig. 28. — Pays memlé.

Dans le courant de janvier 1910, le lieutenant Hugot, apprenant qu'une certaine agitation règne chez les tribus libériennes

des Grès et des Kroubés, se rend en tournée dans son secteur pour s'assurer de l'état d'esprit de nos ressortissants et recueillir des renseignements sur la situation. Sans aucune provocation, il est attaqué de nuit, chez nous, par des Kroubés qui ont traversé le fleuve frontière.

Il est alors ordonné au chef de poste de rester sur la défensive et de ne plus faire de sortie vers la frontière.

En septembre 1910, nouvel incident. Le chef Sakré quitte son village et s'installe dans une île du Cavally. Apprenant que des gardes sont installés dans l'un de ses anciens villages pour assurer le service des courriers et des convois entre Pagouéhi et Patokla, il se rend près d'eux avec vingt hommes en armes et les somme de quitter la localité. Les gardes s'y refusant, Sakré envoie des émissaires dans toute sa tribu, les Yabas, et chez ses voisins, les Oubis. Il réunit ainsi une quarantaine de guerriers.

L'Administrateur intérimaire M. Crudelli et le Chef de poste de Patokla essaient vainement de parlementer avec Sakré. Pendant ces tentatives de pourparlers un garde est assassiné par les Yabas à proximité du camp. Le village est détruit. Un courrier escorté par six gardes est alors envoyé pour prévenir le lieutenant Hugot, les gardes sont attaqués dès leur sortie du camp (1 blessé). M. Crudelli décide le retour à Patokla, deux gardes sont encore blessés en route.

Pendant ces événements, un commerçant installé dans la région, M. Auzemberger, est attaqué (un domestique tué, un blessé). Sa boutique est pillée. Un courrier, envoyé de Pagouéhi et escorté par cinq gardes, est attaqué (4 blessés). Le poste de Pagouéhi est isolé et coupé de toutes communications avec Patokla et Tabou.

Sûrs de l'impunité que leur assure la présence d'une barrière idéale, que nous sommes seuls à ne pas franchir par respect des conventions avec le gouvernement sans autorité de Monrovia, les pseudo-sujets libériens s'enhardissent de jour en jour et entraînent à la révolte les populations de notre territoire.

Le 11 octobre un convoi escorté par 27 gardes de police,

parti de Patokla pour ravitailler à Pagouéhi, M. le lieutenant Hugot, sans vivres depuis le commencement du mois, est attaqué pendant deux jours par les indigènes de Sakré (3 gardes blessés, dont 2 grièvement). Le 22 octobre, lendemain du retour du convoi à Patokla, des coups de fusil sont tirés sur ce poste par les gens de la même tribu.

Le lieutenant Hugot ne pouvant demeurer sans vivres, un convoi est dirigé sur Pagouéhi le 27 octobre, sous le commandement du lieutenant Gauvain à la tête de 22 gardes. Il arrive sans incident.

Les lieutenants Gauvain et Hugot redescendent sur Patokla avec un détachement de 30 gardes, dans le but de rassurer les villages Oubis restés fidèles et qui réclament notre protection, d'essayer de surprendre les rebelles dans leurs campements, de constituer enfin un nouveau convoi de ravitaillement et de remonter ce convoi à Pagouéhi.

Le 2 novembre, ils sont attaqués à deux reprises différentes avant de parvenir à l'ancien campement du village de Sakré (8 gardes blessés). Ils arrivent à Patokla le 4 novembre.

M. Gauvain, à la tête de 55 hommes, s'installe à Sakré pour fouiller la région et permettre ainsi le passage du convoi que le lieutenant Hugot doit remonter sur Pagouéhi avec le reste des gardes disponibles. Patokla conserve une garnison de 10 miliciens.

Le convoi, mis en route le 24 novembre, gagne Pagouéhi sans incident ; mais, le 27, un garde est tué à 100 mètres du camp établi au village rebelle.

Il faut mettre un terme à cette situation. Nos moyens sont notoirement insuffisants et nous ne pouvons compter sur un renfort de tirailleurs. Dans ces conditions, il est constitué un détachement mobile de cent gardes qui, sous les ordres du lieutenant Gauvain, opérera entre Patokla et la région insurgée et assurera la protection de notre frontière jusqu'à la rivière Cé.

Le poste de Pagouéhi, dont le ravitaillement imposait de lourdes charges à la population très clairsemée de cette région,

est supprimé, et le lieutenant Hugot est envoyé dans le San Pedro.

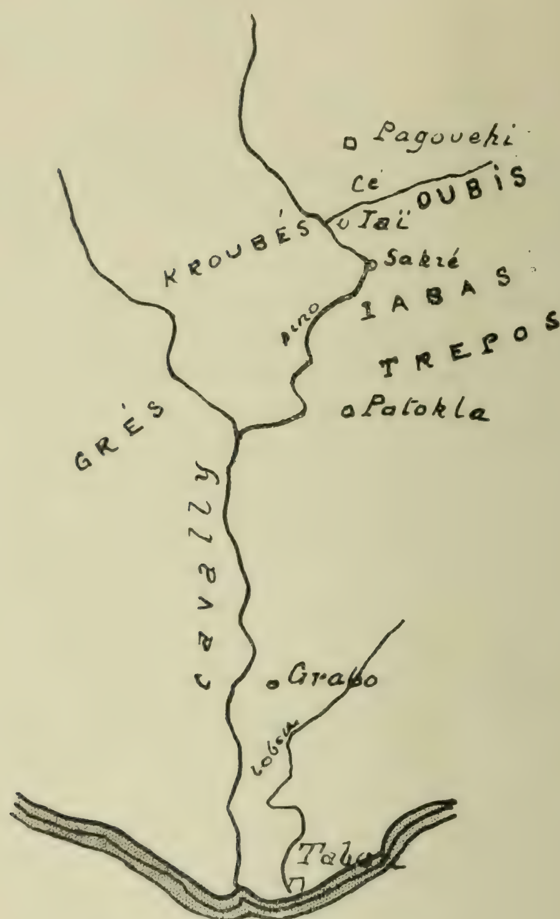


Fig. 29. — Secteur de Taï Patokla.

Le lieutenant Gauvain accomplit sa tâche avec une inlassable ténacité. Cependant au début de 1912, une nouvelle effervescence se manifeste. Les gens de Bereto, véritable repaire de tous les bandits de la région, attaquent le 16 février le lieutenant Gauvain, en reconnaissance. Le 19 mars ces gens tuent un de nos sujets à Daoudi (un kilomètre de Patokla), enlèvent une femme et un enfant. Le 1er avril un courrier postal est attaqué

sur la route Grabo Patokla. Notre patience est à bout. Le 9 avril le lieutenant Gauvain détruit le village de Bereto.

Le détachement mobile du secteur de Taï-Patokla est supprimé à la fin de l'année 1912 et remplacé par un peloton (80 fusils) de la 3e brigade de garde indigène (Lieutenant Pravaz). Ce détachement arrivait à Patokla le 7 février 1913.

La région de Taï-Patokla était alors constituée en secteur autonome et rattaché à la région militaire de l'ouest (arrêté du 25 novembre 1912).

CHAPITRE III

Période de l'action lente : « les taches d'huile »

A) Occupation du pays dida (janvier 1911-avril 1913).
B) Occupation du pays gouro (juin 1911-avril 1913).
C) Occupation du Haut-Sassandra (avril 1913-mai 1915).
D) Occupation du Haut-Cavally (décembre 1910-mai 1915).

Occupation du pays Dida (Janvier 1911-avril 1915)

En janvier 1911, la 5e Compagnie (devenue 2e Brigade), étant de nouveau disponible, reprend chez les Didas l'œuvre qu'elle avait à peine ébauchée. Un secteur militaire est créé dont le capitaine Richard, commandant la brigade, est nommé Administrateur. Les Instructions que reçoit cet officier peuvent se résumer en quelques mots : pénétrer le pays et le conquérir en employant la méthode de la « tache d'huile ».

Le capitaine Richard dispose de :

2 Lieutenants : Guinot, Bonne (celui-ci à partir de février 1911).

7 Sous-officiers : Canetto, Mura, Fournel, Leroux, Chéroutre, Candès et Filloux (ces deux derniers à partir de mars et avril).

160 Tirailleurs et 40 Gardes de Cercles.

Parti de Dimbokro le 13 janvier 1911, il se dirige par Agboville, Tiassalé, Boudougou, sur Yobéri où il arrive le 28. Dès le lendemain, il détermine l'emplacement d'un poste près de la rivière Bako. Les indigènes se sont éparpillés dans la forêt : des reconnaissances les recherchent, détruisent leurs campe-

ments et les poursuivent dans le Gbabam et le Broudoukou. Aucune résistance sérieuse ne nous étant opposée, le capitaine Richard forme deux détachements qui vont opérer simultanément dans des régions différentes. Le lieutenant Guinot, avec 2 sergents et 60 fusils, soumet, du 11 mars au 13 mai, les Lobogrous, Niaèbézarias, Gobéris, Adébems et Kagbéris ; le lieutenant Bonne (2 sergents, 55 fusils) réduit le Kazerbéri, le Goudoukou et le Guino. En mai, le capitaine opère dans le district de Fresco avec une section, tandis que le lieutenant Guinot soumet le Nougbom et que le lieutenant Bonne surveille le Néou signalé comme hostile.

Les Néous, en effet, menacent de mort les émissaires qui leur sont envoyés, font des démonstrations hostiles contre Dagolilié (campement du lieutenant Bonne) et blessent 3 colporteurs. Le 17 juin, la Brigade est rassemblée à Dagolilié ; elle se met en route, le 19 au matin, sur Zogolilié. L'avant-garde, bien conduite par le lieutenant Guinot, s'empare du village ; les Néous ont fait le vide. La colonne arrive sans trouver aucune résistance à Obligoboua, et à Guigué, qui est enlevé le 25 juin. Le 26, elle atteint Lakota et y crée un poste. Les tribus du voisinage se soumettent ; le Diéko cède devant une reconnaissance du lieutenant Bonne.

Fin octobre, le capitaine Richard reprend la pénétration vers le nord. Le Déboua, qui a fait acte d'hostilité en attaquant Gazolilié, est actionné par un détachement de 65 Tirailleurs. Le village d'Orégadougou est enlevé, le 21 octobre, et occupé ; le pays est sillonné de reconnaissance mais il est désert. L'Oparéko et le Néko se laissent désarmer.

Le 30 novembre, les Débouas rentrent dans leur canton et construisent un campement près de Bélié. Ils y sont surpris le 2 décembre par le lieutenant Bonne qui les attaque vigoureusement. Le 15 ils se soumettent. En même temps le Lieutenant Guinot désarme les Didas de l'Est entre Do et Boubo.

Le 21 décembre, le capitaine Richard prend le commandement d'un détachement de 70 fusils (lieutenant Bonne, 2 sergents) et se dirige vers le Zikisso. Il atteint Mahiparéhouin. Les Didas ont fait le vide ; mais, les 24 et 25, ils viennent attaquer

par l'ouest et par l'est le campement de Bodou. Nos reconnaissances les poursuivent sans les atteindre. En présence de cette situation, le capitaine Richard décide d'installer un poste dans le Zikisso (Lieutenant Bonne, 70 fusils).

Le 24 janvier 1912 le lieutenant Bonne se met en route vers le nord pour se relier au secteur d'Oumé ; il atteint les villages gouros de Badiéda, Pissopa, et revient vers le sud. A Gabrolilié il est attaqué à coup de matchette ; il repousse l'ennemi, mais doit rentrer à Zikisso sans avoir obtenu le résultat qu'il se proposait.

A son retour à Zikisso, il reçoit l'ordre de se porter au devant du capitaine Posth à Luogbo. Le 6 février, il quitte son poste avec 35 tirailleurs, traverse le Guigué, arrive au Dagobré qui a préparé la résistance. Il enlève Logodié, Kokobré et arrive à Luogbo le 15 ; l'ennemi se soumet.

Nous n'avons eu jusqu'ici, en 13 mois, que 2 blessés. Les Didas ont rendu 3.028 fusils et payé 60.000 francs d'impôt. Toute la région parcourue est soumise ou en bonne voie de soumission.

Pendant le mois de mars, le lieutenant Guinot achève le désarmement du Yobéri et cherche à entrer en relations avec le Tigrou qui semble mal disposé. De son côté le lieutenant Bonne met à la raison le Néou et le Bahiri.

En avril, le capitaine Richard désarme le village Néko de Sokouribéréparéhouin et pénètre dans le Tigrou, qui commence à payer l'impôt ; le lieutenant Bonne achève la soumission du Bahiri, pénètre dans le Tétiédou et le Zikibrion. Il envoie un détachement au Bagobré pour se rendre compte de l'état d'esprit de cette tribu qui n'a plus donné signe de vie depuis 2 mois ; ce détachement est attaqué le 24.

Le 7 mai le lieutenant Bonne, ayant reçu l'ordre de commencer la pénétration à l'ouest du Do, se rend chez les Gérébouas. Ceux-ci ont pris la brousse ; le détachement les pourchasse et fait de nombreux prisonniers. Ils disent vouloir se soumettre, mais, le 13, ils mettent le feu à leurs villages en même temps que les prisonniers cherchent à s'enfuir. Le lieutenant Bonne doit, pour les retenir, former autour d'eux les

tirailleurs en cercle, baïonnette au canon ; une trentaine de Géribouas s'embrochent eux-mêmes. Le vide est complet par-



Fig. 30. — Pays dida.

tout ; le Drorodougou, le Biliagoué et le Dagobé sont également évacués. Les Gougokos rendent quelques fusils.

Au Tigrou, le désarmement est commencé. Il se continue normalement en juin et est terminé en juillet.

Dans le nord, en fin juillet, toute la région comprise entre Zikisso et le Do est soumise ; les Gorébouas et Gougokos sont toujours dissidents ; la Bobré hostile. Le Déboua montre de la mauvaise volonté à rendre ses armes.

Le mois d'août est consacré à parfaire les résultats acquis et à opérer la liaison avec le Bas-Sassandra. Le Ligrohouin, le Kobabroko, le Bétrouhin, le Godéboué et le Bobouo se soumettent ainsi que le nord de l'Oparéko ; le sud se montrant récalcitrant, un détachement y est installé sous les ordres du sergent Paviot.

En septembre, un colporteur et deux tirailleurs sont assassinés dans le district de Lakota. Une répression énergique est exercée contre les Débouas, responsables de ce meurtre et les groupes de l'ouest qui leur donnent asile. Le lieutenant Bonne, avec un détachement de 65 fusils, entre dans le Déboua le 27 septembre, le trouve évacué, le fouille. Il découvre à Dahililié les cadavres mutilés des tirailleurs et, ayant relevé des traces de fuite vers l'ouest, se dirige de ce côté. Il surprend des campements, les bouscule, infligeant aux Débouas des pertes sérieuses. Le 15 octobre, les Débouas se soumettent et viennent se réinstaller dans leur pays. Le Diéko est également réoccupé.

Du 19 au 26 octobre, le lieutenant Bonne (60 Tirailleurs) opère dans le Gragbo, qui rend ses armes. Jusqu'à la fin de l'année, les détachements de Lakota, Yobéri, Zikisso circulent dans le pays et secouent la torpeur des indigènes. La situation est suffisamment bonne, au 31 décembre 1912, pour permettre, dès le début de 1913, la remise de tout le secteur à l'autorité civile. Le désarmement est terminé : les Didas ont rendu en tout 6.007 fusils. Tout l'impôt de 1912 a été payé.

Occupation du pays gouro
(juin 1911-avril 1913).

Suivant le plan général de la pacification de la Côte d'Ivoire, les troupes qui opèrent sur la rive gauche du Bandama doivent,

une fois terminées ces opérations, venir occuper le cercle du Haut-Sassandra dont fait partie le pays gouro. Dès le 21 avril, par décision n° 9, le colonel Levasseur a ainsi prévu l'organisation du nouveau cercle :

Chef-lieu Daloa.

5 secteurs occupés chacun par une compagnie de 200 fusils :

1°	Secteur de la Lobo. .	8e	Compagnie du 1er	Sénégalais.
2°	— de Zuénoula .	7e	—	—
3°	— de Bouaflé . .	4e	—	—
4°	— de Sinfra . .	9e	—	—
5°	— d'Oumé. . .	10e	—	—

Artillerie à Bouaflé.

L'état dans lequel se trouve le cercle est caractérisé par ce fait que, pour aller de Dimbokro à Daloa, il faut une escorte à partir du Bandama et, qu'entre Sinfra et Daloa, il est impossible de circuler sans recevoir des coups de fusil des indigènes. C'est donc une véritable conquête du territoire qu'il s'agit d'entreprendre. Pour ouvrir rapidement au commerce la région de l'est, pour obéir aussi au principe d'aller immédiatement et progressivement du pays conquis au pays à conquérir, pour utiliser les importantes ressources du Baoulé, enfin pour mettre un terme aux agressions répétées des Gouros contre nos postes et nos détachements, le colonel décide d'entamer la pénétration par la tranche orientale ; c'est pour cela que 4 compagnies ont été placées en pays gouro, et une seule à l'ouest. L'action sera simultanée sur tout le territoire gouro : « du « Cercle de Mankono au Cercle de Lahou le feu d'artifice s'allu- « mera en même temps ». Chacune des 4 compagnies de l'est agira dans son secteur à la manière d'une avant-garde qui donnera sur le pays ainsi que sur les rebelles les renseignements qu'il est impossible d'avoir autrement ; au cas où l'une d'elles serait insuffisante, elle ferait appel aux troupes des secteurs voisins.

*
* *

Nous allons passer en revue, secteur par secteur, les événements qui se sont déroulés de juin à décembre 1911.

Secteur d'Oumé.

Au 1er juin, la plus grande partie du secteur est explorée. Des trois groupements connus, l'un est relativement soumis (Oumés, Ouanfoués, Zanguiés, Doubafras, Gabias), le second est hésitant (Gokoas); le 3e, nettement hostile, refuse catégoriquement tout contact avec nous (Gogous, N'Das, Bokabos, Goutis, Niangoutis).

Les N'Das, signalés comme particulièrement acharnés, exercent sur les autres une grande influence. C'est contre eux que se portent nos premiers efforts.

La 10e compagnie est rassemblée à Oumé le 7 juillet. Elle comprend :

Capitaine Posth commandant la compagnie.

Lieutenant Girard jusqu'au 12 novembre.

Lieutenant Person à partir du 1er décembre.

7 Sous-officiers européens.

5 Sous-officiers indigènes.

165 Caporaux et tirailleurs.

Opérations contre les N'Das. — Le pays est complètement inconnu. Le 29 juillet, un détachement comprenant le capitaine Posth, le lieutenant Girard, 1 sergent européen et 118 indigènes se met en route sur le village de Guissaouo de la sous-tribu Touba. Celle-ci demande la paix. Les Bos et les Blékouas se soumettent également très vite. La prise de Boouomo (27 juillet) suffit à décider les Zaddis et les Toukas à déposer les armes.

Pendant tout le mois d'août, des reconnaissances journalières sillonnent la région et obligent toutes les sous-tribus N'Das à se présenter à Boouomo. Le 26 août, 1.129 fusils sont rendus.

Cependant les Zaddis et les Bodiés, refusant de souscrire à toutes nos conditions, reprennent la brousse. De nombreuses

opérations sont dirigées contre eux ; la prise de Gouenda, le 2 octobre, semble avoir brisé leur résistance ; mais la mort du lieutenant Girard, le 12 novembre, provoque une nouvelle effervescence ; et il nous faut encore tout le mois de décembre pour les amener à composition.

Opérations contre les Toukas ou Gagous. — Au commencement de novembre les Gagous ont rendu 119 fusils ; mais ils refusent d'en donner davantage, de payer leur impôt, et se dispersent dans la forêt.

Le lieutenant Girard est chargé, avec 45 tirailleurs, de s'installer au milieu de la tribu. Parti le 9 novembre de Boouomo, il séjourne le 10 à Dokouya (Gokra) et arrive le 11 dans le Gagou qu'il trouve désert. Le 12 dans la matinée, il est à Goulikao d'où il lance ses reconnaissances dans la forêt. A peine les détachements sont-ils éloignés que des guerriers cachés aux environs s'approchent sans être vus ; l'un d'eux décharge son arme sur le groupe formé par le Lieutenant et l'interprète, qui sont tous deux mortellement blessés. Cette nouvelle, qui se répand rapidement, entraîne tous les villages Gagous dans la révolte.

Dès le 13, le capitaine Posth commence les opérations contre eux ; en même temps, le capitaine Plomion actionne les Sinfras, les Faramatas et les Bokas qui gardent les troupeaux, les femmes et les enfants des Gagous. Les deux Commandants de secteur, agissant de concert, soumettent les Gokras, puis poursuivent sans répit les Gagous. Ceux-ci résistent avec acharnement et ne se rendent que le 15 décembre. Leur soumission entraîne celle des Bocabos et des Niangoutis.

Au 31 décembre, le total des fusils pris ou rendus est de 2.227.

Secteur de Sinfra.

Le secteur est occupé par la 9ᵉ Compagnie du 1ᵉʳ Sénégalais.
Capitaine Reymond du 10 juin au 9 octobre.
— Plomion à partir du 10 octobre.
Lieutenant Bénard jusqu'au 26 juin.
— Deslaurens à partir du 10 juin.

6 Sous-officiers européens.
5 Sous-officiers Indigènes.
190 Caporaux et tirailleurs.

La compagnie arrive à Sinfra le 9 juin : le lieutenant Deslaurens venant de Bouaflé a été attaqué par les Gouros. Le 10, le capitaine Reymond prend le commandement du secteur. Il dispose, en plus de sa compagnie, d'un peloton de la 8e (lieutenant Bénard) séjournant à Sinfra depuis l'attaque du poste en février, et devant rejoindre Issia.

A part les Ngoïs, les Faramatas et les Finas qui envoient dire de suite qu'ils ne veulent pas la guerre, toutes les autres tribus du secteur sont en état d'hostilité. Le 25 juin le lieutenant Bénard, chargé de reconnaître la navigabilité du fleuve Sassandra, rejoint Issia ; il est assailli par les Prorigouris et les Gounanfras.

Dès fin juillet, une fois le poste installé et le ravitaillement assuré, les opérations commencent. Dirigées par le chef de bataillon Brousse du 20 au 28, elles amènent à composition les Sinfras du Nord et détruisent les villages Bénéfras et Nagaduas. Elles sont continuées ensuite par le capitaine Reymond : le 10 août les Bénéfras offrent leur soumission. Le 15, une reconnaissance, conduite par le lieutenant Deslaurens, surprend à 4 heures du matin le village de Ziprita où se sont cachés les chefs Guissa (des Bénéfras) et Yanambou (des Sinfras). Guissa s'enfuit ; Yanambou refuse de sortir de sa case et s'y suicide après avoir tué tous ses gens enfermés avec lui.

Le 18 août commencent les opérations contre les Prorigouris (capitaine Reymond, lieutenant Deslaurens, 2 sergents européens, 127 indigènes). Bien conduit par un chef Sinfra récemment soumis, le détachement surprend, vers Manoufra, de gros campements qu'il détruit ; le pays est sillonné en tous sens ; 3 villages se soumettent.

Le 6 septembre, le lieutenant Deslaurens opère, de concert avec la compagnie de Bouaflé, contre les Gounanfras puis, jusqu'au 26, au nord de la route Sinfra-Daloa. Les Prorigouris se sont enfuis dans le secteur de Bouaflé.

Le 10 octobre, le capitaine Plomion (qui a pris le commande-

ment du secteur), dirige ses troupes contre les Gonfras qui se soumettent rapidement. Il revient ensuite chez les Prorigouris qui ont réoccupé leurs villages et les met de nouveau en fuite sans les soumettre.

Le 16, le lieutenant Person reçoit mission de désarmer les Ngoïs et les Faramatas, tandis que le lieutenant Deslaurens va réquisitionner des porteurs chez les Bokas.

Le 13 novembre, apprenant les événements de Goulikao (lieutenant Girard), le capitaine Plomion marche contre les Faramatas qui abritent les Gagous, puis contre les Bokas ; et les harcèle jusqu'à complète soumission (26 décembre). De là il se rend chez les Goulenaguadas et les Zériflas ou Shiens.

L'ennemi a perdu ou rendu, au 31 décembre 1911, 2.500 fusils. Trois tribus sont complètement désarmées, les autres hors d'état de nuire ; la pénétration de la tribu Shien est en bonne voie.

Secteur de Bouaflé.

La situation politique au 1er juillet est nette : tout le secteur est en état de révolte depuis 5 mois ; la route de Toumodi à Bouaflé est coupée. Les tribus les plus importantes et les plus hostiles sont les Gouras, les Gounanfras et les Bronfras.

De sérieuses opérations sont nécessaires. Commencées sous la direction du chef de bataillon Brousse avec des troupes des secteurs voisins, elles sont terminées par la 4e compagnie.

Le détachement aux ordres du commandant Brousse comprend :

Chef de bataillon Brousse.

Artillerie : une pièce (lieutenant Doucet), 12 Canonniers.

Infanterie, 4e compagnie, capitaine Javouhey, lieut. Aulner, 150 tirailleurs.

7e Compagnie, un peloton, lieutenant Beaufrère, 100 tirailleurs.

Il se porte de suite contre les Gouras, qu'il attaque par le nord, tandis que la 1re brigade garde la Marahoué pour recueillir les fuyards Gouras, ou Yaourés réfractaires.

Suéfla et Sinfla, canonnés par l'artillerie, sont enlevés sans

grande difficulté, ainsi que Batounénoufla et Kaïfla. Siétinfla et Tédoufla se défendent mieux. Le capitaine Reymond devait coopérer à l'attaque en venant de Sinfra; mais, touché trop tard par l'ordre, il ne paraît pas. Le détachement Brousse s'empare de tous les villages Gouras (23 juillet). Il est ensuite disloqué et la 4e compagnie reste seule.

Le capitaine Javouhey a l'ordre d'opérer de l'est à l'ouest. Il commence par sillonner le pays goura; le 6 août les Yaourés rentrent dans leur canton et, le 11, les Gouras demandent à se soumettre : un peloton y est laissé pour opérer le désarmement. Les Yansuas de l'est, actionnés en même temps par la 1re Brigade, se rendent au capitaine Demoulin.

Le capitaine Javouhey apprend alors que de nombreux Gouras réfractaires se sont réfugiés chez les Gounanfras. Ceux-ci donnent également asile aux Prorigouris.

Ce sont eux qui ont attaqué, de concert avec les Prorigouris, le lieutenant Bénard se rendant de Sinfra à Issia. Ils se vantent de nous avoir chassés de leur pays en 1909. Une action énergique contre eux est alors décidée par la 4e compagnie, opérant de concert avec la garnison de Sinfra qui occupe le pays Prorigouri.

La compagnie enlève successivement Gonoufla, Zanoufla, Biégon, Gonfla, ces deux derniers solidement défendus. Les rebelles s'enfuient vers l'ouest en brûlant eux-mêmes leurs villages. Ils n'offrent plus grande résistance. Le 15, un seul peloton de la compagnie est laissé dans le pays pour continuer à le sillonner. Grâce à l'activité du lieutenant Esminger, 13 villages offrent leur soumission. Ils commencent à rendre quelques fusils, mais se refusent bientôt à accepter nos exigences et il faut une nouvelle intervention du capitaine Javouhey, et l'arrestation de 20 notables pour les réduire.

Sauf les Bronfras et les Gonatés, tout le secteur est en voie de soumission. Les diverses tribus ont perdu ou rendu 1.382 fusils. La sécurité des routes Bouaflé-Toumodi, Bouaflé-Daloa et Bouaflé-Sinfra est assurée.

Secteur de Zuenoula.

L'état politique du secteur est le suivant : 5 tribus sont nettement et entièrement hostiles : les Mas, les Ouans, les Ouadiés, les Kouans et les Mangourous. Elles n'ont pas acquitté les amendes infligées par la colonne Metz et ont commis depuis d'innombrables actes de brigandage. Les Mas sont l'âme de la révolte : ce sont eux les plus compromis et les plus forts.

Les Nyas n'ont jamais fait acte d'hostilité ; longtemps ils ont refusé de payer l'impôt, mais ils s'y sont décidés depuis quelque temps.

Chez les Manflas, Yansuas, Niangoros, certains villages sont soumis, d'autres hostiles.

La garnison du secteur comprend la 7e Compagnie,

Capitaine Larroque,

Lieutenants Beaufrère jusqu'au 10 septembre.

de Montrigaud à partir du 26 septembre,

Granier,

6 Sous-Officiers européens,

5 Sous-Officiers Indigènes,

174 Tirailleurs.

Laissant à Zuénoula l'effectif nécessaire à la garde du poste, le capitaine Larroque se porte contre les Mas, le 20 août. Pendant 10 jours il opère sans trève, enlève les villages vaillamment défendus. Le 30 août, le chef de guerre fait sa soumission. Le pays est sillonné en tous sens pour hâter la reddition des armes, de nombreux chefs sont arrêtés, et un campement installé à Mamninigui. Quelques fusils sont rendus par toutes les tribus sauf les Koans et les Mangourous ; mais, le 14 septembre, apprenant que nous voulons le désarmement complet et le paiement de l'impôt arriéré, les Nyas (sauf 3 villages), une partie des Mas, les Nionos, les Menflas, les Diamadians, les Dionous et 2 villages Yansuas se réunissent pour délibérer, à Panoufla et, après plusieurs jours de discussion, décident la guerre à outrance. Cette nouvelle importante ne nous est pas communiquée : nous ne la connaîtrons qu'en novembre.

Le mois d'octobre est occupé à poursuivre les Mas chez les Nyas et les Ouadiés. Dès le début de novembre, les Gouros reprennent l'offensive ; les Nyas attaquent notre bivouac à Gonoufla, et coupent la route de Maminigui ; les Zons brûlent le village du chef Nya soumis (Zanvo), et tuent son fils ; les Menflas assaillent un convoi de colporteurs sur la route de Mankono. Nos reconnaissances fouillent les pays Ma et Zon, mais les rebelles ont fait le vide et ne se soumettent pas ; ils continuent à couper les routes et à attaquer les convois. Le capitaine Larroque demande un peloton de renfort.

Il se porte alors contre les Nyas ; détruit Bamboufla, Bléfla, Zonfla, Sérifla inoccupés ; enlève Coréitafla, Mnanfla, Ouréitafla, Gohitafla. Aucun résultat ; les Gouros brûlent notre campement de Maminigui et attaquent notre bivouac, le 29, vers 2 heures du matin.

Le Commandant militaire renforce alors la compagnie Larroque par 40 hommes de la 1re brigade et 75 hommes (lieutenant Beaufrère) de la 8e compagnie.

Le détachement de la brigade arrive le 5 décembre. Le 6 à 2 heures matin, les Menflas et Nionos attaquent le village de Zuénoula. Le capitaine Larroque va châtier les Yansuas qui ont répondu insolemment à une demande de porteurs et de là se rend chez les Menflas. Il enlève, le 12 décembre, Biéfla, le 13, Séira et Gohénafla. Renforcé le 16 par le peloton Beaufrère, et disposant aussi de 235 fusils, il rase Diébourafla, Gazla, poursuit les rebelles qui cherchent à passer la Marahoué, culbute 5 campements et occupe Tiéfla. Du 20 au 25, il brûle tous les villages Nionos, revient du 24 au 26 chez les Ouhinés, leur enlève 4 villages dont l'un, Tiéfla, fortement défendu, nous coûte un sergent européen blessé ; du 29 au 31 il rase encore 5 gros villages, rétablit l'ancien campement de Maminigui pour achever la soumission des Mas.

Au 31 décembre, malgré nos efforts, aucun progrès n'est encore réalisé en dehors de la soumission des Mas, dont les principaux chefs reviennent complètement à notre cause.

Les opérations de ces 6 mois, dans les 4 secteurs d'Oumé-Sinfra, Bouaflé, Zuénoula nous coûtent 15 morts, dont le lieu-

tenant Girard, et 34 blessés, dont le sergent Bénard. L'ennemi a subi des pertes considérables, perdu ou rendu 7.261 fusils.

*
* *

Les opérations de 1912 continuent, sans arrêt, celle de 2e semestre 1911. Nous les exposons, pour plus de clarté, dans le même ordre.

Secteur d'Oumé.

Les Ouanfoués, Zanguiés, Doubafras, Oumés, Gabias, Gokras, Gagous sont en bonne voie de soumission. La tribu N'Da est occupée par un détachement temporaire à Boouomo. Il reste à soumettre les Bokabos, voisins du Secteur Dida, et à effectuer la liaison avec ce secteur.

La 10e compagnie du 4e Sénégalais, devenue 8e du 3e Sénégalais, opère seule ; d'abord entièrement affectée au secteur, elle fournit, le 4 février au nord du cercle, un détachement de 50 hommes, porté, en mai, à 75.

A partir du 10 janvier, le lieutenant Person actionne les Bokabos ; il installe un camp à Luogbo où il est rejoint, le 15, par le lieutenant Bonne venant du Secteur Dida.

A ce moment, un mouvement d'hostilité se produit vers l'est à l'instigation du nommé Kouazouzoua, meurtrier du lieutenant Girard, que son coup de fusil heureux a rendu célèbre. Le lieutenant Person marche contre les Gokras, Gabias, Doubafras, arrête leurs chefs, pénètre chez les Toukas et les pousse jusque chez les Faramatas. Tous rentrent dans le devoir.

Les N'Das nécessitent encore notre intervention pour activer la reddition des armes. Une reconnaissance bien conduite du 13 au 19 avril, les amène enfin à composition.

Tout en désarmant les Bokabos, le capitaine Posth progresse vers l'ouest, et installe un camp provisoire à Laouda. Une série d'opérations couronnées de succès contre les Gbéhins, les Doudos, les Goutis et les Niangoutis décident les derniers dissidents à se soumettre. Il ne reste plus qu'à secouer l'inertie des Gouros pour parfaire le désarmement.

Secteur de Sinfra.

Le 1er janvier 1912, la compagnie Plomion devenue 7e du 3e Sénégalais, est chez les Shiens ; le pays est sillonné par nos reconnaissances et la tribu fait sa soumission fin février.

Les Finas, qui se sont refusés à travailler aux routes, sont attaqués simultanément par le capitaine Plomion et le capitaine Javouhey du secteur de Bouaflé. Ils se rendent à merci. En même temps une section opère, sous les ordres du sergent-major Ornano, chez les Sinfras.

Dans les premiers jours de février, une nouvelle action, combinée par les Commandants des secteurs de Sinfra et Bouaflé, est dirigée contre les Bronfras qui donnent asile aux Sinfras et Finas réfractaires.

Le 20 février, la compagnie envoie un peloton de 80 hommes (capitaine Plomion, lieutenant Saunier) dans le nord du cercle. Le lieutenant Deslaurens, commandant le secteur, donne un coup décisif contre les Bariflas et Bonflas dont il rase les villages ; cette affaire heureuse décide les Gonfras, Bouflas, Bariflas, Bokos à présenter leur soumission définitive.

Jusqu'en avril, notre action cesse dans le sud pour se localiser chez les Sinfras Prorigoris et surtout chez les Finas qui reçoivent encore une leçon sévère. A partir de cette époque toutes les tribus sont en voie de soumission et il n'y a qu'à châtier des dissidents isolés.

Secteur de Bouaflé

Il ne reste à conquérir que les cantons Bronfra et Gonaté.

La compagnie Javouhey, devenue 4e du 3e Sénégalais, opère seule, sauf chez les Bronfras qui sont actionnées par une colonne spéciale.

Du 1er au 15 janvier le lieutenant Vilbesseix achève le désarmement des Gouras. En même temps, le détachement de Biégon (lieutenant Esminger), agit contre les Gounanfras qui se sont éparpillés dans la brousse ou réfugiés chez les Bronfras. Ils réintègrent leurs villages après l'opération dirigée contre

les Bonfras du 2 février au 4 mars (relatée aux opérations d'ensemble).

Le 15 mars le capitaine Javouhey opère la liaison avec Daloa à travers les Gonatés Ceux-ci attaquent notre bivouac, le 18 mars, près de Diefla, et nous opposent une vive résistance qui nécessite toute une série de reconnaissances jusqu'en septembre. Entre temps, en juillet, le lieutenant Vilbesseix et l'adjudant Cassian ont poussé une pointe vers le nord et contribué à la soumission des Luonous.

Secteur de Zuénoula

C'est ici qu'il reste, au 1er janvier 1912, la plus grosse résistance à vaincre.

Le capitaine Larroque disposant, outre sa compagnie devenue 5e du 3e Sénégalais, d'un peloton de la 6e compagnie (lieutenant Beaufrère) et d'une section de la 1re brigade, soit au total 212 fusils, continue à opérer contre les Nyas, puis successivement contre les Ouhinés, les Nionos, Bos, Biens, Béis, Brons. Malgré d'incessants efforts il n'obtient que des résultats insignifiants. Ainsi se confirme la nécessité d'une action plus importante.

Une colonne est décidée, sous les ordres directs du chef de bataillon Noiré, pour en finir avec les rebelles du secteur de Zuénoula. Mais il importe auparavant de réduire les Bronfras du secteur de Bouaflé, qui ferment la route Bouaflé-Daloa et, servant de refuge aux réfractaires des tribus voisines, empêchent la soumission complète des Gouros relevant de Bouaflé et Sinfra.

La mission de réduire les Bronfras est confiée à deux détachements partant de Bouaflé :

Capitaine Javouhey : 110 tirailleurs de la 4e Compagnie.

Capitaine Plomion : 130 tirailleurs des 7e et 8e Compagnie.

Le Capitaine Javouhey doit attaquer par le nord et le capitaine Plomion par l'est. L'action débute le 21 février : Séizra, Vigrifou, Vigridéné, Zaguié, Gaouzéra, Kabiéta sont enlevés ; les Bronfras, qui cherchent à se réfugier chez les Luonous, y

sont poursuivis et attaqués à Botidiéfla par un détachement de la 4e compagnie. Le 28 février, les capitaines Javouhey et Plomion se rejoignent à Fréfrédou. Après quelques jours de fouille, le pays est évacué par les réfugiés des tribus voisines et les Bronfras offrent leur soumission. Le 4 mars l'action militaire est terminée : un détachement d'une section de la 4e compagnie (lieutenant Esminger) est installé à Fréfrédou pour exiger l'exécution des conditions imposées.

L'opération d'ensemble contre les rebelles de Zuénoula va pouvoir être entreprise.

Opérations d'ensemble. — La colonne comprenant :

Le chef de bataillon Noiré ;

3 capitaines : Larroque, Plomion, Demoulin ;

3 lieutenants : Beaufrère, Saunier, Vilbesseix ;

6 sous-officiers européens ;

360 tirailleurs.

est divisée en trois groupes.

Ceux-ci bivouaquent le 5 mars à Diantla-Tiatla (1er), Zoola-Danangoro (2e) et à la source du mont Singo (3e). Le 1er objectif à atteindre est le village de Bogropinfra (Ouadié).

Bogropinfra, attaqué de trois côtés à la fois, est enlevé le 6 à 9 heures ; les troupes bivouaquent sur place et sont assaillies pendant la nuit. Le 7 le chef des Ouadiés demande à se soumettre. Des reconnaissances sont envoyées dans toutes les directions pour visiter les villages, détruire les campements et hâter la venue des notables. Les Ouans offrent également leur soumission. Un détachement d'une section (adjudant Champion) est laissé chez les Ouadiés pour achever le désarmement. Le reste de la colonne se dirige sur Zuénoula et Sopa.

La colonne ainsi répartie :

1er Groupe : capitaine Larroque, lieutenant Vilbesseix, 124 fusils,

2e Groupe : capitaine Plomion, lieutenant de Montrigaud, 126 fusils,

3e Groupe : capitaine Demoulin, lieutenants Souffletet Beaufrère, 130 fusils,

se porte contre les Nyas.

Elle bivouaque le 14 mars à Séifla (1er groupe), Lologui (2e groupe), 5 kilomètres au nord de Maminigui (Peloton Beaufrère) et Vuiépré (reste du groupe Demoulin).

Le 15, dès le point du jour, les 3 groupes sont dirigés respectivement sur Tianfla-Yapéfla, Tiéfla-Yapéfla Ouréitafla-Brodoufla. Au prix d'efforts considérables, Goïtafla-Gouréra et Tiévla sont enlevés dans la matinée ; dans la soirée Yapéfla, Krousoufla, Brodoufla, Gourouofla tombent entre nos mains. Des reconnaissances, poussées dans tous les sens, détruisent les campements, brûlent des villages : Zraluho, Goafla, Kaloufla, Kohifla. Les Ouhinés et les Bos s'enfuient vers le nord ; la colonne les poursuit chez les Biens, objectif Zralubo ; puis chez les Dionous ; plusieurs villages sont enlevés et le pays fouillé de fond en comble. Les populations affolées s'éparpillent dans la forêt. Pour leur laisser le temps de se reprendre, le chef de bataillon part avec le 2e groupe vers le nord en vue de se rencontrer avec le Commandant militaire et de chercher les émissaires nécessaires aux pourparlers de soumission. Les 1er et 3e groupes actionnent les Béis qui demandent à se soumettre.

Le 24, les trois groupes se dirigent vers l'ouest, contre la tribu des Menflas, objectif Blaouléfla. Ce village est enlevé à 10 heures après une vive résistance. Le lendemain les 1er et 3e groupes s'emparent de Botifla, Bouafla, Broufla, Brézéra tandis que le 2e groupe, avec le chef de bataillon, se rend chez les Billés-Sandos qui ont demandé à se soumettre. Grâce à une reconnaissance heureuse, qui surprend des campements vers Zérifla, tous les chefs Sandos se soumettent.

Le pays dionou étant évacué, le 2e groupe revient chez les Menflas et la colonne entière bat la forêt de la Marahoué jusqu'au Bèré. Doniano est détruit, de nombreux campements culbutés ; le pays niéno fouillé à fond.

A partir du 31 mars, tous les villages étant détruits, nos reconnaissances (6 à 8 par jour) pourchassent les rebelles dans la brousse. Elles se heurtent à une résistance acharnée, notamment vers Yapéfla où deux campements de 600 et 450 cases ont été reconstruits. Les rebelles nous causent des pertes sérieuses, mais en subissent de considérables. Les Gouros, tra-

qués sans merci, ne fuient devant un de nos détachements que pour tomber sur un autre.

Le 7 avril, les Duonous demandent à se soumettre ; l'exemple est suivi, le 8, par les Biens et les Brons, le 9 par les Bos, les Ngas Vnès, Ouhinés-Zons, Menflas, Ouans, Nionos. Tous les Gouros de la rive gauche de la Marahoué sont réduits. Nos troupes continuent à circuler pour hâter la reddition des armes, arrêter quelques réfractaires et réprimer énergiquement de nouvelles tentatives de révolte (Ouhinés). Le 24, les opérations prennent fin. Il ne reste plus à soumettre et désarmer, dans tout le secteur de Zuénoula, que les Niangoros, les Kouans, les Bons, les Mangourous, les Drannous et les Niabéloas.

Un détachement comprenant :

Le commandant Noiré ;

Le médecin aide-major Leroy ;

3 groupes d'Infanterie : 1° lieutenant Vilbesseix, 111 fusils ; 2° capitaine Plomion, 112 fusils ; 3° capitaine Chambert, 105 fusils ;

et une pièce d'artillerie (renvoyée le 15 mai, ne pouvant être utilisée) traverse la Marahoué le 27 avril et pénètre dans la tribu Niangoro qui a demandé à se soumettre. Tous les villages sont visités : aucune action militaire n'est nécessaire. Malgré le retentissement de nos succès, les Kouans Drannous et Mangourous persistent à nous résister. Mais, avant de les réduire, la colonne entreprend la soumission des Gottoros et des Natis, du sous-secteur de la Lobo, pour assurer la liaison avec Seguéla et le cercle du Haut-Cavally. Un détachement de gardes de cercle, commandés par le lieutenant Ripert, Administrateur du Ouorodougou, circule au sud de Seguéla pour surveiller les confins de son cercle. La garnison de Sémien a été portée à 60 fusils pour coopérer au besoin à l'opération.

Les Gottoros se soumettent dès notre arrivée chez eux et rendent leurs armes. Les Natis refusent tout contact.

La colonne passe par le nord, pour interdire aux Natis l'entrée du cercle du Ouorodougou. Les Boronos et Mignanés, non encore visités et en guerre avec les Natis, se soumettent.

Le 12 mai la colonne tout entière est à Yotifla-Koyasso. Elle

enlève Trafla, puis le 13 Irobera et Bazéra. Les Natis fuient vers le sud. Tous les villages du nord tombent entre nos mains et le pays est fouillé. Le 31 mai tous les Natis ont présenté leur soumission. Les Karaguians et les Séménaguis, vivement impressionnés, abandonnent toute idée de résistance. Il ne reste qu'à circuler dans le pays pour activer le désarmement.

Le Sassandra est atteint, la liaison avec le cercle du Haut-Cavally assurée. Une action énergique contre les Nandés et les Tonous nous ouvre la route Vavoua-Sémien. Le capitaine Plomion entreprend ensuite les Dons et arrive jusque chez les Shiens, tribu de race Bété réservée pour plus tard.

En même temps, vers le sud-est, le 3e groupe a réduit les Kouyas de Déma, Bohoufla, Yaouroufla.

Jusqu'au 10 juillet, les 3 groupes circulent dans toute la région de Zuénoula au Sassandra. A cette date, les 2e et 3e groupes rentrent à Vavoua, le 1er vient à Tranoufla pour prendre part aux opérations contre les derniers rebelles de Zuénoula : Mangourous, Kouans Luonous, Tons, Dranous.

Un détachement de 3 groupes d'Infanterie (capitaines Larroque, Plomion, Contet) sous les ordres du commandant Noiré, marche contre les Mangourous. Il bivouaque le 15 juillet à Tianoufla (1er groupe) et à l'est du Bé (2e et 3e groupes).

Les 16 et 17, le groupe Larroque enlève Koenzra Nénéfla, Nénézra et Gourereoï ; les 2e et 3e groupes occupent Blitanouafla, Zangouroufla, Saazra, Gœzra, Tiariho et se relient au 1er groupe. Le pays est complètement abandonné. Les tribus voisines sont immédiatement occupées : Niangoros 1er groupe, Kouans 2e groupe, Tons 3e groupe ; les Mangourous sont traqués, livrés. Les Dranous, voyant que leur tour approche, demandent à se soumettre. Les Kouans prennent la brousse plutôt que de rendre leurs armes. Des reconnaissances fouillent tout le pays, actionnent les Luonous, les Niabeloas, les Tons et les Dranous. Les résultats acquis à la date du 29 juillet permettent la dislocation de la colonne. Les détachements de Sinfra et Oumé rentrent dans leurs secteurs sauf 40 hommes de chacune des Compagnies.

A cette date, toutes les tribus Gouros ont demandé à se sou-

mettre, mais elles mettent beaucoup de mauvaise volonté à rendre leurs fusils. Neuf détachements les sillonnent et les obligent à activer la reddition des armes ; les garnisons des postes déploient en même temps une grande activité. Les reconnaissances, devant atteindre un à un les détenteurs de fusils, les poursuivent à la trace : de nombreux réfractaires sont tués notamment chez les Mangourous et les Kouans. Les derniers villages rebelles sont détruits. Grâce à l'aide fournie par les Cercles voisins qui expulsent les Gouros, ceux-ci réintègrent leurs villages. Au 15 septembre, la situation est suffisamment bonne pour permettre le renvoi dans les secteurs de Sinfra et Oumé des détachements des 7e et 8e Compagnies.

Une garnison est laissée en chacun des villages d'Ouréitafla, Zraluho, Blaouléfla ; trois détachements de 50 hommes chacun achèvent le désarmement : lieutenant de Montrigaud chez les Mangourous, Drannous, Niangoros ; lieutenant Liorzou chez les Kouans et Luonous ; sergent Chiâroni chez les Tons et Niabéloas.

Au cours de ces neuf mois et demi nous avons eu dans tout le pays Gouro 10 tirailleurs tués, 44 blessés, 7 porteurs tués ou blessés. Les rebelles ont subi de grosses pertes et rendu 9.448 fusils.



Le but des opérations militaires, d'octobre 1912 à mars 1913, est de continuer la conquête des tribus Shien des secteurs d'Oumé et de Sinfra, encore impénétrées, en progressant de l'est à l'ouest. Les troupes disponibles des 7e et 8e compagnies sont employées à cette pénétration, pendant que les 4e, 5e et ce qui reste des 7e et 8e vont achever l'œuvre de désarmement et d'organisation du pays Gouro.

Cette pénétration vers l'ouest doit être poussée jusqu'aux tribus Bété, au nord, et jusqu'aux confins du cercle du Bas-Sassandra, où un détachement venant de Soubré, sous le commandement du capitaine Thomas, tente la pacification des tribus nord-est de ce cercle encore insoumises, avec mission de

se relier à l'est avec le capitaine commandant le secteur d'Oumé.

Des reconnaissances préparatoires sont exécutées par les lieutenants Deslaurens et Person (juillet à octobre). Les indigènes, impressionnés par ces démonstrations, se sont portés vers l'ouest-nord-ouest.

Le chef de bataillon se rend le 17 octobre d'Oumé à Laouda pour diriger le commencement des opérations. Les troupes qui en sont chargées sont composées de la façon suivante :

1° Capitaine Bourcelot commandant la 8e compagnie.

Lieutenant Person.

Sergent Vagner.

1 peloton de 100 fusils indigènes.

2° Lieutenant Saunier de la 7e compagnie.

Sergent Ovelacq.

1 peloton de 100 tirailleurs, moins la garde de campement.

Le 19 octobre, le détachement Bourcelot quitte Laouda, atteint Dayeda à 18 heures ; des patrouilles fouillent les environs sans rien découvrir. Le 20, le détachement, trompé par ses guides, se porte vers le sud sur Gagadoumié ; des patrouilles, envoyées aux abords des villages Kayés, constatent que toute la tribu s'est enfuie. Le détachement, remontant vers le nord-ouest, arrive à 17 heures en face de Ouraigayou (tribu Gourousso), occupé par un groupe de rebelles qui gardent la partie opposée à celle où se trouve le détachement. Surpris, ils s'enfuient, laissant 2 fusils. Le lieutenant Saunier, qui a reçu des offres de soumission des villages nord des Brougas, rejoint alors le détachement Bourcelot. Cette liaison produit une grande impression : les tribus Seigouias, Brougas et Gouroussos présentent leur soumission. Tandis que, du 20 au 26, le lieutenant Saunier reconnaît les Bourougas, les Gouroussos, les Broudouas, et actionne les Bouflas, Zériflas, Goule-Nagaduas et Bokos (1 tirailleur blessé), le capitaine Bourcelot se porte vers le sud où il éprouve une plus vive résistance ; quittant Ouraigayou le 22 il se dirige vers Bakaipa (Doudoukou), signalé comme centre de la résistance et fortement occupé. Surpris par l'attaque, les guerriers s'enfuient (7 fusils pris), poursuivis par

l'adjudant Makan Diakité, ils se réfugient en tribu Kouapekou, au village de Niaourepa. Le 23, ce village est enlevé (2 fusils pris), les autres villages de la tribu sont reconnus. Laissant le lieutenant Person chez les Kouapekous, le capitaine Bourcelot regagne Bakaipa. Du 23 au 26 les deux détachements fouillent méthodiquement les deux tribus. Les rebelles se rassemblent à Zokouignan, le village est enlevé le 27 (1 tirailleur blessé, 2 fusils pris). Les cinq villages Kouakouzos sont fouillés ; la résistance est brisée, les rebelles par petits groupes se dispersent dans la forêt.

A cette date, un mouvement d'hésitation se produit vers l'est en tribus Nda et Daydi qui, voyant les détachements éloignés, refusent tout contact. Le lieutenant Person continue l'action contre les tribus déjà entreprises, obtient quelques soumissions et reconnaît les tribus Zo et Zabia qu'il trouve abandonnées. Le capitaine Bourcelot actionne les Daydis et Bokabos, qu'il amène à soumission définitive (19 novembre). Le 22 novembre, cet officier, constatant des Kayés en tribu Gbassi, se porte vers Bayekou, signalé comme point de rassemblement des rebelles. Le village est enlevé après une résistance désespérée (3 tirailleurs blessés, 19 fusils pris). Suivant les rebelles vers le nord-est, le lieutenant Person les rejoint aux villages de Zabrepa, Doubrepa qu'il enlève puis, continuant sur leurs traces, il arrive devant le gros village de Kousopa où l'ennemi se rassemble ; le village est pris à 17 heures (4 fusils pris). Du 24 au 26, la tribu est entièrement fouillée (4 fusils pris). Le 27, quittant la tribu Gbassi, le capitaine Bourcelot se dirige vers l'ouest (Niabré), s'empare du village de Babredoukou (7 fusils pris). Trois reconnaissances envoyées à la poursuite des rebelles tombent sur des groupes nombreux qui se rassemblent (3 fusils pris). Le lieutenant Person, les 27 et 28, reconnaît dans le sud-ouest 14 villages et n'éprouve aucune résistance. De Atonouhio, il rejoint à Sérihio une partie du détachement Thomas (Sergent Molieris), le reste de cette troupe s'étant dirigée vers le nord pour reconnaître les Ndris et Lossomons. Pendant ce temps le détachement de la 7e compa-

gnie obtient la soumission des Broudouas et Mazabalis (1 tirailleur blessé, 4 fusils pris).

Du 29 novembre au 10 décembre, des opérations d'ensemble sont menées par les détachements des 7e et 8e compagnies, en liaison avec le capitaine Thomas et les détachements des 6e, 7e et 8e compagnies des secteurs de Daloa, Oumé et Sinfra. Le capitaine Bourcelot, dont le détachement a été renforcé de 60 tirailleurs (lieutenant Darroux), reconnaît la partie sud-est de la tribu Niabré (80 villages). Dès le 3 décembre, les détachements Bourcelot, Person et Darroux parcourent la partie encore inconnue des Niabrés et des Grias sans grande résistance (9 fusils pris). Le capitaine Thomas actionnant de son côté les tribus Lossomon et Ladacuia, les rebelles sont démoralisés et envoient des émissaires. Les détachements Person et Sergent Vagner achèvent en décembre la reconnaissance de la tribu Zabia et de la partie nord des Pakolos. Toute la rive droite du Gobero est ainsi reconnue. Le détachement Darroux rentre à Teiré pour achever la pacification des tribus du nord après avoir reconnu la tribu Gribou.

Le capitaine Thomas, installé depuis juillet à Sérihio avec un détachement de 100 gardes pour achever la pacification des Gottibouos, Ladacuias, Zoukouboués et Balebouos, a reconnu et actionné les tribus Pacolos, Grias, la partie ouest des Niabrés, la partie sud des Ndris et Lossomons (1.084 fusils rendus). D'accord avec le capitaine Bourcelot, il détermine en décembre la limite des cercles du Haut et du Bas-Sassandra. Ce dernier officier, après avoir fait reconnaître la partie sud-est des Zabias et étudié la limite avec le pays dida, choisit l'emplacement du futur poste de Gagnoa et complète la reconnaissance des Niabrés, Pacolos et Grias : ces groupes affirment leur soumission. Des camps temporaires sont alors installés (23 décembre) par la 8e compagnie à Gagnoa (Niabré), à Gagadoumié (Kayé) par la 7e à Layo Gouopa (Gourousso).

La liaison entre les 6e compagnie (Daloa), 7e (Sinfra), 8e (Oumé) est ensuite décidée : Le 23 décembre, le détachement Belon (6e compagnie), qui a pour mission de se porter en tribu Gottinouo où une répression sévère doit être exercée à la suite du

massacre de 3 chefs du secteur d'Issia, puis en tribus Lossomon, Ndri pour les reconnaître, et enfin de se relier avec les autres détachements, surprend le village de Gazaio, enlève Koudéo le 24 après une assez vive résistance, rejoint le même soir à Digbam le lieutenant Saunier qui a reçu l'ordre de se porter en tribu Ndri puis en tribu Lossomon, et le 25, à Balayo le lieutenant Person venu de Gagnoa après avoir traversé les tribus Grias et Krihoas. Cette liaison de troupes, venant de trois points différents, détermine plusieurs villages Lossomon et Ndri à présenter leur soumission. Pendant une reconnaissance, un caporal est blessé à la face d'un coup de sagaie. Le 23, le chef de bataillon est à Gagnoa, le 30 à Gouopa où il est rejoint par le capitaine Bourcelot, qui venant d'Oumé a traversé la partie est des Niabrés (groupes Kouakouzo, Kouapekou, Doudoukou) sans éprouver de résistance (3 fusils pris). Le détachement Bellon rentre à Daloa par la tribu Yokolo, qu'il traverse dans sa partie sud où les villages sont abandonnés.

Durant le mois de janvier, le lieutenant Saunier, secondé par le sergent Royer, fouille les tribus Shiens du nord (197 fusils pris ou rendus). En février, 3 reconnaissances poursuivent les réfractaires, les tribus Gourousso et Brourouga qui refusent à nouveau tout contact et se sont réfugiées en tribus Ndri et Doudoukou sont vivement actionnées (sergent Mouret) (155 fusils pris ou rendus). En mars, les tribus Gourousso et Brourouga, qui se montrent encore franchement hostiles, sont poursuivies jusque chez les Gribous et les Ndris (59 fusils pris ou rendus).

Du 1er janvier au 20 mars, les tribus Shiens du secteur d'Oumé sont actionnées par la 8e compagnie : Le 2 janvier les rebelles Kayés et Gbassis incendient le village où bivouaque le détachement Darroux ; ils sont poursuivis jusqu'au cinq (8 fusils pris, de notre côté 1 tirailleur blessé). Jusqu'en fin février, les deux détachements de Gagadoumié et de Gagnoa battent la brousse sans répit (fusils pris 13, 1 tirailleur blessé). Les rebelles commencent à désespérer et, poussés par les féticheurs, tentent d'enlever le poste de Gagnoa. Une reconnaissance, conduite le 14 mars par le sergent Samba Coulibaly, est

attaquée à 2 kilomètres nord-est du poste (le sergent et 1 tirailleur tués, 1 blessé, 2 fusils pris et rendus par les indigènes en juin seulement). A Gagnoa, des groupes nombreux se présentent par tous les sentiers soi-disant pour travailler ; invités à



Fig. 31. — Pays gouro.

déposer leurs sagaies et leurs matchettes, ils hésitent, le capitaine Bourcelot fait alors ouvrir le feu par les tirailleurs rassemblés en hâte. Le mouvement de rébellion générale, organisé du nord au sud des tribus shiens, est enrayé ; une répression sévère commence contre toutes les tribus qui ont participé à ce coup de main décidé dans deux palabres tenues en tribus Boko et Doudoukou. Le 15, le lieutenant Person commence la pour-

suite, atteint Goupa (Boudoukou), disperse les rebelles. Du 16 au 18, le feu est mis au poste de Gagnoa.

Entre temps, le 12 février, le lieutenant Person se rend à Serihio pour recevoir du capitaine Thomas tous les renseignements concernant les tribus Gottibouo, Laducuia et Zoukoboué (15 villages) qui sont rattachées au cercle du Haut-Sassandra.

Les opérations dans le pays gouro sont terminées et la région considérée comme pacifiée est détachée du cercle du Haut-Sassandra ; elle est constituée en circonscription administrative autonome, sous le nom du cercle des Gouros ; elle est passée à l'autorité civile en avril 1913.

Occupation du Haut-Sassandra
(avril 1913, mai 1915)

Le pays gouro, rattaché à l'Administration civile, est évacué par le 2e bataillon qui est groupé de la façon suivante : 5e compagnie à Vavoua, 6e à Daloa, 7e à Issia, 8e à Gagnoa ; la 4e compagnie est rattachée au 1er bataillon opérant dans le Haut-Cavally. Le but des opérations qui vont s'ouvrir le 30 avril est de procéder à la conquête de tout le pays compris entre les Gouros à l'est et le Sassandra à l'ouest en progressant de l'est à l'ouest ; ces opérations seront menées dans chaque secteur par les seuls moyens des compagnies qui les occupent, sauf pour la conquête du pays Yokolo à l'est de la route Daloa-Issia qui doit être effectuée par les 6e et 7e compagnies. Nous examinerons donc successivement la marche des opérations dans chaque secteur :

Secteur de Vavoua

Pendant le mois d'avril, le capitaine Bergeron s'assure de la soumission des indigènes de race gouro relevant du district de Vavoua, par trois reconnaissances qui visitent toutes les tribus. Les Zeinamous présentent leur soumission. Le 30 avril, le capitaine Bergeron (1 section, lieutenant de Montrigaud, sergent Bonnafous, 1 section, lieutenant Granier, sergent Orsoni, 1 sec-



CARTE DE LA RÉGION MILITAIRE
DE LA
CÔTE D'IVOIRE
Établie à la date du 15 décembre 1913 d'après les documents les plus récemment reçus par le Lieutenant ADAM Officier adjoint au Lt-Colonel Valton Commandant la Région Militaire
ÉCHELLE 1 800 000e
0 10 20 30 40 kil
LÉGENDE
Frontière de la Colonie
Limite de la Région militaire.
Limite de Cercle militaire.
Chef lieu de Cercle militaire
Postes militaires (3e Sénégalais)
id (Brigades)
Postes Administratifs.
Routes
Sentiers bien frayés
DANS Nom de race
KALÉ Nom de sous-tribu.
Ht SÉNÉGAL ET NIGER
GUINÉE FRSE
CÔTE D'IVOIRE
LIBÉRIA
GOLD COAST (Angl.)
GOLFE DE GUINÉE
Odienné
Korhogo
Kong
Bouna
Beyla
Séguéla
Bondoukou
Man
Bouaké
Daloa
Dimbokro
Agboville
Bingerville
Abidjan
Gd Bassam
Sassandra
Tabou
N
Bafing R.
Marahoué R.
v. Séguéla
v. Mankono
v. Zuénoula et Bouaké
v Zuénoula
v Bouaflé et Dimbokro
v Dimbokro
v Lahou
DANS
TOURA
GOURO
Ht CAVALLY
GUÉRÉ
Ht SASSANDRA
BÉTÉ
YOKOLOS
SHIENS
Forêt déserte
Sémien
Man
Danané
Kouibly
Logoualé
Vavoua
Borabo
Daloa
Guésabo
Ouékoué
Guiglo
Toulepleu
Issia
Buyo
Sinfra
Gouopa
Broudoua
Gagnoa
La ouda
Lakota
Taï
Sakré
Patokla
Soubré
Mont Nimba
Mont Momg
Nuon Fl.
Cavally Fl.
Sassandra Fl.
Lobo R.
Davo R.
Zô R.
Gouro R.
Poutou R.
Thio R.
Hana R.
Dubis
Iabas
Pagouéhi (ancien poste)
Béoué (ancien poste)
GEORGES HURÉ
REPRODUCTION INTERDITE

tion, sergent Danard) prescrit l'occupation de Pelezi par trois détachements. Le 11, à Pelezi, les Bonans viennent présenter leur soumission. En se rendant à Borabo, le capitaine traverse les Yaouroufias sans incident ; la tribu Bonan est reconnue du 15 au 20 et un camp temporaire est installé à Borabo. Au sud des Bonans, les Niedebouas et les Dioussos restent hostiles, le capitaine Bergeron décide de briser cette résistance puis d'attaquer les Potihés.

Le 20, le lieutenant de Montrigaud (sergent Danard 1 section 1/2) se porte vers les Dioussos ; des abattis et des petits piquets parsèment la piste ; Setoma Ininou (Niaboua) est enlevé (1 fusil pris). Le 21, le détachement marche vers le sud-ouest, les villages sont évacués mais gardés ; il bivouaque à Bonemabo. Le 22, les traces des rebelles sont suivies et de nombreux campements détruits ; le 23 le détachement atteint Tapégué, centre de la résistance, le village est enlevé (1 fusil pris) ; le 24, le lieutenant de Montrigaud traverse le Sassandra et reconnaît Desoudlitablé, Faléblé, Guéguéblé, Tapéblé. Le 27, des émissaires présentent la soumission de la plupart des villages.

Le 31, le lieutenant Granier (sergent Bonnafous 1 section), après avoir poursuivi les Niédébouas pour les obliger à rallier leurs villages, est dirigé sur les tribus Mémés et Potihés. Le 1er juin, Zaibo est enlevé (2 fusils pris), des reconnaissances sont poussées jusqu'au 4 juin pour relever la position des villages inconnus et de la Lobo (1 fusil pris). Le sergent Bonnafous reste à Zokogué. Les villages Pothiés sont abandonnés depuis plus de 6 mois. Du 4 au 7, le lieutenant Granier poursuit les Némés, 11 campements sont détruits (1 fusil pris). Pendant ce temps les Dioussos, qui avaient fait des offres de soumission, ont repris la brousse, le lieutenant de Montrigaud les actionne (2 fusils pris).

Du 17 au 24 juin, les reconnaissances du sergent Bonnafous déterminent la réoccupation définitive de la tribu Niedéboua. En tribu Diousso, le sergent Danard stimule la soumission des Niabouas (2 fusils pris, 14 rendus). Du 15 au 19 juin, le capitaine Bergeron reprend les Némés qui présentent leur soumis-

sion, puis les Potihiés où il fait sa jonction, sur la Lobo, avec un détachement de la 6e compagnie opérant en tribu Bozebouo. Le 8 juillet, le sous-lieutenant Voizard, qui a pris le commandement des détachements d'opération occupant les Potihés, reconnaît le village de Fresule : certains chefs se présentent. Le sergent Danard surprend dans le sud les réfractaires et détruit 6 campements (1 tirailleur blessé, 2 fusils pris). Le 15 juillet, les 2 sections étant renforcées, les Yaourouflas qui restent hostiles sont occupés, ils présentent leur soumission.

La liaison est faite entre Kouibly et Pelezi, et un chef Niablé, du sud, apporte sa soumission. Du 27 juillet au 5 août, le sous-lieutenant Voizard s'assure des intentions des Potihés avant de se diriger sur les Monosos. Il atteint les villages de Zoukoubeu et Nasibeu qui se soumettent aussitôt, reconnaît dans le nord-ouest les groupes Badekon, Bodibo et Yalo. A partir de Dedebli, vers Vaziabo, où les dissidents du nord se sont réfugiés, les habitants offrent une certaine résistance (10 fusils pris). La 6e compagnie occupe alors la région ouest de la Lobo. Jusqu'à fin octobre le sous-lieutenant Voizard et le sergent Danard s'occupent à faire réintégrer les villages des Dioussos et Potihés. En novembre et décembre aucune opération militaire.

Secteur de Daloa

Les opérations menées dans ce secteur comprennent trois périodes : du 26 avril au 15 mai en pays bété, guipri et sablé ; du 15 mai au 5 juin, opérations d'ensemble des 6e et 7e compagnies contre les Yokolos, Guipris et Zourougués, du 6 juin au 31 décembre chaque compagnie opère dans son secteur.

1re période. — Du 26 avril au 14 mai, la compagnie Maury reconnait les tribus Bétés du secteur d'Issia en bonne voie de soumission. Dans le secteur de Daloa, le capitaine Bellon fait occuper la tribu Guipri (sous-lieutenant Jouannen, sergent Julien 71 tirailleurs). Les réfractaires s'étant réfugiés à Glébitapla et Doudoua (Sablé), où se trouvent deux féticheurs dangereux restés impunis de l'assassinat du commis Lecœur et du lieutenant Hutin (1906 et 1907), sont attaqués de nuit par deux

reconnaissances ; les féticheurs sont tués dans la poursuite. Cette action subite produit un effet considérable : plus de 80 chefs des villages des environs de Daloa présentent leur soumission définitive.

2e *période.* — Opération contre les Yokolos. Le 12 mai le capitaine Bellon quitte Daloa pour se rendre au Guipri, une section du détachement Jouannen passe par le Zigroin qui se soumet. Le 15 mai, le chef de bataillon se dirige avec le groupe Bellon pour attaquer les Yokolos par le nord, tandis que le capitaine Maury, venu d'Issia par le Goré, les entreprend par l'ouest. Le 16 mai les premiers villages sont atteints, la population s'enfuit. Le 17 le groupe Bellon occupe Niakia (route Issia Goug). Le 18, les deux groupes sont réunis et atteignent Ouandam signalé comme très hostile. En outre, le lieutenant Person de la 8e Compagnie, qui venait d'occuper la tribu Ndri (sud des Yokolos), rejoint les deux autres détachements le 18 au soir. Devant le peu de résistance, le chef de bataillon fait explorer toute la région : du 19 au 24, 35 villages sont reconnus et les villages de Ouandam, Balam et Loukiayo présentent leur soumission. De nombreuses reconnaissances sont alors lancées dans la région. Avant de renvoyer les deux groupes dans leurs sections, le chef de bataillon décide de briser la résistance des tribus du nord-ouest des Yokolos, sur les confins d'Issia et de Daloa : Babogue, Gbrague, Yarra, puis vers l'ouest les grandes tribus des Balos et Guettégués.

Dès le 31 mai, le lieutenant Saunier occupe tout le pays Yokolo. Les groupes Bellon et Maury traversent difficilement le Goré et les tribus insoumises Yiakuia, Grésibouo, Gbobaguié, Babogue, Gbrague qu'ils amènent à composition. Le 2 juin, le groupe Bellon est à Bla et le groupe Maury à Leba. Le chef de bataillon décide de briser la résistance du groupe Balo, qui coupe encore la route d'Issia et celui du Guettégué. Le 3 juin, ce dernier canton est occupé. Les chefs Bahuin et Balo se soumettent. Le 4, Gouessa est occupé, un campement y est installé pour achever la pacification de cette tribu. Le groupe Maury reconnait les villages du Balo.

3e *période.* — Dès le 5 juin, le lieutenant Marty, installé à

Gouessa (1 section 1/2), entreprend de désarmer les Guéttégués. Du 9 juin au 8 août, il actionne les fractions encore insoumises, le village de Doboiré, très hostile, est enlevé de nuit (18 fusils pris) : la tribu Niakazeboua est mise en main ; la tribu Dépié est soumise par le sergent Roussel (483 fusils pris ou rendus). Vers l'est, le sergent Julien, puis le sous-lieutenant Jouannem, mettent à la raison les Guipris et Zourogués (1 fusil pris). Vers Daloa, du 15 au 20 juin, la tribu Bozebouo, qui reste rebelle, est actionnée par l'adjudant Samba ; du 9 au 13 juillet l'adjudant Larminat opère en pays balogué. Du 23 juillet au 5 août, le lieutenant Marty et le sous-lieutenant Jouannem reconnaissent les tribus Dépié, Likaboua, Bogreboin, avec mission de préparer la traversée de la Lobo en vue du passage des détachements qui vont opérer la conquête de cette région inconnue.

Opérations en pays Niaboua entre Lobo et Sassandra. Le 10 août un détachement composé de :

Capitaine Bellon commandant la 6e Compagnie,
Lieutenant Marty,
Sous-lieutenant Jouannem,
Sergent Russac,
1 Adjudant indigène,
3 Sections (90 fusils indigènes)

traverse la Lobo, occupe sans résistance les tribus Matérégué et Monoso et arrive le 14 au camp de Tapégué occupé par la 5e compagnie (sergent Danard). Le 16, le détachement atteint le Sassandra où le lieutenant Marty est laissé avec 1 section pour reconnaître les tribus de cette région, effectuer la liaison avec la 7e compagnie, et ouvrir une piste vers Daloa.

Le 17, revenant vers l'est, le capitaine Bellon atteint la Lobo le 20, et Gouessa le 21 sans incident : les tribus se sont enfuies dans la forêt. Le 18, la liaison est faite sur le Sassandra à Guésabo, avec un détachement de Duékoué (Cercle Haut-Cavally). Le 23, le sous-lieutenant Jouannem traverse à nouveau la Lobo et organise un campement à Gregbeu ; jusqu'au 31, cet officier cherche à se mettre en liaison avec le lieutenant Marty; la tribu Dépié est fouillée. Pendant le mois d'octobre, les Martérégués, Niakiaguiés, Lekavouas sont actionnés (16 fusils

pris). En novembre et décembre, aucune opération de guerre n'est effectuée.

Secteur d'Issia

Dès la fin des opérations d'ensemble, le 4 juin, la 7e compagnie, devant avec ses propres moyens achever la conquête du secteur, est répartie comme suit :

1 section 1/2 à Issia capitaine Maury,

1 peloton lieutenant Saunier, sergent Ovelacq, 90 fusils indigènes, en secteur Yokolo,

1 section mobile.

Dès le 1er juillet, le lieutenant Saunier actionne les Yokolos et se relie avec le lieutenant Person opérant chez les Ndris. Les habitants ont fui et il faut des détachements stationnant et faisant des prisonniers en grand nombre pour les obliger à se soumettre (1 tirailleur et 2 porteurs blessés, 185 fusils pris ou rendus). Le lieutenant Saunier effectue la liaison avec le détachement du Gong, ce qui fait rentrer les derniers réfractaires des villages nord des Yokolos et les réfractaires Zourogués ; la tribu Bouadré est châtiée. Le 25 juillet, à l'attaque d'un campement un tirailleur est blessé grièvement. Des campements sont construits à Seïboua et Broma (157 fusils pris ou rendus). Durant le mois d'août, le lieutenant Saunier continue son action chez les Yokolos, reconnaît les tribus Gottibouo et Bittié, puis reprend les Bouadrés, Zouroubouos et Nibaïos, tandis que le sergent Ovelacq actionne les sous-tribus du nord qui s'étaient réfugiées chez les Zourogués. Ces rebelles sont chassés par l'adjudant Larminat qui occupe cette tribu et lui prend 76 fusils. Pendant le mois de septembre, le village de Sobraïo, où se sont concentrés les réfractaires Tésié et Naokolo, est enlevé par le sergent Ovelacq (1 tirailleur blessé). Les groupes encore hésitants, actionnés par ce sous-officier dans le sud, par le sergent Beauclair dans le nord, par le lieutenant Saunier dans l'est, présentent leur soumission. Le 5 septembre, le lieutenant Darroux de la 8e compagnie, venant de Téiri, effectue la liaison par l'est. Le 28, le lieutenant Saunier est blessé mortellement, d'un coup de feu, par un tirailleur pris d'un accès de

folie. Au 1er octobre, tous les villages Yokolos (90) sont réoccupés.

Opérations vers l'ouest entre la Lobo et le Sassandra. — Le 22 juillet, le capitaine Maury quitte Issia, traverse la Lobo et occupe les tribus Loboué et Librégué : des reconnaissances obligent les habitants à rallier leurs villages (23 et 24). Le 24, le chef de bataillon rejoint le détachement à Sablégué et se porte avec une demi section sur Buyo où il arrive le 27, en repart le 28 et rejoint le 30 le capitaine Maury sur le Sassandra ; ce dernier a traversé les Kipregués et atteint la tribu Kouzié. Les trois chefs Kouzié et Niablé se présentent le jour même. Le chef de bataillon regagne Daloa en passant par les Kiprégués, les Nératabouas, les Kusrégués. Le capitaine Maury occupe les Niablé qui se soumettent ; un campement est installé à Irobogué. Il opère ensuite dans la tribu Britaboua. Le 26, tous les villages sont réoccupés ; les Inagbei, Guégué, Tretaboua, et Kouzié restent seuls douteux. Le 12 octobre, ces tribus, actionnées par l'adjudant Pech-Lapastraque, se soumettent. En novembre, les Bahouins sont actionnés ; en décembre, les Kouziés refusant tout contact sont poursuivis par l'adjudant Pech-Lapastraque.

Secteur shien.

Du 1er mai au 31 août, les deux détachements de Gagnoa et de Gouopa actionnent sans répit les insoumis et les obligent à réoccuper leurs villages : les groupes Tablé, Zabia et Pacoro viennent à composition (1 tirailleur blessé, 1 fusil pris).

Le 3 mai, le lieutenant Person quitte Gagnoa, fouille du 5 au 13 la région Dobia. Mlékré (7 fusils pris) ; le 14, il traverse le Gobero, occupe le groupe Biram, puis traverse les Ndris et Yokolos pour se relier aux détachements en opération dans cette dernière tribu. Le 20, il fouille le nord de la tribu Ndri, enlève Takohoa où se sont concentrés les réfractaires (1 tirailleur blessé), puis Boguehoa nouveau centre de résistance (8 juin) (1 tirailleur mortellement atteint) ; les Ndris offrent leur soumission. Le 17 juin, le détachement entreprend la tribu Lossomon qui ne tente aucune résistance et se soumet ; installé

à Boudoukou, il continue la pacification des tribus Ndri, Lossomon, Gottibouo et Krihoa.

Le 15 mai, les tribus Guébié et Bamo, du secteur Dida remis à l'Administration civile, sont rattachées au cercle du Haut-Sassandra et, le 15 juillet, le capitaine Bourcelot (1 section, Sergent Vagner) quitte Bognoa (tribu Zabia) pour pénétrer les Guébiés. Le capitaine, rappelé pour le service, est remplacé par le lieutenant Person, avec mission d'amener les Guébiés et les Bamos à composition. Jusqu'au 30, il reconnaît toute la partie nord de ces tribus (4 fusils pris) ; la liaison avec le poste de Lakota est faite le 26 juillet. Le 2 août, à l'attaque de Babreville, 1 tirailleur est blessé, 5 fusils sont pris ; le 5 août, à l'attaque d'un campement, 1 autre tirailleur est blessé, 2 fusils pris. Le 13 août, le capitaine Bourcelot reprend le commandement ; dès le 20, les Guébiés et les Bamos viennent se soumettre.

Les tribus Balebouo, Bobouo, Cribi-Dobouo et Yobiha du Bas-Sassandra ayant été rattachées au cercle du Haut-Sassandra, le capitaine Bourcelot (sergent Mondescourt) reconnaît ces tribus après avoir traversé les Zoukoboués (octobre). Les indigènes envoient immédiatement des émissaires pour déclarer qu'ils ne sont point hostiles.

En novembre, le lieutenant Darroux continue à actionner les tribus Gribous et détruit leurs campements de forêt ; le lieutenant Person mène les mêmes opérations chez les Ndris. En décembre, de nombreuses reconnaissances parcourent les Guépié (1 caporal et 1 tirailleur blessés) ; les résultats se font rapidement sentir et les villages sont réoccupés.

Au cours de cette période nous avons eu 3 tirailleurs tués et 22 blessés, 7.062 fusils ont été pris ou rendus.

*
* *

De janvier à août 1914, les opérations de pacification se poursuivent dans chaque secteur :

Secteur de Vavoua.

Aucune opération militaire n'est effectuée dans ce secteur qui peut être considéré comme pacifié.

Secteur de Daloa.

En janvier, un tirailleur, s'étant éloigné d'une patrouille, est assassiné par les habitants du village de Basragué, qui sont châtiés par le sous-lieutenant Jouannem. En février, des reconnaissances parcourent la tribu Bozenouro, dont les chefs exercent une influence pernicieuse dans la région ; ils sont vite mis à la raison. Les garnisons de Gregbeu et de Guésabo coopèrent avec le détachement d'Ibogué à la répression du Niaboua. En avril les Serobouos, qui donnaient asile au chef réfractaire Zaiblé des Bozabouos (tué par les tirailleurs du sergent Julien), les Balogués, les Zokaïnous, les Zebrianous et le village de Lekogué (Bozebouos), qui avaient repris la forêt, sont remis en main. En mai, des patrouilles fouillent le sous-secteur de Guésabo et le lieutenant Bureau fait réoccuper les villages Dépiés par leurs habitants ; ceux-ci avaient pris la fuite après s'être emparés d'un représentant et d'un porteur qui furent de suite délivrés par une patrouille. En juin, les Gueainous, les Dioussos, les Briabos, les Monosos, les Bahouins, les Betibouos et les Zoukourougués sont parcourus par des reconnaissances. Des tournées de police, interrompues par la mobilisation, ont lieu en juillet et août.

Secteur d'Issia.

En janvier, le détachement de l'adjudant Pech-Lapastraque parcourt le pays Niaboua, il se relie à un détachement de gardes de cercles opérant sur la rive droite du Sassandra. Les Niabouas, sous la pression de ces 2 troupes, rentrent dans leurs villages. L'adjudant actionne ensuite les Britibouas, qui avaient formé le projet d'attaquer le poste d'Ibogué, et continue ses opérations en février et mars. En avril, les divers cantons du secteur sont parcourus par des reconnaissances qui s'assurent

que les villages sont réoccupés par leurs habitants. La tribu Nogoga, qui refuse l'obéissance, est parcourue du 12 au 16 mai. En juillet, les pays Balo et Irobogué sont reconnus par des patrouilles, les indigènes ayant refusé d'obéir et quitté leurs habitations.

Secteur des Shiens.

L'adjudant Argier, opérant de concert avec le poste de Lakota, oblige les Guébiés à réintégrer leurs villages en janvier. Du 1er au 13 avril, le lieutenant Person secoue l'inertie des Bams et Pakolos. En mai, quelques sous-tribus de Boudouha et de Gouopa, et les Ndris, se dérobant complètement à notre autorité, sont actionnés. Les mois de juin et juillet ne donnent lieu à aucune opération militaire.

*
* *

Au moment de la mobilisation (août 1914), les compagnies du 2e bataillon ont évacué le cercle du Haut-Sassandra entre le 10 et le 20 août. Elles ont d'abord été remplacées par les détachements fournis par chacune des compagnies du 1er bataillon ; puis, pour assurer d'une façon plus effective l'action du commandement, les 1re et 3e compagnies occupent le cercle, les 2 autres restent dans le Haut-Cavally. Seuls les postes de Vavoua, Daloa, Issia et Gagnoa reçoivent des garnisons, les autres sont provisoirement évacués.

Secteur de Vavoua.

En novembre et décembre, le secteur est parcouru sans incident par le sergent Bouin et l'adjudant Léoni.

Secteur de Daloa.

Les indigènes de la région Gregbeu, Grésabo, ayant montré quelqu'effervescence après l'évacuation de ces postes, sont actionnés en septembre et octobre. Le village de Nékaï, entouré de petits piquets empoisonnés, est enlevé le 2 octobre, le chef

Lago est tué avec un de ses partisans le 23 ; 94 campements de forêt sont brûlés et la plupart des villages réintégrés. Des patrouilles opèrent en région Dépié et Guétogué (1 tirailleur et 1 représentant blessés à coups de matchettes) et détruisent 43 campements de brousse. En novembre et décembre, la reconnaissance permanente installée dans la région Gregbeu. Guésabo se transporte de village en village et fouille le pays avec ses patrouilles : les indigènes réoccupent leurs villages. D'autres patrouilles actionnent les Depiés et les Zourogués. Aucune opération militaire n'est effectuée dans les mois suivants.

Secteur d'Issia.

Du 27 au 29 août, l'adjudant Léoni parcourt le pays Naboua dont les habitants refusent l'obéissance. En novembre et décembre, de nombreuses patrouilles sillonnent le secteur, où existent encore quelques réfractaires qui cherchent à échapper à notre autorité sans essayer d'ailleurs de résister par les armes. Aucune opération militaire dans les mois qui suivent.

Secteur des Shiens.

Le départ subit de la 8e compagnie amène une certaine effervescence dans la région de Guopa où une patrouille de 10 fusils est envoyée du 16 au 22 août ; en septembre et octobre, des patrouilles parcourent à nouveau cette contrée. L'unes d'elles, forte de 25 tirailleurs, sous les ordres du caporal Makan Taraoré, envoyée pour arrêter les habitants de Désayo qui ont attaqué à main armée, pour un motif futile, le village de Nazia et tué 15 personnes, tire sur les indigènes qui s'enfuyent : le chef qui avait dirigé l'attaque est parmi les morts. En novembre, trois reconnaissances opèrent chez les Ndris et les Lossomons qui ont montré quelque velléité d'indépendance. En décembre, le sergent Lemoine, à la tête de 30 tirailleurs, se rend dans la région d'Inagbea dont les habitants refusent d'obéir ; le 18 décembre l'adjudant Sadio Kéita parcourt la même région. Pendant ce temps une patrouille parcourt le Guébié sans inci-

dent. En janvier et février la région de Guopa et celle d'Iguabeio sont visitées sans la moindre résistance. En mars et avril aucune opération n'est menée dans ce secteur.

La pacification du cercle du Haut-Sassandra peut être considérée comme terminée. Le cercle passe en 1916 à l'administration civile.

Occupation du Haut-Cavally
(décembre 1910-mai 1915)

Dès la fin des opérations qu'il a dirigées en novembre 1908 contre les rebelles de Man, le capitaine Laurent, Commandant le cercle du Haut-Cavally, a demandé des renforts pour en finir avec le groupement rebelle du Iaro, dont il n'a pu venir à bout avec ses seuls effectifs disponibles. Une action militaire immédiate a été décidée ; malheureusement est survenue, au début de 1909, la mission Libérienne qui a occupé pendant plusieurs mois le capitaine Laurent et une partie de la 2e Brigade de garde indigène ; puis les événements du Baoulé et du pays abbey nous ont interdit tout mouvement de troupes dans le Haut-Cavally, où l'ordre a été donné de conserver le *statu quo*.

1909 se passe assez bien : les indigènes ont encore le souvenir frais des opérations de 1908 et espèrent nous voir bientôt agir. Mais, dès 1910, la situation se complique et il nous faut faire des prodiges d'équilibre pour nous maintenir.

De temps en temps se produit un incident plus ou moins violent, dans lequel on retrouve toujours la main du Iaro. Les cantons voisins de Man, qui se sont autrefois soumis, prenant notre inaction pour de la faiblesse, nous abandonnent successivement pour se tourner contre nous, les uns tacitement (Niméné, une partie du Souin), les autres ouvertement (Blouno, Hyié-, Oua-Sud, Doualé-, Zo-Sè, Touras).

Le capitaine Laurent a couru au plus pressé et fait châtier, par le lieutenant Bourcelot, quelques villages particulièrement agressifs : Guablasso Gouléni, Iriguélé, Goulané, Zouata ; mais, toujours limité par les ordres stricts qu'il a reçus de ne pas s'engager trop loin et par l'insuffisance de ses effectifs, il n'a pas pu agir où et comme il aurait fallu.

Tout le pays a les yeux sur Iaro qui, n'ayant pas été puni, continue ses bravades, suscite la révolte, morigène ses voisins du Blèmé restés soumis et vient même au début de novembre faire un simulacre d'attaque du poste.

Le capitaine Laurent insiste encore pour demander des renforts, qui sont enfin promis et, en attendant, décide une reconnaissance de nuit contre le village de Blo. Celui-ci, surpris au point du jour, est vigoureusement attaqué et détruit : les rebelles, qui ont subi de grosses pertes, s'éloignent de Man : tout danger immédiat est écarté ; encore une fois l'équilibre instable est rétabli : il va durer jusqu'à l'arrivée des forces d'occupation définitive qui, sous les ordres du commandant Bordeaux, se mettent, dès la mi-décembre, en route sur Man.

Composition de la colonne

Etat-Major :

Chef de Bataillon Bordeaux.

Lieutenant de Cernon, affecté peu après à la 5e Compagnie.

Médecin Aide-Major Leroy.

5e Compagnie du 4e Sénégalais (ancienne 2e Brigade) :

Capitaine Laurent.

Lieutenant Bourcelot.

3e Compagnie du 4e Sénégalais :

Capitaine Tissot, remplacé par le Lieutenant Santucci.

Lieutenant Humbert.

8e Compagnie du 4e Sénégalais :

Capitaine Gondalma.

Lieutenant Audy.

Chaque Compagnie comprend 3 sous-officiers européens et 100 tirailleurs.

Echelon de ravitaillement : Lieutenant Ferrand, 50 tirailleurs.

1 pièce d'Artillerie : Maréchal des Logis Carlotti.

Le lieutenant Husson, qui commandait le poste de Danané, a été appelé à Man et remplacé à Danané par l'adjudant Kervern. Celui-ci, n'ayant qu'un faible détachement, a l'ordre de ne pas sortir de son poste.

Le docteur Villeroux reste à Man pour y soigner les malades et blessés évacués de la colonne.

Les 3e et 8e Compagnies, qui viennent du Baoulé, arrivent à Man du 15 au 27 décembre 1910.

La première quinzaine de janvier 1911 est employée à organiser les troupes d'opérations, et à reconnaître le pays Guéré qui limite à l'est la région insoumise. Une Compagnie la 8e y est employée. Partie de Man le 5 janvier, elle rentre le 9; elle a été accueillie à coups de fusil : les Guérés sont donc franchement hostiles.

La colonne, constituée le 15 janvier, est mise en route le 17.

Le plan du commandement consiste à réduire d'abord le canton de Hyié ; à entrer ensuite dans le Iaro en plusieurs colonnes parallèles marchant sensiblement du nord-ouest du sud-est ; enfin à opérer dans les cantons limitrophes du Iaro et en pays guéré. L'opération est ainsi divisée en 4 phases :

A) *Opération contre Hyié*

Au départ de Man, la colonne est formée en 2 groupes : à gauche le 3e compagnie, objectif Dianlé-Mlongoui ; à droite les 5e et 8e, objectif Boulita et la partie ouest du canton de Hyié.

Dès le 17, la 3e Compagnie se heurte au Kagoué à un fort rassemblement de rebelles, qui défendent avec acharnement le passage de la rivière. Elle la franchit le 18, rayonne aux environs, enlève le 22 Mlongoui, et entre sans difficulté à Koimpleu le 23. Pendant l'après-midi, le capitaine Tissot est blessé d'une balle au ventre. Le 24, elle avance sur Zagoualé dont elle s'empare après un rude combat — et le 26, elle s'installe à Gouangoui où elle ne trouve aucune résistance.

Pendant ce temps, les 3e et 8e ont progressé par l'ouest. La 8e a enlevé Kouitongoué le 18 et est arrivée le 24, en même temps que la 5e, à Gouékangoui dont le chef a offert sa soumission. De son côté la 5e a enlevé le 18 Dantougoui, le 19, avec le concours de l'Artillerie, Bangouégoui énergiquement défendu, et elle a détruit de nombreux campements où plusieurs indigènes ont été arrêtés.

Le 28, nous sommes maîtres du canton de Hyié : il nous a coûté 10 jours d'efforts, la mort d'un officier (capitaine Tissot) et de 2 tirailleurs, 16 blessés (11 tirailleurs, 5 guides et porteurs).

B) *Opérations contre Iaro*

La 5e compagnie, restée à Gouékangoui, commence dès le 27 à pousser des pointes vers Iaro ; d'abord au sud de Gangoui, puis le 28 à Ziogoui, dont elle s'empare après un combat acharné (6 tirailleurs et 4 porteurs blessés). Le capitaine Laurent, tombé gravement malade, est évacué sur Man ; le lieutenant Bourcelot prend le commandement de la compagnie à laquelle est affecté le lieutenant de Cernon.

Le 30 commence l'envahissement méthodique du Iaro qui a été à cet effet partagé en trois secteurs : 5e Compagnie à droite, 3e au centre, 8e à gauche.

Le 1er février, les compagnies occupent le front Ziogoui-Trèné-Doualé ; elles progressent sans grandes difficultés et atteignent le 8 la ligne Podégui-Tontigloin-Koulopleu. La résistance, assez molle au centre, se précise vers Gouélé et Bané-Souapleu.

La 8e s'empare, du 8 au 11, de Moinlé, Bané, Souapleu. La 3e est adjointe à la 5e pour enlever Gouélé, village haut perché, très difficile ; l'attaque a lieu le 10 par les 2 compagnies, soutenues par la réserve et l'artillerie. Celle-ci a réussi, par 2 obus heureux, à désorganiser la défense et les 3e et 5e compagnies, lancées à l'assaut, ont pu entrer dans le village sans coup férir. Les Iaros intimidés demandent à se soumettre. La fouille continue par Diouleu-Logoualé (5e compagnie) Tontigloin-Dinogloin (3e), Souapleu-Klinlé et boucle du Ko (8e).

Le 18, tout le pays a été parcouru et trouvé désert. La région est trop troublée pour qu'on puisse y faire œuvre utile : il lui faut le temps de se ressaisir. Une nouvelle série de mouvements est alors décidée, dont les objectifs sont les suivants : battre la forêt entre Ko et Zo, reconnaître le confluent des deux rivières, rechercher l'emplacement d'un poste, prendre contact avec les Guérés. L'emplacement choisi pour l'installation du poste est

Logoualé, et la construction est immédiatement commencée par la 3e compagnie. Des reconnaissances parcourent le pays pour hâter la reddition des fusils.

C) *Opérations dans les cantons limitrophes du Iaro*

La 5e, chargé d'opérer vers l'ouest, traverse le Zo le 18 février, à hauteur de Gouélé, et arrive dans le Ghémanlé. Elle pousse de là une pointe en pays Guéré et revient le 2 mars dans le Blouno sud. La population est invisible : seuls quelques notables discutent avec nous et rendent des fusils. Le 8, le Lieutenant de Cernon est mal reçu à Ourégapleu. Des petits détachements nombreux sillonnent le pays et, dès le 10, tout le canton demande à se soumettre.

D) *Opérations en pays Guéré*

Bien que, au début, chronologiquement mêlées à d'autres, ces opérations font l'objet d'un chapitre spécial.

Des fortes reconnaissances des 3 Compagnies explorent d'abord la région du confluent Ko-Zo et atteignent en fin février Doua-Pin et Touélé. Les Guérés, épars dans la forêt, crient qu'ils ne veulent pas faire la guerre et en même temps déchargent sur nous leurs fusils. Après ces coups de sonde, le commandant Bordeaux décide de porter tout son effort sur la rive gauche du Ko, face à Logoualé.

Les 5e et 8e compagnies, ramenées dans le Iaro à Dinogloin et Brigoin, en partent le 15, direction sud-sud-est. La 8e arrive sans incident, le 15, à Pin, où elle est rejointe le 20 par la 3e qui a eu des résistances à vaincre vers Doumangouné. Les Guérés parlent de se soumettre, mais ne rendent aucun fusil. Le 21, sous prétexte de venir parlementer, ils s'approchent de nos bivouacs et veulent les attaquer. Ils sont repoussés et subissent de nombreuses pertes.

L'Etat-Major, l'artillerie et la réserve arrivent le 23 à Pin ; les compagnies d'avant-garde sont aussitôt poussées en avant, la 5e vers Tourougoué, la 8e vers Zobo. Le 31 mars, la colonne est tout entière à Péon. L'ennemi est invisible. Le seul procédé à lui appliquer est l'occupation du pays. Le commandant

décide alors de rechercher un emplacement favorable à la construction d'un poste.

En conséquence, le 2 avril est entamée une nouvelle progression qui, par bonds successifs, nous amène le 4 sur le front Gahébli-Dézéri, le 9 à Koudo.

Ici, les Guérés sont moins sauvages : ils n'ont pas évacué leurs villages et nous accueillent en amis. Dès le 10 les Braons viennent à nous sans armes ; ils sont suivis peu après par les Bléhios, porteurs d'un drapeau tricolore que leur a remis le lieutenant Perrin, de Soubré. Une occasion se présente ainsi de faire la liaison avec la côte. Le commandant se charge de cette mission avec le peloton Humbert ; il arrive sans encombre le 12 à Dougrou où est installée une factorerie française. Pendant ce temps, la 8e compagnie, chargée de reconnaître l'emplacement d'un poste, a arrêté son choix sur Duékoué ; elle y est rejointe le 16 par l'Etat-Major.

La 8e Compagnie s'installe à Duékoué et Béoué avec mission immédiate de soumettre les Bilas et les Zaniés, l'Etat-Major et la réserve reprennent la route du Iaro ; ils arrivent le 20 à Logoualé. Enfin, la 5e, qui a opéré chez les Bilas, repasse le Ko le 23 et rentre à Man le 6 mai, après avoir obtenu la soumission des groupements Blo et Nilou-Blo. Elle occupe ensuite le secteur de Man et fonde un nouveau poste à Sémien sur la route Man-Seguéla.

Cette colonne a été particulièrement pénible. Elle nous coûte :

10 tués dont le capitaine Tissot mort de ses blessures, 7 caporaux ou tirailleurs et 2 porteurs.

33 blessés dont 1 lieutenant légèrement effleuré, 23 tirailleurs et 9 porteurs ou guides.

L'ennemi a subi des pertes sérieuses et perdu ou rendu à la date du 1er mai 1.672 fusils.

*
* *

Dès la fin de la colonne du Iaro, les nouveaux postes établis à Béoué, Duékoué, Sémien, Logoualé entreprennent la pénétration des Guérés et des Ouobés.

Mais l'excessive sauvagerie des habitants et l'obligation, en

septembre, d'envoyer des troupes en Guinée contrarient nos efforts et nous empêchent, malgré l'activité déployée de mai à octobre, d'obtenir des résultats décisifs : il devient indipensable de recourir, en novembre, à une nouvelle action d'ensemble.

1° *Opérations de détail de mai à novembre 1911.*

A) *Pénétration du pays guéré.* — De nombreuses reconnaissances d'escouades et de sections rayonnent autour de Béoué, dans un rayon de 4 à 5 kilomètres, d'abord, puis progressivement jusqu'à 25 kilomètres.

17-20 mai	Sergent Etienne, 45 tirailleurs : région Péron-Tourougoué.
22-25 mai	Sergent Gilbin : région de Pin.
8-11 juin	Sergents Eynard et Léoni au nort-est de Duékoué.
21-24 juin	Sergent Sûrre et Etienne : surprise d'un campement.
8-12 juillet 1- 4 août	Sergent Sûrre : Zanié et Bila.
10-13 août 24-26 août	Sergent Etienne : Zanié.
5- 8 août 27-28 août	Sergent Nicolas : Zonwo et Bila.
15-18 septembre	Sergent Nicolas, 50 fusils ; Bila.

Ces diverses opérations nous ont coûté un tirailleur égaré pris et mangé par l'ennemi, 3 tirailleurs blessés. Les Guérés ont perdu 34 fusils mais ils ne se sont pas soumis.

A Duékoué un essai de conquête par la persuasion n'a donné aucun résultat.

B) *Pénétration du pays Ouobé.* — La création du poste de Sémien, en juillet, amène la soumission des groupements voisins de la route Sémien-Man. Les autres se réunissent pour nous résister; ils viennent attaquer, le 31 août, un chantier de la route en construction. Le capitaine Malafosse, parti de Man

le 1er septembre, arrive à Sémien le 3, et, dès le 5, s'empare des deux villages de Douagoui et Bouabli.

En octobre, prévenus du départ de nos troupes en Guinée, les Ouobés reprennent l'offensive contre Nilou-Blo. Ils sont refoulés par une reconnaissance de 50 fusils venue de Man sous les ordres du capitaine Santucci; les villages de Séblégembli et Bobli sont enlevés, nous avons 3 tirailleurs blessés dont le sergent Toumané Sidibé atteint de 6 balles.

2° *Opérations d'ensemble du 20 novembre 1911 au 25 mars 1912.*

La colonne comprend :

Etat-Major :

Chef de bataillon Bordeaux.

Un sergent Secrétaire.

Médecin aide-major Gambier.

Troupes de marche (3e Sénégalais) :

1re Compagnie (ancienne 3e du 4e Sénégalais) :

Capitaine Chrétien.

Lieutenant Ferrand.

2e Compagnie (ancienne 5e du 4e Sénégalais) :

Capitaine Malafosse.

Lieutenant Salvagnac.

3e Compagnie (ancienne 8e du 4e Sénégalais) :

Capitaine Gondalma.

Lieutenant Lacourrière.

Chaque compagnie comprend 2 sergents européens et 100 tirailleurs.

Section de réserve : 1 sous-officier puis un officier européen.

40 tirailleurs de la 2e Compagnie.

Section mobile : lieutenant Delalbre.

40 tirailleurs de la 3e Compagnie.

Section de marche provisoire : capitaine Santucci.

Une pièce d'artillerie.

Au total : 11 Officiers, 10 sous-officiers ou canonniers européens.

438 Indigènes.

285 Porteurs.

L'objectif à atteindre est d'explorer et de soumettre la zone comprise entre la route Man-Sémien au nord, le Sassandra à l'est, le Zo à l'ouest et au sud. Cette zone est à peu près entièrement inconnue.

A) *Opérations sur la rive gauche de la Chué et du Ko.* — La compagnie Gondalma quitte Béoué le 21 novembre, avec mission de remonter la rive gauche du Ko pour venir opérer sa jonction avec les autres compagnies. Celles-ci, parties de Man (2) et Logoualé (1er) le 22, marchent sur Dounahiourou, signalé comme un repaire important. Dounahiourou est enlevé le 25, avec l'aide de l'artillerie qui canonne aussitôt après le repaire haut perché de Zouéha.

La poursuite commence dès le lendemain : 2e compagnie vers le sud-est, 1re vers l'est. Le Kirrou est abandonné : la résistance redevient plus vive dans le Tiémélo et le Gbéa.

Pendant ce temps, la 3e compagnie a traversé le Bila et le Glao, elle a enlevé plusieurs villages bien défendus et retrouvé, sur un rebelle tué à Séon, l'équipement du tirailleur mangé en mai. Le 2 décembre, s'appuyant sur la Chué, elle fait sa jonction avec l'Etat-Major à Dounahiourou.

Un nouveau bond est entrepris : 1re compagnie vers l'est, 2e et 3e compagnies de Bakoubli et Douéhia vers le sud-est et le sud-sud-est, chaque unité ayant un front de 6 à 8 kilomètres. Le pays, relativement peuplé, a été abandonné ; seuls les guerriers gardent les sentiers et les villages, rendant nécessaire des combats plus ou moins violents, notamment à Gouéhia (Glao), Bodrou, Zoodrou (Tao) Le 13 décembre, la colonne occupe le front Gouéhia, rivière Nieyo. L'ennemi ne nous résiste plus, mais ne se soumet pas.

Le commandant de la colonne, ayant vu de loin un massif montagneux important vers le sud, décide de le tourner : 1re compagnie par le nord-est, 3e par l'ouest ; la 2e doit fouiller la montagne, puis la franchir par l'ouest, en même temps la section mobile bat l'estrade entre Béoué et le Ko. Pendant la deuxième quinzaine de décembre, les reconnaissances sillon-

nent le pays sans trouver de gros rassemblements ennemis. Plusieurs villages zaniés sont enlevés, dont Drouéhia, Pinhou énergiquement défendus.

Le 2 janvier, la colonne occupe la ligne Taobli (1re compagnie), Doumazon (2e), Savakoué (3e), Duékoué (Section mobile). L'Etat-Major et les services sont à Gritouzon. Le Bila a rendu quelques armes, notamment le fusil du tirailleur égaré en mai ; le Zibia fait traîner les négociations.

L'envahissement du Zanié, réputé le plus fort de la région, est entrepris de l'ouest à l'est par les trois compagnies de marche, la section mobile et la section de réserve. Précautions inutiles, les Zaniés n'offrent de résistance sérieuse qu'à Glopon (7 janvier), faillissant ainsi à leur réputation de bravoure qui ne survivra pas à cet échec.

La fin de janvier 1912 est consacrée à herser la région entre Zon et Sassandra et à préparer la conquête du Gbessa-Tao et du pays du sud jusqu'au confluent du Zo. La colonne est fractionnée en deux tronçons : pour le sud 140 fusils, 3e compagnie et section mobile pour le nord, le reste des effectifs.

B) *Opérations en pays Ouobé.* — La 1re compagnie, retirée du Zanié dès la mi-janvier, se trouve le 25 à Kladouo ; la 2e est à la même date à Diébli : Elles sont rejointes par l'Etat-Major le 2 février et se mettent de suite en route vers le nord. Le 6, les emplacements sont les suivants :

Etat-major : services et réserve sur le Nieyé à hauteur de Taobli :

1re compagnie à Mayana.

2e à Bayapoin.

La 2e compagnie formant la droite doit d'abord pousser jusqu'au Sassandra, puis remonter vers le nord en fouillant une montagne vue de loin au nord-est de Kouibly, atteindre le Kouin, se relier à Sémien et revenir par Kouibly à la rencontre de la 1re compagnie. Celle-ci a l'ordre de bousculer le Kouihiao, puis de progresser vers le nord-est pour se joindre à la compagnie Malafosse. La section provisoire, organisée à Man, a comme mission de battre l'estrade dans la haute vallée du Ouo, et de se relier vers la montagne de Sé à la 1re compagnie.

L'Etat-major s'est transporté dès le 8 février à Kouibly. Ce plan se poursuit sans incident notable. La résistance est faible, car les Ouobés, nous attendant par le nord, ont organisé leurs défenses face à cette direction et se trouvent ainsi dans l'impossibilité d'en tirer parti. La jonction du groupe Santucci avec la 1re compagnie se fait à la montagne de Sé le 19 février ; et ces deux unités rencontreront la compagnie Malafosse à Klouraïré le 23 février.

Nous sommes à cette date militairement maîtres du pays Ouobé. Le groupe Santucci est dissous et rentre à Man ; la 1re compagnie revient vers le sud en suivant la Chué ; la 2e compagnie s'installe à Kouibly en attendant l'autorisation d'y créer un poste.

Les opérations d'ensemble n'ont plus de raison d'être continuées. La 2e compagnie va rayonner vers Kouibly ; la 2e rallie Logoualé à travers le Kirrou, le Tiémélo et le Kolé, appuyée à sa gauche par une forte reconnaissance détachée de Kouibly dans le Nilou sous les ordres du capitaine Bourcelot. Le 25 mars, toutes les troupes engagées en pays Ouobé ont rejoint leurs garnisons.

2° *Opérations au sud et à l'ouest du Zanié.* — Dès le 15 janvier, le capitaine Gondalma a tenté de s'enfoncer vers le sud. Faute de pistes, il a dû obliquer vers l'ouest et il est arrivé le 23 à Gutouzon. Il reçoit alors l'ordre de s'adjoindre la section mobile, d'opérer dans la vallée du Guémon et dans le Breïho, et de ne s'arrêter, à moins de résistances imprévues, qu'au confluent du Zo et du Sassandra.

Les Braons et les Breïhos ont évacué leurs villages. Une forte reconnaissance, conduite par le lieutenant Lacourrière dans la vallée du Guémon, trouve dans le Kozoa, le 3 février, une vive résistance : les rebelles sont aidés par des Bétés de la rive gauche du Sassandra. Poursuivant sa marche vers le sud, la compagnie Gondalma traverse des cantons de race bété qui ne manifestent aucune hostilité, et le Breïho, toujours douteux. Le 25 février, il arrive à Ditroura où il trouve la section mobile.

Celle-ci, partie de Duékoué le 27 janvier, a traversé le Braon

abandonné et est arrivé à Ditroura le 31. Les Breïhos ne veulent ni se battre ni se soumettre. Continuant dans le Sané et le Gbéo, le lieutenant Delalbre obtient un nombre important de soumissions. Quand il est rejoint à Ditroura, le 26 février, par la compagnie Gondalma, on peut considérer comme soumise toute la région voisine du confluent.

Le capitaine Gondalma remonte alors vers le nord, déblaie le Tiana et le Kéméo, tandis que la section mobile parcourt le Blao et le Nohirao.

Le 25 mars les 2 détachements ont rallié leurs garnisons.

La colonne Ouobé-Guéré est ainsi dissoute à la date du 25 mars. Nous avons eu 6 tirailleurs tués, 32 blessés, 4 guides ou porteurs tués ou blessés ; les rebelles ont perdu 224 fusils pris et 1.171 fusils rendus. Nous sommes militairement maîtres du pays : ce sera l'œuvre des postes de parachever la conquête et de commencer l'administration.

3° *Opérations dans la région de Danané.* — Dès le mois de juin 1911, le lieutenant Humbert, commandant le sous secteur du Oua et le poste de Danané, signale une certaine effervescence chez les populations insoumises du sous-secteur qui, jusque là, s'étaient contentées d'agir comme si elles nous ignoraient. Des conciliabules étaient tenus par les principaux chefs dons pour arriver à une entente en vue d'enlever le poste de Danané.

Dans la nuit du 26 au 27 juillet, le village de Danané, à 1.500 mètres du poste, est attaqué et pillé. La garnison accourt, réussit à éteindre l'incendie et à mettre les agresseurs en fuite, non sans que ceux-ci aient eu le temps de tuer ou blesser plusieurs indigènes et d'enlever 27 femmes ou enfants.

Pendant ce temps, la rébellion gagne du terrain tout le long de la frontière libérienne, non seulement chez les Dans, mais encore chez les Guerzés, les Manous et autres peuplades de la Haute Guinée. Cette dernière colonie, dont les brigades sont débordées, demande des secours à la Côte d'Ivoire. Quelques troupes, prélevées sur celles occupant le cercle du Haut-Cavally, sont envoyées en Guinée. La situation s'aggravant, le chef de bataillon Bordeaux reçoit l'ordre de « rassembler

toutes les forces disponibles du cercle et de se porter d'extrême urgence sur Nzo et Lola pour débloquer ces postes assiégés ». Cette intervention se terminait en octobre.

Les opérations en Guinée sortant du cadre de cette étude, nous ne nous occuperons que de celles qui furent conduites durant cette période dans la région de Danané. Elles eurent lieu en septembre dans le Oua-sud et en octobre 1911 dans le Kalé.

Opérations dans le Oua-sud. — Le lieutenant Humbert, commandant le poste de Danané, reçoit l'ordre de porter un coup rapide contre le Oua-sud, particulièrement hostile et remuant, en vue seulement de châtier les auteurs de l'attaque du 27 juillet, de ruiner leur audace et leur prestige.

A la tête d'un détachement de 50 hommes, dont sept guides armés, le lieutenant Humbert passe le 5 septembre sur la rive gauche du Cavally pour se porter sur Dakouégouino, signalé comme autre rebelle important.

Le même jour, à vingt heures, l'avant-garde ouvre le feu sur un petit poste ennemi. La marche continue toute la nuit ; à 3 heures, enlèvement du village de Trogleu bien défendu ; puis, le 6, prise de Dakouégouino malgré une vive résistance. Le 8 et le 9, retour à Danané par Zoneu et Tapleu pris de vive force. Six fusils sont enlevés.

A la suite de cette pointe vigoureusement menée, les prisonniers du 27 juillet sont rendus, 250 fusils sont livrés et le Oua-sud demande à faire sa soumission.

Opérations dans le Kalé. — Les habitants du Kalé, durant les troubles qui ont éclaté en Haute-Guinée, se montrent particulièrement hostiles et insolents. Le lieutenant Humbert reçoit l'ordre de les mettre à la raison.

Le 7 octobre, à la tête d'un détachement comprenant un sergent européen, 43 tirailleurs, 9 agents politiques ou guides armés, le chef de poste de Danané se porte sur Nata, centre du groupe le plus remuant. Sans donner à l'ennemi le temps de se reconnaître et de s'organiser, le lieutenant Humbert surprend le 8 au matin un campement d'observation (un fusil pris), gagne à toute allure Nata qu'il enlève malgré une vive

résistance (2 fusils pris), bouscule le même soir le village de Segone solidement palanqué (un guide et un porteur blessés) continue le 9 sur Glan, Hounien, Ganta (un fusil pris, de notre côté un porteur blessé), prend le 10 au matin Iopleu-Iogouapleu-Feapleu et Boutolo très fortement occupés et défendus (1 tirailleur tué, 1 porteur blessé), puis par Bampleu et Bepleu gagne, le 10 au soir, Bian Houne qu'il trouve inoccupé et où il bivouaque, ayant été tout le long de la route pressé et attaqué tant en tête qu'en arrière ou sur les flancs.

Après avoir évacué ses blessés sur Danané, le lieutenant Humbert reprend sa route le 13 par Bampleu, Zialé, Goueflé, infligeant encore à l'ennemi, du 13 au 16, des pertes sensibles (3 fusils pris). La résistance se montre moins énergique, mais aucune offre de soumission ne se produit. Enfin, du 17 au 23, opérant contre Bondo-Houne, Bou-Hounieu et Goueta et poussant ses reconnaissances jusqu'à la Nuon, il peut constater que l'ennemi tient toujours ; les guerriers les plus décidés défendent les villages avec énergie, les autres avec les femmes et les enfants se retirent devant nos troupes jusqu'au Libéria (2 tirailleurs blessés, 1 porteur tué, 1 agent politique, 1 guide, 1 porteur blessés).

Le lieutenant Humbert rentre le 23 à Danané en passant par Bian-Houne. Le Kalé envoie des parlementaires à Danané pour traiter de sa soumission.

*
* *

La période qui s'étend d'avril 1912 à fin décembre 1913 comprend deux phases :

1° d'avril 1912 à juillet 1913, les opérations ont pour but de parachever l'œuvre entamée par les colonnes du Llyé, Yati, Zozé et Ouobé-Guéré, conduite par le commandant Bordeaux, dans l'angle formé par le Zò et le Sassandra, c'est-à-dire de soumettre et pacifier la région Man-Sémien, la région de Logoualé et les pays ouobés dont Kouibly est le centre ainsi que le pays guéré (Duékoué).

Les régions limitrophes du Libéria sont laissées de côté.

2° de juillet à décembre 1913, la remise à l'Administration civile du pays gouro permet de placer une quatrième compagnie dans le Cercle du Haut-Cavally, la pénétration vers l'ouest jusqu'aux frontières libériennes est décidée, de même que la jonction vers le sud avec le Cercle du Bas-Cavally.

Première phase
Opérations partielles d'avril 1912 à juillet 1913

Ces opérations sont entreprises, dans chaque secteur, par la compagnie qui l'occupe ; par leur nature même, elles ne comportent pas d'action d'ensemble. Tout au plus, à de certaines époques, fait-on agir simultanément les forces de deux secteurs voisins pour empêcher que les rebelles ne puissent échapper à l'action de l'un en se réfugiant dans l'autre. Nous étudierons donc l'action militaire successivement dans chaque secteur.

Secteur Dan Ouobé. — La colonne Ouobé-Guéré avait brisé les résistances et fait connaître notre force ; il fallait profiter de cette impression pour achever la soumission des Ouobés, obtenir la mise en main définitive et le désarmement des Dans et des Touras. Ce résultat fut obtenu par une activité incessante se manifestant par des reconnaissances offensives (pays Ouobé, mai à octobre 1912, Kirrou mars à mai 1913) et par des opérations de désarmement.

Du mois de mai au mois d'octobre 1912, le lieutenant Delalbre dirige huit reconnaissances, composées chacune de 40 tirailleurs du détachement de Kouibly, contre les cantons qui refusent d'obéir ou de rendre leurs armes, particulièrement le Kirrou et le Kémés. Les rebelles, auxquels 18 fusils sont pris et qui en rendent, cessent toute résistance, mais se soustraient par la fuite à toute obligation, il faut les forcer à abandonner la forêt et à reconstruire leurs villages. Ces résultats manquent d'être compromis par le mauvais exemple montré par le Kirrou, qui refuse de rendre les fusils et d'obéir. Il est mis à la raison par des détachements de Man, de Kouibly et de Sémien. En mai 1913, cette tentative d'insoumission est étouffée.

Le désarmement des tribus Dans et Touras s'effectue progres-

sivement et sans difficultés ; commencé par le capitaine Laurent (1908-1910), il avait été continué par le commandant Bordeaux (mai-septembre 1911) : 3.824 fusils avaient été rendus. En août 1912, le capitaine Burgeat reprend le désarmement : des reconnaissances parcourent la région et se font livrer de nombreuses armes. De petits détachements sont envoyés dans toutes les directions pour hâter le désarmement, recenser les habitants et faire descendre dans la plaine les villages encore installés dans la montagne, en vue de la remise de cette région à l'Administration civile. Aucun incident d'ordre militaire ne se produit au cours de ces tournées de police. Au 31 octobre 1913 le chiffre total des armes prises ou rendues s'élève à 10.121.

La région dépendant des postes de Man et Sémien est suffisamment assouplie pour pouvoir passer sans inconvénient à l'Administration civile ; par contre la plupart des cantons Ouobés, du sous-secteur de Kouibly, ont besoin de sentir encore la présence sinon l'action des tirailleurs.

Secteur Dan Guéré. — Une partie seulement du secteur avait été pénétrée et, dans cette partie, plusieurs cantons étaient encore insoumis. Le Commandant de secteur a pour mission d'étendre son action dans la direction du sud-ouest, mais seulement dans la limite des forces dont il dispose.

Les opérations militaires, entreprises dans cette région, comprennent des reconnaissances ayant pour but d'obtenir la soumission des cantons rebelles, et des reconnaissances exécutées dans les cantons de pénétration récente toujours enclins à fuir les obligations qui leur sont imposées. Les principales opérations entreprises, en vue d'étendre l'action du poste de Logoualé dans la direction du sud-ouest, sont les suivantes : du 30 juin au 3 juillet, le capitaine Chrétien s'attaque au Glao et au Niao et obtient la soumission du Glao ; du 6 au 12 juillet, le sergent Léoni actionne le Niao et le Séou, mais sans résultats appréciables. Il en est de même des deux reconnaissances exécutées l'une par le sergent indigène Tiécoura Beete (25 tirailleurs) du 12 au 24 juillet, dans le Niao, l'autre par le capitaine Chrétien (45 tirailleurs) dans le même canton, du 28 juillet au

4 août. Devant ces insuccès, le capitaine Chrétien demande la coopération des détachements de Béoué et de Kouibly et, par une action d'ensemble, obtient la soumission du Niao et du Séou. Le Kolé fait des offres de soumission d'ailleurs non suivies d'effet.

En septembre 1912, le capitaine Chrétien s'attaque au Béou et au Gao, mais ne peut arriver à prendre le contact des Guérés de la rive droite du Zô.

En octobre, l'adjudant Raineval opère dans le Séou qui cherche à se dérober aux conditions qui lui ont été imposées deux mois auparavant. En janvier, ce sous-officier réussit à prendre le contact avec le Gao qui, le mois précédent, a fait des offres de soumission au lieutenant Delalbre descendu jusqu'à Pona, en pays Zagué, pour prendre part à une opération d'ensemble contre le Taouaké. Il réussit à recenser ce canton et à se faire remettre 98 fusils.

Le commandant du secteur décide alors l'attaque du Béou. Le sergent indigène Bokare Koné, en mars, puis l'adjudant Santenac, en avril, parcourent ce canton. Le second, après quelques petits combats, obtient des offres de soumission et ramène à Logoualé les chefs de groupe pour en discuter les conditions. En juin, le lieutenant Benoit parcourt de nouveau le canton pour le désarmer et s'attaque au Béou.

Jusque-là, l'action militaire s'est fait sentir de l'est à l'ouest ou du nord au sud, en prenant comme base Logoualé et en faisant la tache d'huile. A partir de juillet, la tactique employée sera complètement différente : les forces destinées à agir contre les cantons insoumis seront portées par une marche rapide dans le voisinage de la frontière, où elles s'installeront en poste provisoire pour prendre à revers les rebelles et leur couper les relations avec le Libéria, toujours disposé à les ravitailler en armes. Nous étudierons cette action dans la deuxième partie de ce compte rendu.

Les cantons soumis, mais où l'obéissance laissait à désirer et chez lesquels se produisaient de fréquents actes de rébellion, étaient parcourus par de nombreuses reconnaissances et

patrouilles dont les plus importantes méritent seules d'être cédés :

En juin 1912, des patrouilles opèrent entre Ko et Nzo ; en juillet, l'action des patrouilles se porte sur la rive gauche du Ko ; en octobre, le sergent Chouzenoux, avec 10 fusils, opère dans le sud-ouest du Séou et dans le Géou ; le lieutenant Ferrand, chef de poste de Danané, avec 20 fusils, parcourt le Iorolé. En novembre, le sergent Susini patrouille dans le Kolé avec 25 tirailleurs ; il y restera plus d'un an en reconnaissance permanente avant de réussir à mettre en main la population très sauvage de ce canton. D'autres patrouilles parcourent le Séou, le Blouno et le Gheimanlé. En décembre, les patrouilles contribuent à la rentrée de l'impôt dans la plupart des cantons Dans et Guérés, pendant que l'adjudant indigène achève le désarmement du Zosé (108 fusils rendus).

Le lieutenant Ferrand se rend à la fin de décembre dans le Oua sud, où une certaine effervescence s'est produite par suite du retour d'un ancien chef qui tentait de soulever le pays. Il rentre le 6 janvier sans avoir pu capturer le chef rebelle, Bô, mais après avoir obtenu par contre la soumission du chef du Oua central. Il rapporte 100 fusils rendus par le Diao et 70 reçus du Yorolé et du Oua sud.

Du 22 au 25 février 1913, le capitaine Burgeat dirige la reconnaissance permanente du Kolé, prend 2 fusils et fait progresser la soumission du Kolé et du Bila.

Le chef rebelle Bô ayant fait assassiner le chef de canton du Oua sud, le lieutenant Aymé parcourt ce canton du 20 au 24 février. Le trouvant inhabité, il pousse jusqu'au Diao et au Gao et rentre à Danané avec 70 fusils dont 1 pris à un guerrier tué. En avril une patrouille est envoyée dans le Oua sud. Les habitants sont rentrés, le pays est calme et un nouveau chef est nommé. En mai, le lieutenant Liorzou parcourt le Blossé, le Yorolé et le Oua sud, il rapporte 18 fusils.

En résumé, dans cette période comprise entre mai 1912 et juillet 1913, les rencontres avec l'ennemi se sont bornées, dans la plupart des cas, à de petites escarmouches où l'ennemi lâchait pied après avoir tiré quelques coups de fusils.

Secteur du Zô. — La 3e compagnie, stationnée dans le secteur du Zô, occupe les postes de Béoué et de Duékoué. Sa mission, jusqu'en juillet 1913, consistera à mettre en main les groupes du nord-ouest : Ouerou, Buouo, Vaou Guemou; elle cherchera en outre à faire la tache d'huile sur les deux rives du Zô, vers le sud dans la direction de Buyo, et un peu vers l'ouest à la suite d'un incident.

Les opérations entreprises pour obtenir chacun de ces trois objectifs sont les suivantes :

A) *Mise en main des groupes du nord ouest.* — De mai à juillet, des reconnaissances opèrent contre le Sron Faon (quelques guerriers tués, nombreux fusils pris). Ces détachements actionnent également les cantons du Glao et du Gueou bien qu'ils soient dans la zone d'influence du secteur Dan-Guéré.

Les opérations de pénétration sur la rive droite du Zô ayant occupé, pendant les mois suivants, toutes les forces disponibles de la 3e compagnie, les cantons du nord limitrophes du Kolé ont recommencé à faire acte d'insoumission et même de rébellion. En septembre, le lieutenant Lacourière, qui commande le secteur, doit suspendre son action de pénétration progressive pour les faire rentrer dans l'obéissance. Il envoie deux reconnaissances, commandées respectivement par les sergents Léoni et Demange, qui parcourent la région habitée par les Boovos, les Vaon Guémons et les Ouérous ou Zaniés. Le sergent Léoni, qui dispose de 40 fusils, a plusieurs engagements avec les Boovos. Après avoir traversé le canton, il descend le Zon jusqu'à son confluent avec le Sassandra à travers un pays inhabité, et rentre le 22 à Duékoué. Le sergent Demange, avec 30 tirailleurs, séjourne surtout en pays Zanié où les habitants ont fui dans la forêt. Au cours d'une tentative de pénétration dans le Boouo, le détachement a été reçu à coups de fusils et de flèche. Bien que 3 fusils aient été pris, les résultats ont été nuls au point de vue de la soumission. Le commandant de cercle donne l'ordre de faire circuler sans interruption une reconnaissance dans le pays jusqu'à soumission complète. Le lieutenant Lacourière installe, le 16 octobre, un poste provisoire de

40 tirailleurs à Youbai. Le sergent Demange qui le commande a pour instruction de battre le pays en tous sens. Du 2 au 11 novembre, le Lieutenant Lacourière, le sergent Demange et 40 tirailleurs participent à une opération d'ensemble contre le Taouaké. Cette opération donne quelques résultats. Les indigènes viennent rendre des fusils à Betia et à Duékoué. Mais il faudra maintenir encore pendant longtemps des troupes dans la région et ce n'est qu'en faisant agir les patrouilles qu'on obtiendra des travailleurs pour les routes.

Pendant les mois suivants, les reconnaissances et les patrouilles continuent dans le nord du secteur, mais les habitants, dont beaucoup ont fui dans la forêt ou dans les cantons voisins, n'opposent plus de résistance. Traqués par les tirailleurs, ils sont forcés de rentrer peu à peu dans les villages qu'on leur fait construire. En juin, des patrouilles opèrent dans le Zagué, puis dans le Boouo, ou trois achantis ont été tués et mangés par les indigènes.

B) *Pénétration vers le sud dans la direction de Buyo.* — La première reconnaissance, forte de 62 fusils, dirigée vers le sud, quitte Duékoué le 22 juin sous le commandement du Lieutenant Lacourière. Elle fouille le Ouayayou, le Bleiho et le Doo sur la rive droite du Zò. Elle livre de nombreux combats d'embuscade et s'empare de plusieurs villages fortifiés. Un mouvement de soumission se dessine alors, et les indigènes fournissent des guides pour poursuivre les Braons et les Bleihos rebelles de la rive gauche du Zò qui se sont réfugiés sur la rive droite.

Le 1er octobre, après le retour des troupes concentrées pour opérer contre les cantons du nord, la marche vers le sud est reprise. Le sergent Léoni, avec 40 tirailleurs, quitte Duékoué et se rend au poste de Buyo (Cercle du Bas-Sassandra), par la rive droite du Zò qu'il franchit à Ditrouba. Arrivé le 11 à Buyo, il repart en suivant la rive gauche du fleuve et atteint Duékoué le 19. Du 8 au 23 janvier, une nouvelle liaison est faite avec Buyo par le sergent Demange. Un tracé de route entre les deux secteurs est déterminé sur place.

Le sergent Le Blay (mai-juin) reconnaît toute la région au

sud du Niao et du Doo jusque dans le voisinage de Pagouehi. Il a rencontré des fugitifs du Niao, a pris 15 fusils et s'en est fait rendre 3. Parmi les rebelles tués, quelques-uns sont des gens du chef Kao, qui pour se venger fera assassiner un mois plus tard un commerçant européen de la région. Le sergent Le Blay repart le 10 juin dans la direction de Pagouéhi qu'il atteint le 15. Il regagne Guiglo sans avoir fait la liaison avec Taï.

Ces diverses opérations avaient amené la soumission des cantons du sud, mis en liaison effective le cercle du Haut Cavally avec celui du Bas-Sassandra et permis de constater que les difficultés de la liaison avec Taï provenaient plutôt de la nature du pays que des habitants.

Le 28 juillet un commerçant européen, M. Huberson qui, malgré que la région fut fermée au commerce par un arrêté local, se rendait en pirogue de Buyo à Guiglo, est assassiné au campement d'Ouroubo, sur le Zò, par une vingtaine d'indigènes. Ceux-ci faisaient partie de petits groupements dissidents qui, après avoir fui au Libéria pour ne pas se soumettre, avaient réussi à rentrer à notre insu et à s'établir dans des campements de forêt au sud du Doo. Le capitaine Lacourière, avisé par le chef de poste de Buyo, se rend sur place ; une patrouille est laissée dans la région, détruit les campements des rebelles, en arrêts 3 et en tue 5. Un des prisonniers est tué au moment où il cherche à fuir ; les 2 autres sont traduits devant les tribunaux. Cet assassinat eût la plus fâcheuse répercussion dans la région. Malgré les précautions prises dès le début par le capitaine Lacourière pour rassurer la population qui n'avait pris aucune part au crime, les indigènes, craignant des représailles, émigrèrent au Libéria.

C) *Pénétration vers l'ouest dans le secteur du Zô.* — Au cours d'une reconnaissance effectuée en juin 1912 dans le Ouyayaou, le chef du Zagué Tarehy avait bien reçu le détachement du lieutenant Lacourière. Ce chef entretenait de bonnes relations avec nous lorsqu'en décembre, à la suite d'une discussion relative au commerce du caoutchouc, il fit massacrer plusieurs Neyaux. Apprenant l'arrivée du commandant de secteur, il

s'enfuit vers le Cavally ; le lieutenant Lacourière le poursuit à travers les cantons du Glokouion et du Fléo où il ne rencontre qu'une faible résistance. Le Commandant de cercle, prévenu de ces événements, quitte Man le 10 et le 13, à Pona, il apprend le passage au Libéria des gens de Taréhy ; il regagne Logoualé avec la section Sutra renforcée en cours de route de la section Delalbre.

Le 17, il traverse le canton armé et hostile du Zérabaon qui se prétend invincible. Le 18, la reconnaissance entre en pays Béou, le 19 en pays Gao, le 20 en pays Chemanle puis Blouono (15 fusils pris).

Le 22 décembre, le lieutenant Lacourière rentre à Zénaon et laisse à Guiglo le sergent Léoni avec 50 tirailleurs. Le 24, il est de retour à Duékoué.

Le sergent Demange reconnaît à cette époque le cours du Zô qui cesse d'être navigable à trente kilomètres en amont de Zénaon.

Le sergent Léoni, en poursuivant les Zagués rebelles qui ont fui vers l'ouest, atteint le Kié et, le 30 décembre, arrive sur les bords du Cavally où il a une rencontre heureuse avec les Zagués (le frère et le griot de Taréhy sont tués).

De mars à juin, plusieurs reconnaissances parcourent encore cette région, soit pour pénétrer les cantons insoumis, soit pour donner la chasse aux dissidents du Béou et du Béo, qui ont traversé le Sio pour se soustraire à l'action des troupes de Logoualé.

La possibilité de poursuivre la conquête de la région jusqu'à la frontière libérienne va permettre de donner une grande extension aux opérations entreprises dans cette direction et faciliter en même temps la tâche des troupes en gênant les apports d'armes et de munitions.

Deuxième phase
Opérations militaires entreprises du mois de juillet au mois de décembre 1913

Le 1er juin le Lieutenant Gouverneur fixe les résultats à obtenir dans le Cercle du Haut-Cavally : la mise en main définitive

de la région Man-Sémien, l'extension de notre occupation jusqu'au secteur de Patokla Taï et enfin l'occupation intégrale jusqu'à l'extrême frontière guinéenne et libérienne.

Le Commandant Militaire fixait la méthode à employer : elle consiste à faire de la pénétration, de l'occupation proprement dite, non au moyen de colonnes, mais par la création de nouveaux secteurs et de postes provisoires qui multiplieront les reconnaissances et les patrouilles dans les régions encore impénétrées ou insoumises.

La tâche incombant à chaque secteur est la suivante :

Le secteur Dan Ouobé, chargé de préparer le passage à l'autorité civile des régions Man Sémien et de resserrer la liaison avec le cercle du Haut-Sassandra, n'aura aucun rôle militaire à remplir. Toutefois le détachement de Man pourra contribuer à la conquête du Kalé ou de toute autre région.

Le secteur du Cavally comprend l'ancien sous-secteur Oua, avec chef-lieu à Danané. La mission de la 4e compagnie qui l'occupe est de créer un sous-secteur dans le sud de Danané. entre Nuon et Cavally, de façon à bien marquer notre prise de possession de cette région. Cette troupe devra également occuper toute la région du nord de Danané jusqu'à la frontière de Guinée.

Dans le secteur Dan-Guéré, un sous-secteur et un poste devront être créés dans la haute vallée du Sio.

Le secteur du Zô devra faire la jonction avec le poste de Taï et conquérir toute la région entre Zô et Cavally encore impénétrée.

Les opérations entreprises jusqu'en juin ont permis de conclure que les rebelles ont perdu tout espoir de nous repousser par une action d'ensemble, et qu'ils ne cherchent qu'à nous décourager en nous infligeant des pertes sérieuses par une guerre d'embuscades. Aussi la tactique employée va-t-elle consister à courir rapidement aux principaux centres et, ces points une fois en notre pouvoir, à sillonner la région de petites reconnaissances, menées vite, ayant par conséquent de grandes chances de surprendre les campements et d'éviter les embus-

cades que les rebelles ne peuvent occuper de façon permanente.

Nous allons exposer successivement la marche de la pénétration dans chacune des régions du Haut-Cavally.

I. *Conquête des cantons entre Nuon et Cavally au sud de Danané.* — Le 9 juillet, le capitaine Coville quitte Danané, à la tête d'un détachement formé de 3 sections de la 4e compagnie et se porte sur Zouan Hounien, qui est enlevé le 12 au matin par le lieutenant Liorzou, sans grands efforts. Le Lieutenant Liorzou, qui remplace le capitaine Coville malade, pousse, du 22 au 26, des pointes vers la Nuon dont plusieurs passages gardés sont enlevés après de petits engagements. Les gens du Lolé, traqués par le lieutenant Liorzou et le sous-lieutenant Turquin, se décident à se soumettre au début du mois d'août. Durant le mois de septembre, le sous-lieutenant Turquin parcourt le pays pour rendre effective cette soumission. On n'a pas attendu que ce résultat fut atteint pour pousser la pénétration plus au sud : Le 9 août, le lieutenant Liorzou, avec le 1er peloton de la 4e compagnie, quitte Zouan Hounien et se porte sur Touléplou en suivant la route qui longe la Nuon. Il atteint ce point le 15 août. Il a trouvé les villages évacués par les habitants, mais les troupeaux sont restés et les chefs ont rendu 337 fusils. Dans le voisinage même de Toulépleu les indigènes sont demeurés dans leurs villages. Le lieutenant Liorzou repart le 20, après avoir choisi l'emplacement d'un poste et fait commencer les travaux, il pousse une pointe dans le Koulinlé où il enlève le village de Seipleu. Le chef du groupe hostile de Mahapleu, Bassé, est tué au cours de l'engagement. Le 24, il bouscule un groupe de Guérés qui ont traversé le Cavally pour éviter la reconnaissance Eury (1re compagnie) qui, partie de Logoualé, a descendu la rive gauche du Cavally, tandis qu'une autre reconnaissance de la 3e compagnie est venue s'installer à Diboke, dans le Boo, à quelques kilomètres au sud du parallèle de Touléplou. Pendant les mois suivants, le lieutenant Liorzou continue à parcourir le pays en tous sens pour activer la reddition des armes et la soumission complète. Le 20 octobre est organisé un service de renseignements pour les secteurs qui

touchent le Libéria. Il permet de s'assurer que, du mont Nimba à Toulépleu, les indigènes de la rive libérienne ignorent jusqu'à l'existence même du gouvernement de Monrovia. A la fin de décembre cette région peut être considérée comme pacifiée.

Tout à fait au sud du secteur se trouvent quelques petits groupements à cheval sur la frontière entre Nuon et Cavally ; ils sont parcourus par deux reconnaissances fortes de 50 fusils : le Nidrou et le Ouiloré du 2 au 8 décembre, le Doué et le Mézonné du 14 au 21. Partout nos détachements ont été reçus à coups de fusil ; plusieurs villages sont enlevés (1 tirailleur blessé grièvement). Ces rebelles sont isolés et l'emploi de patrouilles parcourant dans tous les sens cette région peu étendue aura vite fait de les mettre à la raison.

II. *Conquête du Kalé.* — Le 20 octobre, le capitaine Coville quitte Danané à la tête de 2 sections (l'une de la 2e compagnie, lieutenant Aymé ; l'autre de la 4e, sous-lieutenant Turquin). Le soir la colonne est à Zéalé, le 21, elle traverse à 10 heures Lampleu, dernier village soumis. Le 22, deux fortes reconnaissances commandées par les lieutenants Turquin et Aymé, fouillent le pays de l'est à l'ouest. Toutes les deux prennent contact avec les rebelles. Ces reconnaissances montrent que les habitants de la région se sont portés vers l'ouest; la colonne marche alors vers Boun-Neba. Les reconnaissances envoyées de ne point rendent compte que la plupart des indigènes ont fui vers Danipleu. Le 24, la route est reprise vers le nord. Près de Danneu, un tirailleur est blessé mortellement ; la région est fouillée par de nombreuses patrouilles. Le 29, la route est reprise sur Danipleu. De Téapleu, des reconnaissances sont lancées vers ce village. L'une d'elles est attaquée. Les rebelles viennent jusque sur la ligne des sentinelles tirer sur le bivouac (2 tirailleurs, 1 porteur blessés). Le 30, la colonne arrive à Danipleu après avoir été attaquée trois fois en route et avoir éventé plusieurs embuscades. Le village est enlevé au pas de course par la section Aymé, les défenseurs prennent la fuite (1 tirailleur tué). Le détachement arrive le 1er novembre à Bon-Hounien abandonné. Il a essuyé en route le feu de plusieurs embuscades (1 tirailleur blessé). Pendant les premiers jours,

malgré les nombreuses patrouilles qui parcourent la région, le camp de Bou-Hounien est fréquemment attaqué par quelques guerriers isolés qui tirent chacun un coup de feu et se sauvent (1 porteur tué, 1 blessé). Du 9 au 14, le lieutenant Aymé parcourt la région de Genta et les bords de la Nuon jusqu'à proximité de Zoualé. Il a plusieurs escarmouches heureuses avec les rebelles. Le Zoualé, effrayé, se soumet et vient rendre 150 fusils à Danané. Le 15 novembre, Bou-Hounien est encore attaqué (1 tirailleur blessé). Du 17 au 26, le lieutenant Turquin remonte la Nuon vers le nord et détruit de nombreux campements de forêt dans cette région (3 fusils pris, 7 prisonniers). A partir du 27 novembre, cet officier, à la tête d'un détachement de 60 hommes, s'installe successivement à Danipleu, à Sampleu et à Popleu et fait parcourir le Kalé nord dans tous les sens par ses patrouilles (1 tirailleur tué, 2 blessés). Les pertes des rebelles sont sensibles et le 7 décembre nos troupes ne trouvent plus que le vide devant elles. Le lieutenant Turquin, installé à Popleu, n'en continue pas moins à faire parcourir le Kalé nord par de nombreuses patrouilles. A la fin de décembre, le chef de ce canton fait des offres de soumission et rend trois fusils. Malheureusement il n'arrive pas à rassembler ses hommes émigrés en Guinée et au Libéria.

Dans le Kalé sud, 291 fusils sont rendus dans le courant de décembre, et de nombreux villages sont réoccupés par leurs habitants.

III. *Pénétration de la région occidentale du secteur Dan-Guéré.* — Dans le but de reconnaître la haute vallée du Sio et l'emplacement d'un futur poste, le lieutenant Benoit quitte Logoualé, le 30 juin, avec 34 fusils, et se dirige à travers le Beou et le Béo vers le Sio qu'il atteint, le 3 juillet, à Doobli où il est rejoint le lendemain par le détachement Raineval envoyé par le commandant du secteur du Zô. Les deux reconnaissances remontent ensemble le cours du Sio à travers le Zaon. Dans ce canton comme dans le Béo, les villages sont déserts ; puis elles s'engagent dans le Niao Blao, et les indigènes font le vide. Bientôt elles sont contraintes de s'arrêter à cause des inonda-

tions, et le lieutenant Benoit rentre à Logoualé le 15 juillet sans avoir pu remplir complètement sa mission.

Il est nécessaire d'envoyer une nouvelle reconnaissance. Le capitaine Eury en est chargé à la tête d'un détachement de 2 gradés européens et de 49 indigènes. Il quitte Logoualé le 8 août et, marchant vers l'ouest, pénètre deux jours plus tard dans le Gouan Blao. Cette contrée a toujours servi de refuge aux dissidents des cantons voisins soumis et particulièrement à ceux du Oua sud. Le détachement traverse ce canton du 10 au 13 août, les habitants ont évacué les villages. Le 13, la reconnaissance entre dans le Niao Blao et arrive aux bords du Cavally, près de son confluent avec le Nilé ; puis elle descend vers le sud en touchant plusieurs fois le Cavally ; les indigènes tirent quelques coups de fusil sur le détachement ; le vieux chef de canton ayant été pris, des offres de soumission sont faites et 27 fusils rendus. Après avoir reconnu, à Gueznobli, l'emplacement d'un poste, le capitaine Eury se porte vers le sud pour essayer vainement de se relier au détachement de la 3e compagnie qui opère dans le Boo. Il reprend ensuite sa marche vers le nord-est, enlève de vive force un village fortement retranché et arrive le 30 au Sio complètement débordé. Le 4 septembre, il est de retour à Logoualé (15 fusils pris, 27 rendus, 1 tirailleur légèrement blessé).

Le 19 octobre, le lieutenant Benoit quitte Logoualé à la tête d'un détachement de 2 sous-officiers européens et de 58 tirailleurs. Il arrive le 29 à Gueznobli où il choisit l'emplacement du poste. Au cours de sa marche à travers le Gouon Blao, il reçoit 20 fusils, le Niao nord lui en remet 19 autres. Les patrouilles envoyées dans le Niao sud sont reçues à coups de fusil. Le 4 novembre, le chef le plus influent est fait prisonnier ; dès le lendemain plusieurs chefs de village viennent se soumettre.

Le 31 octobre, le sergent Berti, avec 19 tirailleurs, est envoyé à Doké sur le Sio. Il assure de ce point la liaison entre Logoualé et Gueznobli.

Les réfractaires du Niao trouvant asile dans le Nidrou, le 20 novembre, le lieutenant Benoit prend le contact avec ces indigènes et enlève le village de Kaobli. La faiblesse de son

effectif (16 tirailleurs) ne lui permet pas de pousser plus avant. Mais le capitaine Eury, qui a quitté Logoualé le 18 novembre dans le but de reconnaître la rive gauche du Cavally entre le confluent du Nilé et le parallèle de Diboké et de faire la liaison entre Guéznobli et Toulépleu, arrive au poste le 25 novembre : il se porte aussitôt contre le Nidrou. Le 27 novembre, il se met en route (1 sergent européen, 47 tirailleurs), trouve les premiers villages incendiés par leurs habitants. En arrivant à Pié, vers 16 heures, il reçoit les premiers coups de fusil des rebelles. Ceux-ci, au nombre de 400 ou 500, tous armés de fusils, résistent d'une façon acharnée dans le village fortifié de Yoya (1 sergent européen (Pozzi), 3 tirailleurs, 1 interprète et 1 porteur blessé). Le 28, le détachement poursuit l'ennemi dans le sud et passe le Cavally derrière lui. Dans l'après-midi, après plusieurs rencontres, la reconnaissance arrive à Toulépleu puis regagne Logoualé.

IV). *Occupation de la boucle du Cavally (partie ouest du secteur du Zô).* — La région qui s'étend entre le Cavally, le Sio et le Zô avait été traversée deux fois au cours des opérations contre les Zagués de Taréhy ; puis par le sergent indigène Indji Diarra, qui, envoyé pour patrouiller dans le Glokouion, avait poursuivi les rebelles jusque dans le Boo (20 fusils pris). En juillet, le sous-lieutenant Raineval, après avoir quitté le détachement de Logoualé avec lequel il a pris part à l'exploration de la vallée du Sio, gagne le Bain Boo évacué par ses habitants. Le 14 juillet, il pénètre dans le Boo Zié dont il trouve les villages fortifiés. Il enlève Douarebly et Dikoké. Il rentre à Guiglo le 27 après avoir traversé le Glokouïon. Le Boo ne faisant aucune offre de soumission, le sergent Moussa Sidibé (faute de cadres européens) est envoyé le 10 août dans ce canton. Il trouve le village de Diboké réoccupé et fortifié, et l'enlève après une lutte très vive. Il s'installe en poste provisoire à Goya et envoie des patrouilles dans toutes les directions. L'ennemi, dont la résistance est dirigée par Taréhy, revenu du Libéria, tend des embuscades que les tirailleurs éventent. Le 24 août, le sergent Le Blay prend le commandement de la reconnaissance permanente et s'installe à Diboké : des patrouilles sont envoyées journelle-

ment ; elles ont de fréquents engagements avec les rebelles auxquels elles causent des pertes sensibles. Le 5 septembre, les premières offres de soumission sont faites. A la fin d'octobre, le sous-lieutenant Raineval, à son retour de Taï où il était allé accompagner le lieutenant-colonel Valton regagnant la côte par Guiglo, Taï, Patokla, prend le commandement de la reconnaissance. Le 1er novembre, il opère la liaison avec le lieutenant Benoit à Gueznobli ; ce dernier officier va continuer la pacification du Boo. Le lieutenant Raineval évacue Diboké le 4, descend le Cavally et se rabat ensuite sur le Fléo pour soumettre ce canton.

Des opérations avaient déjà eu lieu, dans le bas de la boucle du Cavally, vers Pagouéhi et Taï : en juin, le sergent Le Blay atteint Pagouéhi, sans pousser jusque Taï, sans même atteindre le Cavally. En août, le sous-lieutenant Mulot (28 fusils) arrive à Pagouéhi, essaie de gagner Taï en longeant le Cavally (quelques coups de feu sont échangés avec les indigènes de la rive libérienne), puis par l'ancien sentier dont les traces ne peuvent être retrouvées. Il rentre à Guiglo sans avoir réussi dans sa mission. Une troisième reconnaissance est envoyée de Duékoué en septembre (Lieutenant Aymé, 25 tirailleurs). Arrivé à Pagouéhi le 13, le détachement parvient le 16 à Taï et pousse jusqu'à Patokla puis regagne Duékoué le 1er octobre. Les patrouilles lancées de Pagouéhi, vers le Cavally n'ont rien trouvé. Le Lieutenant Raineval, qui commande l'escorte du Commandant Militaire, patrouille également sans résultat dans cette région.

Comme nous l'avons vu plus haut, cet officier quitte Diboké le 4 novembre ; les Libériens tirent de l'autre rive du fleuve sur le détachement. Le 11, la reconnaissance arrive dans le Kié désert et abandonné, des patrouilles sont envoyées dans le Fléo 1 (du 2 au 17, 28 fusils pris). Le 19, le sous-lieutenant Raineval reprend sa marche vers le sud-est en longeant le fleuve. Les indigènes du canton libérien du Kouinaho tirent sur le détachement. Guiglo est atteint le 3 décembre. Une reconnaissance permanente est laissée dans le Flého, elle doit obtenir la soumission des indigènes et mettre fin aux incursions des Libériens sur la rive gauche du Cavally.

L'ensemble des opérations dans le Haut-Cavally du mois d'avril 1912 au mois de janvier 1914 nous coûtaient 6 tués et 36 blessés.

* * *

Durant la période qui s'étend du 1er janvier au 1er août 1914, date de la mobilisation générale, la marche de la pacification, dans chacun des secteurs du cercle du Haut-Cavally, peut être résumée comme suit :

Secteur Dan Ouobé. — Aucune opération militaire n'est effectuée dans ce secteur. Au 1er mars 1914, la région Man-Sémien passe à l'autorité civile et le sous-secteur Ouobé, resté à l'autorité militaire, forme avec le sous-secteur de Duékoué le nouveau secteur Ouobé-Guéré occupé par la 2e compagnie.

Secteur Dan Guéré. — Le capitaine Benoit, à la suite de l'engagement d'une patrouille (1 tirailleur tué), exécute en janvier une reconnaissance vers l'est, de façon à lier son action avec celle d'une reconnaissance venue de Guiglo dans la région du Flého vers Blohalé (47 fusils rendus).

Du 16 février au 4 mars, le capitaine Eury lève le cours du Sio et parcourt le Béo désert. Des patrouilles sillonnent le Nidrou, qui se repeuple lentement, et poursuivent en mars les rebelles dans le Boo ; une patrouille reçoit des coups de fusil (deux guides tués). Une reconnaissance partie de Logoualé le 27 mars (sergent Susini, 21 tirailleurs) opère dans les cantons Nia-Blao et Gouon Blao ; elle a le 17 avril, un petit engagement à Behekouade et actionne le groupe Siou rebelle à l'autorité du chef de canton.

Au début d'avril, le lieutenant Richaud opère contre les dissidents du Niao Blao entre Dieya et Blanduzon. Le 24, cet officier rejoint le lieutenant Liorzou dans le Boo et opère avec lui jusqu'au 2 mai.

En mai, la reconnaissance permanente du Nilé (sergent Sussini) poursuit la mise en main du Niaorloa et du Gouon Blao. Une reconnaissance permanente est détachée dans le Boo (30 fusils rendus).

Du 10 au 17 juin, le capitaine Eury parcourt le Boo sans

incident. Toute cette région du bord du Cavally est constamment actionnée par des patrouilles parties de Dieya.

En juillet de nombreuses patrouilles parcourent la partie occidentale du secteur. Des progrès réels dans l'œuvre de pacification sont accomplis, lorsque la mobilisation amène l'évacuation des postes de Dieya et de Doké et arrête net ces progrès.

Secteur du Zô. — De nombreuses patrouilles surveillent la rive gauche du Cavally et sont, en janvier, constamment harcelés par les Libériens. Des reconnaissances opèrent dans le Fléo et le Ouérou.

Ce secteur disparaît lors de la réorganisation du cercle déterminée par la remise de la région Man-Sémien à l'Administration civile.

Secteur du Cavally. — Au sud de Danané, le lieutenant Liorzou opère, en janvier, dans le Lolé, le Koulinlé et le Toulepleu ; au nord de ce poste le lieutenant Turquin poursuit le chef rebelle Tro qui se réfugie au Libéria ; son retour à Danipleu ramène le calme dans le Lauhoye (Kalé nord). Le Blosé rend ses armes, en février, tandis qu'au sud de Toulepleu jusqu'à la frontière, c'est l'anarchie par suite de la situation des cantons de cette région, moitié en Côte d'Ivoire, moitié au Libéria. Ce secteur devient en mars *le secteur du Haut-Cavally.* Des patrouilles et des reconnaissances actionnent le Koulinlé, le Nidrou et les cantons du sud de Toulepleu. Le Lauhoye et le Blossé rendent 105 fusils. Le lieutenant Liorzou (30 tirailleurs) poursuit les dissidents du Nidrou à travers le Boo (19 au 30 avril). Le 10 mai, cet officier qui a remonté la Nuon pour préparer le passage de la mission d'abornement de la frontière franco-libérienne fait sa liaison à Banneu avec le lieutenant Turquin parti le 6 mai de Danipleu (22 tirailleurs) dans le même but (126 fusils rendus en mai). Du 25 au 31 mai, le lieutenant Liorzou opère dans les cantons du sud de Toulepleu. Des dissidents armés étant signalés dans le village de Kéatoute (Koulinlé central), deux patrouilles sont envoyées le 14 juin contre ceux-ci, qui, surpris, s'enfuient. Le chef des dissidents vient faire sa soumission à Toulepleu.

Le 2 juillet, les rebelles du Nézomé qui avaient émigré au

Libéria, attaquent le village de Saïgopleu (N.-O. de Toulepleu), une patrouille les repousse et les poursuit.

L'adjudant Barke Diallo est envoyé en reconnaissance permanente dans ce canton. La mobilisation interrompt cette démonstration.

Secteur Ouobé-Guéré. — En mars et avril, de nombreuses tournées sont effectuées pour remettre en confiance les Guérés du sous-secteur de Duékoué ; des patrouilles parcourent le Braon en mai. La région paraît désarmée : les indigènes cherchent à éluder leurs obligations, mais n'essaient plus de résister par les armes (août 1914).

Secteur du moyen Cavally. — Ce secteur comprend l'ancien secteur Zagué (Guiglo) et l'ancien secteur de Patokla (Taï-Sakré-Patokla). En avril, de petites patrouilles circulent sans incident le long du Cavally ; à l'est du secteur, le sergent Lemoine poursuit, du 21 au 27, des indigènes du Braon qui, après avoir pillé plusieurs villages du Blao se sont installés dans des campements de forêt. En mai, les Niabos rebelles sont pourchassés dans la forêt, tandis qu'une patrouille opère le long du Cavally pour les empêcher de gagner le Libéria. En juin le Kié et le Kaena sont fouillés : ces cantons sont déserts. En juillet, une patrouille qui opère chez les Niahos est sur le point d'obtenir leur soumission quand la mobilisation vient interrompre sa mission.



La mobilisation des troupes enlève à la Côte d'Ivoire le 1er bataillon du 3e régiment de tirailleurs sénégalais, qui occupe le cercle du Haut-Cavally. Le deuxième bataillon, qui tenait le cercle du Haut-Sassandra, est réparti dans toute la région militaire : deux compagnies dans le Haut-Cavally et deux compagnies dans le Haut-Sassandra.

En dehors des chefs-lieux de secteur : Danané, Logoualé, Duékoué et Guiglo, des détachements sont maintenus à Danipleu, à Toulépleu et à Taï pour assurer la garde de la frontière. En outre, 30 gardes de cercle, avec un commis des Affaires indigènes, détachés du cercle de Man, tiennent Kouibly pour assurer la liaison entre les deux cercles.

Dans *le secteur du Haut-Cavally*, du 21 au 24 août 1914, une forte patrouille parcourt la région sud de Toulepleu. Le 27 août les indigènes du Niao Blao attaquent un village du Koulinlé, tuent plusieurs hommes et enlèvent quelques femmes. Un détachement de 20 tirailleurs est envoyé à leur poursuite ; il est reçu à coups de fusil dans le village de Zouhou, le village est enlevé (6 fusils pris), mais les rebelles réussissent à s'enfuir. Du 15 au 19 septembre, une reconnaissance (25 fusils) parcourt les cantons du sud de Toulepleu ; les villages sont presque tous abandonnés (9 fusils rendus). Pendant le même mois (7 au 12), le sergent Daubin (25 tirailleurs) parcourt la frontière du Boan à Danipleu et brûle quelques campements où sont réfugiés les réfractaires du Zoualé. En octobre, trois reconnaissances ont lieu sans incident : la région est calme.

Du 20 au 24 novembre, une reconnaissance (25 tirailleurs) parcourt le Ouirolé. Les Libériens opérant de l'autre côté de la frontière, le chef de poste de Toulepleu (sergent Bonmarchant), en vue de rassurer les habitants de la zone frontière, effectue une série de reconnaissances (28 octobre au 4 novembre, 13 au 19 novembre : où il se relie avec une reconnaissance venue de Danipleu, 28 novembre au 3 décembre, 15 au 19 décembre). Aucun acte d'hostilité ne se produit. Des patrouilles et reconnaissances sont envoyées de Danipleu dans le même but ; elles détruisent les campements des dissidents installés sur les bords de la Nuon.

Du 26 décembre au 4 janvier, des embuscades sont tendues la nuit aux points de passage de la Nuon fréquentés par les dissidents (8 prisonniers). Du 8 au 15 janvier une reconnaissance parcourt sans incident le Koulinlé. Dans la nuit du 3 au 4 février, le village de Binhiloulou (canton du Lolé) est attaqué par une bande de 100 à 150 rebelles du Lolé réfugiés au Libéria. Un indigène est blessé et un troupeau de bœufs enlevé. Le 1er février, un interprète libérien, accompagné de 200 hommes armés, vient inciter les indigènes de notre rive à se rendre chez eux. Surpris par le sergent indigène Daoura Diakité, qui, prévenu de cette démonstration, avait tendu une embuscade sur la rive française de la Nuon pour en interdire le passage, l'interprète

se retire avec ses gens après avoir mis en joue le sergent.

Le sergent Bonmarchand, appelé à Danané pour le service, rentre à Toulepleu le 8 février en longeant la Nuon ; la majeure partie des villages sont abandonnés.

Une reconnaissance (1 caporal, 10 tirailleurs) parcourt le Koulinlé centre et le Lolé ; ce détachement, prévenu le 18 février que les villages de Trogleu et Matoulo seront attaqués le lendemain, se dirige sur le passage de la Nuon voisin de Trogleu ; à 1.100 mètres du fleuve, une embuscade tire sur les tirailleurs, sans résultat et s'enfuit. Une reconnaissance, permanente (adjudant Barké Diallo, 20 tirailleurs) est établie dans le Lolé, avec attache à Zouan Hounion, pour protéger les populations de la frontière contre les incursions des rebelles venus du Libéria.

Le 9 mars, l'adjudant Barké Diallo est avisé que les réfractaires émigrés du Lolé vont venir attaquer Zougopleu ; il tend une embuscade à l'entrée du village : quatre ennemis sont tués, leurs fusils sont pris. Du 10 au 14 mars, le sergent Bonmarchand longe la Nuon. Du 7 au 12 mars, le sergent Daubin quitte le poste de Danipleu pour se rendre dans le Zoualé rassurer les indigènes qui craignent une incursion des Libériens. En avril, l'adjudant Barké Diallo part le 11 pour le Niao Blao dont les habitants sont venus piller les villages du Iorolé. Il rentre le 20 à Danané après avoir détruit quelques campements de forêt.

Secteur du moyen Cavally. — Des patrouilles parcourent la région durant les mois d'août, septembre et octobre sans incident. En novembre, le sergent Aubépin se rend dans la région de Patokla pour rassurer les indigènes qui craignent une attaque des Graouros du Libéria. Le 19 février, une patrouille (1 caporal, 11 tirailleurs) part de Guiglo pour rechercher les assassins d'un porteur de courrier du poste de Taï. La patrouille trouve les villages du Niaho abandonnés ; les coupables ont gagné le Libéria. Sur la plainte d'Achantis récolteurs de caoutchouc qui auraient été molestés par les Guérés, le capitaine envoie le 15 avril une patrouille de tirailleurs, puis l'adjudant Couteret enfin se met en route lui-même. Les assaillants, qui

appartenaient à un gros village libérien situé à peu de distance du fleuve, avaient pris la fuite. Le 23, le capitaine rentrait à Guiglo avec les trois détachements.

Secteur Dan Guéré. — Du 11 au 16 septembre, le sergent Bakary Koné (10 tirailleurs) parcourt le Gao dont les habitants ont repris la brousse pour échapper à notre autorité : 28 campements de forêt sont détruits. Du 18 au 30, le sergent Le Mauff (35 fusils) opère dans le Niao Blao. Le 25, il y a un engagement avec un groupe de rebelles de Dieya et Zouhou (9 fusils pris). Du 6 au 23 octobre, l'adjudant Barké Diallo parcourt la partie occidentale du secteur : les villages ont été abandonnés (7 fusils pris). Le 5 janvier, le sergent Susini, avec 25 tirailleurs, se rend dans le Boo et le Nidrou. Il constate l'abandon du Niao Blao sud, et de presque tous les villages du Nidrou.

Les cantons Ouobés du secteur de Kouibly étant complètement soumis sont, au commencement de l'année 1915, rattachés avec le poste de Kouibly au cercle de Touba (chef-lieu Man), tandis que les cantons guérés, encore insuffisamment en mains, continuent à relever de Logoualé.

Secteur Ouobé-Guéré. — Aucune opération militaire dans cette région. Durant cette période les indigènes rendent leurs fusils.

*
* *

Depuis le 1er mai 1915, aucun fait militaire ne mérite d'être relaté et le pays peut être considéré comme pacifié.

Le cercle du Haut-Cavally n'en a pas moins besoin d'être encore occupé militairement jusqu'à ce que le gouvernement libérien ait réussi à établir, sur la partie de son territoire voisin de notre frontière, une administration normale et la sécurité.

LAVAL. — IMPRIMERIE L. BARNÉOUD ET Cie

A LA MÊME LIBRAIRIE

OUVRAGES SUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Annuaire du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale française. — Contenant des notices concernant chaque Colonie du groupe, accompagnées de 10 grandes cartes en couleurs, liste des commerçants, personnel, etc. (1916). Un fort vol. in-8° . . . . . . 6 fr.

La Côte d'Ivoire. — Agriculture. — Commerce. — Industrie — Questions économiques par Louis Le Barbier. (1916), in-8° . . . . 5 fr.

La Côte d'Ivoire. — Le pays, les habitants par G. Joseph, licencié ès-sciences, administrateur des Colonies, préface de M. le Gouverneur Angoulvant, in-8° avec reprod. photog. et cartes . . . . *sous presse.*

La Côte d'Ivoire. — Brochure de propagande publié sous l'administration de M. le Gouverneur Angoulvant, (1915), avec carte en couleur. . . . . 1 fr.

Le Senegal, par M. Olivier (1907), in-8 illustré de 45 reprod. photog . . . . . . 7 fr. 50

Les Origines de l'Afrique occidentale, **Histoire du Senegal du XVe siècle à 1870**, par P. Cultru, maître de conférences à la Sorbonne (1910), in-8 . . . . 7 fr. 50

Premier voyage fait à la Côte d'Afrique en 1685, par La Courbe, publié pour la première fois avec une introduction et des notes par M. P. Cultru, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, accompagné d'une carte de Delisle. *Publication de la Société de l'Histoire des Colonies Françaises* (1913), 1 vol. in-8 . . . . 12 fr.

Histoire de la Presqu'île du Cap Vert et des Origines de Dakar, par Claude Faure, archiviste du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française ; 1915. Un vol. in-8° avec deux cartes. . . . . 4 fr

L'Afrique Occidentale Française, par G. François (1907), in-8°, 140 reprod. phot. 7 fr. 50

D'une Rive à l'autre du Sahara, par le capitaine M. Cortier de l'Infanterie coloniale. Carnet de route de la mission Arnaud-Cortier (1909). In-8°, 119 reprod. photog. et cartes . 12 fr.

Les Touareg du Sud-Est. — L'Aïr. Leur rôle dans la politique saharienne, par le lieutenant Jean de l'Infanterie coloniale, in-8° avec reprod. photogr. et cartes. . . . . 12 fr.

Mission scientifique au Dahomey, par Henry Hubert, docteur ès-sciences, administr. adjoint des Colonies. Illustré de 49 reprod. phot et accompagné d'une carte géolog. in-8°. . 15 fr.

Etat actuel de nos connaissances sur la Géologie de l'Afrique Occidentale, par Henri Hubert, docteur ès sciences, administr. adjoint des Colonies : carte géologique au 1/5.000.000 et en couleurs, avec notice explicative in-8° . . . . 6 fr.

L'ancien royaume du Dahomey. *Mœurs, Religion, Histoire*, par A. Le Hérissé, administ. des Colonies, 25 pl. hors texte, in-8°. . 12 fr.

Le Plateau Central Nigérien. *Une Mission archéologique et ethnographique au Soudan français*, par le capitaine L. Desplagnes ; 236 reprod. photogr. et une carte en couleurs, in-8° . . . . 12 fr.

Le Pays Mossi. — Le pays et les peuples de la partie centrale de la boucle du Niger, par le lieutenant L. Marc, de l'Infanterie coloniale, avec photograv. et cartes (1908), in-8 . 6 fr.

Haut-Sénégal-Niger (Soudan français). — *Séries d'études publiées sous la direction de M. le Gouverneur Clozel.*

1re série : Le pays, les peuples, les langues, l'histoire, les civilisations, par Maurice Delafosse, administrateur en chef des Colonies, chargé de cours à l'Ecole Coloniale et à l'Ecole des langues orientales (1912) *(Ouvrage couronné par l'Académie Française)*, 3 vol. in-8°, 80 illustrat. photogr. 22 cartes dont 1 carte d'ensemble au 1/5.000.000, *l'ouvrage complet* . . . 25 fr.

2e série : Géographie économique. Voies de communication, faune sauvage, productions forestières, productions agricoles, élevage des bovidés et des ovidés, élevage des équidés, etc., par Jacques Meniaud, adjoint à l'intendance des troupes coloniales (1912), 2 volumes in-8°, illustrations photogr. cartes documentaires, *l'ouvrage complet* . . . . 20 fr.

A travers la Mauritanie Occidentale (de Saint-Louis à Port-Etienne), par A. Gruvel, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Bordeaux et R. Chudeau, docteur ès-sciences, chargé de missions en Afrique Occidentale :

Tome premier : *Parties générale et économique*, 82 reprod. photogr. et cartes (1909). 1 vol. in-8° . . . . 10 fr.

Tome II : *Partie scientifique*, avec figures et planches hors texte (1912). 1 vol. in-8. . 12 fr.

L'Industrie des pêches sur la Côte Occidentale d'Afrique (du Cap Blanc au Cap de Bonne-Espérance), par A. Gruvel, directeur du Laboratoire de productions coloniales d'origine animale. In-8° illustré . . . . . . 10 fr.

Sur la Côte. — Villes, brousse, fleuves et problèmes du nord-ouest africain, par le D^r d'Anfreville de la Salle in-18 illustré. . 4 fr.

Les grands produits végétaux des Colonies françaises (*Caoutchouc, Kola, Cacao, Karité, Da, Kapok, Cocotier, Café, Vanille, Palmier, Arachide, Coton, Thé, Riz*, etc.), par MM. Perrot, Vuillet, Fauchère, Gatin, Adam, Main, Capus (1915), in-8° illustré . . . . 15 fr.

L'Œuvre Française aux Colonies, par Charles Humbert, sénateur, in-12 (1913) . . 3 fr. 50

Questions Coloniales, par Charles Regismanset, in-12 (1912) . . . . 3 fr. 50

LAVAL. — IMPRIMERIE L. BARNÉOUD ET Cie.